NOTICES

GÉNÉALOGIQUES

SUR

LES FAMILLES GENEVOISES,

DEPUIS LES PREMIERS TEMPS

JUSQU'A NOS JOURS,

PAR

J.-A. GALIFFE, C. G.

TOME TROISIÈME.

GENÈVE,

DE L'IMPRIMERIE CH. GRUAZ,

RUE DU PUITS-SAINT-PIERRE.

1836.

NOTICES

GÉNÉALOGIQUES.

NOTICES

GÉNÉALOGIQUES

SUR

LES FAMILLES GENEVOISES,

DEPUIS LES PREMIERS TEMPS

JUSQU'A NOS JOURS,

PAR

J.-A. GALIFFE, C. G.

TOME TROISIÈME.

GENÈVE,

DE L'IMPRIMERIE CH. GRUAZ,

RUE DU PUITS-SAINT-PIERRE.

1836.

PRÉFACE.

Les premières feuilles de ce volume étaient déjà imprimées, lorsque je me suis décidé à le refondre en entier, pour y insérer un grand nombre de traits historiques. Comme je ne voulais pas retarder l'impression, ce travail s'est fait avec une précipitation dont mon style doit se ressentir, d'autant plus que j'ai été malade pendant une grande partie de ce temps; mais je tiens davantage à dire de bonnes choses qu'à les bien dire : l'essentiel est qu'elles soient lues sans prévention et comprises.

Il y a trente-six ans que j'étudie l'histoire, et il y en a vingt que je m'occupe exclusivement de

celle de Genève. J'y consacre presque toutes mes journées et une grande partie de mes nuits. Tous les voyages que j'ai faits ont contribué à l'accumulation de mes matériaux, car j'ai travaillé dans beaucoup d'autres archives que les nôtres, et j'ai eu toutes les facilités possibles pour consulter les livres les plus rares, à Pétersbourg, à Londres, à Paris et à Rome. La connaissance des langues mortes et de toutes celles des pays que j'ai habités a considérablement abrégé le temps qu'exigeaient mes recherches, et m'en a laissé d'autant plus pour les multiplier. Je ne manque pas de persévérance, car j'ai travaillé seize heures par jour pendant un mois entier, dans une chambre sans fenêtres, avec une nourriture détestable, et une fois trente-six heures de suite pour faire l'extrait d'un livre que je devais rendre. Je n'ai pas, non plus, la tête moins bien organisée qu'un autre, puisque je suis très-attentivement les lectures qu'on me fait pendant que je compose, et que j'ai souvent dicté des lettres de commerce en allemand, en russe et en anglais, pendant que j'écrivais à Mme de Staël en français pour lui donner toutes les nouvelles de la guerre. Indépendamment de cette femme illustre, j'ai été personnellement lié avec une multitude d'hommes célèbres, dont quelques-uns, tels que le

dernier chancelier d'Angleterre, lord Brougham, sont au nombre de mes amis intimes. J'ai causé de politique et d'histoire avec M. Huskisson, avec les comtes de Carlisle et Fitzwilliam, vice-rois d'Irlande, M. de Karamzine, historiographe de Russie, M. de Speransky, alors premier ministre de l'empereur Alexandre, le marquis de Lucchesini, ministre en Prusse, M. Van Hoogendorp en Hollande, M. de Barante à Paris, le comte de Maystre à Pétersbourg, l'archevêque de Tarente à Naples, le duc de Laval-Montmorency chez moi, feu M. l'avoyer comte de Mulinen, qui était certainement l'homme le plus remarquable de notre pays, et beaucoup d'autres personnages moins connus, mais aussi dignes de l'être. Ma position sociale ne me laisse rien à envier à qui que ce soit. Au lieu d'écrire pour de l'argent, j'ai dépensé plusieurs milliers de francs à faire imprimer ces Notices généalogiques et des Matériaux historiques, dont le débit ne couvrira probablement pas le quart de mes débours de mon vivant.

Avec ces garanties d'indépendance et ces droits à la confiance du public, je ne crois pas qu'on puisse me taxer de trop d'affectation de dédain, si je me dispense de répondre à des attaques pour le moins aussi absurdes que malveillantes.

Les gens mal élevés, qui veulent faire les savans sur les sujets qu'ils ignorent, prennent un ton tranchant et grossier que la populace accepte volontiers pour de l'importance doctorale : ils ne connaissent pas d'autres argumens que les injures, et c'est un genre de correspondance qui ne saurait me convenir. Dailleurs je ne puis rien en apprendre, et je n'ai pas l'ambition de leur rien enseigner. Quant aux vrais savans qui me font l'honneur de m'écrire, je suis toujours fort empressé à leur répondre, quelles que soient leurs opinions et la tendance de leurs questions : les Calvinistes les plus zélés m'ont trouvé tout aussi communicatif que ceux dont les idées sympathisent avec les miennes. L'un d'eux, Ecossais, qui m'avait été recommandé par M. Gaussen, m'a recommandé à son tour un Berlinois (car ces messieurs ne jugent point qu'il faille nécessairement être ignorant pour penser différemment d'eux). Le dernier, qui travaille à une grande biographie de Calvin, m'a demandé des renseignemens que je lui ai donnés avec ma franchise accoutumée, en les accompagnant de l'expression vive et forte de mes sentimens sur ce sujet : l a lu mes lettres sur le Jubilé *sans indignation*, es a trouvées « très-fortes et originales *dans mon sens*, » et m'a adressé en replique six pa-

ges d'apologie de son héros que j'ai lues avec l'intérêt le plus attentif. Enfin, voici ce qu'il me dit en finissant : « Nous sommes dans le siècle » de la tolérance, fille de la charité chrétienne : » donnons-nous la main par-dessus toutes les » divergences d'opinions, et soyons plus chré- » tiens, en ceci du moins, que nos devanciers. »

Oui, certes ! je la lui donne, et de tout mon cœur ; car c'est là le style d'un homme bien né, qui raisonne et qui cherche la vérité de bonne foi. C'est ainsi que doivent s'entendre, et que s'entendent assez souvent, Dieu merci ! ceux qui désirent sincèrement la découvrir, prêts à mettre en commun toutes leurs lumières, sans jamais craindre les effets d'une trop grande clarté. Mais les Albinos ont leurs raisons pour la redouter, et les prolétaires de la littérature, dont la chétive existence dépend d'une petite coterie sans passé et sans avenir, ne concevront jamais d'autre gloire que celle d'étonner ceux qui n'en savent pas plus qu'eux, par des phrases vides de sens mais pleines de grands mots.

Je ne confonds point avec eux les hommes de bonne foi, que des histoires mensongères ont abusés jusqu'à ce jour, et qui s'imaginent savoir celle de Genève parce qu'ils en connaissent une demi-douzaine de noms, auxquels se rattachent

un pareil nombre de contes ou d'anecdotes apocryphes, en guise de légendes. C'est saint Bonivard à Chillon, saint Froment au Molard, saint Calvin sur son lit de parade, et d'autres saints de la même étoffe, à la réputation desquels on ne saurait toucher, sans exciter la fureur de ceux qui espèrent en un visage long et blême, pour obtenir une semblable canonisation. Quant à moi, j'ai beaucoup applaudi à la mise en scène de leur saint Froment au Molard, parce qu'il représente les Genevois de 1533, dont un homme, étranger et inconnu, vient critiquer le culte et essayer de renverser toutes les croyances, en commençant par leur donner l'exemple de la rébellion aux lois. Je trouve que le beau rôle n'est pas celui de ce fougueux prédicateur qui répond fort sottement au Sautier : c'est celui de ces catholiques qui l'écoutent tranquillement, le font même monter sur un banc pour le mieux entendre, et retiennent tout ce qu'il y a de bon dans sa doctrine, quoique lui-même ne vaille pas grand'chose, au dire de ses meilleurs amis. Ces catholiques-là étaient assurément de meilleurs protestans que les cafards de nos jours, qui jettent feu et flamme contre un de leurs concitoyens parce qu'il proteste, en homme, contre une espèce d'idolatrie mille fois pire que l'adoration des saints et de leurs images.

Mais qui êtes-vous, pour lutter contre la vérité? Vous êtes les dignes successeurs de ceux qui ont brûlé l'Emile et ameuté la canaille pour faire lapider Rousseau (1). Maintenant qu'il est devenu trop populaire pour que vous osiez l'attaquer, vous chantez, en lâches hypocrites, des hymnes à sa gloire, et vous vous en dédommagez en calomniant ceux qui professent ses opinions, et en tâchant de les rendre odieux à vos concitoyens : libéraux de cri, tyrans de cœur; prétendus amis du peuple, ennemis acharnés de ceux qui cherchent à l'instruire ; prêchant l'arbitraire au gouvernement et le fanatisme à la populace; cachant votre ignorance sous le masque d'une impudente fatuité, et faisant semblant d'ignorer ce que vous savez, pour pouvoir mentir avec plus d'effronterie. Continuez à vous agiter dans ce bourbier, et à vous croire quelque chose parce que vous soufflez et croassez. Continuez à vous persuader que Dieu doit être fait à votre image et que toute son occupation au ciel est d'inventer des tortures pour ceux que vous haïssez. Mais ne venez pas nous parler avec un aplomb ridicule des anciens Genevois, de ce qu'ils ont fait et de ce qu'ils ont pensé à l'époque de la réformation. Vous n'en savez rien, et vous ne pouvez rien y comprendre. Vous ne savez que

leur prêter vos vues sordides et basses, vos sentimens brutaux et inhumains. Il existe un témoin de ces grandes et malheureuses scènes, et ce témoin, c'est moi : moi qui vis depuis vingt ans avec tous ceux qui en ont été les acteurs, qui puis tous vous les nommer et vous les peindre, et vous raconter leurs actions, et, trop souvent hélas ! aussi leurs motifs ; moi, qui ai lu et qui lis encore tous les jours leurs lettres ostensibles et secrètes, leurs discours en public et leurs conversations familières ; moi, qui suis admis dans l'intérieur de leurs familles, et qui connais jusqu'à leurs querelles domestiques. Et je déclare que les Genevois étaient de véritables protestans avant d'avoir entendu parler de Calvin ; qu'ils se laissèrent malheureusement éblouir par l'étalage d'une érudition extraordinaire et d'autant plus admirable pour les amateurs de la mysticité, que n'y comprenant rien, on ne trouvait rien à y répondre ; mais que dès que son caractère et sa doctrine se furent dévoilés, le peuple n'eut plus pour lui d'autre sentiment que celui de la haine la plus profonde et la mieux méritée. Je déclare qu'on ne la cachait point, et qu'une multitude d'individus s'exposèrent aux persécutions les plus atroces, plutôt que de feindre de partager des opinions qui les révoltaient.

Les Genevois résistèrent de tout leur pouvoir, et furent opprimés de la manière la plus infernale par le parti de la terreur que Calvin avait organisé, et où il faisait enrôler jusqu'à trois cents auxiliaires étrangers dans un seul jour, tous dans la force de l'âge, tous armés, tous fanatiques ou brigands.

Et ce mot de brigands ne m'échappe point dans la chaleur de l'improvisation : un grand nombre de ces premiers réfugiés, qu'on voudrait aujourd'hui faire passer pour une légion de saints, furent pendus ou noyés, décapités ou fouettés et bannis pour différens crimes. — L'on conçoit aisément que lorsqu'on admettait trois cents nouveaux habitans dans un jour, on ne se donnait guère la peine d'examiner leurs titres. Les filous, les escrocs, les faux monnoyeurs, les meurtriers, les espions, les empoisonneurs, n'avaient qu'à se dire prosélytes, pour êtres reçus à bras ouverts. La femme qui fut employée à l'infâme accusation contre le chanoine Hugonin d'Orsières, était une empoisonneuse et trafiquait de ses charmes, quand Clande Bernard la prit à son service, parce qu'elle faisait la dévote (2).

Les véritables protestans genevois étaient ceux qui voulaient que chacun fût libre de penser ce

que sa raison lui inspirait, et de ne faire que ce qu'elle approuvait; mais que personne ne se permît d'attaquer la religion de son prochain, de se moquer de sa croyance, ou de le scandaliser par des démonstrations malicieuses et par des fanfaronades de supériorité qui ne prouvent que la fatuité ridicule de ceux qui se nomment les Elus. Entre les premiers furent Ami Perrin, François Favre, Jean Philippe, Jean Lullin, Pierre Vandel et ses frères, Benoit et Etienne Dadaz : tous poursuivis à mort par Calvin, l'un exécuté, les autres exilés avec le fils de Berthelier, avec ceux de Michel Sept, du zélé protestant Claude Savoye, et des autres fondateurs de notre liberté civile et religieuse, inconnus à ceux qui ne savent rien de notre histoire que ce qui en a été défiguré par les plats valets du prêtre-tyran.

Mais il y a encore une autre classe de lecteurs, auxquels je m'adresse plus particulièrement : ce sont les hommes d'esprit, laïques ou ecclésiastiques, qui aiment à considérer les événemens et les révolutions de ce monde d'une grande hauteur, pour en saisir l'ensemble sans être distraits par les détails. Cette méthode est bonne pour juger le dernier résultat des choses, et je l'ai adoptée moi-même dans mes Lettres de Paris en 1827, à l'égard de la révolution française. Mais certai-

nement elle ne vaut rien pour juger les hommes; car les plus méchans peuvent faire beaucoup de bien malgré eux, et les meilleurs beaucoup de mal, suivant les décrets impénétrables d'une Providence dont les moyens varient trop pour que nous puissions toujours les comprendre et les expliquer. Je ne crois donc point qu'on puisse juger sainement un homme par le résultat général de ses actions; mais, s'il le fallait pour satisfaire les Calvinistes de bonne foi et ceux qui, trompés par des assertions tout-à-fait fausses mais sans cesse répétées, s'imaginent que Calvin nous a fait du bien, je leur montrerais nos registres couverts d'inscriptions d'enfans illégitimes; je leur ferais voir qu'on en exposait dans tous les coins de la ville et de la campagne (3); je leur découvrirais des procès hideux d'obscénité, des testamens où les pères et mères accusent leurs enfans, non pas d'erreurs seulement, mais de crimes; des transactions par-devant notaire entre des demoiselles et leurs amans, qui leur donnaient, en présence de leurs parens, de quoi élever leurs bâtards; des multitudes de mariages forcés, où les délinquans étaient conduits de la prison au temple; des mères abandonnant leurs enfans à l'hôpital pendant qu'elles vivaient dans l'abondance avec un second mari; des liasses

énormes de procès entre frères; des tas de dénonciations secrètes; des hommes et des femmes brûlés pour sortilège, d'autres sentences de mort en effroyable quantité; — et tout cela, non point parmi ces anciens Genevois que Calvin parlait de faire pendre par douzaines, et qu'il faisait provisoirement jeter dans des crotons, au pain et à l'eau, pour avoir dansé ou chanté; mais parmi ceux qu'il avait élevés sous sa loi et nourris de sa manne mystique, dans les dernières années du seizième siècle, dans tout le courant du dix-septième, lorsque ses leçons eurent bien fructifié, et tant que Genève resta calviniste.

Ah! sans doute, les anciens Genevois n'étaient pas des anges de pureté céleste; mais, au moins, ils n'étaient pas hypocrites; ils n'allaient pas profaner les temples par les démonstrations d'une piété exaltée en revenant d'exposer les fruits de leur libertinage; ils étaient vifs dans leurs inimitiés; mais ils n'étaient pas faux témoins, espions et délateurs: ils avaient besoin d'indulgence; mais ils n'en manquaient pas eux-mêmes, et ne cherchaient pas à cacher leur propre fragilité naturelle sous des jugemens à mort d'une sévérité inhumaine. Ils étaient, enfin, ce qu'ils redevinrent au dix-huitième siècle, lorsque le calvinisme ne fut plus, parmi nous, qu'une

triste ballade du temps passé ; — des hommes ; des hommes dans tous les sens de ce mot : fiers, hardis, indépendans, bons amis, ennemis irascibles mais faciles à réconcilier (4), charitables et dévoués, bons patriotes par-dessus tout, parce qu'ils avaient alors véritablement une patrie qu'ils pouvaient aimer.

Maintenant on voudrait nous ramener au calvinisme; c'est-à-dire à l'hypocrisie, mère de tous les vices. Je m'y oppose, et m'y opposerai constamment, en qualité de vieux Genevois, de toutes les forces de mon ame et de toutes mes facultés. Voilà ce qui m'a engagé à mêler tant d'histoire à ces généalogies, et à faire les articles de Bonivard, de Calvin, de Gaussen, de Gruet, de Petit, de Servet, de Werli, des Etienne, d'Offredi, auxquels je joindrai dans le volume suivant ceux de Pierre Ameaux, de Bolsec, et plusieurs autres, pour faire taire une bonne fois les débitans de mensonges et de calomnies, qui ne cessent de tromper mes concitoyens par des assertions si tranchantes qu'on croirait qu'ils sont sûrs de leur fait et qu'ils en ont toutes les preuves en main, tandis qu'ils ne sont que les échos volontaires de vils calomniateurs. Certes, je ne citerai pas Bolsec comme écrivain véridique, parce qu'il était passionné et qu'il n'avait que de trop justes rai-

sons de l'être; mais j'admettrai encore moins les témoignages de Théodore de Besze et de Calvin contre lui, parce qu'ils l'ont persécuté d'une manière si infâme, et que le dernier surtout a calomnié et persécuté tant d'innocens, que sa parole et la calomnie en sont devenues presque synonymes.

Mais je le répète, ce n'est point pour les gens volontairement ignorans que j'écris : ce n'est pas non plus pour ceux dont l'imagination est étranglée entre deux ou trois idées fixes qu'on ne pourrait leur faire abandonner qu'avec la vie; c'est pour les hommes de bonne foi qui désirent savoir la vérité lors même qu'elle froisse leurs sentimens et leurs préjugés : c'est pour des hommes tels que M. Cellérier le fils, qui a puisé son histoire de la réformation dans les sources les plus évidemment suspectes, et qu'un puissant instinct du vrai a cependant dirigé de manière à corriger en grande partie ce que ses matériaux avaient de vicieux. La vérité perce de toutes parts dans ce petit écrit, et il est intéressant d'observer la lutte perpétuelle entre ce que l'auteur tâche de croire et ce que son bons sens le force de sentir. Ceux qui l'ont loué pour ce qu'il dit, auraient voulu l'anathématiser pour ce qu'il fait entendre. On a beaucoup critiqué son

style qui est effectivement étrange, et surtout inintelligible pour les enfans et les paysans, auxquels l'ouvrage est plus spécialement consacré. Mais j'y vois encore l'embarras d'un honnête homme qui, sur ses premières impressions d'enfance, s'est chargé de raconter, comme bonnes et louables, des choses que son esprit juste et droit ne lui permet plus, après un examen sérieux, de trouver autrement que mauvaises. Il a voulu tenir son engagement, parce qu'il n'aurait pu le rétracter sans de grands inconvéniens; mais il n'a pu se décider à le faire d'un style pur et vrai, comme il l'aurait fait si son cœur et son esprit avaient été d'accord. Il était impossible que M. Cellérier approuvât franchement ceux qui prêchaient ouvertement la révolte et qui en donnaient l'exemple au peuple qu'ils prétendaient régénérer. Il était impossible qu'ils ne fût pas indigné de l'idée de jeter les hommes dans des cachots et de les faire conduire de là au temple par des sbires, pour les forcer d'écouter des sermons où leurs parens et amis, et eux-mêmes, étaient traités de pendards, de bélîtres, de balaufres et de chiens; leurs femmes, filles et sœurs de p....., l'Empereur leur souverain de vermine, leurs pères et mères de suppôts de Satan dévorés par les flammes éternelles. Toutes ces expressions

ne sont pas de ma fabrique, Dieu merci! Je les prends dans l'élégant vocabulaire de Calvin, de M. Abel Poupin, de M. Cop et d'autres énergumènes de ce temps-là (5).

Voilà ce qu'on ose appeler les plus belles pages de notre histoire, et ses noms les plus illustres, en professant la plus vive indignation, et en cherchant à ameuter la canaille, contre celui qui entreprend de rétablir la vérité, non point par de vaines déclamations, mais sur des documens authentiques dont on peut, d'un moment à l'autre, vérifier l'exactitude.

M. Cellérier, M. Ramu, et d'autres membres de notre clergé, ont sans doute rendu justice au sentiment qui me faisait blâmer le Jubilé, parce que, s'ils se croyaient obligés de se séparer de la mère de leurs enfans, ils repousseraient avec horreur l'idée de célébrer l'anniversaire de leur divorce par des réjouissances, des actions de grâces, et des fêtes solennelles. Il m'est impossible de considérer la scission des églises chrétiennes sous un autre point de vue. Elle était devenue une nécessité, mais une nécessité déplorable et source de larmes éternelles pour les cœurs affectueux et remplis d'autre chose que d'orgueil et de fiel. Elle avait été opérée avec sagesse et modération en 1533, 1534 et 1535.

Calvin renversa tout ce qu'il y avait de bon et d'honorable pour l'humanité, et établit le règne de l'intolérance la plus féroce, des superstitions les plus grossières et des dogmes les plus impies. Il en vint à bout d'abord par astuce, ensuite par force, menaçant le Conseil lui-même d'une émeute et de la vengeance de tous les satélites dont il était entouré, quand les Magistrats voulurent essayer de faire prévaloir les lois contre son autorité usurpée (6). Qu'on l'admire comme un homme adroit et profond dans le genre de tous ces petits tyranneaux qui ont subjugué des républiques en tant de pays différens, cela doit être permis aux ames faibles qui adorent le pouvoir partout où ils le voient, sans se permettre d'examiner par quels moyens il a été acquis : qu'on l'excuse d'avoir trompé les Genevois sur sa propre ignorance et sur celle de son siècle; qu'on rejette sur la même cause les crimes qu'il commit et qu'il fit commettre, tout cela est encore pardonnable. Mais qu'on veuille nous lier pour jamais à son cadavre, et nous faire croupir avec lui dans la mare infecte où il s'embourba et entraîna nos ancêtres avec lui, voilà ce qui est insensé, indigne d'un siècle de lumières, et ce que l'ignorance la plus profonde peut seule faire concevoir.

Partout où les hommes sont désunis, le devoir d'un chrétien, tout comme celui d'un bon citoyen, est de chercher à les rapprocher et à les réconcilier, au lieu de consolider cette désunion par de perfides louanges au plus fort, et des invectives au plus faible. Ce devoir est le mien, et je l'accomplirai malgré les cris et les menaces. Lord Brougham a dit de moi, il y a plus de 30 ans, que je réunissais deux choses ordinairement incompatibles, un caractère chevaleresque et un esprit juste. J'espère que la postérité trouvera qu'il m'a bien jugé. Je connais mes imperfections mieux que personne, et je ne crois point avoir beaucoup d'esprit, parce que je vois bien des gens qui en ont davantage, et qui pourtant n'en ont pas assez; mais j'en ai certainement plus que ceux qui me disent des injures, parce que je sais ignorer ce que je n'ai pas appris, et m'abstenir de juger ce que j'ignore. Je n'ai jamais eu l'ambition de tout savoir, mais j'ai celle de bien savoir ce qui m'intéresse spécialement, et je m'y applique avec des facultés qui ne sont pas inférieures à celle de la généralité des hommes studieux. Je connais bien l'histoire générale, et je suis plus instruit que personne de l'histoire de ma patrie en particulier; je puis même dire que je suis le seul qui la sache au-

jourd'hui, et c'est pourquoi je me crois obligé de l'enseigner par mes ouvrages, comme je fais. Il en sera ce que Dieu voudra : je sais fort bien que nul n'est prophète dans son pays, au moins de son vivant ; mais ce ne seront pas les clameurs de l'intolérance qui classeront mon nom quand je ne serai plus. En attendant, j'aurai fait ce que j'aurai cru devoir faire, et je mourrai sans avoir à me reprocher d'avoir volontairement mal employé le peu de talent que j'ai eu en partage (7).

NOTES.

(1) Rousseau, dans sa lettre à d'Alembert, dit en parlant des Sociniens :

« Des manières de penser si convenables à une créature » raisonnable et faible, si dignes d'un créateur juste et mi» séricordieux, me paraissent préférables à cet assen» timent stupide qui fait de l'homme une bête, » et à cette barbare intolérance qui se plaît à tourmenter » dès cette vie ceux qu'elle destine aux tourmens éternels » dans l'autre. »

Assurément, je n'ai rien dit de plus fort que cela dans mes lettres.

Dans celles de la Montagne, il dit :

« Qu'on me prouve aujourd'hui qu'en matière de foi je » suis obligé de me soumettre aux décisions de quelqu'un, » dès demain je me fais catholique, et tout homme » conséquent et vrai fera comme moi. »

Cela est si vrai, que je pourrais nommer plus de vingt bonnes familles de Genève, où l'on a vu des conversions de ce genre, et je ne les connais certainement pas toutes, parce que je n'ai pas fait de recherches à cet égard; mais s'il fallait absolument reconnaître un chef spirituel, il n'y a qu'un fou qui pût hésiter entre un vieillard élu par d'autres vieillards pour sa vie seulement, et soumis à la correction des conciles, et un pape fait de sa propre autorité, de la manière la plus criminelle, dans un siècle horriblement barbare, et dont la doctrine n'a pu et ne pourra jamais subir aucune modification, puisqu'il est mort depuis près de trois cents ans.

Si je ne me sentais pas assez fort pour être protestant malgré l'intolérance, je suivrais l'avis de Rousseau, je me ferais catholique, ou grec au moins, pour pouvoir dire tout ce que je pense, sans que personne eût le droit de le trouver mauvais; mais, Dieu merci, nous n'en sommes pas là, et je défie les cafards de m'y pousser, parce que l'on peut être protestant en toute paix à Moscou et à Rome, et que ce genre de liberté est préférable à tous les autres.

(2) Je dirai ici, en passant, que Hugonin d'Orsières, poursuivi avec acharnement pour ce prétendu crime, dont il n'y eut aucune preuve quelconque, fut déclaré innocent et acquitté le 30 août 1555, comme on le voit par son procès, qui est conservé aux Archives et dont j'ai pris

copie. J'ajouterai que sa famille a joué un grand rôle et rendu de très-grands services à notre patrie ; mais cela ne doit pas empêcher nos avocats de le nommer empoisonneur, quand ils ont besoin de ce mot et d'un beau nom pour faire une phrase, et pour se donner une apparence d'érudition aux yeux des lecteurs de guinguettes. La famille est éteinte et l'on ne risque pas de poursuites pour diffamation.

(3) En fort peu de temps, le nom très-noble en apparence de d'Arve, fut donné à quatre enfans différens exposés au bord du pont sur ce torrent ; ceux de Saint-Come, Saint-Jean, du Seuil, de la Porte, de la Cour, des Degrés, du Panier, etc., etc., furent donnés à divers autres dans le même temps, et je pourrais donner, au besoin, une longue liste de noms ornés d'un *de* semblable pour la même raison ; mais j'espère que ceci suffira pour calmer les angoisses de ceux qui s'imaginaient voir quelque chose de très-menaçant pour la liberté dans cette inoffensive particule.

(4) Avant que les étrangers se fussent mêlés de nos débats religieux autrement que par leurs sermons, il y eut plusieurs querelles entre les deux partis ; mais le Conseil les faisait venir devant lui, leur adressait quelques exhortations, leur parlait de la patrie et du besoin de rester unis ; ils s'embrassaient, juraient de ne plus se chagriner et allaient dîner ensemble dans le meilleur accord.

(5) Tandis que ces Messieurs apostrophaient de ces gentillesses les Genevois qu'ils n'aimaient pas, et que Calvin leur prodiguait en plein Consistoire les épithètes de

méchans hypocrites, d'effrontés, de menteurs, etc., il n'était pas permis aux paysans de parler impoliment à leurs bœufs. Un fermier qui avait juré contre les siens à la charrue, parce qu'ils ne voulaient pas avancer, fut aussitôt traîné en ville par deux réfugiés qui l'avaient entendu de derrière une haie, où ils s'étaient peut-être placés exprès pour l'espionner. Je cite ce trait entre mille, pour montrer comment ces Messieurs-là entendaient la liberté.

(6) Calvin avait juré la perte de Philibert Bertellier, fils du héros, qu'il devait naturellement haïr, parce que son nom était cher à Genève; il le fit excommunier en 1552. Dix-huit mois après, Bertellier obtint, malgré lui, une autorisation du Conseil pour être admis à la Sainte-Cène. Calvin alla en Conseil et jura qu'il perdrait la vie plutôt que d'y consentir. Le CC s'empara de cette affaire, et Bertellier fut absous par des lettres sous le sceau de la Seigneurie. Alors Calvin dit qu'il imiterait Saint-Chrysostome et n'opposerait point la force à la force, mais qu'il se laisserait plutôt massacrer que d'employer sa main à présenter les saints mystères à ceux qui en avait été jugés indignes (malgré l'absolution des deux Conseils fondée sur ce que l'excommunication était mal appliquée et point légitimement encourue). Sa menace fit un tel effet, que non-seulement on engagea Bertellier à ne point se présenter, mais que le décret du CC fut déclaré suspendu. L'apologiste excessivement partial de Calvin, qui rapporte cette anecdote, finit en disant : « L'exemple de Saint-
» Chrysostome, allégué bien à propos, est une très-fine
» manière de *menacer d'une sédition Messieurs du gou-*
» *vernement.* »

Il y avait de quoi trembler ; car alors le nombre des nouveaux bourgeois dépassait celui des anciens, et ce n'était rien en comparaison de la nuée de simples habitans qui encombraient la ville et qui n'attendaient qu'un prétexte ou une bonne occasion pour égorger tous les citoyens sur un signe de leur chef, à l'honneur et à la gloire de Dieu.

(7) Le style de cette Préface a quelque chose d'hostile que je ne prétends point dissimuler. — Si j'avais simplement été attaqué, j'y aurais à peine fait attention ; mais à cette attaque se joignait le dessein bien évident d'ameuter une partie de notre population contre l'autre, et la plus forte de beaucoup contre la plus faible, au moins huit contre un. C'est une chose infâme, que la lettre de M. Vuarin et de ses collègues ne peut excuser en aucune manière, puisque l'on est convenu que les catholiques eux-mêmes en avaient été révoltés, et qu'elle a été censurée par le supérieur ecclésiastique de ces Messieurs ; il n'y avait donc aucun danger quelconque qu'elle pût produire un mauvais effet.

Une autre chose encore a provoqué mon indignation : c'est le style bassement flagorneur qu'on a adopté en s'adressant au peuple. Si la flatterie est odieuse auprès des rois, qui y sont si bien accoutumés qu'elle en devient presque inoffensive, elle est une véritable scélératesse auprès des masses, que l'on ne peut enivrer et tromper sans exposer la société tout entière aux plus effroyables secousses et à une ruine totale.

Si j'avais été défendu publiquement par ceux qui m'ont approuvé tout bas, et qui sont plus nombreux qu'on ne le pense, j'aurais certainement pris un ton plus modéré, parce

qu'il est dans mes habitudes et dans mon caractère ; mais la prudence de mes amis m'a éclairé sur le véritable danger de notre position sociale, et m'a fait sentir la nécessité de m'abandonner sans réserve à tout ce que l'amour de la vérité me semble exiger de moi. Puisque je suis seul à la brèche, je n'ai rien à ménager, et je dois prouver que je suis digne d'y être.

Peicy, 14 octobre 1835.

AVANT-PROPOS.

J'ai supprimé dans ce volume tous les préambules qui m'ont paru inutiles, et j'ai changé quelque chose à la forme que j'avais adoptée, et qui prenait trop de place. J'ai commencé, par exemple, par la seconde génération, lorsque je ne connaissais que le père d'un premier bourgeois, et au lieu de marquer les noms du père et de la mère de chaque femme, je me suis, le plus souvent, borné au nom du père, en y ajoutant le nom de famille de la mère, suivant notre habitude genevoise. Au moyen de ces abréviations, j'ai pu donner un plus grand nombre de généalogies, quoiqu'elles soient plus complètes que dans les deux premiers volumes, et que j'y aie joint beaucoup de digressions historiques,

Le quatrième volume ne tardera pas à paraître, et s'il ne peut contenir tout le reste des familles un peu historiques de notre ville natale, le cinquième en formera certainement le complément, avec une liste aussi correcte que possible du Conseil des Deux-Cent dès son premier établissement jusqu'à nos jours.

On sera bien étonné qu'il faille tant de volumes pour l'histoire généalogique d'une petite ville. Cela tient à la multitude des familles qui s'éteignent rapidement dans nos murs. La plus grande partie disparaît à la quatrième ou à la cinquième génération. Mais les nouvelles se greffent sur les anciennes, et le tout forme un ensemble assez homogène pour qu'il ne convienne pas de les séparer. D'ailleurs si je ne parlais que des familles existantes, mon ouvrage n'aurait plus rien d'historique; si je voulais parler de toutes celles qui ont été admises à la bourgeoisie depuis moins de quatre siècles, ma vie n'y suffirait pas, puisqu'il y aurait plus de six mille articles à faire; il faut donc faire un choix, dont je crois ne devoir me rapporter qu'à moi-même; mais si quelqu'un de mes souscripteurs désire que j'insère quelques noms particuliers, je le ferai très-volontiers.

Quant à la manière dont je me suis acquitté

d'une tâche assez difficile, une seule critique prononcée partout en fait un suffisant éloge. Chacun a trouvé l'article de sa famille beaucoup trop court, et tout les autres beaucoup trop longs ; cela devait être, si j'ai su tenir une juste balance. Il est naturel que j'aie donné un peu plus de latitude aux familles qui m'intéressaient davantage ; mais cela se borne à des noms et des dates, que des matériaux plus complets m'ont fournis en plus grande abondance. Je n'ai rien omis de ce que j'ai pu apprendre d'honorable pour mes concitoyens, parce que je n'envie rien à qui que ce soit ; mais je n'ai pu tout savoir, et je me suis fait une règle de ne rien chercher au dehors. Le service étranger n'entrait point dans mon plan; je n'en ai parlé que lorsqu'il s'est trouvé sur mes notes. Le premier volume ne faisait pas une mention assez complète des membres du CC; le second a corrigé ce défaut, et le troisième n'en est plus entaché du tout ; c'est le résultat naturel d'un travail progressif, qui remplit peu à peu toutes les lacunes, et le dernier volume corrigera les imperfections sensibles de tous les autres.

J'ai précisé beaucoup de dates avec un soin qui pourra paraître minutieux ; mais j'avais un but. On verra que le peu d'accroissement de la population, et l'extinction de tant de familles ne tenait

pas au goût du célibat, puisqu'une femme était à peine ensevelie qu'on en cherchait déjà une autre, que la viduité durait ordinairement moins de six mois, quelquefois moins de six semaines, et que les mariages en quatrièmes noces étaient beaucoup plus fréquens que ceux en secondes noces ne le sont aujourd'hui. La grande jeunesse des épouses, qui se mariaient souvent avant 15 ans, n'en était pas la cause non plus; car elles faisaient une multitude d'enfans : mais ces enfans étaient indignement mal soignés, et périssaient de toutes les manières, par les accidens qui en résultaient. La peste faisait de grands ravages, et enlevait quelquefois une famille toute entière (1); mais l'insouciance barbare d'une so-

(1) J'ai noté les morts de peste, parce qu'on a avancé, sans aucun fondement, qu'elle n'attaquait que les pauvres gens qui ne pouvaient prendre les précautions nécessaires; on verra qu'elle n'épargnait personne, et que les riches succombaient comme les autres.

Il y avait de temps à autre des épidémies de petite-vérole tout aussi meurtrières, mais elles n'étaient pas très-fréquentes.

Les catarrhes et maladies des poumons étaient les causes de mort les plus ordinaires, suivant nos registres.

Les accidens jouaient aussi un grand rôle dans ce chapitre, et l'un des plus communs est celui qui paraît le plus étrange aujourd'hui Le nombre des personnes tombées

ciété que la superstition et l'hypocrisie rendaient essentiellement égoïste, était bien pire que la peste, parce qu'elle ne s'arrêtait jamais. Depuis que nous sommes redevenus protestans, de Calvinistes que nous étions alors, nous avons moins d'enfans, mais nous les aimons, nous les conservons par nos soins, et la population s'accroît. Une chose qui lui est essentiellement contraire, c'est la coutume trop fréquente parmi nous des mariages entre proches parens. J'ai observé, dans un très-grand nombre de cas, que c'est surtout parmi les enfans qui en naissent, que se trouvent les idiots et les maniaques, et pour ceux-ci on le conçoit très-bien ; car chaque famille, comme chaque race d'hommes, se distingue par quelque défaut organique, ou quelque penchant bien marqué, qui tient probablement à une cause physique de ce genre. Or cette cause, renforcée par de nouvelles greffes, doit nécessairement produire des résultats fâcheux dans beaucoup d'occasions. Il existe en-

d'une fenêtre ou d'un galetas dans la rue, est presque incroyable, et dans ce nombre étaient plusieurs dames des plus distinguées de la ville, parce que, quoiqu'elles eussent tout autant, ou plus de domestiques qu'à présent, elles s'occupaient elles-mêmes d'une multitude de détails qui ne sont plus de leur ressort.

core des familles du moyen âge qui ne s'alliaient presque jamais hors de leur race ; mais leur infiniment petit nombre fait exception à la règle. Quoi qu'il en soit, j'ai peine à croire que les familles s'éteignent aussi promptement ailleurs qu'à Genève, et il y a des particularités très-remarquables à cet égard. En 1714 un M. Calandrini, dont j'ai des mémoires domestiques, « comptait plus de trois cents neveux et nièces, « tant de naissance que d'alliance » ; aujourd'hui cette famille est éteinte. J'ai lu dans les notes de feu M. le syndic Naville, que la famille Balbani comptait jusqu'à 161 ou 171 mâles vivans à la fois, et que 60 ans après elle était éteinte (elle l'était chez nous, mais il en est resté un rejeton à Lucques). Ma famille, qui était prodigieusement nombreuse en Italie, ne s'est perpétuée pendant près de 300 ans, que par un seul fils à chaque génération jusqu'à mon frère et moi, les premiers qui aient assez vécu pour former deux branches depuis 1529. Aucun individu n'y est parvenu à un âge avancé, à l'exception d'une sœur de mon père, dont la mère était d'une famille (Rilliet) remarquable par sa longévité. Cette famille, celles des Lullin, des Pictet, des Pittard de Jussy, des Joly et Pottu du Marval, et quelques autres aussi anciennes, aborigènes du

diocèse, se maintiennent depuis plusieurs siècles; mais elles sont en bien petit nombre : il y en a fort peu d'origine étrangère dont la bourgeoisie remonte au 15e siècle, et tout le reste s'est renouvelé plus d'une fois dès lors. Je crois donc que le climat, très-propre à la multiplication de l'espèce, ne l'est pas également à sa conservation, et demande beaucoup plus de soins et de précautions qu'on n'en prend ordinairement.

L'étude des généalogies, qui paraît si inutile, à la considérer superficiellement, est d'un intérêt majeur pour le physiologiste, parce qu'elle fournit une multitude de données physiques et morales; mais un auteur ne doit publier que celles qui ne peuvent chagriner personne. Il n'aurait tenu qu'à moi de faire de cet ouvrage le recueil d'anecdotes et d'observations le plus piquant et le plus amusant; heureusement je ne suis nullement disposé à abuser des mes moyens pour divertir les uns aux dépens des autres; j'ai choisi quelques articles de familles éteintes et de personnes mortes sans postérité, pour jeter une lumière historique sur les mœurs des Calvinistes du 16e siècle, qu'on voudrait nous faire croire si pures et si dignes de notre vénération; mais j'aurais pu en ajouter un très-grand nombre, dont quelques-uns paraîtront successivement.

NOTICES

GÉNÉALOGIQUES.

ACHARD.

1° *Anciens, Nobles.*

I. Etienne Achard, conseiller 1459, laissa deux fils : Ravand, qui suit, et Jean dont j'ignore le sort.

II. Ravand Achard vivait en 1484 et laissa deux fils : Jaques, qui suit, Jean mort avant 1561, et probablement une fille nommée Clauda, mère de No. Claudine de Dammartin, femme de Jean Silvestre C. G.

III. No. Jaques Achard S. du Rosey avait épousé Perrine, fille du syndic François Cartellier, veuve et tutrice de ses enfans

en 1541. Il en eut trois fils, Noˢ Charles, Grégoire et Jaques Achard, conseigneurs du Rosey.

I. Antoine Achard, conseiller 1478, probablement frère d'Etienne, laissa deux fils : François et Barthélemi qui suit.

II. Barthélemi Achard S. de la Beaume, natif de Genève, citoyen d'Avignon 1503 et 1558, laissa quatre fils :

1. Jean-Antoine, vivant en Dauphiné 1559.
2. Antoine S. de Penefort 1559.
3. Louis, vivant 1559, 1562.
4. Claude S. de la Beaume 1562.

Ils étaient catholiques et quittèrent, sans doute, Genève pour la Religion.

ACHARD.

2° *Modernes.*

Armes : d'azur, au bras d'argent, vêtu d'or sortant du flanc senestre, et tenant une hache

d'armes d'argent, accompagnée de trois étoiles du même.

I. Timothée Achard, de Die en Dauphiné, eut trois fils : Timothée, Jean-François, qui suit, et Antoine, marié à Jaqueline Brochet, veuve de Pierre Miége, dont il n'eut point d'enfans.

II. Jean-François Achard, reçu B. G. le 21 novembre 1697, ép. Marie f. de Jean Brochet, C. G. et de Pernette De Luc, dont il eut Philippe, qui suit, Renée et Isabeau.

III. Philippe Achard ép. Françoise-Jaqueline f. d'André Rigaud C. G., dont il eut :

1. Jaques Achard du CC. marié à une fille de François-Louis Bontemps-Prevost, dont il a eu deux filles : Anne fem. de Charles-Samuel de Constant, D. C. R., et Ninette.
2. Isaac, qui suivra.
3. Jean, qui suivra aussi.
4. Charlotte-Robertine fem. de François Menet.
5. Marie-Antoinette fem. de François Doxat.
6. Jeanne fem. de Louis-Rodolphe Doxat.
7. Jaqueline fem. de Michel Martin.

IV. Isaac Achard, aussi du CC., ép. 1789 Jeanne-Susanne f. de No. et Sp. Jean Trembley, ministre, dont il a eu Pierre-Jaques-

Albert, qui suit, et trois filles : Amélie † s. a., Nancy, et Victoire fem. de Louis Pictet, ancien capitaine au service de Prusse.

V. Pierre-Jaques-Albert Achard D. C. R., substitut du procureur-général, a épousé, en 1835, Marie f. du syndic Jean-Louis Gallatin.

IV. Jean Achard, établi à Rouen, y épousa une Dlle Baraguay, dont il a eu Louis, qui suit, et Victorine fem. de M. Fabri de Gex.

V. Louis Achard D. C. R., a ép. Constance f. de No. François Gautier de Tournes, dont il a : Jean-Ernest, né 1821, Jean-Alfred, né 1823, et Jaqueline-Sophie.

I. Sp. Abraham Achard, de Die, dont j'ignore le degré de parenté avec Timothée susdit, fut père de :

II. Sp. Abraham Achard reçu B. G. 17 juillet 1699, ministre; il ép. Anne ffeu Melchisedec Pinault, dont il eut trois fils : Melchisedec, qui suit, Sp. Antoine Achard, ministre, † s. p. à Berlin, et François, aussi mort à Berlin.

III. Melchisedec Achard, marié à Marie-Charlotte ffeu François Bellamy, en eut :

1. Abraham, qui suit.
2. Guillaume, conseiller ecclésiastique du Directoire supérieur, et membre de l'Académie des sciences à Berlin.
3. Françoise-Susanne fem. M. Roux.
4. Rénée fem. de Jean-Louis Villemejane.

IV. Abraham Achard † 1792, ép. Susanne fem. de Jean-Jaques Deonna-Lagise, dont il eut Jean-Charles, qui suit, et Marie-Antoinette-Françoise, fem. de Michel Pallard.

V. Jean-Charles Achard, du CC. 1782, ép. Elisabeth-Susanne-Sophie ffeu Gratien Genevois, B. d'Orbe, dont il a eu :

1. Susanne-Julie-Marie.
2. Louise.
3. Abraham-Jean-Jaques.

ADELHART.

Armes : d'argent à l'aigle éployé de sable.

II. George ffeu George Adelhart, d'Ulm en Allemagne, fut reçu B. G. le 1er mars 1583,

du CC. 1587, † 9 août 1626, ép. 1) 1581 Pernette, f. du syndic Jean Philippin, dont il eut trois filles : Susanne, fem. 1) de Jean de Nicole; 2) de Samuel Brière; Gabrielle, f. de Louis de Crouz, et Judith. Il ép. 2) Françoise Thorens; et 3) Claudine Hugues. Il eut du second lit :

4. Françoise, fem. de Jean Gradelle.
5. Jean-Jaques Adelhart, marié en 1617 à Esther, f. de No. Ami Mestrezat, premier syndic, remariée à No. Philippe de Pellissari.
6. George, qui suit.
7. Bartholomée, fem. 1) 1628 d'Etienne Denéria; 2) 1633 de Pierre Galline. Elle pouvait être du troisième lit.

III. George Adelhart, du CC. 1619, geolier, † 1647, ép. Judith, f. de Jean Boucher-André, des LX, dont il eut :

1. Elisabeth.
2. Marthe, fem. de Gabriel Munier, C. G.
3. Françoise, fem. de Charles Bobinet, hab[t].
4. Judith, fem. de Pierre Chevrier C. G.

D'AIREBAUDOUZE,

plus souvent nommés du Cest, d'un nom de terre.

Armes : d'azur, à la gerbe d'or.

I. No. Jean d'Airebaudouze, S. du Cest, conseigneur d'Anduse et de Clairan, trésorier du roi à Nîmes 1553, eut trois fils :

1. No. François d'Airebaudouze, baron d'Anduse, président en la Cour des aides de Montpellier, qui continua la ligne en France.

2. No. Guillaume d'Airebaudouze, reçu B. G. 1556.

3. Pierre, qui suit.

II. No. Pierre d'Airebaudouze, S. du Cest, d'abord archidiacre à Nîmes, puis réfugié à Genève, où il fut reçu B. avec ses enfans, le 9 mai 1555. Ep. Françoise de Montault, dont il eut deux fils : Pierre, Guillaume qui suit, et trois filles : Jeanne, Catherine et Isabeau.

III. No. Guillaume d'Airebaudouze, S. du Cest, du CC. 1566, † 1571, ép. 1556 Madelaine de Burine, dont il eut :

1. No. et Sp. Pierre d'Airebaudouze, S. du

Cest, Dr en Dr., du CC. 1590, conser 1610, † 1627 s. e. de Judith Galline.

2. Jaques, qui suit.

IV. No. Jaques d'Airebaudouze du Cest, du CC. 1614, † 1623, ép. Marie, f. de Sebastien Saladin, remariée à Sp. Juste Rhodius, dont il eut :

1. Jeanne, dite Mademlle du Cest, fem. de No. Daniel de la Rive, auditeur.

2. Une autre fille mariée à M. Korn.

ALLÉON.

Armes : d'azur au griffon d'or.

I. No. Jean-Benoit Alléon, de Savigliano, domicilié à Lyon, doit y avoir épousé une sœur de No. Léonard Pournas, S. de la Piemente, dont il eut Pierre, qui suit, Marie, fem. de René Thellusson, et Jeanne, fem. de No. Claude-François Revilliod.

II. No. Pierre Alléon, né à Lyon, reçu B. G. 9 novembre 1604, du CC. 1611, † 26 septembre 1615, ép. Jeanne, f. du premier syndic François de Chapeaurouge-Popillon,

dont il eut : Jaques, qui suit, Pierre, qui suivra, et François Alléon.

III. No. Jaques Alléon, du CC. 1643, † 1670, fut père de Jaques qui suit, de Jeanne, fem. de No. Pierre Gallatin, et de Susanne, fem. de George Perréal.

IV. No. Jaques Alléon, du CC. 1698, † 1704, ép. Charlotte, f. de No. Gabriel Sarasin l'aîné, dont il eut : François, qui suit, No. Jean-Daniel Alléon, † s. e. d'Elisabeth de Chapeaurouge, et No. Marc-André Alléon, commandant à Bollembruck, dont la fille épousa un noble de Schenck.

V. No. François Alléon, du CC. 1728, † 1762, ép. Madelaine, f. de David, et sœur du syndic Jean-Antoine Guainier, dont il n'eut qu'une fille, Marie-Louise, mariée le 2 octobre 1747, à Jean Huber, C. G.

III. No. Pierre Alléon, vivant 1640, ép. Jeanne f. de No. Abraham Dansse, premier syndic, dont il eut :

IV. No. Jaques Alléon, marié le 13 octobre 1674, à Octavie ffeu Philippe Rubatti, veuve de Mérode Guiguer.

ANJORRANT.

On disait en France : « Point de Parlement sans Anjorrant », et la marquise de Créqui exalte beaucoup leur noblesse dans ses Mémoires. Suivant elle, ce fut saint Louis qui leur donna ce nom, parce qu'il en trouvait toujours quelqu'un en oraison ; suivant d'autres, on le leur donna à cause de leur bannière, qui portait un ange en oraison, ce qui me paraît plus probable. Quoi qu'il en soit, une enquête instituée en 1606 pour la réception de l'un d'eux dans l'ordre de Malte, certifie qu'ils « étaient gentilshommes de toute ancienneté au pays de Berry, et bien nobles. »

Armes : d'azur à 3 fleurs de lis naturelles d'argent, tigées et feuillées de sinople.

I. Anjorrant Bourrée S. de Latingy sur Loire et de la Sourcière, bailli de Baugency, ambassadeur de Charles VII au Duc de Savoie 1455, épousa 1) Perrette ffeu Jean de Beaugency et de Marie Caillard ; 2) Marguerite f. de Girard Bureau, vicomte de Caen. Il eut, entre autres enfans, Etienne, qui suit, et Perrette fem. de Jean Radin.

II. Etienne, ou Simon Anjorrant, président aux enquêtes, ép. Yolande f. de Raoul de Refuge, chancelier d'Orléans, et de Marie Cadiot de Ganay (1) dont il eut:

1. Louis, qui suit.
2. François Anjorrant, capitaine de la forêt de Livry, marié à Isabeau Le Bret.
3. Dreux Anjorrant, gentilhomme de la chambre du Roi.
4. Denise fem. de Thibaud de Vitry S. de Crespière.
5. Jeanne fem. de Louis de Harlay.

III. Louis Anjorrant S. de Cloye, de Souilly et de Latingy, avocat du Roi à la chambre des comptes 1498, cons[er] 1519, ép. 1) Marguerite f. de Jaques du Drac, cons[er] du Roi en parlement, et de Charlotte Poignant; 2) Madelaine f. de Guillaume Brinon S. de

(1) Le duc de Saint-Simon dit dans ses Mémoires (année 1712) que le lieutenant-général de Refuge, gouverneur de Charlemont et commandant à Metz, dont il fait un brillant éloge, « était le plus savant homme de l'Europe » en toutes sortes de généalogies et de tous les pays. » — Il aurait dû nous laisser la sienne et celle des Anjorrant, ses alliés, qu'on ne trouve nulle part que par fragmens. Ce que j'en publie est tiré des cartons de la Bibliothèque royale à Paris.

Vilaines et de Guyencourt, et de Jeanne Hennequin. Il eut du 1[er] lit Raoul Anjorrant, et Claude Anjorrant marié à Geneviève Bourdin, et du 2[e], 3) Jean, qui suit; 4) Madelaine fem. d'Etienne Le Blanc, contrôleur de l'épargne; 5) Isabeau fem. de Jean de Dormans S. de Nosay et de S. Remy; 6) Renaud, qui suivra.

IV. Jean Anjorrant S. de Cloye et de Souilly, président au parlement de Paris, ép. Catherine de Budé, dont il eut:

1. Pierre Anjorrant, cons[er] au parlement de Bretagne, † à Genève le 13 sept. 1589, âgé de 43 ans, s. e. de Françoise, f. de Jean Bullion, S. d'Arny, et de Charlotte de Lamoignon.
2. Louis Anjorrant S. de Cloye.
3. Madelaine fem. du S. de Pouangé.
4. Catherine fem. du S. de Tournelle.
5. Catherine fem. 1571 de Claude L'Aumonier.

IV. Renaud Anjorrant S. de Souilly reçu hab[t] de Genève le 10 déc. 1554 et B. G. le 30 janv. 1556, des CC. 1570, † 25 août 1572, ép. le

12 déc. 1559 Geneviève f. de Guillaume Aubelyn S. de la Bruyère, et de Françoise Brachet, † le 26 août 1592 à 70 ans, dont il eut :

1. Jean, fiilleul de Calvin, † en bas âge.
2. Jacob, qui suit.
3. Marie fem. de No. Nicolas Andrion C. G.

V. No. Jacob Anjorrant S. de Souilly, du CC. 1593, auditeur 1595, conseiller 1605, syndic 1607, 11, 15, 19, 23, 27, premier syndic 1631, 35, 39 et 43, lieutenant de la justice 1610, 14, 18, 26, 30, 33 et 40, employé dans de nombreuses ambassades, magistrat et négociateur très-distingué, † à 81 ans le 20 janv. 1648, ép. 1) le 11 mars 1595 Marie f. de No. Jean Favre S. du Lac, du Bose et de Blanval en Auvergne, et de Marie de Budé sa première femme, † à 38 1/2 ans, 9 nov. 1616; 2) Andrée de Pellissari, veuve et hér^{re} univ^{e} de No. David Larchevêque, syndic, mar. 1625. Il eut du premier lit

1. No. Jean Anjorrant, du CC. 1622, à 20 ans, † à 23 ans, 28 juillet 1625 s. a.
2. Sara fem. de No. Michel Roset, proc^{r}-gén^{l}.
3. Marie fem. 1) de No. Pierre Lect. S. de Confignon, proc^{r}-gén^{l}; 2) de No. Amy

Favre S. de Chateauvieux, premier syndic.
4. Françoise, fem. de No. Jaques Favre, syndic, frère d'Amy.

AUBERT modernes.

Armes : d'or, à 3 têtes de chiens braques coupées, de sable.

I. Vincent Aubert, de Crest en Dauphiné ép. Marie Blache, dont il eut: 1) Charles père de Claude-Charles, Hercule, Pierre et Anne; 2) Marguerite fem. de Jaques Friquet, s. e.; 3) Bonne fem. de Jean Joly; 4) Gabriel reçu B. G. 23 nov. 1702; 5) Jaques, qui suit. 6) Jean et des filles † s. a.

II. Jaques Aubert reçu B. G. 4 déc. 1708, † 1743, ép. Louise f. de Jaques Privat et de Marie Sabatier, dont il eut, entre autres enfans, 1) Jaques-Louis, qui suit. 2) Marie fem. de Sp^{e} Jean Peschier, pasteur à Bossey; 3) Jeanne fem. de Louis Colladon, et Guillaume, qui suivra.

III. Jaques-Louis Aubert, † 1796, ép. Judith f. de Jaques Colladon et de Susanne Bor-

dier, dont il a eu 11 enfans, et entre autres: 1) Guillaume-Louis, qui suit; 2) Jeanne-Susanne-Antoinette fem. de Pierre Bellamy D. C. R.; 3) Elisabeth-Dorothée fem. d'Ezéchiel-François Long, établi à Turin; 4 et 5) deux fils établis à Turin, et 6) Jeanne fem. de No. et Sp. Frédéric Mestrezat, Min^e^.

IV. Guillaume-Louis Aubert, né à Turin 1759, D. C. R.; ép. 1) le 17 fév. 1786 Marie-Justine ffeu Pierre Long B^s^ d'Yverdun; 2) Renée f. de No. et Sp. Alexandre Sarasin, Min^tre^. Il a eu du 1er lit:

1. Adélaïde-Françoise fem. de M. Julien, cons^er^ à la cour royale à Lyon.
2. Louise, dite Lucy, fem. d'Alexandre-Louis Martin D. C. R.

III. Guillaume Aubert C. G. ép. le 28 avril 1782 Catherine f. de Jaques-Gabriel Joly B. G. dont il a eu: Charles, qui suit, et Amélie-Louise.

IV. Charles Aubert né 25 janv. 1784, marié à Marie-Pauline-Antoinette Cazenove Hogan, dont il a un fils nommé Antoine-Edouard, né 1822.

I. Louis Aubert, frère de Vincent, fut père de 9 enfans au moins, et entre autres: 1) Antoine, qui suit; 2) Charles, qui suivra; 3) Claude, établi à Londres, père d'Henriette.

II. Antoine Aubert reçu B. G. le 2 sept. 1704, † 1767, ép. Louise Guy dont il eut, entre autres enfans: 1) Pierre, qui suit; 2) Marguerite fem. de Jean-Bénédict Lalouet; 3) Louise Claudine fem. de Pierre Naville, auditeur, s. e.

III. Pierre Aubert, établi à Gênes, du CC. 1752, ép. Louise-Marguerite f. de Jean-Jaques de Tournes et de Louise Le Fort, dont il eut 2 fils † s. p. et deux filles, Louise 2e femme de No. Ami Lullin, premier Syndic, et Louise-Amélie fem. de No. Charles Turrettini de Turrettin.

II. Charles Aubert eut 2 femmes, dont la première était Marie f. de Pierre Bonnet. Il laissa: 1) Elisabeth fem. de Lazare Rigaud; 2) Jean Aubert qui épousa Jeanne-Françoise f. d'Humbert-Gédéon Rigaud C. G. et de Susanne Jaquier, dont il eut 4 fils, † s. a. et Jeanne fem. de Isaac Forget, père

1er sept. 1631 ; 2) Anne, f. de No. Sa-de M. Jean-Pierre Forget D. C. R. et Juge à la Cour suprême. 3) Alexandre, qui suit.

III. Alexandre Aubert, établi en Angleterre, ép. Sara Clarke, anglaise, † à Genève 13 juillet 1832, à 78 a., dont il a eu un fils au service de la Compagnie des Indes, marié et père de plusieurs enfans; une fille nommée Henriette, et un autre fils, Alexandre, dans la marine royale d'Angleterre, † s. a.

Vincent, ffeu Nicolas Aubert, de Clavens en Dauphiné, fut reçu B. G. 19 sept. 1595, et épousa, par cont. du 18 août 1583, Susanne, f. d'Esprit Dues, ou d'Hue. Je crois qu'il retourna en Dauphiné, et il pourrait avoir été grand-père, ou bisaïeul de Vincent et Louis.

D'AUBIGNÉ.

Armes : de gueules, au lion d'hermines couronné d'or ; une barre sur le tout.

Haut et puissant S. Théodore-Agrippa d'Aubigné, né 1550, célèbre maréchal-de-camp des armées du roi Henri IV, gouverneur de l'île et château de Meillezai, vice-amiral des mers du

Ponent, etc., etc., etc., fameux guerrier et personnage historique, se retira à Genève, où il acquit la seigneurie du Crest, et où il mourut en 1630, ayant testé le 14 mars 1627. Ep. 1) Susanne de Luzignan-Lézai, f. et hér[re] d'Ambroise baron de Surineau et de Renée de Vivonne; 2) 1623 Renée, f. de No. Michel Burlamachi et de Claire Calandrini, veuve de No. César Balbani, † 1641. Il eut du 1[er] lit:

1. Constant d'Aubigné, baron de Surineau, gouverneur de Maillezais, père de la fameuse marquise de Maintenon et de son frère Charles, dont la fille épousa le duc de Noailles.
2. Artémise, dame de Murçay, fem. de Benjamin de Valois, marquis de Villette.
3. Marie, fem. d'un noble de Caumont.

Théodore-Agrippa d'Aubigné eut un fils naturel de Jaqueline Chayer, son amie, veuve de Pierre Margottan; elle testa le même jour que lui, et tous deux reconnurent pour leur fils Nathan, qui suit.

II. No. et Sp. Nathan d'Aubigné, né 1601, *D[r]- médecin et mathématicien astrologien*, *grand géomètre*, suivant le registre mortuaire, S. de la Fosse; reçu B. G. gratis le 10 mars 1627, † 11 avril 1669. Ép. 1) Claire, f. de No. Antoine de Pellissari, † à 31 a.,

muel Crespin, conseiller, le 13 mai 1632.

Il eut du 1er lit deux fils, nommés Théodore et George-Louis, vivt 1657, et probablement aussi Nathanael qui suit, et Tite d'Aubigné, ingénieur en Hollande; du second lit Marie, fem. de François, ffeu Augustin Dubois.

III. No. et Sp. Nathanael d'Aubigné, Dr-méd., du CC. 1657. Ép. 1) 1656 Anne, f. de Gaspard Dubois et d'Anne Richard; 2) Elisabeth Hubertari, veuve d'Etienne Charbonnier. Il eut du premier lit:

1. No. Jaques d'Aubigné, père de Marie, fem. de Mr Tournier.
2. Anne, fem. de No. François Le Sage, S. de la Colombière, dont elle eut George-Louis Le Sage, père du célèbre George-Ls Le Sage.
3. Elisabeth, fem. de Jean Goudet, C. G.
4. Théodore, capitaine de cavalerie.
5. No. George-Louis d'Aubigné, du CC. 1677, † 1717, s. e. de Madelaine Sarasin.
6. Samuel, qui suit.

IV. No. et Sp. Samuel d'Aubigné, Mintre à Neufchatel, laissa Joseph, George-Louis, qui suit, et Esther, fem. de Mr Faigot, Mintre.

V. No. George-Louis d'Aubigné, du CC. 1721, auditeur 1725, † 1732, ép. Lucrèce, f. de

No. François Dufour, syndic, dont il eut six filles :

1. Lucrèce, fem. de Pierre Eynouf, dont les filles se marièrent à M^{r} Le Royer et à Mr Flournois.
2. Aimée, fem. de Jaques Plan, dont elle eut Jean Plan, et Lucrèce, fem. de Mathieu Boisdechesne.
3. Charlotte, fem. de Daniel Argand, mère de Françoise-Dorothée, fem. du pasteur Jean-Edme Romilly.
4. . . . . . fem. de M. Merle, mère de Jean, Pierre et Robert Merle.
5. . . . . fem. M. Vautrain.
6. Eléonore, † s. a. 1786.

BADOLLET.

Armes : d'azur au lion d'argent tenant un arc du même.

I. Jaques Badollet, de la par^{e} de Saint-Raval en Savoie, reçu B. G. le 1er janvier 1555, eut d'Ayma sa femme :

II. Guillaume Badollet, du CC. 1587, † 1603 ; ép. 1561 Etienna, f. d'Etienne Patru, C.G., dont il eut :

1. Jean, qui suit.
2. Pierre qui suivra.
3. Jeanne, fem. d'Ami Tissot.
4. Susanne, fem. de Jaques Jarcelat.
5. Marie, fem. en premières noces de Pierre Jarcelat et en secondes de Jean Carta de Signy.
6. Pernette, fem. de Nicolas Moguin.
7. Louise, fem. de Guillaume Le Damoisel dit des Isles.

III. Jean Badollet, du CC. 1626, signait Badolet; ép. Jeanne, f. de No. Gédéon Larchevêque et de Marie Roset, dont il eut Marguerite, fem. de Bernard Magnin, Pierre, Gabriel, Abraham et Marie.

III. Pierre Badollet testa le 7 juin 1630; ép. Michée, f. de Louis De Crouz, dont il eut Pierre, qui suit, et Pernette, fem. d'André Duval, C. G.

IV. Pierre Badollet, ainsi signé, du CC. 1637, juge et châtelain de chapitre, auditeur 1656, † 1658; ép. 1) 1630 Susanne, f. d'Isaac Janvier et d'Elisabeth Roset, † 1646; 2) Marie, f. de Gédéon Flournois et de Marie de Croso. Il eut du premier lit Jean, qui

suit, et Dorothée, fem. de Jean-Jaques Benoit, capitaine au service de France; et du second lit Esther, fem. d'Ami Magnin; André, qui suivra, et Jeanne-Marie.

V. Sp. Jean Badollet, ministre, ép. Jeanne Bitry, dont il eut :

1. Abraham Badollet, marié avec Anne, f. d'Antoine Marcet, dont il eut Marguerite, fem. de Jean-François Badollet.

2. Daniel, qui suit.

VI. Daniel Badollet, C. G., ép. Pernette, f. de David Pernessin, dont il eut Marguerite, fem. de Jean-Etienne, ffeu Jean Belot, 1738, et

VII. Gabriel Badollet, qui obtint, en 1763, avec ses cousins, un *vidimus* de la lettre de bourgeoisie de leur cinquième aïeul, ép. 1745 Marguerite, f. de Jean Maytre, dont il eut, entre autres enfans, trois fils, Jérémie, né 1746, Etienne, né 1747, et Jean-Ami, qui suit.

VIII. Jean-Ami Badollet, C. G., ép. 1788 Elisabeth, f. de Jaques Solier, dont il a eu

IX. Jean-Jaques Badollet, né 1792, marié à Etiennette-Marguerite Sordet, dont il a un fils, Jean-Moïse, né 1811.

V. André Badollet ép. en 1674 Marthe, ffeu Michel Chevrier, C. G., dont il eut Jean-François, qui suit, et une fille mariée à François Boisdechesne.

VI. Jean-François Badollet ép. Marguerite, f. d'Abrabam Badollet, son cousin-germain, dont il eut Nicolas, qui suit, Marie, fem. de Sp. Jean-Pierre Chaponnier, ministre, Renée, et Zacharie-Nicolas, qui suivra.

VII. Nicolas Badollet ép. 1765 Henriette, fille d'Abraham Chovin, dont il eut Abraham, né 1766, Nicolas, né 1773, et d'autres enf.

VII. Zacharie-Nicolas Badollet, C. G., ép. 1775 Charlotte-Renée, f. de Gabriel Chaponnière, natif, dont il a eu Pyrame-Jean, qui suit, et Jean Nicolas, qui suivra.

VIII. Pyrame-Jean Badollet a épousé Jeanne-Louise Lechaud, dont il a une fille, Jeanne-Françoise.

VIII. Jean-Nicolas Badollet a épousé Gabrielle Gaud, dont il a Jean-Gabriel, né 1823, Jean-Henri, né 1825, et Dorothée.

Rameaux dont la jonction m'est inconnue.

François Badollet, marié à Noémi, f. de No. Guillaume Cartellier, en eut un fils, Pierre Badollet, viv[t] en 1638.

I. Antoine Badollet, C. G., avait épousé Judith Bobinet, avec laquelle il vivait en 1663 et 74.

II. François, f. de Pierre Badollet, C., ép. 1755 Alexandrine, f. de Charles Vivien, dont il eut

III. Jacob-Daniel Badollet, né 1765, marié à Marthe-Michée Graisier, dont il a Jeanne-Pauline-Georgette-Alexandrine, Alexandrine-Jaqueline, Charles-Jean-Henri, né 1795, Louis-Frédéric-Alexis, né 1802, et Louis-Félix-Victor, né 1806.

BAGUERET.

Armes : d'or au treillis de gueules ; au chef d'azur chargé de trois grenades d'or.

I. Lambert Bagueret, de Fontenay en Vosges, ép. Etiennette Cattelé, dont il eut Pierre, qui suit, et Nicole, fem. de Jaques, f. de Nicolas Martin, en 1609.

II. Pierre Bagueret, reçu B. G. le 27 novembre 1627, avec ses fils Abraham et Pierre, du CC. 1633, † 1650; ép. Susanne Luillier, † 4 févr 1651, à 54 ans, dont il eut Abraham, Susanne, fem. de Paul Croppet 1640, Jean-Pierre, qui suit, et Ami Bagueret.

III. Jean-Pierre Bagueret, du CC. 1658, auditeur 1686, ép. 1655 Elisabeth, ffeu No. Jaques Dufour, syndic, dont il eut Gabriel, † s. e. 1741, Isaac, qui suit, et Charlotte, fem. de No. et Sp. Jaques Sarasin, Mintre.

IV. Isaac Bagueret, du CC. 1693, dép. pour faillite, ép. 1) Etiennette, f. de No. Jaques Sarasin, capitaine, et de Louise de Bons; 2) 1731 Elisabeth, ffeu Gédéon des Confins. Il eut, probablement du premier lit, Abraham-Alexandre Bagueret, qui testa en 1758.

BALBANI.

La généalogie de cette famille la fait remonter au commencement du 12e siècle; je ne la prendrai que dès l'instant où elle joua un rôle dans le gouvernement de Luques, et je ne la garantis que depuis la 6e génération, quoique la filiation me paraisse établie sur des titres authentiques.

I. Turco Balbani, vivant au 13e siècle, eut quatre fils : Ciomeo, qui épousa Marchesana Teguni; Pietro, conseiller du palais, ancien de Luques 1335; Puccinello, ancien 1348, et Buonaccorso, qui suit.

II. Buonaccorso Balbani, ancien de Luques 1349, eut deux fils : Bartholomeo, qui suit, et Turco, marié à Jeanne Guinigi.

III. Bartholomeo Balbani, ancien 1360 et 1370, ép. 1) Mellina, f. de Jean Diversi; 2) Nicolosa, f. de Michel Angiorelli. Il fut père de Giovanni, Biagio, et Paolo, qui suit.

IV. Paolo Balbani, né 21 février 1374, ép. . . . . f. de Francesco Totti, dont il eut Mellina, fem. de Giacomo Rupondi, Catherine, fem. de Christophoro Turrettini, et Francesco, qui suit.

V. Francesco Balbani, né 1410, † 1458, épousa Claire, f. de Nicolao Manfredi, dont il eut, entre autres, Philippa, fem. de Girolamo Aliena, et Giovanni, qui suit.

VI. Giovanni Balbani, né 1443, † 3 nov^{e} 1492, ép. Jeanne, f. de Martin Cenami (l'une des familles nobles exclues de l'administration par le peuple en 1308). Il en eut Augustino, qui suit; Nieza, fem. de Damian Bernardini; Chiara, fem. de Girolamo da Collo; Marguerite, fem. de Pierre Arnolfini; Angiora, fem. d'Alessandro Diodati, et Francesco, qui suivra.

VII. Agostino Balbani, né 1482, ép. 1) 1516 Catherine, fem. de Tommaso Mei; 2) 1521 Lucrezia Sbarra. Il eut du premier lit Alessandro Balbani, marié à Maria del Poggio, et Bernardino, marié à Pierra Arnolfini.

Les enfans du second lit furent:

3. No. et Sp. Nicolas Balbani, réfugié à Genève, où il fut min^{tre} de l'église italienne de 1551 à 1559 reçu B. G. le 22 avril 1560, marié à Angela Cenami, veuve de No. Louis dei Guidiccioni, et de Bapt^{te} Bagliani.
4. Jeanne fem. de Gaspard Balbani.
5. Turco, qui suit.
6. Elisabeth fem. de No. François Micheli.

7. Biagio marié à Esther Balbani.
8. Catherine fem. de No. Julien Calandrini.

VIII. Turco Balbani † 1564, ép. Elizabetta Micheli, dont il eut Nicolas, qui suit, et No. César Balbani retiré à Genève, où il mourut âgé de 65 ans le 26 avril 1621, ayant épousé Renée f. de No. Michel Burlamachi, dont il eut 10 enfans tous morts jeunes. Elle se remaria au célèbre Théodore-Agrippa d'Aubigné.

IX. No. et Sp. Nicolas Balbani, ministre de l'église italienne à Genève, † à 66 ans le 3 août 1587; ép. 1) Lucrée Montecatini, † à Luques 1555; 2) Vittoria fem. d'Illustre S. le comte Julio de Thienes, de Vicence, † 21 juin 1582. Il eut du second lit: Philippa fem. de No. Ferdinand Puerari; Paul, né 1559; Judith fem. de Illustre S. le comte Ulysse de Martinengo, de Brescia, morte à 85 ans le 27 nov. 1648, et Sara, née 1570, mariée 1) à No. Pompée Diodati; 2) à No. Paschal de Lucelières S. de Long, morte 15 nov. 1645.

VII. Francesco Balbani ép. Madelaine Mei, dont il eut :

VIII. Jean Balbami, né 1509, marié 1537 à Elisabeth f. de No. Philippe Calandrini, dont il eut :

1. No. Henri Balbani né 1542, mort fort riche à Genève le 1er janv. 1596, après l'amputation de sa jambe gauche, s. e. de Marie Micheli, qu'il avait épousée en 1564.
2. No. Manfredo Balbani S. de St.-Vincent, né 1544, reçu B. G. 29 déc. 1580, du CC. 1582, des LX 1592, † à Paris 1624 s. e. Il avait épousé 1) Domitilla f. de No. François Micheli et d'Elisabetta Balbani; 2) Diamante de Pepoli, veuve du comte Odoardo de Thienes, ffeu illustre S. le comte Jerome Pepoli, de Bologne, où cette famille avait régné en souveraine. Elle était à Genève connue sous le titre de Madame la Comtesse, et y mourut le 1er sept. 1608, âgée de 77, ans suivant le registre (1).

(1) Les registres mortuaires ne font point autorité quant à l'âge, car on y trouve des erreurs de plusieurs années.

BARABAN.

Armes : d'azur, à la barre d'or à deux compons d'azur, accompagnée de deux étoiles d'argent.

I. Jean-François Baraban, d'Aubusson, dans la haute Marche, protestant, avait épousé Marie Vallenet, dont il eut :

II. François Baraban (signé *Barraban*), consul d'Aubusson 1623, reçu hab[t] Gen[s] 1626 et B. G. 16 août 1636, ép. Catherine, f. de Gabriel Mallet, dont il eut François, qui suit; Marie, fem. d'Isaac Goudet, et Susanne, fem. de Gédéon Piaget.

III. François Baraban, du CC. 1677, † 2 déc. 1723, ép. 1673 Hélène, f. de No. et Sp. Philippe Mestrezat, ministre, dont il eut Elisabeth, fem. de No. Guill[e] de Waldkirch, Louis, qui suit, et Léonard, † s. p. 1720.

IV. Louis Baraban, du CC. 1704, † 1753, ép. 1709 Judith, f. d'André Le Maire, dont il eut :

1. Hélène, fem. de Jean-Jaques DeJean.
2. No. André-Jaques Baraban, du CC. 1752, auditeur 1756, conseiller 1768, syndic 1774,

1er syndic, † 1788 s. e. d'une Dlle Le Maire.

3. Pierre, qui suit.

V. Pierre Baraban, du CC. 1758, ép. Susanne, f. de No. et Sp. Jaques-André Bonet, Dr-méd., dont il a eu Jaques-André, qui suit, Elisabeth, fem. de Jaques Banquet, colonel, et Andrienne, fem. de No. Ami-François Le Cointe, capitaine.

VI. Jaques-André Baraban, D. C. R., épousa 1) 1775 Colombine, f. de No. et Sp. Antoine-Josué Diodati, ministre; 2) Marianne, f. de Pierre Pasteur. Il a du premier lit une fille unique, Antoinette-Susanne, dite Souky, et du second lit deux filles, dont l'aînée a épousé M. Jean-Pierre Pictet, conseiller et lieutenant de police, et la cadette, Caroline, M. Jacob de Candolle, D. C. R.

BARRILLIET.

Armes : coupé; au premier d'argent à 2 pals de gueules; au second de gueules à une étoile d'or, cimier une étoile d'or.

I. Egr^s-Gabriel Barrilliet, de Gingin, eut deux fils : Antoine, qui suit, et Egr^s-Claude Barrilliet, secrétaire ducal 1539.

II. Egr^s Antoine Barrilliet, secrétaire ducal, fut père de

III. Jean Barrilliet, de Gingin, reçu B. G. 1542, père de

IV. No. Michel Barrilliet, du CC. 1576, auditeur 1577, conseiller 1588, syndic 1602, trésorier-général 1608, premier syndic 1623 et 27, † 1629, ép. Domaina, f. de No. Louis Varro, dont il eut :

1. No. Gabriel Barrilliet, du CC. 1608, auditeur 1611, † 1645 s. e. de Marie, f. de Benoit Caille du CC.
2. Michel, qui suit.
3. Jaques.
4. Pernette, fem. de Jean Argand, C. G.
5. Jeanne, fem. de Daniel Prost, C. G.
6. Marie, fem. de No. Louis Du Villard, C. G.
7. Judith, fem. d'Isaac Odemart, du CC.

V. No. Michel Barrilliet, du CC. 1624, † 1626, ép. Pauline, f. d'Isaac Jame, C. G., et de Susanne Boutillier, dit Curtet, dont il eut : Michel, qui suit, et Marguerite, mariée en 1672 à Philippe Maistre, de Châlons-sur-Saône.

VI. No. Michel Barrilliet, consignateur à la porte de Cornavin, ép. 1) Françoise ffeu Gaspard Gugelmann, d'Attiswyl au canton de Berne; 2) 1676 Elisabeth, f. de Jaques Flournois. Il eut du premier lit : Judith, fem. de Jean Picot, et Jeanne, fem. de Pierre Picot; et du second lit : Délie, fem. de Barthélemi Magdelaini, de Paris. Elle testa 1765 s. e., et n'ayant plus ni frère, ni sœur.

BAULACRE.

Armes : d'argent au croissant de gueules, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or posées en fasce.

I. Pierre Baulacre, de Tours, ép. Antoinette Ribe, du même lieu, dont il eut René, qui suit, et François, qui suivra.

II. René Baulacre, de Tours, hab^t de Genève, ép. Marie, f. de No. Symphorien Thellusson, et de Françoise de Gaspard, dont il eut :

III. Nicolas Baulacre, assassiné par des brigands sur les frontières de Bourgogne, et apporté en ville le 12 octobre 1622 en sa demeure, près la place de la Monnoye, blessé de plusieurs coups de pistolet et d'épée, dont trois balles sous le sein gauche, un coup d'épée derrière la tête, et un coup d'estoc au bras gauche. Il laissa un fils.

IV. David Baulacre, légataire de No. Jean Papillon, S. de Bonvouloir, son ami, en 1625.

II. François Baulacre, demeurant au faubourg de S. Saphorin des Ponts, à Tours, ép. Perrine de Launay, dont il eut :

III. Nicolas Baulacre, habt de Genève, marié en 1604 à Françoise, f. de No. Timothée Pellissari, † 1643 à 56 ans, dont il eut :

1. Elisabeth, fem. 1) de Pierre Perdriau; 2) 1655 de No. Jacob Andrion, syndic.
2. René Baulacre, né 1615, marié à une fille du pasteur Gabriel Cusin-De la Palle, dont il eut Lydie, fem. de Jaques de Tournes.
3. Nicolas, qui suit.

4. Françoise, fem. de Cyprien, f. de Guy de la Salle, de Roquefort en Bourdelois, morte à Lyon 1658, à 45 ans.

5. Une autre fille, fem. d'Isaac George, S. de la Roche, d'Angers.

IV. Nicolas Baulacre, né 13 mars 1621, reçu B. G. 1654, du CC 1658, † 1688, ép. 1) en 1654 Susanne, f. de Samuel Chouet de la Rue; 2) 1666 Renée Burlamachi, veuve No. Abraham Dupan, f. de No. Vincent Burlamachi Turrettini. Il eut du premier lit Elisabeth, fem. de No. Isaac Le Fort, auditeur, et Françoise, fem. de No. Jean-Louis Mestrezat, syndic; et du second lit, Sp. Léonard Baulacre, pasteur et bibliothécaire, né 1670, † s. p., et Jean, qui suit.

V. Jean Baulacre, né 24 mai 1676, du CC 1709, ép. 1711 Jeanne-Marguerite, ffeu Christian Camp, B. G., et de Madelaine Merisson, de la Rochelle, dont il eut Jaques, qui suit, et Renée.

VI. Jaques Baulacre, né 1712, du CC. 1745, capitaine dans la garnison, ép. 1749 Marthe-Marie-Jeanne, f. de No. Jean-Louis Auriol, de Castres en Languedoc, et d'Olympe de Bonnefous, dont il eut Ami-

Charles Baulacre, capitaine dans la garnison, marié à Françoise Tollot; Abraham, qui suit, et trois filles non mariées.

VII. Abraham Baulacre, ép. Charlotte-Catherine-Madelaine, f. d'Etienne Morin, B. G., et de Marie Lombard, dont il a laissé trois filles et cohéritières :

1. Marie, fem. du comte Adolphe d'Angeville.
2. Susanne.
3. Olympe, fem. de Jaques-Antoine Odier, auditeur et D. C. R.

BEAUMONT.

Le véritable nom est Bouthillier *de* Beaumont, dont on a fait d'abord Bouthillier *dit* Beaumont, puis Beaumont tout court.

Armes : d'azur à la fasce d'or, accompagnée en chef de trois losanges d'or et en pointe d'une montagne d'argent, éclairée d'un soleil à dextre.

II. Louis, ffeu Théophile Bouthillier de Beaumont, de Larpent en Dauphiné, fut reçu

B. G. avec ses fils Nicolas et Pierre, le 4 déc. 1711, pour 10,500 florins, trois assortimens à l'arsenal et dix écus à la bibliothèque. C'était, de beaucoup, le prix le plus élevé qu'on eût encore payé pour la bourgeoisie. Il testa le 26 avril 1723 et mourut la même année; ép. 1) une femme dont je n'ai pas trouvé le nom; 2) le 29 juin 1711, Susanne, ffeu No. Isaac Marcombes et de Susanne Trembley (1). Il eut du premier lit Nicolas, qui suit, et Pierre, † s. e., et du second lit Louis, né 1713; Sp. Jaques-André Bouthillier-Beaumont, ministre, né 1715, mort s. e. quoique marié deux fois, 1) 1741 à Renée Mollet de la Rive; 2) 1776 à Elisabeth Mallet-Banquet; Jacob, qui suit; Pierre, Etienne, François-Léonard, et Marie-Henriette, fem. 1718 de No. François de la Corbière.

III. Jacob Bouthillier dit Beaumont, né 15 juin 1720, du CC 1764, ép. le 24 mars 1748 Marie, ffeu Léonard Mollet, et de Susanne De la Rive, dont il eut Susanne-Louise, fem.

(1) Le registre des mariages ne le nomme, non plus que son père, que du seul nom de Boutillier, sans aucune mention de celui de *Beaumont*.

de Laurent Kunkler, Susanne, † s. a., et Ami-François, qui suit.

IV. Ami-François Bouthillier-Beaumont, du CC, puis, à la restauration, D. C. R., † 1828, ép. le 19 nov. 1781 Jeanne-Susanne, f. de No. Léonard Sartoris, et de Susanne Falquet, dont il a eu :

1. Jacob, qui suit.
2. Aymé-Léonard.
3. Jaques-André, qui suivra.
4. Robert, qui suivra aussi.

V. Jacob Beaumont, D. C. R. et lieutenant-col. de la milice, a épousé Antoinette-*Caroline*-Marie, f. de No. Michel Lullin et d'Amélie-Christine Pictet, dont il a deux fils, Gabriel, né 1811, Henri, et trois filles: Susanne, fem. de Jaques-Gustave Fatio, auditeur; Aymée-*Amélie*, fem. de François Marcet, D. C. R., et *Anne*-Caroline, fem. de Horace-Guillaume Cayla.

V. Jaques-*André* Beaumont, né 1789, D. C. R., avait épousé Ideline, f. de M. de Seigneux, de Lausanne, dont il a laissé un fils unique nommé Jules. Sa veuve s'est remariée à M. de Gingin, baron de Lassaraz.

V. Robert Beaumont, D. C. R., a épousé Eugénie, f. de Pierre-Guillaume Trembley-Roguin, dont il a Jeanne-Wilhelmine, Clara-Louise-Marguerite et Louis-Jules-Antoine; ces deux derniers jumeaux, nés 8 fév. 1826.

BEDDEVOLE.

Ils prétendaient être de la maison de Bentivoglio, qui a été souveraine à Bologne, et ils en portaient les armes; le père des derniers en avait aussi pris ou repris le nom.

Armes : écartelé; au 1 et 4 d'or, à l'aigle éployé de sable; au 2 et 3 d'or à un degré de gueules en bande, ou d'or à quatre pointes de gueules en bande.

I. Jean Beddevole (1) ép. 1584 Susanne, f. de No. Pierre Fabri le jeune, premier syndic, et de Peronette Blecheret, dont il eut Jaques qui suit, et Jean Beddevole, qualifié C. G. à son

(1) Je n'ai pas trouvé le nom de son père, mais il avait une sœur, Isabeau Beddevole, fem. d'Aymé Pavie.

mariage avec Françoise ffeu Egr[e] Jaques Vulliet C. G.

II. Jaques Bedevole ou Beddevolle (signé des deux manières) natif, fut reçu B. G. le 16 juin 1624 pour ses prétentions sur une maison près la porte de Cornavin, qui avait appartenu à son père, et dont la seigneurie était en possession; ép. Madelaine Norcier, nièce et hér[re] de Claude Cherrot, et ffeu Jean Norcier, dont il eut André, qui suit, et Susanne fem. 1) de Henri Bernardin ; 2) de George Courant.

III. Egr[e] André Beddevole (ainsi signé), juge de Chateauvieux et Confignon, ép. Jeanne ffeu Louis Prevost, de Bossy au pays de Gex, et de Jeanne de Carro, dont il eut Etienne, qui suit, Marie fem. de Sp. Sébastien Penard, Min[tre], Susanne, fem. de François Mallet; Dominique; Antoine, et Jaques qui était parti sans le congé de sa mère, en 1700.

IV. Etienne Bentivoglio dit Beddevole, Châtelain de Chateauvieux, du CC 1709, ép. Antoina Catherine Morel, † à Dardagny le 16 avril 1761 à 87 ans, dont il eut :

1. Jaques-Michel Beddevole, etudiant en théologie 1716, Min[tre] 1721, retourné au catholicisme.

2. Jean Beddevole, étudiant en droit 1716, avocat et notaire 1721, retourné au catholicisme et premier gentilhomme du Duc de Gesvres, gouverneur de Paris: il avait épousé Marie ffeu Gédéon Patron C. G. et de Marie Jaquet (Cont. 11 janv. 1721).
3. Renée fem. de No. Jean Vasserot S. de Dardagny, mariée le 12 mars 1721 à Pery dans l'Evêché de Basle.

BELLAMY.

Armes: écartelé au 1 et 4 d'argent au lion de gueules couronné d'or; au 2 et 3 d'azur à un soleil d'or.

Cette famille a été si nombreuse que je ne la suivrai pas dans tous ses rameaux, me bornant aux branches existantes et à guelques autres.

I. Louis Bellamy, de Lullier, terre de Langin, eut deux fils:

1. Mauris Bellamy, marié 1) le 10 juin 1597 à Sara ffeu Jean Aubier, dont il eut Jeanne, fem. 1623 de Noé Dessaignes, de Cluny en Maconnois, hab^t Genève; 2) à Jeanne

Tissot, dont il eut Jeanne, fem. de Pierre Amirault, ou L'Amirault.

2. Claude qui suit.

II. Claude Bellamy reçu B. G. 1616, demeurant au Carre, ép. 1) 1601, Elizabeth, f. de Claude Bouffard; 2) 1623, Anne ffeu Egr^e^ François Waliffin, B. de Gex, et de Marie de Chapeaurouge; 3) 1634, Louise ffeu Jean Clerc, d'Ambilly. Il eut, probablement de la seconde, Jeanne, fem. 1645, d'Aymé Gaudy; encore de la seconde, Jean, bapt. le 13 mai 1632, et de la 3me, Jean-George, bapt. 20 mars 1636.

I. Girard Bellamy, du dit lieu de Lullier eut 3 fils et une fille nommée Maurise. Les fils furent : Jean, qui suit; Bernard, qui suivra, et Claude.

II. Jean Bellamy, hab^t^ Gen. 1599, reçu B. G. 16 mai 1617, † 1638, ép. 1) Marie Cassin; 2) Humberte, f. d'Egr. Gabriel Pyu, Not. Conseign^r^ de Graisier, veuve et tut. de leurs enfans 1641. Il eut du 1er lit une fille unique nommée Anne, et du second: Abraham, qui suit; Jaques, qui suivra; Marc, marié à Marguerite Thibally, et Susanne, fem. de Samuel Jaïn.

III. Abraham Bellamy, C. G., ép. 1643 Angeline, f. d'Antoine Maingroin, de Postiaf aux Grisons, dont il eut, entre autres :

IV. Pierre Bellamy, C. G. né 1648, ép. 1669 Susanne, ffeu Pierre Massé, dont il eut :

V. Pierre Bellamy, C. G., né 1685, ép. 1711 Andrienne, f. d'Etienne Malcontent, dont il eut Barthélemi, qui suit.

VI. Barthélemi Bellamy, né 1714, consignateur à Cornavin, ép. Susanne Viridet, qui testa en 1772, et dont il eut : Henri ; Marie-Françoise, fem. de David Paccard ; Pernette-Susanne, fem. de David Mégevand ; David-André, marié à Jeanne-Aymée Paccard, dont il n'eut point d'enfans; André-Louis ; Pierre, qui suit, et Jean-François.

VII. Pierre Bellamy, D. C. R., né 1757, † 1833, ép. 1784 Jeanne-Susanne-Antoinette, f. de Jaques-Louis Aubert-Colladon, dont il a eu Barthélemi, né 1788, et Amélie-Louise, fem. de M. Dupin.

III. Jaques Bellamy ép. 1) Sara, f. d'Abraham Caboche C. G. (Cont. 1649); 2) Sara Laboris viv. avec lui 1670. Il eut du premier lit un fils nommé Jaques; du second, des enfans † en bas âge.

II. Bernard Bellamy, reçu B. G. 15 octobre 1617, cousin de No. Jude de Bellefontaine, de Lausanne, ép. Ruth, f. de No. Pierre Gerbel, C. G., et de Sara Girard, dont il eut Marthe, fem. 1631 de Jean Arbalestier, C. G., et Henri, qui suit.

III. Henri Bellamy, C. G. 1659, ép. Jeanne, f. de No. François Gautier, dont il eut François, qui suit, et Louis.

IV. François Bellamy, C. G., ép. 1678 Susanne, f. de David Dentand, C. G., et de Judith Miége, dont il eut Jean-François, qui suit; Judith, fem. 1698 de Sp. George Monet, avocat, et Marie-Charlotte, fem. de Melchisedec Achard.

V. Jean-François Bellamy, C. G., ép. Renée, f. de David Duval, C. G., dont il eut Marie, fem. de Sp. Abraham Prevost, pasteur, Jean-François, qui suit, et Abraham-François, qui suivra.

VI. Sp. Jean-François Bellamy, pasteur à Bossey et au Petit-Sacconnex, † 1769, ép. le 1er novembre 1759 Denise-Pauline-Françoise, f. de No. André Gallatin, ancien premier syndic, alors S. lieutenant, dont il eut André-François, qui suit, et un enfant posthume.

VII. André-François Bellamy, C. G., ép....... dont il a eu une fille, fem. de Ami-Jean Des Arts, D. C. R.

VI. Abraham-François Bellamy, C. G., ép. 1758, Louise-Aymée, f. de Louis-Antoine Moillet, C. G., dont il eut, entre autres enfans :

VII. Gédéon-François Bellamy, C. G., marié à Marthe-Andrienne-Catherine d'Aix, dont il a eu Jean, qui suit, et deux filles, Anne-Judith et Jeanne-Françoise, fem. de M. Bernard-Pierre Dunant.

VIII. Jean Bellamy, né 1791, D. C. R., a ép. Susanne-Madelaine-Marianne Richard, dont il a François-Charles, né 1821, Jean-Joseph-Gédéon, né 1823, et Henri-François, né 1828.

BERJON.

Armes : d'argent à trois chemises de gueules, au chef d'azur chargé d'un lion passant d'or.

I. Jaques Berjon, de Lyon, ép. Clauda Moulin, dont il eut Jean, qui suit; Jaques, qui suivra; Françoise, † à 84 ans 1612, fem. de Sp. Pierre Bonet, doct.-méd., et Marguerite, fem. de Mathias Le Clerc, de la Roque en Cour (cont. 1557).

II. Jean Berjon, reçu B. G. le 10 juillet 1576, ép. 1) 20 juin 1563 Michelette, ffeu Jean Jean Muret ou Moret, de la Tarentaise; 2) 21 septembre 1570 Pernette, f. de No. et Egr[e] Barthélemi Messier, cons[er], secrét[e] d'état, et de Pernette Genod, veuve de Pontus Chabal, d'Annonay, † 10 mai 1610 à 90 ans, suivant le registre, mais dans ce cas elle eut un fils à 51 ans. Il en eut:

III. Jean Berjon, † à 54 ans le 10 mai 1625, paraît avoir renoncé à sa bourgeoisie, ou elle se perdit pendant la minorité de ses enfans; ép. Avoye Duval, remar. à Pierre de Veyras, C. G., dont il eut Jean, qui suit, et François, qui suivra. Tous deux furent réhabilités à la bourgeoisie avec leurs enfans, gratis, en 1636. Il eut aussi une fille, Judith, fem. de Jaques Veyras, C.

IV. Jean Berjon B. G. 1636, ép. 1628 Anne, ffeu Claude de Barry et de Susanne Bardin, dont il eut:

V. Antoine Berjon, C. G., † âgé 1715, ép. 1) 1672, Jeanne, f. de Franç. Sabourin, et d'Elisabeth Flournois; 2) Anne, ffeu Jaq. Mallet Thabuis. Il eut du 1er lit Madelaine, fem. de Charles Voullaire, C. G., et Susanne, fem. 1) de Jean-Louis Berjon; 2) de Jean Mussard; et du second lit Renée, fem. de Jean-Franç. Rousseau; Anne Catherine, fem. de Jean Mussard, du CC et Jean Berjon.

IV. François Berjon B. G. 1636, † à 33 ans, 1640, ép. 1633 Françoise, ffeu No. César Turrettini, dont il eut :

V. Bernard Berjon, marié à Susanne, f. de Pierre Le Damoisel, dont il eut : Sara, fem. de Pierre Morel C. G.; Sara-Gabrielle, fem. d'Antoine, f. de Jean Moillet, et Jean-Louis qui suit.

VI. Jean-Louis Berjon, C. G., ép. Susanne, f. d'Antoine Berjon Sabourin, dont il eut : Antoine Berjon, et Anne, fem. de Sp. François de Roches, Mintre.

II. Jaques, ffeu Jaques Berjon, reçu B. G. 14 janv. 1574, † à 53 ans, 1594; ép. Sara Bu-

gneta † à 55 ans 1594, dont il eut Mathieu, qui suit; Jahel, fem. de Pierre Joly, B. G., et Marie, fem. d'André Matringe, C. G.

III. Mathieu Berjon, † à 70 ans, 1641, ép. Théodora, f. de Sp. David Le Boiteux, Min^{tre}, et de Marie Gervais, dont il eut : Susanne, † à 18 ans, 1617; Jaquette, fem. d'Antoine Jordan, B. G., et Pauline, fem. de Louis Vignier, C. G.

BERNARD.

Armes : une bande chargée de 3 étoiles et accompagnée d'un soleil en chef et d'un croissant en pointe : les couleurs me sont inconnues ; c'est le cachet du premier syndic Jean-François.

I. Humbert Bernard reçu B. G. 1456, probablement frère de Barthélemi Bernard reçu B. G. la même année, fut père de Humbert, qui suit ; de Pierre Bernard père de Françoise, fem. d'Aymond Brigaud de Musenens, et de Jean Bernard, qui suivra.

II. Humbert Bernard C. G. 1527, ép. Théobalde, f. de Pierre-Jean Brun, C. G. dont il eut :

1. Messire Jean Bernard, curé de Cusy, qui donna tous ses biens à sa sœur Michée le jour de son premier mariage, 1526.
2. Michée, fem. 1) 1526 d'Antoine Charvet, B. G. ; 2) de Daniel de Brutinel, de Gap.
3. Claudine, fem. 1) de George Fournier; 2) de Jean Garmaise.

II. Jean Bernard, des L 1507, ép. 1) Antoina ffeu Pierre-Jean Brun; 2) No. Clauda . . . Il eut de la première :

1. Claude, qui suit.
2. No. Louis Bernard, d'abord prêtre, fut le premier qui se fit protestant à Genève, du CC 1539, cons^er^ 1545, † 1548.
3. Sp. Jaques Bernard, du CC 1539, puis Min^tre^, † s. e. de Georgea, ffeu Vigean Köln, B. G. Et du second lit :
4. Françoise, fem. 1) de Pierre de Faigniant, C. G. ; 2) de Jean Frochet.

III. No. Claude Bernard, âgé de 36 ans en 1534, des LX 1535, chatelain de chapitre 1539, ép. 1) Ayma, f. d'Aymé Comte, dont il

n'eut point d'enfans; 2) Clauda, f. de Claude Bonna, dit Pertemps, et de Sébastienne Lect, dont il eut :

1. Jean-François, qui suit.
2. No. Pierre Bernard, du CC 1560, marié en 1559 à Marthe, f. No. Claude Dupan.
3. No. Barthélemi Bernard, absent en 1559.

IV. No. Jean-François Bernard, S. de Chateauvieux, Confignon, Dardagny, etc., du CC 1555, cons^er^ 1557, secrét.-d'état, syndic 1559, lieutenant de justice 1565, premier syndic 1575, † en charge 1587; ép. Lea, f. de No. Claude Roset, syndic, remariée à No. George De la Rive, syndic, dont il eut une fille unique, Judith, fem. de No. Mathieu Spon, B. de Zurich et de Genève (cont. 1585).

BERTRAND.

1° *de Montpellier.*

Armes : d'argent, au bœuf de sable, clocheté d'or passant sur une terrasse de sinople ; au chef

d'azur chargé d'un croissant d'argent entre deux étoiles du même.

II. Antoine ffeu Pierre Bertrand, de Montpellier, fut reçu B. G. avec ses deux fils, le 25 juin 1704. Ses fils étaient Antoine, qui suit, et Etienne, † s. a.

III. Antoine Bertrand, B. G. 1704, † 1740 à 58 ans, ép. 11 août 1720 Madelaine, f. de Jean Lafont, B. G., et de Jeanne Negret, dont il eut Antoine, † s. a. à 19 ans; Jean, qui suit; Jean-Antoine; Charles, marié en Angleterre à une D^lle^ Platel; Louis, qui suivra; Marie, fem. de No. Léonard Buisson; Madelaine, fem. de No. Guillaume-Bernard de Portes, S. de Crassier; Henriette, fem. de No. Isaac-Louis de Thellusson, cons^er^, et Jeanne, fem. de No. Manassé Cramer.

IV. Jean Bertrand, S. de Coinssins, du CC 1756, ép. Catherine-Elisabeth, f. de Guillaume Boissier-Buisson, dont il eut Pierre-Horace Bertrand, avocat; Marguerite, fem. 1774 de Frédéric-Guillaume Maurice, baron de l'Empire, maire de Genève, et Anne-Charlotte, fem. de No. Pierre-André Rigaud, syndic.

IV. Sp. Louis Bertrand, prof. philos., du CC 1764, ép. le 7 août 1762 Isabelle-Sara, f. de Gabriel Mallet Chomel, dont il a eu un fils, † s. a., et quatre filles :

1. Eléonore, fem. de Très-Honoré William Wickham, cons[er] privé de S. M. Britannique, son ministre plénipotentiaire en plusieurs cours, diplomate très-distingué.
2. Marie-Jeanne, fem. de No. Jacob Martin, cons[er] et lieut. de police.
3. Julie, fem. de No. Isaac Pictet, syndic.
4. Sara, fem. de No. Charles-Richard Tronchin, cons[er], bienfaiteur des pauvres de toutes les croyances, fondateur généreux et éclairé de plusieurs excellens établissemens de charité pendant sa vie.

BERTRAND.

2° du Pont de Camarès.

I. Simon Bertrand, du Pont de Camarès, fut père de : Isabeau, fem. de Jaques Lasserre; Barthélemi, reçu B. G. 1743, † s. e. 1766;

Jeanne, fem. d'autre Jaques Lasserre; Simon, qui suit, et Pierre.

II. Simon Bertrand, ép. Isabeau Brandoin, dont il eut

III. Simon Bertrand, reçu B. G. avec son oncle Barthélemi, le 30 décembre 1743, du CC 1775, ép. Marguerite Roques, dont il eut Jean, qui suit; Etienne, qui suivra; Marguerite, fem. de No. Guillaume Cayla, syndic; . . . . . fem. d'Isaac Pasteur, et Susanne, fem. de No. Jean-Guillaume Revilliod.

IV. Jean Bertrand, du CC, ép. 1) le 9 décembre 1781 Marie-Catherine, f. de Pierre Martin-Long; 2) Catherine, f. de Sp. Paul Moultou-Cayla. Il eut du premier lit Catherine-Marguerite, fem. de Guillaume Favre, D. C. R.; et Marie-Emilie, fem, de Jean-François Vieusseux, D. C. R.; et du second lit, aussi deux filles, Anne-Marie et Elisabeth.

IV. Etienne Bertrand, ép. 20 mai 1785 Susanne-Julie, f. de No. Léonard Sartoris, et de Susanne Falquet, dont il a eu : Simon, né 1786; Henriette, † s. a. 1818; Adeline-

Susanne, fem. du marquis Benigne de Bossi, et Edouard, qui suit.

V. Edouard Bertrand a épousé Françoise-Hélène-Louise Senn, dont il a trois filles : Jeanne-Louise, Henriette et Benigna-Adelina.

Il y a eu plusieurs autres familles de ce nom, dont l'une, au moins, sera mentionnée dans la suite de cet ouvrage.

BLANCHET.

Armes : de sable à 3 cygnes d'argent, 2 et 1.

I. Jean Blanchet, de Villars en Beaufort, ép. Anne La Creuse, dont il eut Claude, qui suit; Jeanne, fem. 1) de No. Jean Andrion; 2) de Sp. Pierre Blandin; et Françoise, fem. de No. Pierre Dupuis.

II. Claude Blanchet, reçu B. G. 28 juin 1628, ép. Judith, f. de No. Philippe de Rabours, dont il eut :

1. Philippe, qui suit.
2. Pierre Blanchet, C. G., ép. 1646 Sara, f. de No. Jean Tudert, S. de Mazières, re-

mariée à Joachim Billette, et dont il eut Pernette, fem. de Louis, f. de Pierre Girard ou Giraud, et Barbe, fem. de . . . . Verchère.

3. Jeanne, fem. No. Jaques Franconis.

4. Anne, fem. de Paul Roy, B. G.

III. Sp. Philippe Blanchet, doct.-méd., du CC 1660, auditeur 1670, sautier, † 1677, ép. 1664 Marie, f. de Robert Mallet-Tronchin, dont il eut entre autres enfans :

IV. Jean-Jaques Blanchet, né 1673, † 1755, ép. 1) Charlotte-Cécile, f. de Pierre Raby et de Pernette Pictet; 2) Sara, f. d'Egr[e] Jean-Antoine Comparet. Il laissa quatre enfans : Charlotte, Jean-Antoine Blanchet, † s. p. 1782; Judith, f. de Jean-Jaques Amat, et Claire Renée, fem. 1) de Sp. François Caille, auditeur; 2) de No. Marc Dupan, colonel au service de Hollande.

Il y a eu plusieurs autres familles de ce nom admises à la bourgeoisie avant et après celle-ci : c'est la seule qui ait siégé en Deux-Cent.

BLANDIN.

Armes : d'azur à la bande d'argent, accompagnée d'un cerf courant d'or en chef et de trois copeaux de montagne d'or au canton dextre inférieur.

II. Jean ffeu Etienne Blandin, de Veyrier, reçu B. G. 17 novembre 1506, du CC 1536 (âgé alors de 58 ans), ép. Jeannette, f. de Pierre Moine le jeune, dont il eut, entre autres, Mermet, qui suit; Louis † s. e. de Pernette, f. de Claude Dunant, C. G.; Clauda, fem. de Claude Ballexsert et une autre fille, mariée à Thibaud-Dupont.

III. Mermet-Blandin, du CC 1537, ép. Pernette Chenu, dont il eut Louis, qui suit; Pierre Blandin, qui ép. 1565 Jeanne, f. de Jean Papellier, dont il eut une fille unique, Pernette, fem. de François Mauris, C. G.; Jean, et Louise, fem. de Jean Papellier 1565.

IV. Egr[e] Louis Blandin, not[e], du CC. 1573, † 1576, ép. 1572 Henriette, f. de No. Loup Tissot, dont il eut Jean, qui suit; Julien, qui suivra; et Louis Blandin, du CC 1589,

† 1616, qui épousa Marguerite, f. de Jean-Louis Prevost Gautier, remariée à Aymé Gaudy, puis à Benjamin Noel, et dont il eut une fille unique, Judith, fem. de No. Pierre Blondel.

V. Egr^e Jean Blandin, du CC 1618, † 1636, ép. Elisabeth, f. de Jean-Louis Prevost-Gautier, dont il eut Jaques, qui suit, et Judith.

VI. Jaques Blandin, C. G., ép. 1) Françoise Cusin, dont il eut des enfans † en bas âge; 2) Jeanne Espagnon, dont il eut des enfans † s. a., et Gabrielle, fem. de François fleu Etienne Angely, de Montpellier.

V. Julien Blandin, ép. 1) Jeanne, fleu Tobie Bosc et de Gabrielle Testu; 2) Ruth, f. de Jean Mussard et de Clermonde Cresp; 3) Pauline, f. de Jaques Argand et de Pernette Barrilliet, veuve de Jaques Cartier. Il eut du premier lit, Jeanne, fem. de Simon du Teil, et du second, Sara, fem. de Nicolas de Bary 1658; Marie, fem. de Jaques Rousseau 1667, et Louis, qui suit.

VI. Louis Blandin, ép. 1680 Esther, f. de Louis Ferrier, de la Mure en Dauphiné,

et de Jeanne Duport, dont il eut des enfans.

I. Julien Blandin, de Viry, viv[t] 1581, fut père d'Etienne, qui suit; et de Susanne, fem. d'Antoine Joly.

II. Etienne Blandin, de Clermont en Genevois, reçu B. G. le 28 février 1581, ép. 3 décembre 1581 Lya, f. de Pierre Tissot, B. G., et de Claudine de Fosses, dont il eut :

1. Pierre l'aîné, qui suit.
2. Etienne, qui suivra.
3. Sp. Pierre Blandin le jeune, doct.-méd., du CC 1616, auditeur 1631, † 1640 s. e. de Jeanne Blanchet, veuve No. Jean Andrion.
4. Henri, qui suivra.

III. Pierre Blandin l'aîné, † 22 février 1645, à 63 ans, ép. Marie, f. de No. Jean Andrion et de Jeanne Blanchet, belle fille de son frère cadet, dont il eut Pierre, et Jeanne, fem. de Marc Lagise.

III. Etienne Blandin, ép. 1612 Jeanne, f. de Nicolas Briffaut, B. G., dont il eut Jacob,

qui suit; Susanne, fem. d'Olivier Lagise; Jeanne, fem. de Sermet Arnaud, C. G.; Etienna, fem. d'Abraham Gaudy, et Marie, fem. de Jean, ffeu Pierre Fontaine.

IV. Jacob Blandin, ép. Marie, f. de Jérome Capitel et de Catherine Guienet (cont. 1654), dont il eut François, qui suit; Catherine, fem. de Pierre-André Lagise, 1677; et Anne, fem. 1) d'André Liana; 2) de . . . Guienet.

V. François Blandin, ép. 1681 Jeanne Comparet, dont il eut Sara, fem. de Jaques Vieux, et Françoise.

III. Henri Blandin, ép. Jeanne, f. de Louis Courant, B. G., et de Sephora Tascoa ou Tasquois, dont il eut :

IV. Pierre Blandin, demeurant à Orbe en 1650, ép. Marie, f. de George de Lor et de Marie Clot, dont il eut une fille, mariée à Gamaliel Bulor, justicier d'Orbe.

BOGUERET ou BOUGUERET.

Armes : d'azur à la corne d'abondance en pal, droite; au chef dentelé d'or chargé de lettres hébraïques.

I. Didier Bogueret, de Langres, eut deux fils : Nicolas, qui suit; et Jean, qui terminera la généalogie.

II. Nicolas Bogueret, architecte, reçu B. G. 19 janvier 1571, gratis, en considération de ses talens, construisit le bâtiment des halles et l'escalier de l'hôtel-de-ville. Le roi de Navarre pria le Conseil de le lui prêter, en 1588, et il fut tué à l'Escalade le 12 décembre 1602, à l'âge de 65 ans. Il épousa Raimonde Martin, de Chevry au pays de Gex, remariée à Claude Bouffard, et † de peste 1615, mais il n'en eut point d'enfans. Il avait eu d'un premier lit, Jean, qui suit; Marie, fem. de Jean Chappotet, C. G.; Andrée, fem. d'Abraham Mugnier; autre Jean, vivant en 1631, marié en 1612 à Marie, f. de Claude Baccuet, et Etienne.

III. Jean Bougueret (ainsi signé), du CC 1605, geôlier 1617, hospitalier 1630, † 7 avril

1631, à 56 ans; ép. Etienna, f. de No. Pierre Guaict, premier syndic, † à 74 ans, 1647, dont il eut Abraham, marié à Michée, ffeu Jaques Dubois, C. G. 1650, et

IV. David Bogueret, qui ép. 1640 Catherine, f. de Jean de Thouz, de Satigny, dont il eut Jean, qui suit; Susanne et Etienna.

V. Jean Bogueret, C. G., ép. Marie Favre, dont il eut :

VI. Jean-Bénédict Bogueret, † 1724, à 48 ans, ép. Anne-Marie ffeu Hugues Servel, hab[t], et de Jaquenime Thomas, † 1746, dont il eut Alexandre, qui suit, et Anne-Marie.

VII. Alexandre Bogueret testa en 1782, laissant de Louise Grangeon, sa femme, dont la mère était Anne-Louise du Collet, Jean-Louis Bogueret, † s. e. de Judith Voisin, et George-Marc-Amédée, qui suit.

VIII. George-Marc-Amédée Bogueret, C. G., ép. Marie, f. de Jean-Pierre Rivoire, dont il eut Pierre-Marc-Alexandre, Jean-Marc-Alexandre, qui suit; Henri et Aymé-Moïse.

IX. Jean-Marc-Alexandre Bogueret, né 20 mars 1779, ép. Dorothée Dittmann, dont il a Henri, né 1807, et Dorothée.

II. Jean Bogueret, ép. Jeanne Raimond, dont il eut :

III. Jean Bogueret, natif, marié à Jeanne, f. de Samuel Brun, régent au collége, et de feu Sara Simond.

BON.

I. Jean Bon (Bonus), neveu et cohéritier de feu Egr^e Jean Ravoyriz, secrétaire ducal, fut père d'Antoine; Claude, qui suit, et Guigues. Antoine reconnut à l'Evêché en 1485 pour ses frères et pour Jean et Pierre Bonus, ses cousins germains ffeu Guillaume.

II. Claude Bon, B. G., qui ne vivait plus en 1532, avait laissé de Jeanne sa femme, Etienne, qui suit; Rolet, et un autre Etienne, marié à Pauline, f. d'Etienne Chenelat, C. G.

III. Etienne Bon, C. G., du CC. 1544, et des LX dès 1535, ép. Pauline, f. de No. Anzo, soit Jean de Chapeaurouge, dont il eut :

IV. No. Louis Bon, du CC. 1552, cons^er 1557,

trésor^er 1563, syndic 1561, † 8 mars 1565, ép. Catherine, f. de No. Henri Goula, et de Mie Nergaz, remariée à No. Jean Vectier, auditeur, et dont il eut Etienne, qui suit; Marie, fem. d'Egr. Jean-François de Choudens C. G.; Madelaine, fem. de David de Ville, B. d'Orbe, et Elisabeth.

V. Egr^e Etienne Bon, du CC 1580, † 1587, ép. 1) Catherine, f. de No. Joachim De la Mer, veuve Hugues de Veyras; 2) Jaquema Bouchet; 3) Clauda, ffeu Jean Jaquemier, de Gex, le 23 octobre 1614. Il eut du premier lit, Pernette, fem. de Guillaume Charbonnier, C. G.; et Elisabeth, fem. de Pierre Potier, B. G., † à 64 ans, 29 avril 1645; et du second lit, Philibert, qui suit, et Andrienne, fem. de Julio Delponte 1630.

VI. Egr^e Philibert Bon, † de peste à 38 ans, le 31 mai 1638, ép. Françoise, ffeu François Sales, dont il n'eut que deux filles † s. a.

BONET.

Armes : de gueules au chef d'argent.

I. Pierre Bonet dit de Provence, aussi nommé Pierre de Provence, né à Vantou en Dauphiné, domicilié à Lyon, chirurgien du Duc de Savoie, vivant à Genève 1577, retourné à Lyon, revenu 1586, † 16 novembre 1590, ép. Françoise, f. de Jaques Berjon, de Lyon, † 22 avril 1612, à 84 ans. Il en eut André, qui suit; Me Jaques Bonet, aussi chirurgien, † à 60 ans 1615; Sara, fem. 1) 1586 de Léonard Girard, de Lyon, hab^t Genève; 2) de François Mareschal; Marthe, fem. 1) de Jean Dupré, de Lyon; 2) de Jaques Charbonnier, de Châtillon-sur-Seine; et Susanne, fem. de No. Constantin Zobi.

II. Sp. André Bonet, né en Provence, doct.-méd., reçu B. G. gratis le 30 décembre 1617, sauf à fournir 6 mousquets, 6 bandouillères et deux seillots, du CC. 1618, des LX, † 15 octobre 1639, à 85 ans (suivant le registre; mais dans son testament du 24 décembre 1636, il dit qu'il en a 77);

ép. 1) à Lyon, Michelette, f. de Jean Frelon et de Pernette de Harsy, † à 51 ans, 13 juillet 1613 (cont. 11 mars 1582, Benoit Corsans, No. à Lyon); 2) Marguerite, f. de Not. Antoine Pinelli, de Gênes, et de Catherine Godot, † 21 septembre 1641, à 61 ans. Il eut du premier lit, Marthe, fem. de No. Jean Humbert, cons^er; Sara, fem. 1) d'André Caille; 2) de No. Théophile Sarasin, auditeur; Louise, née 27 août 1596, fem. de No Jean Revilliod; et Anne-Marie, fem. de Jean Vymar, de Lyon; et du second lit, Jean, qui suit, et Théophile, qui suivra.

III. No. et Sp. Jean Bonet, né 1615, doct.-méd. à 19 ans, du CC 1637, puis des LX, † 1688, ép. 1636 Anne, f. de No. Jacob Duport, S. de Boismasson, et de Jeanne Duchesne, Dame de la Violette, dont il eut :

1. No. et Sp. André Bonet, doct.-méd., du CC 1665, † s. a. 1704.
2. Jean-Antoine, qui suit.
3. Jeanne, fem. de Sp. Amy de Harsy, doct.-méd. 1663.
4. Michée, fem. de Mathieu Gardelle, 1684.
5. Michel.

IV. No. et Sp. Jean-Antoine Bonet, doct.-méd.,

du CC 1680, † 1712, ép. Madelaine, f. du syndic Jaques Dufour Pellissari, dont il eut :

V. No. et Sp. Jaques-André Bonet, doct.-méd., du CC 1721, déposé pour faillite 1733, rétabli ensuite, † 1764, ép. Jeanne-Louise, f. de No. Jacob De la Rive, trésorier général, dont il eut Susanne, fem. de Pierre Baraban, du CC.

III. No. et Sp. Théophile Bonet, né 1620, doct.-méd. célèbre et auteur de plusieurs ouvrages (v. Moréri), du CC 1652, † 29 mars 1689; ép. Jeanne, f. du célèbre Frédéric Spanheim, prof. philos., et de Charlotte Duport, dont il eut :

1. No. Frédéric Bonet, né 1652, du CC 1688, Cons^er de l'Electeur de Brandebourg et son Résident en Angleterre. † s. a. 1694.
2. Louis-Frédéric, qui suit :

IV. No. et Sp. Louis-Frédéric Bonet, D^r en droit, né 1670, du CC 1702, Cons^er 1721, syndic 1732, Résident de Prusse, † 1761 ; ép. 1721 Susanne, f. de No. Jean Dupan-Rilliet, du CC, dont il eut :

1. No. Frédéric-Guillaume Bonet, du CC

1758, Cons[er] 1769, syndic 1771, lieut. de justice et premier syndic † s. a. 1788.

2. Dorothée-Sophie, fem. de Sp. Antoine Maurice, prof. théol.

3. Andrienne, fem. de No. Ami Le Fort, Cap., s. e.

(V. l'article fort détaillé de la famille Bonet dans le Dictionnaire de Leu).

BONIVARD.

Quoique François Bonivard fut à peine Genevois, la niaiserie et le fanatisme se sont si étroitement alliés pour en faire un personnage des plus importans de notre histoire, que je le place ici pour pouvoir en dire mon opinion une fois pour toutes.

C'était un fort mauvais sujet et un plus mauvais prêtre, qui devint l'ennemi juré de la maison de Savoie parce qu'elle lui avait soufflé le prieuré de Pignerol qui faisait partie des bénéfices de son oncle et dont il avait fermement compté d'hériter comme de ceux de St.-Victor et de Payerne. Le dépit, la haine et le désir de se

venger, l'engagèrent à favoriser toutes les entreprises contraires au Duc, et il se fit protestant pour s'assurer l'appui des Bernois. Il se maria trois fois, et laissa décapiter sa troisième femme sur une fausse accusation d'adultère, sans avoir, dit-il lui-même dans la procédure, d'autre reproche à lui faire sinon qu'elle le pressait souvent de prêcher, et trouvait mauvais qu'il bût autant avec ses amis. Il entreprit d'écrire ses Chroniques pour gagner un peu plus d'argent en sus de la pension qui lui était allouée par le Conseil, et au lieu de profiter des matériaux historiques qu'on s'était empressé de mettre à sa disposition, il composa une espèce de roman qui fourmille de mensonges et d'impostures et qui a induit en erreur tous ceux qui se sont imaginé travailler à l'histoire de Genève jusqu'à nos jours. Tel était l'homme dont on a fait une espèce de saint parce qu'il a abjuré sa religion sans en avoir aucune, et qui, après avoir fait vœu de chasteté perpétuelle, a pris publiquement trois femmes de suite et une concubine.

L'histoire de sa captivité forme un tout autre chapitre, parce qu'un homme quel qu'il soit, ne doit pas être saisi par trahison, comme il le fut, et enfermé pendant plusieurs années sans aucune forme de procès. C'était une infamie de la

part du Duc ; mais elle ne peut rendre Bonivard intéressant que comme prisonnier et sous aucun autre rapport quelconque.

Je termine en faisant observer que jamais il ne s'est nommé *de Bonnivard*, ni Bonnivard, mais toujours Bonivard, avec un seul *n*. Il signait *Bonivardus ;* sa famille était très-noble, quoiqu'il y eût une quantité de Bonivards paysans dans la paroisse de Vendeuvres.

No. et puiss. S. Pierre Bonivard, chevalier, S. de St.-Michel-le-Désert, ép. vers 1400 Marguerite, f. de Guy de Grolée, S. de St.-André de Briord, et de Bonne de Chalant.

I. No. . . . . Bonivard eut 4 fils : Louis, qui suit ; François S. de Lunes ; Pierre S. de la Barre ; Urbain, prieur de St.-Victor, 1461, puis Evêque de Verceil 1478 ; Jean-Amédée, prieur de de St.-Victor, † 1514, et Jeanne, fem. No. et P^t.-Franç. Russin, S. d'Alamand 1456.

II. No. Sp. et Gen. Louis Bonivard, S. de Greilly, de St.-Michel-des-Déserts et de Lunes, fut père de Amblard, qui suit ; François, qui suivra ; Anne, fem. de No. et puiss. S. Pierre de la Frasse le premier né, S. de Fernex.

III. No. et puiss. S. Amblard Bonivard, S. de Lunes, etc., etc., ne laissa que deux filles : Gasparde, fem. de Jean-Octavien de Cordon, S. des Marches, et Bernarde, fem. 1) de Hercules de Cordon Conseig. des Marches ; 2) de André S. de Montferrand.

III. François Bonivard, prieur de St.-Victor, puis B. G. et du CC 1537, ép. 1) Catherine Baumgarter, en 1543; 2) Jeanne, ffeu No. Barthélemi d'Armex, ou Darmel de Moncalier, B. G., veuve de No. Pierre Corne; 3) le 21 sept. 1562 Catherine, ffeu No. Foulques de Courtaronel, exécutée pour prétendu adultère qui ne fut nullement prouvé, mais avoué à force de tortures.

Pierre, f. de Hugues Bonivard, reçu B. G. à recommandation de M. de Brandis, fut du CC 1537.

J'ai donné, dans mon premier volume, une notice généalogique sur une branche patricienne, qui a produit deux syndics.

BONNET.

Armes : d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois mouchetures d'hermines.

I. Henri Bonnet, de Thonex, eut deux fils nommés Claude, dont l'aîné suit; et Claude le jeune fut probablement tige de l'autre branche, qui avait les mêmes armoiries.

II. Claude Bonnet, reçu B. G. 18 mai 1599, † à 90 ans, 26 janvier 1626, ép. 1) 1572 Pernette, ffeu Aymé de Fontainevive; 2) Amblarde Rey, † à 80 ans, 1645. Il eut du premier lit, entre autres enfans, Augustin, qui suit, et Jaques Bonnet, † à 35 ans, 1618, marié en 1616 à Marie, f. de Henri Mestrezat, C. G.; et du second lit, Abraham, qui suivra.

III. Augustin Bonnet, né 1574, du CC 1614, † 1615, ép. 1) 1599 Sara, ffeu Jean Moulin, † 1611; 2) Catherine, f. No. Jaques de la Maisonneuve, syndic, remariée à No. Jean Gallatin, et dont il eut Elisabeth, restée fille unique, fem. de No. Pyramus Lullin, auditeur.

III. Abraham Bonnet, né 1612, ép. 1637 Catherine, ffeu Pierre Janvier, du CC, dont il eut Augustin, qui suit; Paul, marié 1672 à Françoise Du Villard, dont il eut André; et Jean, qui suivra.

IV. Augustin Bonnet, ép. Susanne, f. de Michel Chevrier et de Pernette Buisson, dont il eut :

V. Pierre Bonnet, † 1760, ép. . . . . de Ville, dont il eut : Pierre, † s. e. 1797, marié à Louise Ziegler, de Berne; Pierre-Louis, marié à Louise-Antoinette Vulliet; Jeanne-Marie, fem. d'Isaac-Jacob Noël 1735; Jeanne-Françoise, fem. de Jean-Marc Joly, B. G.; Jeanne-Pernette, fem. de Daniel Joly; et Marie, fem. de Pierre Aubert.

IV. Jean Bonnet, du CC 1709, † 1726, ép. Françoise, f. de Nicolas Bessonnet, dont il eut : Elisabeth, fem. de Pierre de Carro; Gaspard, qui suit; César, qui suivra; et Jean-Jaques Bonnet, marié à Jeanne, f. de Théophile Mussard et de Louise-Marie Flournois, dont il eut Louise-Susanne, fem. de Sp. Gabriel Pasteur, Min^tre^.

V. Gaspard Bonnet, ép. 1) Marie, f. de Jaques

Chapuis ; 2) Sara, f. de Théophile Mussard-Flournois, dont il eut :

VI. Jean-Jaques Bonnet, C. G., ép. Jeanne-Aymée, f. de Jean de Carro, † 1796, dont il eut un fils incapable et deux filles, Jeanne-Françoise, fem. de . . . . . . Roux, et Jeanne-Marie.

V. César Bonnet, ép. Jeanne-Marie, f. d'Abel DeJean Cartier, dont il eut plusieurs enfans, et entre autres :

VI. Jean-Jaques Bonnet, capitaine au service de France, chevalier de l'ordre du mérite militaire, du CC 1786, marié à Jeanne-Marie, f. de Pierre Gravier, de Montpellier, et de Julie Pelon, dont il a eu Julie, fem. 1) de Pierre Naville, † 1791 ; 2) de feu Ami Dassier, du CC et D. C. R.

BONNET.

II. Ami, f. de Claude Bonnet. . . . . ép. 1) 1605 Jaquemine, f. de Michel Chenaud et de Françoise Filliod ; 2) Rachel,

f. d'Olivier Le Fourbeur et de Charlotte Doisseau. Il eut des enfans des deux lits, et du second, Jacob, qui suit; Jeanne, fem. de Jean Mussard, et Marie, fem. de Jean Pallard.

III. Jacob Bonnet, né 9 février, 1621, du CC 1665, † 1670, ép. 1) 1644 Sara, f. de Jean-François Argoud; 2) 1652 Olympe, ffeu Daniel Eyraud, de Veines en Dauphiné. Il eut du premier lit : Diane, fem. de Paul, f. de Jaques Besson, de Grenoble; Jeanne, fem. de No. Jaques Gallatin; Pernette, fem. de No. Philippe Mestrezat; Jean-Jaques, qui suit, et Jacob, † s. a. 1744; et du second : Elisabeth, fem. de François, f. de Daniel Chauvin (prononcé Choin), de Montélimart, B. G.; Sara, fem. de No. Jacob, de Normandie, cons^er^, et Susanne, fem. de No. Jaques Le Fort, du CC.

IV. No. Jean-Jaques Bonnet, du CC 1684, auditeur 1687, cons^er^ 1705, syndic 1715 et 19, † 1721; ép. 1) 1676 Marguerite, f. du premier syndic Gabriel de la Maisonneuve Trembley; 2) Susanne, f. de No. Fulcrand de Claparède, de Montpellier, qui testa s. e. 1731. Il eut du premier lit: Pierre,

qui suit; Isaac, qui suivra; Olimpe, fem. de No. Jean-Antoine Gautier, cons^er^, secrét.-d'état; Elisabeth, fem. de No. Louis-Théophile Buisson, et Susanne, fem. d'Antoine Mallet.

V. No. Pierre Bonnet, du CC 1709, suspendu pour dettes 1722, pendant 4 ans, † 1761, ép. 1719 Anne-Marie, f. de No. Charles Lullin de Chateauvieux, dont il eut :

1. No. Charles Bonnet, le célèbre naturaliste, né 1720, du CC 1752, † s e. 1793. Il testa 28 novembre avec codic. du 24 décembre 1792. Il avait épousé Jeanne-Marie, f. de No. Horace-Bénédict De la Rive-Franconis, cons^er^.
2. Susanne, fem. du premier syndic Jean-Jaques Bonnet, son cousin germain.

V. No. Isaac Bonnet, du CC 1714, ép. 1713 Jeanne, f. de No. Jaques-François Fatio, premier syndic, dont il eut :

1. No. Jean-Jaques Bonnet, né 1717, du CC 1752, auditeur 1755, cons^er^ 1764, premier syndic 1768, ép. sa cousine germaine, s. e.
2. Catherine, née 1715.
3. No. Jaques Bonnet, né 1721, du CC 1758,

BOUCHER.

Armes : d'argent à deux pointes de sable surmontées de deux roses du même.

I. Jean Boucher, d'une famille noble de Paris, renommée pour la longévité de plusieurs individus, possédait à Paris, rue du Temple, la moitié d'une maison qui avait appartenu à feu Me Busseau. Il fut père de

II. Jean Boucher, né à Paris, vivt à Genève 1567, ép. Jeanne, f. de Guillaume Fournier, receveur des tailles et aides en l'élection de Compiègne, et de Catherine Huot, ou Huault; 2) Jeanne Bridon, veuve de Godefroy Beringhen, remariée en troisièmes noces à Nicolas Luillier 1570. Il eut du premier lit: Jean, qui suit; Françoise, fem. 1) de No. Sébastien Honorati; 2) de No. Jean Morlot, B. G.; Geneviève, fem. 1) d'Antoine de Combes; 2) de Sp. Simon Goulart, Mintre; et Marie, fem. d'Antoine de Saint-Aubyn, B. G.; et du second lit, David, né 1568.

III. Jean Boucher, né à Paris, reçu B. G. 1582, du CC la même année, puis des

LX, † à 93 ans, 13 septembre 1630, ép. 1) Jeanne, f. d'Antoine de Saint-Aubyn, et de Jeanne Perignon, de Troyes en Champagne; 2) Elisabeth, f. de Louis-André du Vivarès, B. G., du CC; et de Gillette André, de Dijon, † à 72 ans, 10 avril 1627. Il eut du premier lit, Jeanne, fem. de Jean du Vernay 1591; et du second lit, Daniel, qui suit; Samuel, † de peste 17 mai 1636, ainsi que tous les enfans qu'il avait de Judith, f. de No. Philibert Humbert; Théophile, qui suivra; Elisabeth, fem. de Jean Delieret: Judith, fem. de George Adelhard; et Marie, fem. de Sp. David Mone, Min^{tre} à Bière, au pays de Vaud.

IV. Daniel Boucher, † 18 septembre 1639, à 58 ans, ép. 1619 Susanne, f. de No. Balthazar Franconis, † 1637, à 36 ans, dont il eut deux filles, Anne et Elisabeth, mariées à deux Etienne Girard dit Guerre, cousins germains, par un seul contrat du 14 janv. 1642.

IV. Théophile Boucher, né 1591, des CC 1640, † 1649, ép. 28 novembre 1619 Sara, f. de Jérémie Hurtebinet Caille, dont il eut :

Théophile, qui suit; Jérémie, qui suivra; Isaac, qui suivra; Elisabeth, fem. d'Isaac Mallet, C. G. 1645; et Susanne, fem. de No. Gabriel de Pellissari.

V. Théophile Boucher, † 12 septembre 1674, d'un coup de pistolet accidentel, ép. le 10 novembre 1663 Susanne, f. de Jonas Martin Guaict, dont il eut Susanne, fem. de Jean-George Viollier; et Théophile.

V. Jérémie Boucher, † 1708, ép. 1670 Jeanne, f. de Pierre Renaud-Sartoris, du CC, dont il eut : François, † s. e.; Jeanne, † s. a. 1759; et Catherine, fem. d'Abraham Maudry.

V. Isaac Boucher ép. 1668 Marie, f. de No. Abraham Piaget de la Rive, cons^er, dont il eut trois filles : l'aînée, fem. d'un M. Balmier; Aymée-Françoise, fem. de François Dunant; et Judith, fem. de Paul Vincent, hab^t.

BRAMEREL.

I. Aymé Bramerel, de Croset, au pays de Gex, reçu B. G. le 27 novembre 1652, ép. Marguerite, f. de No. Aymé Gallatin-Bordier, du CC, dont il eut : Aymé, qui suit; Elisabeth, fem. de No. Pierre Mestrezat; et Judith.

II. Aymé Bramerel, † 1737, ép. Susanne, f. de Jean Archimbaud et de Clermonde de l'Isle, dont il eut Aymé, † s. e. 1745; Pierre, qui suit; Madelaine, fem. d'Isaac Macaire; et Esther, fem. de . . . . Durand.

III. Pierre Bramerel, † avant son père, avait ép. Aymée, f. de Melchisédec Pinault et de Madelaine Gervais, dont il eut :

IV. André Bramerel, marié à Pernette, f. de No. Jean Des Arts-Achard, dont il eut Jeanne-Renée, fem. 1778 de Sp. Pierre Vignier, doct.-méd.; Abel, marié à Jeanne-Augustine-Sara, f. de Henri Serre et de Jeanne Lucadon ; et de Marie-Isaline, fem. de Jean-Adam Serre.

Barthélemi, ffeu Jean Bramerel, reçu B. G. 23 décembre 1519, du CC 1535 à 44 ans, était de la même famille.

BRIÈRE,

souvent nommés BRUYÈRE.

Armes: coupé d'azur et de gueules; au lion d'or sur l'azur et d'argent sur le gueules, sur une terrasse de bruyère sinople. Supports de lions. Devise : « Plus juvat fidentem. »

II. Nicolas, ffeu Chardin Brière, de Paris, reçu B. G. 20 juillet 1570, testa le 12 mai 1574, ép. Louise Menard, remariée à Laurent, ffeu Pierre Aymedieu, du Luc en Provence, B. G., et dont il eut :

III. Samuel Brière (ainsi signé), du CC 1605; † de peste 2 juin 1630, ép. 1) Jeanne, f. d'Antoine Garnier, B. G.; 2) Pernette, f. d'Egr^e^ Pierre Cusin, C. G., et de Marie Bergerat; 3) le 30 janvier 1614, Susanne, f. de George Adelhart, veuve de Jean de Nicole. Il eut de la seconde, George, qui

suit; et Jeanne, fem. d'Abraham Luillier, du CC; et de la troisième, Françoise, fem. de Daniel Caillate; et Marguerite, fem. de Frédéric Des Confins.

IV. George Brière, cohéritier de Marie Bergerat, son aïeule, pour moitié, ép. à Lyon, le 14 novembre 1638, Esther, f. de Josué Dumont, B. de Màcon, et de Dorothée Moissonnier, dont il eut Ami, qui suit, et trois filles.

V. No. Ami Brière, S. du Martheray (1), B. de Begnin, reconnu No. à Berne 1692, C. G.; ép. Madelaine Dan, dont il eut René, qui suit; Marguerite, mariée 1) le 12 mai 1692, à Pierre-Michel, ffeu Jean Hogguer, B. de Saint-Gall; 2) à Sp. Sébastien, f. de Jaques Hogguer, doct.-méd., cons[er] à Saint-Gall; Eléonor-Dorothée, fem. de No. Jean-Louis Chouet, syndic; et Marie-Élisabeth, fem. de No. Jacob Dupan, auditeur.

VI. No. René Brière, S. du Martheray, né à Lyon 25 janvier 1665, du CC 1709, † insolvable 1725; ép. le 20 février 1696 Re-

(1) Ses prédécesseurs possédaient déjà depuis longtemps un fief à Fernex.

née, f. de No. Isaac Le Fort, auditeur; et d'Elisabeth Baulacre, † 1749, dont il eut : Ami, qui suit; Henri, né 1710, père d'Auguste; Jacob, qui suivra; et plusieurs filles † s. a.

VII. No. Ami Brière, S. du Martheray, né 1697, ép. Louise, f. de No. Pierre Jaquet, syndic, et d'Anne Vautier, remariée à Louis, comte de Portes, S. de Coinssins et Genollier, et dont il eut :

1. Anne, fem. de No. Gabriel-Isaac de Roverea.
2. Renée, fem. de No. Jean-Antoine Rigot, à qui elle porta le fief du Martheray changé en fief de Begnin.

VII. No. Jacob Brière, né 13 juin 1714, ép. 1741 Sara, f. de No. et Sp. Aymé Le Fort-Lullin, avocat, dont il eut Jacob, qui suit; René-Louis, qui suivra; Louise-Eléonore, fem. de No. Augustin de Candolle, syndic; et Caroline, fem. de Joseph Bouer (prononcé Boire), C. G.

VIII. No. Jacob Brière, ép. 1784, Renée, f. de No. Charles Turrettini, et d'Anne Saladin,

dont il a eu un fils marié en Lombardie, où il est établi et a des enfans.

VIII. No. René-Louis Brière, du CC, ép. Andrienne-Elisabeth, f. de Jacob Martin-Long, dont il a eu :

IX. Augustin-Pierre-François Brière, † 1834, marié à Ursule-*Rose*-Frédérique-Henriette Muret-Fasnacht, de Morges, dont il a eu :

1. *Pauline*-Georgette-Rose-Augustine-Dorothée, fem. de Sp. Antoine-Emanuel Solomiac, pasteur à Morges.
2. *Caroline*-Joséphine-Marie-Marianne-Henriette.
3. Adrien-Henri-Paul-Charles.

DE BUDÉ,

de bonne et ancienne noblesse parlementaire.

Armes : d'argent au chevron de gueules, accompagné de 3 grappes de raisain pourpres.

I. Jean Budé, secrétaire du roi Charles V de

France, eut deux fils qui furent anoblis en 1399 ; Jean, qui suit, et Guillaume.

II. Jean Budé, S. de Villiers sur-Marne, et d'Yerre, contrôleur de la chancellerie, ép. Marie La Gode, dont il eut :

III. Dreux Budé, S. des dits lieux 1445, de Marly-la-Ville 1463, ép. Jeanne, f. de Jean Peschart, et de Jeanne Gentien, dont il eut : Jean, qui suit, Jaquette, fem. d'Antoine Raguier, S. de la Motte-Tilly, et Catherine, fem. d'Etienne Chevalier, trésorier de France.

IV. Jean Budé, S. des dits lieux, secrétaire du roi, † 1501, ép. Catherine, f. de Jean Le Picart, S. de Plateville, et de Catherine Poncher 1454, † 1506, dont il eut Nicolas, tige de la branche aînée, restée en France, et Guillaume, qui suit, depuis lequel seulement la généalogie commence à Genève ; mais les premiers degrés sont suffisamment prouvés.

V. Scientifique Maître Guillaume Budé, conseiller du roi et maître des requêtes, S. de Marly-la-Ville, né 1467, † 23 août 1540, célèbre helléniste qu'Erasme nommait le prodige de la France (v. Moreri, Bayle, etc.), ép. Roberte, f. de Roger Le Lyeur,

S. de Boisbesnard et de Malesmains, et Isabeau de Lailly, † à Genève, 15 avril 1550, dont il eut :

1. Dreux Budé, S. de Marly-la-Ville, marié à Guillemette de Thumery, dont il eut : Marguerite Budée, dame de Copilières et de Domenil, fem. de No. et Sp. . . . . . de St.-André, S. de Montbrun, conseiller au Parlement de Paris.

2. Sp. Louis Budé, S. de la Motte, professeur en langue hébraïque à Genève, marié à Barbe Le Bouc, du Berry, dont il n'eut que des enfans morts en bas âge. Elle se remaria à Guy de Serignac, S. du Tillac.

3. François Budé, S. de Villeneuve, reçu habitant de Genève 1554, B. G., 2 mai 1555, du CC 1561, marié à Marguerite, dite Perrine la puînée, ffeu No. Joachim de Morel, S. et Viguier de Sales en Angoumois, et de Marguerite de Brie, dont il n'eut que deux filles, qui partagèrent en 1589 : Jeanne, fem. de No. Jean Huyart, de Troyes en Champagne, réfugié à Genève, et Judith, fem. 1) de No. Jean Jaques de la Tour, C. G. ; 2) de No. Louis de St.-Remi, docteur en droit, avocat consistorial au Parlement de Grenoble.

4. Catherine, fem. de No. Jean Anjorrant, président au Parlement de Paris.
5. Jean, qui suit.
6. Marguerite, fem. de No Guillaume Trie, S. de Varennes, morte à 88 ans, 27 avril 1618.
7. Antoine Budé, S. de Trossy, vendit la terre de Marly pour 1000 liv. de rente perpétuelle sur l'Hôtel-de-Ville à Paris, et 150 liv. de rente sur des particuliers.

VI. Jean Budé, S. de Vérace, reçu habitant 27 janvier 1549, et B. G. le 2 mai 1555, du CC 1559, puis des LX, calviniste zélé et fort intolérant, † 5 juillet 1587 à 72 ans, communément appelé M. de Vérace, ép. Marie, f. de No. Rogerin de Jouan, S. de Jonvilliers, et de Madelaine Imbault, dont il eut : Jean, qui suit ; Elisabeth, fem. de No. Jean de Saussure, S. de Bussens ; Jacob, † à 23 ans, 1584, et Marie, fem. de No. Jean Favre, S. du Lac en Auvergne, habitant Genève.

VII. No. Jean Budé, S. de Vérace, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi de France, lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes de M. de Briquemault, avec laquelle il se distingua à la bataille de Pontcharas

1591, du CC 1587, conseiller 1599, syndic 1603, † 4 juin 1610 à 52 ans; ép. Esther d'Alinge, dame de Boisy, f. de Messe Bernard d'Alinge, baron de Coudrée et de Laringe, S. de Langin, Vullierens, Colombier, la Servette, Monfort, Balaison, etc., et de Françoise de Myonax, dame de Beauregard, Morgenay et Cholex, † à 52 ans, le 9 avril 1635. Cette alliance était fort illustre, mais moins brillante sous le rapport de la fortune; car son fils institué héritier par le baron de Coudrée son oncle, n'accepta l'héritage qu'à bénéfice d'inventaire et sans préjudice de ses droits comme créancier. Esther d'Alinge testa le 6 avril 1635, et fut mère de Bernard, qui suit; Jean; Antoine; François, âgé de 22 ans 1631; Jaqueline, fem. de No. Deodato Dodati, conseiller, et Françoise, fem. de No. Isaac de Martines, S. de Bourjod.

VIII. No Bernard Budé, S. de Vérace, Boisy, etc., né 1603, du CC 1631, † 1667, ép. le 19 octobre 1631 Marie Jeremia, f. de No. François Turrettini-Burlamachi, dont il eut : Guillaume, qui suit; Isaac, S. de Vérace, marié 1673 à Aymée, fleu No. Charles du Mosnier, S. du Mesnil, et de Su-

sanne Frotté (elle se remaria à No. Isaac de Cambiague, S. du Martheray); et Bernard, conseigneur de Vérace, † s. e. d'Isabelle, ffeu No. Elie de Bons.

IX. No. Guillaume de Budé, S. de Fernex et de Boisy, né 1643, officier au service de France, † en mars 1719, ép. 1) le 22 oct. 1671, Françoise, f. de No. Jaques Saladin Trembley, qu'il avait enlevée avec ses frères et quelques amis (v. les Fragmens de M. le baron de Grenus); 2) Andrienne, ffeu No. Jean-Jaques Favre de la Croix, trésorier-général. Il eut du premier lit:

1. Anne-Elisabeth, fem. de No. Marc Pictet, auditeur.
2. Bernard de Budé, S. de Vérace, dit le comte de Montréal, premier lieutenant aux gardes suisses en France, du CC 1704, † à 80 ans, 1756; et du second lit:
3. Marguerite, fem. du général comte de Portes.
4. Isaac, qui suit.
5. Jacob, major au régiment suisse de la Cour aux Chantres, du CC 1728, † s. e. de Marie-Jeanne, f. de No. David Quisard, S. de Crans, et de Gabrielle Franconis.
6. Guillaume de Budé, dit de Montfort, gé-

néral d'infanterie au service de Piémont, † 1778 s. e.

X. No. Isaac de Budé, S. de Balayson, de Boisy et de Fernex, du CC 1721, † 1770, ép. Marie, f. du premier syndic Marc Dupan-Calandrini, dont il eut Jean-Louis, qui suit; et Jacob, S. de Fernex, † en Angleterre.

XI. No. Jean-Louis de Budé, S. de Boisy, du CC 1764, ép. Françoise-Jeanne-Renée, f. de Jaques Solier et d'Isabeau Fuzier de Gandin, riche héritière, dont il eut : Isaac, qui suit, Jaques-Louis, qui suivra ; Marie-Françoise, fem. de No. Abraham-Auguste Saladin, syndic ; et Isabelle, † s. a.

XII. No. Isaac de Budé, S. de Boisy, ép. Catherine - Aymée - Marguerite, f. de No. George-Alexandre Rolaz, S. du Rosey, et d'Angélique-Henriette de Pellissari, dont il a eu : Alexandrine-Françoise-Cécile, fem. de M. le comte Jean-Jaques de Sellon, D. C. R.; Louis-Jules-Eugène, qui suit; et Eugène, né 10 décembre 1800, officier retiré du service de Baden.

XIII. Louis-Jules-Eugène de Budé, né 19 sept. 1795, D. C. R., ancien capitaine aux gardes suisses en France, marié à Anne-Hen-

riette Gasparine-Adélaïde, f. de Jean-Jaques Kunkler, cons^er d'état, et de Anne-Sophie-Adélaïde Rigaud, dont il a Jeanne-Blanche-Aloïse, et Julia.

XII. No. Jaques-Louis de Budé, S. de Fernex, capitaine au service de Hanovre, fiancé d'abord à une comtesse de Limbourg-Stirum, puis marié 1) à Agnès-Marguerite Bicker, Hollandaise; 2) à Anne, f. de No. Isaac-Louis de Thellusson-Ployart; 3) à une D^lle Perreault, d'une famille noble du pays de Gex; 4) à une D^lle May, d'une famille noble de Berne. Il a eu du premier lit: Henri, qui suit; Agnès-Louise-Catherine, fem. de M. le comte de Beaufort; Elisabeth Wilhelmine, fem. de M. Guilliet, de Monthouz, noble savoyard; et Henri-Isaac-Maximilien, qui suit. Du second lit: Auguste-Jules, qui suivra. Du troisième lit: deux fils, Edouard, † s. a.; et Louis, lieutenant au service de France, et une fille, Zoé. Du quatrième lit: un fils, Charles.

XIII. Henri-Isaac-Maximilien, dit le comte Henri de Budé, né 1784, chevalier de St-Jean de Jérusalem par brevet du roi de

Prusse, ép. Caroline-Jeanne-*Amélie*, ffeu No. Michel Lullin-Pictet, dont il a eu deux filles, Marie-Louise-Auguste, et Caroline-Augusta, fem. de M. Charles De Traz.

XIII. Auguste-Jules de Budé, ép. Marie-Hortense Laurens, dont il a Louis-Auguste, dit Edgar, né 6 juillet 1820; et *Cécile*-Augusta-Malthide.

BUFFE,

souvent nommés Le Boeuf et Buffle.

Armes : d'azur au buffle passant, d'or; au chef d'argent chargé d'un croissant de gueules entre deux étoiles du même.

I. Marin Buffe, natif de Dieppe, reçu B. G. 14 mars 1570, ép. Pernette Rapin, dont il eut Jean, qui suit; Marie, fém. d'Etienne Du Chat, B. G.; Phœbé, fem. de Thivent Amy; Sara, fem. 1) 1590 de Daniel Villars; 2) de sire Féronille Rigaud, du CC; et Ma-

rie, fem. de François Dony ou D'Ogny, B. G.

II. Jean Buffe, hér. univ. de son père 1590, testa 1742, ép. Françoise, f. de François Lefèvre et d'Antoinette Le Moine, dont il eut : Sara, fem. de Sp. Gédéon Flournois, Min^{tre}: Anne, fem. de Pierre Caille; Isaac, marié à Jeanne, f. de Pierre Martin et de Jeanne Thomas; Jean, qui suit; et d'autres filles.

III. Jean Buffe, C. G. 1645. cohér. de son père et hér. univ. de sa mère, ép. Florence, f. de No. Esaïe Chabrey, premier syndic, dont il eut :

1. Daniel Buffe, du CC 1693, † s. a. 1732.
2. Esaïe, qui suit.
3. Jean Buffe, marié à Sara Girard des Bergeries, dont il eut Marie, fem. de Jean-Charles de Ville.
4. Augustin Buffe, marié à Marguerite, fleu Jean Arlaud.
5. Sara, fem. de Charles Mallet.

IV. Esaïe Buffe, capitaine dans la garnison, du CC 1714, † 1728, ép. 18 mars 1708 Olympe, f. de No. Guillaume Saladin et de Marie Gallatin, dont il eut :

1. No. Jacob Buffe, du CC 1746, cons^{er}

1761, syndic 1771, premier syndic, † 1784.

2. Daniel.
3. Esaïe Buffe, du CC 1764, † 1789, marié 1741 à Susanne, f. de Jean Archer et d'Anne Marcet, † 1793, dont il eut Susanne, fem. de Jaques-Barthélemi Baccuet; et Olympe, fem. d'Urbain Royer.

BURLAMACCHI.

C'est ainsi que ceux de Lucques écrivent leur nom aujourd'hui; ceux de Genève ne mettaient qu'un *c*.

Armes : d'or, à la croix d'azur.

La généalogie lucquoise remonte la filiation jusqu'à un Buglione Burlamacchi qui vivait en 1217. En 1308, lors du triomphe de la populace, tous les fils Burlamacchi furent exclus de l'administration avec les autres nobles. En 1317, Pelloro Burlamacchi fut élu par la porte S. Donato pour l'un des vingt sages qui devaient remettre le gouvernement à Castruccio des Antelminelli. Puis il fut Anziano en 1333. Francesco

Burlamacchi le fut en 1332; Gério en 1335; Pietro en 1348; Gerardo, f. de Pietro, fut exilé à Venise en 1392; Nicolas, ffeu Gherardo, fut l'un des douze de la Régence 1430, lors de la captivité de Paul Guinigi et de la restauration de la république, et il remplit plusieurs autres emplois importans, ainsi que Michele en 1504, Stefano 1531, Giacomo 1531, Nicolao 1577, etc. Je ne commencerai la filiation que depuis.

I. Pietro Burlamacchi, qui vivait vers la fin du quinzième siècle, et fut père de Ghilardo, qui suit, et de Michel, qui suivra.

II. Ghilardo fut père de :

III. Vincenzo Burlamacchi, marié en 1535 à Madelaine, f. de No. Philippe Calandrini et de Catherine Bonvisi, dont il eut entre autres enfans, Pompeo, qui suit, et Fabrice, qui suivra.

IV. Pompeo Burlamacchi fut père de :

1. Salvator, marié à une de Lumaga, dont le fils François fut écuyer de la duchesse d'Orléans, et épousa à Paris une D^lle Sanguin.
2. Charles, père de Nicolas, chevalier de Malthe, et de Henri Burlamacchi Gonfalonier de Lucques 1673, père de Hippolite, Nicolas et Guillaume.

IV. No. Fabrice Burlamacchi, réfugié à Genève 1591, y mourut de peste à 35 ans, le 13 octobre 1598 : en 1594, il avait prêté 3000 écus au roi Henri IV. Ep. le 23 janv. 1592, Judith, f. de No. Pompée Diodati et de Laure Calandrini, dont il eut Vincent, qui suit, et Madelaine, fem. de No. Marc Micheli.

V. No. Vincent Burlamacchi, né 1598, reçu B. G. gratis avec son fils Fabrice, le 3 novembre 1631, du CC 1633, diacre de la Bourse italienne 1644, † 1682, ép. le 3 février 1625, Zabetta, f. de No. François Turrettini, dont il eut : Fabrice, qui suit; Camille, fem. de No. Jean de Tudert, S. de Mazières; Judith, fem. de No. Nicolas Burlamacchi; Jean, né 1633, qui épousa Marie Stevenon; Renée, fem. 1) de No. Abraham Dupan; 2) de Nicolas Baulacre; Benjamin, né 1643, parti pour un voyage 1663; Louise, fem. d'Isaac Archimbaud, et d'autres filles, † s. a.

VI. No. et Sp. Fabrice Burlamacchi, B. G., avec son père 1631, né 7 mai 1626, ministre à Grenoble et à Genève, ép. 1) le 25 mars 1659, Françoise, f. de No. Jean Buisson-Calandrini, syndic; 2) le 1 décem-

bre 1670, Susanne, f. de No. Elie de Saussure-Burlamacchi, S. de Morrens. Il eut du premier lit :

VII. No. Jean-Louis Burlamacchi, né 1661, du CC 1688, conseiller 1717, † 1728, ép. 1) Elisabeth, ffeu No. César Sarasin-Favin, mariage annulé par les parens pour des raisons particulières en 1690; 2) le 30 juillet 1693, Susanne, ffeu No. Jean-Jaques Favre de la Croix, trésorier-général, dont il eut Jean-Jaques, qui suit, et No. François Burlamacchi, né 1699, du CC 1728.

VIII. No. Jean-Jaques Burlamacchi, célèbre jurisconsulte et professeur en droit, né juillet 1694, du CC 1721, conseiller 1742, † 1748, auteur d'ouvrages de droit renommés, ép. Renée, f. du 1er syndic Jacob de Chapeaurouge-Saladin, dont il eut :

1. No. Amédée Burlamacchi, né 1725, † s. a.
2. Sara, † s. a. 1782, testa 1781 en faveur du conseiller François de Chapeaurouge, son cousin.

II. No. Michel Burlamacchi, fut père de

III. François, marié à ...... Trenta, de Lucques, dont il eut :

IV. No. Michel Burlamacchi, mort à St.-Denis, près de Paris, en septembre 1590, ép. à Lucques, le 7 janvier 1566, Claire, f. de No. Julien Calandrini-Balbani, † à Muret, le 11 septembre 1580, dont il eut :

1. Renée, née 25 avril 1560 à Montargis, chez Renée de France, duchesse de Ferrare, qui fut sa marraine. Elle épousa 1), le 29 mai 1586, No. César Balbani; 2) 1623 le célèbre Théodore-Agrippa d'Au-d'Aubigné, favori du roi Henri IV, et grand-père de Madame de Maintenon. Elle mourut le 6 septembre 1641. Son testament du 28 septembre 1640 est très-remarquable par l'esprit religieux qui y domine : elle avait perdu sept fils et trois filles.
2. Camille, née 10 juillet 1569 à Pressy sur Oise, fem. de No. François Turettini.
3. Jaques, qui suit.
4. Susanne, née à Paris 12 mars 1572, fem. de No. Vincent Minutoli 1598.
5. No. Philippe Burlamacchi, né à Sédan 21 avril 1575, établi en Angleterre, ép. à Amsterdam, en février 1608, Elisabeth, f. de No. Jean Calandrini, dont il eut Marie, fem. de sir Thomas Chamberlain, Alderman de Londres; Catherine, fem. 1)

de Stephen Beals; 2) d'Abraham Otger; Renée, née 1617, fem. de No. Odet Lect, syndic; et trois autres filles s. a.

6. Madelaine, née à Moret, 23 août 1579, fem. de No. et Sp. Jean Diodati, pasteur et et professeur.

J'ai noté toutes ces dates de naissance, parce qu'elles peignent bien la vie errante des protestans italiens de ce temps-là.

V. No. Jaques Burlamacchi, né à Luzarches 27 octobre 1570, ép. le 4 janvier 1599, Anne, f. de No. Charles Diodati, et de Marie Mei, dont il eut: Michel, né 1601, viv. 1653; Nicolas qui suit; Madelaine, fem. 1) de No. Antoine Drelincourt; 2) de No. Isaac Marcombes; Augustin, qui suivra; Théodore qui suivra aussi, et Sara, fem. de No. Elie de Saussure.

VI. No. Nicolas Burlamacchi, né 21 août 1606, reçu B. G. avec ses frères le 14 mai 1651, ép. le 20 mai 1652, Judith, f. de No. Vincent Burlamacchi, dont il eut Elisabeth, née 1653, † s. e., fem. de No. Jacob Rilliet; Madelaine, née 1655, fem. de No. Pierre Lullin, syndic; et Catherine, née 1659, fem. de No. et Sp. Benédict Pictet, pasteur et professeur.

VI. No. Augustin Burlamacchi, né hors de Genève, propriétaire des domaines de Baconay et de Lozerges en Lyonnais, testa 6 octobre 1689; ép. à Lyon, le 12 décembre 1668, âgé de 48 ans, Marie, ffeu Claude Tissot, et de Pernette Genton, de Feigère au pays de Gex. Il laissa un fils nommé Jaques, et une fille, Susanne, fem. de Mathieu Lauriel.

VI. Théodore Burlamacchi, né 1623, du CC 1665, testa 1683, ép. le 30 juin 1670, Eve, f. de No. Jaques Le Fort-Lect, dont il eut Renée, fem. de No. Barthélemi Pellissari, B. G. (cont. 1693), et Jaques, né 1672.

La famille Burlamacchi existe encore à Lucques.

CAILLE.

Armes : d'azur à la caille d'argent dans un pré de sinople, surmontée d'une étoile d'argent.

Cimier une étoile. Il y a plusieurs variantes; mais ce sont celles-ci que portaient André et Benoit Caille, en 1593 et 1599.

I. François Caille, de Chanffetin, au Mandement de Flumet, fut père de :

II. Pierre Caille, habitant Genève 1540, reçu B. G. 27 mars 1543, du CC 1568, † 1571, ép. Grégoire, f. de Michel Mutin et de Nicolarde Neyrod, dont il eut Benoit, qui suit; Pierre, qui suivra; André, qui suivra aussi; et Etienna, fem. de Jean Besson. Il eut aussi une fille naturelle, Nicolarde, mariée 1592 à Jean, ffeu Robert Bequier, de Meaux, habitant Genève.

III. Benoit Caille, du CC 1571, † à 55 ans, 1599, ép. 1) Mie Chapuis; 2) Claudine Escherny, † à 35 ans, 1591; 3) Marie, f. du premier syndic Michel Roset de Roches, veuve de No. Gédéon L'Archevesque. Il eut du second lit, entre autres enfans, Benoit, qui suit; Isaac, qui suivra; Marie, fem. de No. Gabriel Barrilliet; et du troisième lit, Pernette, fem. de Victor des Landes; et Michée, fem. de Pierre Levrat, C.

IV. Sp. Benoit Caille, doct.-méd., né 1584, du CC 1611, † 1643, ép. Dorothée, f. de No. et Sp. Jean-Antoine Sarasin Biandrate,

dont il eut : Jean, qui suit ; Jean-Antoine, qui suivra ; et Paul, qui suivra aussi.

V. Sp. Jean Caille, doct. en droit, des CC 1647, puis des LX, auditeur 1654, † à 59 ans, 1675, ép. Jeanne, f. de No. Pierre Danse-Lullin, dont il eut Dorothée, fem. d'Odet Caille ; No. Daniel Caille ; Catherine, fem. d'Etienne Mollet ; Sara, fem. de Sp. Abraham Chenaud, Min^tre^ ; Jeanne, fem. de . . . . . Jaquemet ; Sp. Jaques Caille, avocat en 1723 ; et Louis, qui suit.

VI. No. Louis Caille, C. G., ép. 1700 Eve, ffeu No. et Sp. Daniel Puerari-Voisine, prof., dont il eut : Jean-Jaques, † s. e. 1730 ; Jean-Antoine ; François, qui suit ; Abraham, marié en 1748 à Anne, f. d'Abraham Jaquet et d'Anne de Luc, dont il eut Jean-Gédéon Caille, marié en 1773 à Jeanne-Marie, f. de Jean-Bénédict de Rabours, C. G. ; Jeanne-Louise, fem. 1739 de Daniel Girod, natif ; Jaques et Esther.

VII. François Caille, C. G., ép. le 12 janvier 1727, Eve, f. de No. Odet Caille et de Dorothée Caille, dont il eut : Jeanne, mariée 1751 à Jean Bourdillon, C. G. ; Laurence, mariée 1763 à Jean Bonnet C. G. ; Aymée-Susanne, mariée 1767 à Pierre Goudet,

C. G.; Ami, qui suit; Sara, mariée 1767 à Jean-Jaques Dufour; et Abraham Caille, marié à Anne Jaquet.

VIII. Ami Caille, C. G., ép. 23 juin 1769, Anne-Etiennette, ffeu Jaques Arlaud, C. G., dont il eut Gédéon, qui suit; et Isaac, qui suivra.

IX. Gédéon Caille, C. G., ép. 1) le 4 août 1792, Henriette, ffeu Christ-Louis Berset, habitant; 2) Jeanne-Marie Toullout. Il eut du premier lit : François, né 1793; Pierre-Jaques, né 1795; Pierre-Henri, né 1799; et du second lit : Françoise-Isaline; Jean-Marc, né 1821; Jean-François-Henri, né 1822; Judith-Philippine et Jean-Antoine, né 1828.

IX. Isaac Caille, C. G., ép. le 1er novembre 1795, Madelaine, f. de Jean Kolb, dont il eut Jean-André, qui suit; Etiennette, Jeanne et Jean-Isaac, qui suivra.

X. Jean-André Caille, né 1796, ép. Jeanne-Louise Renaud, dont il a Marie; Pierre-Louis, né 1821; Benjamin, né 1822; et Jeanne-Marie.

X. Jean-Isaac Caille, né 1799, ép. Marie Martinot, dont il a Jean-André et Isaac-Charles.

V. No. Jean-Antoine Caille, capitaine dans la garnison, du CC 1675, ép. 1) Gabrielle Eliot, ou Héliot; 2) 1677, Jeanne, ffeu No. Philibert Perreault, S. de Sailly et de Montrevaux, gentilhomme de Monsieur frère du roi; et d'Elisabeth Gravier, dont il eut Philibert Caille.

V. No. Paul Caille, du CC 1673, † 1696, ép. 1664, Madelaine, f. de Théophile Thellusson-Tronchin, dont il eut Gabriel Caille, † 1728 s. e. d'Aymée, ffeu Ami Tollot; Renée, fem. de No. Daniel Lombard, C. G.; Françoise, fem. de Jean Mercier; et Isaac, Pierre, Jean-François et Théophile, † s. p.

IV. Sp. Isaac Caille, doct.-méd., né 1580, du CC 1616, puis des LX, juge de Saint-Victor et chapitre † 1643, ép. 1612, Gabrielle, f. de

Samuel Graffard dit Boreau, B. G., dont il eut Pauline, fem. de Pierre Chastaignier, qui l'abandonna; Gabrielle, fem. de Jean-Ulrich Cramer, B. G.; et Samuel Caille, qui mourut avant sa mère, laissant une fille naturelle nommée Jeanne.

III. Pierre Caille, du CC 1591, † 1623, ép. Pernette, f. de No. Pierre-Antoine de la Rive-Daniel, syndic, † 1638, dont il eut: Pierre, qui suit; Abraham, qui suivra; et Pernette, fem. de No. Ami Sarasin, C. G.

IV. Pierre Caille le jeune, du CC 1603, † 1636, ép. 1602, Anne, f. de No. Alphonse d'Aguino, de Savone, habitant, dont il eut: Anne, fem. de Pierre Bouvier, habitant; George, absent depuis 14 ans, 1623, et dont on n'avait alors aucune nouvelle; et Ami Caille, né 1624, marié 1655 à Marie, f. de Jaques Martine.

IV. Abraham Caille, du CC 1615, † 1669, ép. le 15 novembre 1618, Anne, f. de No. François de Chapeaurouge, dont il eut:

V. Pierre Caille, marié en 1664 à Alexandrine,

f. de No. Daniel Des Arts-Liffort, dont il eut Jean, qui suit; No. Ami Caille, du CC 1714, marié en 1692 à Aymée-Susanne, f. de Jaques Jaquet et de Sara Mallet, dont il eut Sara, fem. de No. Antoine Trembley, et Jaqueline-Sara, fem. de No. Jean-Marc De la Rive, syndic; No. Odet Caille, marié 1) à Dorothée, f. de l'auditeur Caille-Danse; 2) à Françoise Robert, du canton de Berne, et qui eut du premier lit : Eve, fem. de François Caille; et du second lit : Jeanne, fem. d'Ami Bourdillon; et No. et Sp. Jaques Caille, avocat, marié à Pernette Vieux, veuve de No. Jean-Philippe de Pellissari.

VI. No. Jean Caille, ép. Anne-Marie, f. de No. Samuel Humbert, cons^{er}, secrétaire d'état, dont il eut No. Ami Caille; et Susanne, fem. de M. Bonnet.

III. André Caille, du CC 1592, député en 1579 aux ambassadeurs de France, à Soleure, † 1593, testa à Francfort le 24 sept. de cette année, ép. 1579 Pauline, f. de No. Ami Chenu-Dupuis, cons^{er}, dont il eut André, qui suit; Mye, fem. de Jerémie Hurtebinet; et Pernette, fem. de No. Jaques Pic-

tet, syndic, à qui elle porta des fonds situés à Pregny.

IV. André Caille, du CC 1613, suicidé la même année, à 30 ans, ép. 1639, Anne, f. de No. François Grenus-Ausset, remariée à No. Michel de Normendie, syndic, par cont. du 25 décembre 1639; il en avait eu François, qui suit, et Théophile.

V. Sp. François Caille, doct.-méd., du CC 1665, † 1691, ép. 1668, Jeanne, f de Robert Mallet-Tronchin, † 1731, dont il eut : Robert Caille, du CC 1704, établi en Angleterre, † s. e. quoique marié deux fois; et Sp. François Caille, du CC 1728, puis des LX et auditeur 1736, † 1770 s. e. de Claire-Renée, f. de Jean-Jaques Blanchet et de Sara Comparet, remariée à No. Marc Dupan, colonel au service de Hollande.

CALVIN.

Ce nom trop fameux n'a eu qu'une courte existence parmi nous, et ne s'y est pas maintenu beaucoup plus long-temps que ceux des il-

lustres savans dont l'esprit ambitieux et jaloux du réformateur dépouilla Genève : Jean-Valentin Gentilis, Jean-Paul Alciat, Lelio Socin (oncle de Fauste), George Blandrate, Michel Servet, etc., etc. Ses partisans n'ont eu garde d'enregistrer tous ceux que ses persécutions enlevèrent à notre Académie, tandis qu'ils l'ont presque fait passer pour le créateur de ceux qu'elle a produits malgré lui. Si l'on veut bien y faire attention, on verra que Genève, comprimée et stérilisée par son intolérant despotisme, n'a produit, pendant des siècles, que des théologiens, dont quelques-uns ont été fort distingués sans doute, parce qu'un homme doué de grands moyens se distingue ordinairement dans la carrière à laquelle il les consacre; mais que c'est seulement depuis qu'elle est parvenue à secouer le joug du calvinisme, qu'on a vu parmi nous des Rousseau, des De Saussure, des Bonnet, des Trembley, des Necker, des Pictet, des De Candolle, des Sismondi, des De Luc, des Cramer, des Godefroy, des Burlamachi, etc., etc., et même des Gaussen; car si M. Gaussen avait vécu du temps de Calvin, il aurait été une de ses premières victimes (1).

(1) A l'époque de la Réformation, Genève était rem-

On ne cesse de répéter que la Réformation est son œuvre, tandis que c'est lui qui l'a arrêtée, en la confisquant à son profit. Bien loin d'avoir accéléré la marche de son siècle, il le cloua si fermement à lui, qu'il resta stationnaire pendant plus de 100 ans, et ne put se remettre en mouvement qu'avec une peine et une lenteur inouïes. Je crois avoir étudié l'histoire aussi profondément et aussi consciencieusement que qui que ce soit, et très-certainement je ne suis sous l'influence d'aucune partialité personnelle ; car M. Gaussen, que je viens de nommer, est un homme que j'aime de tout mon cœur, et il n'y a personne au monde que je respecte et révère plus que M. le pasteur Cellérier père, véritable type du chrétien parfait ; mais rien ne ressemble moins à l'inquisiteur féroce, que ces Messieurs eux-mêmes, rangés sous sa bannière par une conviction toute d'esprit et nullement de cœur. Je le répète, Calvin a *arrêté* la Réformation, qui eût probablement été générale sans lui. Zwingle, par son esprit doux, conci-

plie d'hommes de l'esprit le plus lumineux, et certes le succès incroyable de notre lutte contre le duc de Savoie en est une preuve sans réplique. De tout temps elle avait été un foyer de lumières et elle le sera toujours, tant que la pensée y sera libre.

liant et simple, aurait attiré l'univers après lui ; mais Calvin, en allumant des bûchers, en aiguisant la hache des bourreaux, en parlant hautement de faire pendre par douzaines les Genevois qui l'avaient recueilli dans sa fuite, fit reculer d'horreur tous ceux qui cherchaient une religion pure et sainte comme un besoin du cœur, et non un arsenal de disputes théologiques comme exercice d'esprit.

Par une réforme générale, j'entends que les abus connus et sentis *alors* auraient été réformés, et que le rapprochement des esprits aurait empêché cette scission tranchante et fatale qui a coûté la vie à tant de millions d'hommes. La preuve du besoin d'une Réformation est patente; elle a véritablement eu lieu, en grande partie, dans l'Eglise romaine, qui ne l'aurait pas accordée sans une absolue nécessité; mais elle a été arrêtée et repoussée par les impérieuses exigences du parti opposé, qui a substitué les injures aux raisonnemens et la haine à la persuasion. Pape pour pape, autant vaut l'un que l'autre, s'ils disent tous deux : « Tout » homme qui doutera de mon infaillibilité sera » brûlé dans ce monde pour l'édification de son » prochain, et condamné à des tortures éter- » nelles dans l'autre pour preuve de la miséri- » corde de Dieu. »

Il est difficile de concevoir quelque chose de plus absurde que l'assertion des Calvinistes, lorsqu'ils nous disent qu'un homme né et élevé au sein de l'ignorance et des superstitions du quinzième et du seizième siècle, a eu le droit d'arracher l'étendart de la chrétienté à Rome pour le planter à Genève, et que nous autres, gens du dix-neuvième siècle, nous sommes des scélérats réprouvés du ciel, si nous entreprenons de le redresser et d'en réparer les imperfections.

Je sais combien cet article va froisser d'opinions fixes et de sentimens indéfinis; mais je suis historien avant tout, et je ne reculerai jamais devant aucune vérité, quelque peine que je puisse éprouver à la dire. Je dois ajouter une observation qui ne me paraît pas sans importance. Mes travaux sur l'Histoire de Genève ont été le sujet de nombreuses conversations avec des personnes de persuasions fort opposées, parce qu'on sait bien que je les écoute toutes et que je n'en adopte aucune aveuglément : tous les Calvinistes m'ont témoigné une grande aversion pour la vérité entière et sans fard, même sur des sujets absolument étrangers à leur croyance religieuse; les hommes qui ne la partagent pas, quoiqu'ils ne l'aient jamais ouvertement com-

battue, m'ont seuls encouragé à publier la vérité, toute la vérité, et rien que la vérité.

Je ne dois pas non plus omettre un fait bien remarquable ; c'est que la famille d'Antoine Calvin, frère bien-aimé du réformateur, donna l'exemple d'une désunion complète et de grands écarts, ainsi que celle de Robert Estienne, son fanatique admirateur, comme on le verra à son article, et ainsi que beaucoup d'autres, dont toute la religion est en dogmes et les rend ennemis acharnés de leurs propres enfans, lorsqu'ils s'avisent d'avoir une opinion différente de la leur.

I. Girard Calvin, de Noyon en Picardie, eut de Jeanne Lefranc :

1. Sp. Jean Calvin, qui a donné lieu à cet article. Il n'eut pas d'enfans, mais il fut marié; car une femme fut sévèrement punie pour avoir dit, en voyant passer Mme Calvin, que c'était un bon bâton de lit. Il fut reçu B. G. le 25 décembre 1559.

2. Antoine, qui suit :

II. Antoine Calvin, reçu B. G. le 3 août 1546 gratis (1), en considération de son frère, du

(1) On a beaucoup vanté le désintéressement de Calvin : le fait est qu'il était bien largement payé, pour ce

CC 1558, des LX 1570, † 1573. Il testa le 28 mars 1569, ép. 1) Anne, f. de Nicolas Le Fert, divorcée pour adultère, et remariée à No. Jean-Louis Ramel; 2) le 14 janvier 1560, Antoinette Commelin, veuve de No. et Sp. Jean de Saint-André, ministre, f. et héritière de Toussaint Commelin, B. de Douay. Il eut du premier lit :

1. Samuel Calvin, fils désobéissant réduit à un tiers de portion héréditaire, vivant en 1590.
2. David Calvin, encore plus désobéissant, réduit à un sixième, né 1551.
3. Anne, fem. de Firmin Bachelier, qui fut reçu B. G. gratis 1565 pour l'amour de son beau-père.
4. Susanne, morte de peste à 21 ans, 1571.

Et du second lit :

5. Jean, qui suit.
6. Dorothée, 7. Judith, 8. Marie, toutes trois mortes de peste en 1571. Marie, suivant le testament de son père, avait été *ou-*

temps-là, et qu'on ne cessait de lui faire des présens et de gratifier son frère de tout ce que la seigneurie pouvait avoir à réclamer de lui, pour lods et autres choses, de sorte qu'ils en tiraient annuellement plus que ne consommaient alors plusieurs ménages réunis.

bliée dans le testament de son oncle, *parce qu'elle* n'était pas née.

III. Jean Calvin, du CC 1590, † 1601, testa s. e. le 10 juillet 1590, en faveur de sa mère à laquelle il substitua Pierre de Saint-André son frère.

Le cachet de Calvin, qu'on voit à une de ses lettres de 1542, portait une main et poignet sortant du flanc dextre de l'écu, et tenant un cœur en pal.

DE CAMBIAGUE.

Armes; d'argent, à la pyramide de sable accompagnée de deux tours surmontées chacune d'un aigle couronné; le tout de sable.

II. No. Jules, ffeu No. Evangéliste Cambiago, de Crémone, fut reçu B. G. 1559, du CC 1575, † 7 février 1590, âgé d'environ 70 ans, ép. Laure, f. de No. Nicolas de Pellissari, hab[t], † 8 janvier 1592, à 60 ans, dont il eut : Paul, qui suit; Sara, née 1561, fem. de No. David de Roches, auditeur; Julia, née 1565, fem. de No. et Sp. Claude

Paravicini, de Castano en la Valteline, doct. en droit, ffeu No. Teygnen Paravicini, 1586; No. Jean Cambiague, capitaine dans la garnison, du CC 1610, † s. e. 1637; No. Marc Cambiague, tué à l'Escalade 1602; et Jules, qui suivra.

III. No. et Sp. Paul Cambiague, avocat, né 1567, du CC 1592, † 1640, ép. Catherine, ffeu No. Charles de Chateauneuf, veuve de No. Henri Plonjon, S. de Bellerive, † 1638, dont il eut : George, qui suit; Michel, assassiné, qui ne laissa que trois enfans naturels (Pierre, Jean et Andrea), et Marc Conrad, qui suivra.

IV. No. George Cambiague, du CC 1642, cons^{er} 1675, † 1678. Il fit de grandes dépenses à la poursuite des assassins de son frère, et quitta tout pour venir soigner sa mère malade; ép. 1640, Julie, f. de No. Claude de Pellissari et d'Elisabeth Paravicini, dont il eut Isaac, qui suit; et Marguerite, fem. de No. Elie de Bons.

V. No. Isaac de Cambiague, S. du Martheray, du CC 1677, † 1728, ép. 1) Isabelle, ffeu No. Jean Colladon, chevalier, médecin et conseiller du roi d'Angleterre, veuve de Louis Saladin; 2) Aymée, ffeu No. Char-

les du Mosnier, S. du Mesnil et du Metz, veuve de No. Isaac de Budé, S. de Vérace. Il mourut sans enfans, et laissa quatre cent trente-sept mille liv. cour. à son cousin de Pellissari. Par son codicile, « ayant fait l'heureuse découverte d'une parenté entre lui et M. François de Roches, Min^tre, il lui lègue deux mille liv. cour. » Son testament contient un grand nombre de legs considérables.

IV. No. Marc-Conrad de Cambiague, vivant 1645, avait ép. No. Antoinette de Machard, qui testa en 1686, et dont il eut :

1. No. Michel de Cambiague, marié à No. Susanne de Crans.
2. No. Marc-Conrad de Cambiague, capitaine d'infanterie, testa 1688 s. e. de No. Hélène de Riddes.
3. No. Joseph de Cambiague, lieutenant de cavalerie, testa aussi 1688 s. e.
4. Claudine.

III. No. Jules de Cambiague, né 1608, testa 1636, ép. No. Anne-Marie de Karlowitz

(ainsi signée), de Misnie, dont il eut Jean Ulrich; Dorothée, fem. 1664 de No. Gédéon Rilliet; et Jules.

CAMP.

Armes : d'azur, à deux fasces d'or, accompagnées de douze fleurs de lis du même, 5, 4 et 3.

II. David, f. de feu Dietrich Camp, de Cologne, fut reçu B. G. avec son f. Louis le 1er mars 1667, du CC 1677, † 1712, ép. 1663 Théodora, ffeu Théophile Thellusson-Tronchin, † 1707, dont il eut Antoine, qui suit; et Anne Madelaine, fem. de No. Jean Antoine Lullin.

III. Antoine Camp, du CC 1709, † 1743, ép. 1705 Anne, f. de No. Pierre Gautier-Gallatin, premier syndic, dont il eut : Anne-Madelaine; Olimpe, fem. de No. Charles-Benjamin de Langes, de Lubières; et Ami Camp, du CC 1758.

CAYLA,

anciennement Fuzier, puis Fuzier du Cayla, puis Fuzier dit Cayla, et enfin seulement Cayla.

Armes : d'azur, au chevron d'argent accompagné de trois étoiles du même.

I. Guillaume Fuzier des Cambous, ou d'Escambous, de Monès en Guyenne, communément appelé M. des Cambous, ép. Anne, sœur de M. Jacob Galibert, de la Caune en Languedoc, lequel testa à Genève en 1733. Il en eut Guillaume, qui suit; Marguerite Fuzier d'Escambous, qui testa à Genève 1751 s. a.; et Marianne, fem. de M. Biou de Montvert, dont la fille, Marianne Biou de Montvert, ép. Jean Solier.

II. Guillaume Fuzier du Cayla, nommé ensuite Fuzier Cayla, reçu B. G. le 15 janvier 1744 avec ses fils aînés, du CC 1751, ép. Jeanne-Marie, f. de No. et Sp. Jaques Vial de Beaumont, Min^tre, et de Jeanne Renée De la Rive, dont il eut : Jaques et Marc, † s. a.; Guillaume, qui suit; Marianne, fem. de Sp. Paul-Claude Moultou, Min^tre; Catherine-Elisabeth, fem. de No. François Ca-

landrini, S. lieutenant de la justice; Marguerite, fem. de No. François Favre ; et Anne-Élisabeth, fem. de No. Jean-Louis Claparède.

IV. No. Guillaume Fuzier dit Cayla, cons^er^ 1782, syndic 1787, assassiné 1794, ép. 1) 1771 Judith, f. de No. René-Vincent Vial, syndic, et de Marguerite-Marie-Anne Dupan ; 2) Marguerite, f. de Simon Bertrand et de Marguerite Roques. Il a eu du premier lit : Marianne, fem. de Jean-Louis Prevost, D. C. R. ; et Guillaume, qui suit ; et du second lit : Simon, qui n'est pas marié.

V. Guillaume Cayla, D. C. R., a ép. Jeanne-Susanne-Elisabeth, f. de No. Horace-Bénédict De la Rive-Tronchin, D. C. R., dont il a :

1. Horace-*Guillaume* Cayla, avocat, né 22 juin 1809, marié 1835 à Mlle Anne Beaumont, ou Boutillier de Beaumont.
2. Jean-Charles, né 6 juillet 1813.
3. Susanne-Elisabeth, dite Blanche, fem. de Guillaume Prévost.

CHABREY.

Armes : d'azur, à la fasce ondée d'argent, accompagnée en chef d'un cœur et en pointe de trois étoiles, du même. Cimier, un aigle naissant éployé, de sable.

I. Rodolphe Chabrey, de Saint-Etienne et de Saint-Jean Tolomé, près de la Bonneville, eut deux fils : Claude, qui suit ; et Noé, qui fit branche.

II. Claude Chabrey, reçu B. G. 1535, et derechef, le 18 juin 1545, eut deux femmes : le nom de la première ne m'est pas connu ; la seconde était Collette, ffeu Claude de la Lée, de Chalex, veuve de Jean Jaquet dit de Ponthouz : elle mourut à 80 ans, 1565. Il eut du premier lit : Dominique, qui suit ; et Barthélemi, qui testa s. p. en 1571.

III. No. Dominique Chabrey, du CC 1562, hospitalier 1565, cons^er 1567, syndic 1570, 74, 78, 82, premier syndic 1586, 90, 94, 98, 1602, 6, 10 et 14, S. lieutenant 1580, 85, 91, 95, 1600, 1604, 8, 12, † à 80 ans, le 12 avril 1617. Le registre mortuaire porte ces mots : « Perte notable à la répu-

blique, » et la rapidité de sa carrière administrative prouve également que c'était un homme supérieur ; ép. 1) le 16 mars 1561, Pernette, f. de Jaques Colomb et de Jeanne Choupin ; 2) le 14 janvier 1571, Jeanne, f. de Pierre Bitry, † 23 mai 1573 ; 3) le 16 août 1573, Rachel, f. de Sp. Germain Colladon, avocat. Les enfans des deux premiers lits ne survécurent pas; il eut du troisième : Jean, qui suit; Daniel, Esaïe et Etienne, qui suivront ; Esther, fem. 1) de No. et Sp. Gédéon Dupont, cons^er ; 2) de No. Domaine Mestrezat, premier syndic; et plusieurs autres enfans † s. a.

IV. No. et Sp. Jean Chabrey, Min^tre, né 1584, ép. le 3 décembre 1609, Florence, f. de Sp. Abraham Grenet, Min^tre, et de Marie Vuyriot, dont il eut :

1. No. et Sp. Dominique Chabrey, médecin ordinaire des ducs de Wurtemberg, auteur d'un ouvrage de botanique : c'est à lui qu'on a consacré un des bustes de notre Jardin Botanique. Il laissa une fille nommée Françoise, qui vivait encore en 1725.
2. No. Abraham Chabrey l'aîné, marié 1) 1637 à Judith, ffeu Henri Barrey; 2) 1639 à Elisabeth, f. de Sp. Enoch Mollet, Min^tre,

dont il eut un fils, nommé Enoch, marié à Judith Fabri.

3. Esther, marié 1637 à George de Carro, C. G.
4. No. Jean Chabrey, né 1615, † s. a.

IV. No. et Sp. Daniel Chabrey, Min^tre, recteur de l'Académie 1625, ép. 1) Sara Mantillier, dont il ne resta point d'enfans; 2) 1613 Anne, f. de Jean de Tournes, dont il eut :

1. No. Dominique Chabrey, du CC 1647, chatelain de Jussy 1657, † 1694.
2. No. Bénédict Chabrey, du CC 1652, † 1679.
3. No. et Sp. Gédéon Chabrey, doct.-méd., né 1610, du CC 1671, † s. e. 1699.
4. No. et Sp. Daniel Chabrey, Min^tre 1657.
5. Marie, fem. de No. Samuel Humber, cons^er, secrétaire d'état.

IV. No. Esaïe Chabrey, né 1594, du CC 1617, auditeur 1621, chatelain de chapitre 1625, cons^er, secrétaire d'état 1630, syndic 1644, premier syndic 1648, 52, 56, 60, 64 et 68, S. lieutenant 1653, 58, 69, † 22 janvier 1671, ép. le 21 septembre 1617, Sara,

f. de Sp. Abraham Grenet, Min^tre^, et de Marie Vuyriot, dont il eut :

1. Abraham, qui suit.
2. Jeanne, fem. de Sp. Jaques Dunant, auditeur.
3. No. Etienne Chabrey, né 1625, du CC 1649, auditeur 1661, cons^er^ 1675, secrétaire d'état 1676, syndic 1681, † 1695 s. e. de Madelaine, f. de No. Louis Varro et d'Anne Lullin.
4. Florence, fem. de Jean Buffe, C. G.

V. No. Abraham Chabrey, S. du Brassu, né 1618, du CC 1642, auditeur 1655, ép. 1) 1641 Anne, f. de No. Louis Varro et d'Anne Lullin; 2) Elisabeth, ffeu Henri Barrey et de Marie Martin. Il eut du premier lit :

1. No. Domaine Chabrey, du CC 1677, † 1686, marié 1) 1676 à Sara, ffeu Jean Guillermet; 2) à Gasparde, f. de Jean-Henri Prévost, de Bossy, et de Pernette de Choudens, remariée à No. François Rigaud, auditeur.
2. No. Jean Chabrey, testa s. a. 1693.
3. Sara, mariée 1673 à Jean-Conrad, ffeu Jean-Jaques Ganteswiler.
4. Louise, fem. de Frédéric Roy, C. G. Et du second lit :

5. Daniel, qui suit.
6. Susanne, fem. de . . . . Jaquet.

VI. No. et Sp. Daniel Chabrey, du CC 1684, auditeur 1688, † 1689, ép. 1682 Antoinette, f. de Pierre Duhamel et de Marie Germain, remariée à No. Jean de Chapeaurouge, et dont il eut :

1. No. Etienne Chabrey.
2. Isabelle, dite Bellon.
3. Madelaine, fem. d'André Mollet.

IV. No. Etienne Chabrey, né 1598, du CC 1624, secrétaire du droit 1628, auditeur 1633, sautier 1639, † 1664, ép. 1618 Anne, f. unique de feu Samuel Colladon et Susanne du Murgier, dont il eut :

1. Michée, mariée 1639 à Daniel Thabuis.
2. Gédéon, qui suit.
3. No. Pyramus Chabrey, né 1637, marié à Julie, fleu Abondio de Peri, des Grisons.
4. Anne-Catherine, fem. de Daniel de Laon.

V. No. Gédéon Chabrey, né 1622, ép. Pernette Machard, dont il eut :

VI. No. Pyramus Chabrey, lieutenant au régiment suisse du comte d'Albemarle en Hol-

lande, fiancé le 22 février 1710, à La Haye, à No. Olimpe de Bedarides.

CHARVET.

Armes : d'argent au chevron d'azur rempli d'or (c'est-à-dire chargé d'un chevron d'or plus étroit), accompagné en chef de trois étoiles de sable rangées en fasce, et en pointe d'un aigle éployé de sable couronné d'or.

I. Jean Charvet, de Chambéry, originaire de Peron au pays de Gex, ne vivait plus en 1520, et avait laissé deux fils :

1. Antoine, qui suit.
2. Jean Charvet, reçu B. G. le 2 octobre 1520, du CC 1544, marié 1) à Françoise, ffeu Jean Suavioz, Piémontais, veuve d'Aymonet Grivel; 2) à Antoina, ffeu Jean Perissod; 3) à Jeanne Levet, remarié à No. Jean Chautemps l'aîné, cons^er^.

II. Antoine Charvet, de Chambéry, reçu B. G. le 9 juillet 1520, du CC 1541, ép. Michée, f. d'Humbert Bernard, C. G., et de Théo-

balde Bruni (cont. 26 avril 1526), remariée 1553 à Daniel de Brutinel de Gap, et dont il eut : Henri, † 1544; Jean, qui suit; Jaquemine, fem. de Genthon Couderc, de Chilly; Jeanne, fem. de Jean Samoins, de Vevey.

III. Jean Charvet, du CC 1558, ép. le 17 février 1555, Clauda, f. de Claude Fol dit Cathelan, et de Françoise Dulcis, dont il eut : Pierre, qui suit; et Marie, cohéritière de son père pour moitié, mariée le 18 novembre 1582 à François Naville, et † de peste 12 novembre 1636.

IV. Pierre Charvet, né 1566, du CC 1597, † 1638, ép. 1) Susanne, ffeu Claude Faucheron et de Marie Colin, veuve de Jean d'Hue, B. G., † 1626, à 60 ans; 2) Marthe Roget, veuve d'Egr^e Pierre Guillermet, et remariée en troisièmes noces à No. Philibert Humbert. Il eut du premier lit :

1. Pierre Charvet, marié à Maurise, ffeu François Bourgeois, veuve de Jean Pauget, et remariée à Mermet Prudhom.
2. Isaac, † s. a.
3. Pernette, mariée le 2 janvier 1619 à Jean Redouté, C. G.

CHOUET.

Armes : d'azur à la chouette d'argent posée sur un rameau du même.

I. Jean Chouet, de Châtillon-sur-Seine, reçu hab. de Gen. 1585, ép. Jeanne Morel, qui vivait à Châtillon-sur-Seine en 1606, et dont il eut Pierre, qui suit; et Jaques, qui suivra.

II. Pierre Chouet devait être petit-fils de Pierre, fleu Hugues Chouet, reçu B. G. en 1580, le 15 juillet, mais je n'en ai pas vu de preuve ; il fut reçu B. G. avec son frère Jaques le 24 février 1603, en rendant annulée à la seigneurie une obligation de 35 écus souscrite en faveur de Jacob Chouet, leur oncle. Pierre fut du CC 1618, et mourut à 68 ans, le 28 mars 1648; ép. Susanne Coquot, dont il eut : Jaques, qui suit; Samuel, qui suivra; Susanne, fem. de No. Abraham Gallatin, syndic; Sara, fem. de Jaques Croppet; Gabrielle, fem. de No. Jean Gallatin ; et Robert Chouet, marié à Sara, f. de No. Urbain Pan, syndic.

III. Jaques Chouet le jeune, du CC 1636, tué accidentellement par son frère Samuel,

testa et mourut le 18 octobre 1643, déclarant son dit frère innocent, et priant Dieu de le consoler; ép. 1) Judith, f. de No. Samuel Crespin, conser, † de peste à 30 ans, le 23 avril 1638; 2) 1642 Marie, ffeu Claude Girod, de Croset, et de Marie Dufour. Elle se remaria à Paul Croppet. Il eut du premier lit: Susanne, fem. de No. Jean Dupuis, conser; et du second lit: Marie, fem. de No. Augustin Pan, syndic.

III. Samuel Chouet, du CC 1640, testa en 1650, ép. Elisabeth, ffeu Gaspard De la Rue, dont il eut: Louis, infirme; Jeanne, fem. de No. François-Hélen de Livron; Susanne, fem. de Nicolas Baulacre; Judith, fem. 1) de No. Michel Voisine, dont elle fut divorcée; 2) de No. Louis Sarasin; Léonard, qui suit; et Jean-Pierre.

IV. No. Léonard Chouet, du CC 1671, conser 1683, trésorier général, † 1691, ép. 1670 Michée, f. de No. Jaques Le Fort-Lect, † 1745, à 93 ans, dont il eut: Jean-Louis, qui suit; Elisabeth, fem. de No. Pierre Fatio, auditeur; et Eve, fem. de No. et Sp. Jean de la Corbière, aussi auditeur.

V. No. Jean-Louis Chouet, né 1678, du CC 1704, cons^{er} 1711, syndic 1723, 27, 31, 35, 39, 43, premier syndic 1747, 51, 55, S. lieutenant 1729, 33, 40, 44, 52, † 1756, ép. Eléonore-Dorothée, f. de No. Ami Brière, S. du Martheray, dont il eut :

1. No. Jean-Robert Chouet, du CC 1746.
2. No. Jean-Ami Chouet, marié à Louise-Dorothée Bonijol, dont il eut Louise-Marthe, fem. 1767 de M. Jaques Salvetti.
3. Renée, mariée 1735 à No. Adolphe d'Hervilly de Malapert.
4. Madelaine, mariée 1741 à No. et puissant S. Ferdinand-Louis, baron de Kœnigsdorff.
5. Henriette.

II. Jaques Chouet, reçu B. G. le 24 février 1603, du CC 1625, † à 78 ans, 1661, ép. 18 janvier 1607, Gabrielle, ffeu Sp. Josué Moulinier, Min^{tre} à Cornand, au canton de Berne, et d'Anne Garnier, † 24 avril 1655, à 67 ans, dont il eut : Pierre, qui suit; Joseph, qui suivra ; Marie, fem. de No. Joseph Stoër, chatelain de Peney; Jeanne, fem. de Sp. Laurent, f. de Sp. Henri Salmuth, Min^{tre} au Palatinat; Gabrielle, fem.

de Louis des Confins, C. G.; et Louise, fem. d'Achilles, ffeu Gottfried Hupka, de Francfort, 1655.

III. Pierre Chouet, né 22 janvier 1610, du CC 1649, testa le 25 août 1676, ép. 22 janvier 1637, Renée, f. de Sp. Théodore Tronchin, pasteur et professeur, dont il eut :

1. Théodora, née 30 octobre 1637, mariée 12 janvier 1673 à Pierre Martin, du CC.
2. No. et Sp. Jean-Robert Chouet, né 1642, prof. philos. en l'Académie de Saumur 1663, du CC 1677, cons^er^ 1686, syndic 1699, 1703, 7, 11, premier syndic 1715 et 19, † 1731, personnage très-distingué, très-savant, laborieux et excellent magistrat; ép. 1) 1675 Marie, ffeu No. Jean-Jaques Favre, trésorier général; 2) Susanne, ffeu No. Ami Rigot, cons^er^, veuve de Louis Mallet.
3. Marie, fem. de Michel Definod.
4. Marguerite, fem. de Sp. Pierre Mussard, Min^tre^.
5. No. Jean-Antoine Chouet, du CC 1680, puis des LX, † 1732, marié à Madelaine, f. de Pierre Dunant, auditeur, dont il n'eut qu'un fils mort jeune s. a.

6. Susanne, fem. de David Ritter, de Bâle.
7. Anne, fem. d'Etienne Mallet.

III. Joseph Chouet, demeurant à Choully 1639, ép. 1) Jeanne-Gaspard Pautex, qui vivait encore en 1647; 2) le 24 avril 1663, Jeanne, fleu François Dufour. Il eut de la première :

1. Gabriel, né 1639.
2. Catherine.

Les Chouet avaient une maison à la Taconnerie avant l'époque à laquelle commence cette généalogie; mais il m'a été impossible de remonter au-delà de ces premiers degrés.

CLAPARÈDE,

nommés DE CLAPARÈDE à leur arrivée à Genève.

Armes : d'azur, au chevron d'or accompagné en chef de deux roses tigées et feuillées d'argent, et en pointe d'un oiseau posé sur trois copeaux de montagne du même; au chef de gueules chargé de trois étoiles d'argent. M. le comte

Claparède, gouverneur de Paris, est de cette famille, mais d'une branche restée en France.

I. Claude Claparède, vivant à Montpellier encore en 1670, fut père de :

II. Pierre Claparède, de Montpellier, marié à Isabeau Benoist, dont il eut :

1. Fulcrand, qui suit.
2. Jaques Claparède, réfugié à Hambourg, où il mourut en 1690, marié à Gabrielle Paul, dont il eut Fulcrand Claparède, établi à Leipzig, marié à Susanne, f. de Claude Claparède, sa cousine germaine.
3. Claude, qui suivra.
4, 5. Pierre et Elisabeth.

III. Fulcrand Claparède, de Montpellier, ép. Philippa du Maistre, dont il eut :

1. Claude, qui suit.
2. Susanne, fem. de No. Jean-Jaques Bonnet, syndic. Son testament du 15 juin 1731, scellé des armes Claparède, nomme tous les individus de sa famille *de* Claparède.
3. Philippa, fem. d'Antoine Teron, s. e.
4. Une autre fille mariée à un M. Durantet, de Marseille, mère de Mme Kick, dont la fille Elisabeth ép. André Martin, C. G.
5. Une autre fille mariée à un M. Serre, de Nîmes.

IV. Claude Claparède, de Montpellier, ép. Antoinette Fabre, dont il eut : Fulcrand; Pierre, qui testa s. a. 1736, à Genève; autre Pierre; Claude; et Elisabeth, instituée héritière par ses tantes Susanne et Philippa.

III. No. Claude Claparède, de Montpellier, domicilié à Nîmes, où il fut second consul en 1672, reçut de cette ville le présent d'une paire de flambeaux d'argent. Il y avait une maison avec porche, rue de l'Espie; ép. 1) Judith Michelin, de Nîmes, sœur de M. Jaques Michelin; 2) Susanne, f. de No. Jaques de Guiraud et de Susanne de Larcenat, sœur de Jeanne de Guiraud, fem. de M. d'Albenas, cons^er du roi, et Viguier. Il eut du premier lit : Claude, qui suit; et du second: Susanne, fem. de Fulcrand Claparède, de Leipzig; et Philippa, toutes deux nées à Nîmes 1670 et 1672.

IV. Claude de Claparède quitta la France pour la religion en 1685, âgé de 24 ans. Ses immeubles furent confisqués; mais il sauva 80,000 liv. en argent et en lettres de change. Il fut nommé cons^er par l'électeur de Bran-

debourg, qui devint bientôt après roi de Prusse, et postula le gouvernement de Neuchâtel, qui fut donné à son compétiteur et ami, M. de Langes, de Lubières : cela n'altéra point leur amitié, car il fut ensuite cons^{er} tutélaire de ses enfans. Il habitait Lausanne en 1688, mais il vint bientôt après, avec sa belle-mère et ses sœurs, à Genève, où sa famille est restée dès lors, et où il mourut 1737; il testa le 15 novembre 1734; ép. le 11 juin 1692, Catherine, ffeu No. Charles de Dubois, S. de Queyradel, et de No. Jeanne de Drévon, dont les frères Paul et Louis de Drévon étaient tous deux cons^{ers} au Parlement d'Orange. Catherine de Dubois était née à Orange le 24 août 1667. En 1697, elle obtint du Conseil de Genève la confirmation d'une place au temple de Saint-Pierre, qui lui avait été léguée par Mme de Montmirail, dame de Meyrin, sa parente. Claude de Claparède eut de ce mariage :

1. Sp. Jean-Louis Claparède, pasteur de l'église française à Mæstricht, † s. a.
2. Henri.
3. Claude, qui suit.
4. No. François Claparède, † 1775 s. e. de

Jeanne-Marianne, f. de No. Christophe Caminada, B. G., et de Jeanne-Susanne Sarasin.

5. Philippe-Marthe, fem. de No. Jean-Antoine Lullin, auditeur, mère de No. Jean-Louis Lullin, dit de Vercourt, capitaine au service de France et chevalier de l'ordre du mérite militaire, dont MM. Claparède ont hérité le domaine de Vercourt, à Choully.

V. No. et Sp. Jaques-Claude Claparède, pasteur à Satigny, né 1696, reçu B. G. le 24 juin 1724, † 1747, ép. le 14 avril 1726, Anne-Madelaine, f. de David Guainier et de Marie Gautier, sœur du syndic Jean-Antoine Guainier, et cousine germaine du célèbre ministre Necker, père de Mme de Staël. Il en eut :

1. No. et Sp. David Claparède, pasteur et professeur, auteur d'excellens sermons, † 1801, marié à Anne, f. unique de No. Jaques Gallatin, du CC, capitaine au service de France, et de Renée Jaquet, dont il n'a eu qu'une fille unique, Renée, fem. de M. Jean-Louis-René Claparède, son cousin germain.

2. Claude-Philippe, qui suit.

3. No. Jean-Louis Claparède, du CC 1770,

suicidé, s. e. de Anne-Elisabeth, f. de Guillaume Fusier du Cayla.

VI. No. Claude-Philippe Claparède, né 6 juillet 1731, ami intime de M. Necker, qu'il tutoyait, du CC 1764, cons^er 1773, syndic 1778, premier syndic, † 1803, ép. le 2 juillet 1758, Michée-Eve, f. de No. et Sp. Jean-Louis Calandrini, professeur et syndic, et de Renée Lullin, † à 89 ans, 1823, dont il a eu :

1. Jean-Louis-René, qui suit :
2. Jeanne-Michée, née 1760, fem. de No. Jean-Antoine Lullin.
3. No. et Sp. Jean-Antoine Claparède, né 8 août 1764, président du tribunal civil, D. C. R., † 19 février 1820, marié le 13 juin 1795, à Alexandrine-Jeanne-Antoinette, f. de Sp. Ami-Aymé-Alexandre Dunant, pasteur à Céligny, et de Catherine-Élisabeth Martin-Le Fort, dont il n'a eu qu'une fille unique, Elisabeth-Philippine Claparède, née 21 juin 1798, † 18 avril 1825, fem. de No. Jaques-Augustin Galiffe, C. G.

VII. Jean-Louis-René Claparède, né 28 mars 1759, D. C. R. et juge à la Cour suprême, a épousé le 25 mars 1790, Renée Claparède, sa cousine germaine, dont il a eu :

1. Charles-Claude Claparède, auditeur, D. C. R., marié 1) à Marie-Elisabeth Ryhiner, de Bâle; 2) à Antoinette Des Arts-Turrettini; il a du premier lit une fille unique, nommée Henriette-Renée-Elisabeth.
2. Anne, fem. de Sp. François de Fernex, pasteur.
3. Jean-Louis, qui suit.
4. David Claparède, auditeur, D. C. R., né 5 décembre 1798.
5. Eveline, fem. de Jean Mussard.
6. Antoine Claparède, avocat, D. C. R., né 23 juin 1801.
7. Jaques Claparède, né 7 janvier 1809.

VIII. Sp. Jean-Louis Claparède, Min^tre^ à Lyon, maintenant (1835) à Chancy, a épousé Amélie-Susanne, f. d'Antoine Perdriau, D. C. R., et de Susanne de la Rive, dont il a : Antoine-François-*Théodore*, né 17 mai 1825; Antoine, né 18 juin 1828.

NB. Lorsque M. le pasteur Claparède (VIII) voulut être ministre en France, on lui dressa une généalogie complètement erronée par une confusion de noms; je le notifie parce qu'elle a servi et pourrait, par la suite, passer pour un acte authentique.

COINDET,

autrefois Cohendet (v. le 1er volume).

I. Antoine Cohendet, de Lavagny, près d'Annecy, vivant 1612, fut père de :

II. Claude Cohendet, Cuhendet ou Coindet, hab. Gen., où il épousa, le 7 juin 1612, Jaquema, f. de Thivent Fontaine, aussi hab., dont il eut :

III. Jaques Coindet, natif, qui a fixé le nom à cette orthographe, ép. 1) Anne Fèvre, dont il eut un fils, Etienne, né 1652, vivant en 1695; 2) le 21 décembre 1645, Anne, ffeu Pierre Belissard, habitant, dont il eut Jean-Pierre, né 1658; Louis, né 1663; et Jean, qui suit.

IV. Jean Coindet, natif, ép. 1) le 12 novembre 1703, Anne-Judith, f. de Louis Morel; 2) le 2 février 1716, Marguerite, ffeu Esaïe Bideleux et de No. Sara d'Arlod, dont il n'eut point d'enfans; ceux du premier lit furent :

1. Gédéon Coindet, institué hér. univ. par sa belle-mère 1734, reçu B. G. avec son fils Philippe le 23 septembre 1732.

2. Pierre-Etienne, qui suit.

V. Pierre-Etienne Coindet, né 17 janvier 1709, reçu B. G. avec ses deux fils le 15 janvier 1744, ép. 1) le 26 août 1731, Marie, f. de Jean-François Chérubin, native; 2) Gabrielle, f. de Pierre Gauch et de Catherine Jourdan; elle mourut s. e. 1762, et testa en faveur de son mari. Il eut du premier lit : François Coindet, reçu B. avec son père; Jean-Jaques, qui suit; et Marie, fem. 1) de Jean-Gabriel Girod; 2) de Pierre Clavel.

VI. Jean-Jaques Coindet, né 23 avril 1743, ép. le 7 octobre 1770, Françoise-Catherine, f. de Pierre-François Gros, B. G., dont il eut : Jean-François, qui suit; Jaqueline-Catherine, fem. de Jean-David Diedey; et deux autres filles.

VII. Jean-François Coindet, né 12 juillet 1774, D. C. R., doct.-méd. justement célèbre, et l'un des hommes les plus remarquables que Genève ait produits; aussi aimable que savant, ce qui est bien rare parmi nous; plein d'érudition et porté à tous les genres d'étude qui peuvent perfectionner l'esprit et ennoblir l'ame; c'était l'ami le plus dévoué qu'on pût avoir, et personne ne sera

jamais plus vivement regretté que lui. Il est mort à Nice en 1834, après une longue et douloureuse maladie qu'il supporta avec un courage, une force d'ame et une résignation admirables. Ep. Catherine Walker, anglaise, dont il a eu deux fils : Jean-Charles, qui suit; et Jean-Jaques-François, né 6 juin 1800, marié à une fille de M. le pasteur Philippe Basset.

VIII. Jean-Charles Coindet, né 1797, D. C. R., doct.-méd., digne successeur de son père, qu'il remplace heureusement à la tête de sa profession, comme philantrope et comme excellent citoyen, a épousé Louise-Marie, f. d'André Patry-Mirabeau, D. C. R., dont il n'a qu'une fille, Adèle-Marie-Andrienne.

COLLOMB, COLOMB, COLOMBI.

Armes : d'azur, à la colombe d'argent, aux ailes déployées, tenant à son bec un rameau du même.

I. Jaques Collomb, natif de Gissy-sous-Charlier,

près de la Chartreuse de Pomiers, habitait Troinex 1446. Il avait deux frères, dont l'aîné, Jean Collomb, B. G., épousa Jeannette, ffeu Hugues Pellarin, et en eut un fils nommé Mermet, vivant 1505; le second, Jean le cadet, était absent en 1456. Jaques Collomb ép. Henriette, f. de Hugonet Jaillet, de Troinex, dont il eut: François, qui suit; Egr[e] Jaques Collomb, Not., reçu B. G. 1497; et Péronette, fem. de Jean Chamolu, de Troinex, vivant 1461.

II. Egr[e] François Collomb, Not., demeurant à Troinex, reçu B. G. le 7 mars 1497, fut père de Nicolas, qui suit; et de George Collomb, qui paraît avoir perdu son droit de bourgeoisie, son fils Pierre ayant été reçu B. G. le 3 novembre 1578 (1).

III. Egr[e] Nicolas Collomb, Not., B. G., marié à Guicharde, qui se remaria à Jean Garin, B. G., et dont il eut:

1. Egr[e] Guillaume Collomb, Not., B. G., vivant 1547, père de Pernette, fem. de Pierre Voan, natif.

(1) On perdait son droit de bourgeoisie en négligeant d'acquitter la taxe des gardes; tous ces Collomb n'étaient que bourgeois, et non citoyens, parce qu'ils naissaient à Troinex, et non dans la ville.

2. Jean, qui suit.

3. Egr^e Pierre Collomb, Not., âgé de 20 ans, 1539, marié à Françoise Hutin, dont il eut André, Jaquema et Guicharde.

IV. Egr^e Jean Collomb, Not., des L 1526, chatelain de Symond 1542, vivant encore 1547, ép. Françoise, f. de No. Girardin De la Rive, premier syndic, et de Baptizarde Gay, sa seconde femme. Elle se remaria le 19 novembre 1555 à No. Louis Mercier, dit Guillard, et Jean Collomb eut d'elle : Guillaume, qui suit; Thomine, fem. d'Egr^e Marin Dunant, Not.; et Humberte, fem. d'Egr^e André Gautier, Not., du CC.

V. Egr^e Guillaumé Collomb, Not., B. G., ép. Jeanne, f. d'Egr^e Pierre Vachat, Not., et de Claudia-Philippin, † à 54 ans, le 19 décembre 1598, dont il eut : Philippe, qui suit; et Jeanne, fem. d'Abraham Thomas, B. G.

VI. Philippe Collomb, B. G., habitant à Troinex, comme tous ses prédécesseurs, 1602 et 1609 ép. Marguerite, f. de No. Domaine Maillet, auditeur, vivant 1616, dont il eut : Jaques, qui suit; Jean Collomb (ainsi signé 1673); Jeanne, mariée 1625 à Fran-

çois De la Combe, C. G.; Esther, mariée 1628 à Pierre Des Prés, C. G.; Marie, mariée 1632 à Jean Neel le jeune; et Pierre Collomb, † s. e. *ab intestat*.

VII. Jaques Collomb, C. G. (ainsi signé), ép. 1) Marthe, ffeu Jean Gradelle, C. G.; 2) Jeanne, f. d'Etienne Tripeloury, C. G., et de Claudine Munier. Il eut du premier lit : Henri, né 2 avril 1649; Jeanne, née 1650; et du second : Etienne, qui suit; Marie, née 1653; François, qui suivra; André, né 1658; Jean-Pierre, qui suivra; et Elisabeth, née 1662.

VIII. Etienne Colomb, C. G., né 16 novembre 1651, ép. 2 juin 1672, Judith, f. de No. Jean-Antoine Dufour, C. G., dont il eut Jean-François Collomb, et plusieurs filles.

VIII. François Colomb, né 1657, ép. 1) 1682 Marie, f. d'Etienne Pichard, C. G.; 2) 1688 Gabrielle, ffeu Théodore Boissin; 3) 1698 Jeanne, ffeu Pierre Voland, B. G. Il eut des enfans † s. a.

VIII. Jean-Pierre Colomb, C. G., né 1659, ép.

le 17 février 1685, Jeanne, ffeu Jean Mussard, C., dont il eut :

IX. Pierre-Jaques Colomb, né 1699, marié 10 février 1726 à Catherine, ffeu Sébastien Arlaud, C. G., dont il eut Madelaine, fem. d'Etienne Gilles, C.

CONSTANTIN.

Cet article est consacré au plus grand peintre que Genève ait produit : les cours de Rome, de France et de Sardaigne lui ont donné des marques éclatantes de leur juste admiration, et son dernier chef-d'œuvre, la copie sur émail de la Transfiguration de Raphaël, l'a placé au sommet de sa profession; car il n'a pas seulement copié, il a embelli ce magnifique tableau. L'original manque d'espace entre les figures, ce qui peut provenir de l'effet du temps. M. Constantin, qui a perfectionné cette partie de son art au-delà de tout éloge, en a fait ici une application aussi heureuse que hardie, et son ouvrage est probablement ce qu'il y a de plus beau au monde, en fait de peinture : nous devons nous

en réjouir, car il est bien notre concitoyen, sa famille existant à Genève depuis plus de 200 ans.

Henri Constantin, habitant de Genève vers 1600, avait ép. Marguerite Moré, dont il eut : David, émancipé en 1627, et marié en 1650 à Madelaine, ffeu Aubert Debout, d'Estembon, et Jean, sous la tutelle de sa mère 1631. Il dut être père aussi de Henri, qui suit; mais je n'ai pu trouver encore la preuve de ce degré.

I. Henri Constantin ép. Marie-Madelaine Debout, probablement sœur de Madelaine cidessus, et en eut, entre autres :

II. Jacob Constantin, marié le 28 juillet 1691 à Françoise Santoux, dont il eut :

III. François Constantin, né 12 mars 1697, marié le 5 janvier 1720 à Jeanne, ffeu Jaques Sandoz, native, dont il eut : Jean-Pierre, qui suit; Susanne, fem. de Théodore Luillier, B. G.; et Isaac, qui suivra.

IV. Jean-Pierre Constantin, né 31 mai 1724, ép. le 15 octobre 1751, Marie, ffeu Jacob de Ville, C. G., dont il eut : Jacob, qui suit; Susanne-Isaline, mariée le 8 août 1774 à Jean Ietzler; Judith, mariée le 3

mars 1776 à Jean-Nicolas Fischer, et deux autres fils, dont l'un fut père d'Abraham Constantin, aussi peintre; l'autre de trois fils, l'un agent de MM. Rothschild, le second établi à Avignon, le troisième en Amérique.

V. Jacob Constantin, né 1758, † 1835, heureux de la haute renommée de son fils, plus encore de l'amour filial et des soins tendres et affectueux de tous ses enfans, ép. le 18 octobre 1783, Charlotte-Elisabeth, f. de Jean Rival, dont il a eu :

1. Abraham, notre célèbre peintre, né le 1er décembre 1785.
2. François, né 1788, D. C. R.
3. Jean-Nicolas, marié à une Dlle Cabrol, de Chesne.
4. Joseph.
5. Jean-Louis.
6. Judith-Joséphine.
7. Jeanne-Susanne.

IV. Isaac Constantin, né 15 août 1736, fut reçu B. G. 30 juin 1769, avec ses trois fils, Louis-André, Moïse et Jaques Constantin, nés de Jeanne-Pernette, f. d'An-

dré Hetier, sa femme, épousée 5 octobre 1760.

DE COURCELLES.

I. Renaud de Courcelles, d'Amiens en Picardie, ép. Marie, f. de No. Nicolas de Masloisel et d'Alix Potier, sœur de No. Firmin de Masloisel, S. de Graval, B. G., dont il eut :

1. Jean de Courcelles, resté à Amiens. Sa mère, en partant, lui remit plusieurs maisons et terres, pour les sauver de la confiscation.
2. Firmin, qui suit.
3. Madelaine, fem. de No. Gilles de la Pomeraye, S. de Laconex.
4. Susanne, fem. de Sp. Jaques des Bordes, de Bordeaux, Min^tre^.

II. Firmin de Courcelles, dit Ozias, reçu B. G. le 30 avril 1571, du CC 1572, † 1587, ép. 1) Catherine, ffeu No. Olivier de la Pomeraye et de Catherine des Retours, native du Maine, † en janvier 1569 ; 2) Abigaïl,

f. de No. et Sp. Michel Cop, Min[tre], et d'Ayma Varemberg. Il eut du second lit :

1. Sara, fem. de Nicolas Le Clerc, B. G., tige de l'illustre famille de ce nom.
2. Jacob, marié le 27 avril 1612 à Madelaine, f. de No. Balthazar Franconis-Cartelier, dont il eut Anne, fem. de Jean de la Courtine, C. G.
3. Abraham, marié à Louise, ffeu Louis Munier et de Susanne Blecheret.
4. Etienne de Courcelles, très-célèbre théologien forcé par les Calvinistes d'abandonner Genève, retiré en Hollande, véritable asile de la tolérance, et persécuté de loin par les cagots jusqu'à la fin de ses jours, arrivée le 22 mai 1659 (v. Moréri).

CRAMER.

Armes : parti, au premier d'argent à la main de gueules sortant d'un nuage d'azur à dextre, et tenant un rameau de laurier de sinople; au second d'azur à une ancre d'argent mise en pal.

Ces armoiries doivent avoir été concédées pour quelque grand exploit naval.

Il y a diverses familles de ce nom : celle dont je m'occupe a produit un nombre singulier de savans, dont quelques-uns ont été fort distingués, et surtout le grand mathématicien.

I. Christian Cramer, premier échevin et juge de l'Abbaye des Maréchaux, à Strasbourg, fut père de :

II. Jean-Ulrich Cramer, reçu B. G. avec ses fils le 10 novembre 1668. Il y habitait depuis 34 ans, étant arrivé le 29 mars 1634, ép. Gabrielle, f. de Sp. Isaac Caille, doct.-méd., et de Gabrielle Boreau, soit Graffard dit Boreau, dont il eut : Gabriel, qui suit; Jaques, qui suivra ; André, qualifié écuyer dans plusieurs actes, † s. a. 1729; et Jean-Antoine, qui suivra.

III. Sp. Gabriel Cramer, doct.-méd., né 24 mars 1641, du CC 1677, † 15 juin 1724, ép. 1) Jeanne-Louise, f. de Pierre Sales et de Jaqueline Vuaillet, † 1676 ; 2) le 10 juin 1677, Marie, f. de Robert Vaudenet et de Michelle Favre. Il eut du premier lit : Jean-Isaac, qui suit; et du second : Jean-Louis, qui suivra, et plusieurs autres enfans † s. a.

IV. Sp. Jean-Isaac Cramer, doct.-méd., né 29 juillet 1674, du CC 1704, puis des LX, † 1751, ép. 14 juin 1700, Anne, f. de Jean-Mallet, et de Judith Pictet, dont il eut :

1. Jean, qui suit.
2. Sp. Gabriel Cramer, célèbre professeur de philosophie et de mathématiques, né 31 juillet 1704, du CC 1734, † à Bagnols 4 janvier 1752.
3. Sp. Jean-Antoine Cramer, doct.-méd., né 3 mars 1707, du CC 1752, † 1775.
4. Gédéon, né 1709, † 1730 à Marseille.

V. No. et Sp. Jean Cramer, professeur en droit très-distingué, né 21 juin 1701, du CC 1728, cons^er^ 1738, syndic 1747, premier syndic, † 1787, ép. le 12 janvier 1727, Sara, ffeu Jean Chomel et de Marie-Madelaine du Commun, dont il eut : Jean-Manassé, qui suit; Jean-Isaac, † à 17 ans, à Marseille 1747; et Andrienne, née 1731, mariée 24 février 1760 à No. Jean-Louis, ffeu Daniel-François de Loys, C. de Lausanne, B. G., du CC.

VI. No. et Sp. Jean-Manassé Cramer, prof. en droit, né 13 juin 1728, du CC 1764, refusa d'être élu cons^er^ 1773, † à Mont-sur-Rolle 1797, ép. 17 février 1754, Jeanne,

ffeu Antoine Bertrand et de Madelaine Lafont, dont il eut : Jean-Antoine, qui suit; et Jean-Louis, qui suivra.

VII. No. et Sp. Jean Antoine Cramer, prof. en droit, né 1757, ép. le 22 décembre 1788, Harriet-Sara, f. de Jean-Antoine Courlet-Thomeguex, dont il a eu trois fils reconnus Anglais : Henri-John, né 1790; Jean-Antoine, né 1792; et Louis, né 1794; les deux aînés sont mariés; le second à une miss Ashton, dont il a deux fils.

VII. Jean-Louis Cramer, D. C. R. et lieut.-col. fédéral, né 20 avril 1768, a épousé Andrienne-Anne-*Amelie*, f. de No. Louis Pictet et de Sara-Gabrielle Pictet, dont il a un fils unique, Louis-Henri, né 25 juillet 1820.

III. Sp. Jaques Cramer, doct. en droit, né 1645, testa 8 février 1708, ép. le 11 septembre 1674, Marguerite, f. de No. Pierre Lullin et de Sara Lullin, dont il eut Pierre, qui suit; Françoise, mariée 14 janvier 1710 à Jean-Antoine Chenaud; et Edouard-Mi-

chel Cramer, né 1681, du CC 1738, † 1762, marié 1714 à Elisabeth, ffeu No. Isaac Marcombes et de Susanne Trembley, dont il eut deux fils † s. a. avant lui.

IV. No. Pierre Cramer, S. de Brandix, né 14 juin 1675, du CC 1714, † 1756, ép. le 23 janvier 1703, Sara, f. de Jaques Mallet-Deggeler, † 1752, dont il eut :

1. Andrienne, née 1704, mariée 1) à No. Jean-Louis Favre, auditeur et commissaire-général ; 2) au baron de Montolieu, chevalier des ordres du Duc de Wurtemberg et son ministre à Berne.
2. Angélique, née 1706, mariée 15 avril 1725 à No. Jean-Louis Dupan, conseiller, dont le fils hérita de la terre de Brandix, sous condition d'en porter le nom et de ne jamais l'aliéner.
3. Pierre, né 1709, † s. a. avant son père.
4. Marguerite, née 1711, mariée 25 décembre 1731 à No. et Sp. Pierre Pictet, professeur en droit.

III. Jean-Antoine Cramer, né 1655, du CC 1709, testa en 1714, ép. le 17 novembre 1692 Elisabeth, ffeu Noé Clot, de Lyon, et de Marthe Philibert, dont il eut :

IV. Guillaume-Philibert Cramer, né 15 septembre 1693, marié le 8 juin 1722 à Jeanne-Louise, f. de Gabriel de Tournes et de Marie De la Rive, dont il eut Gabriel, qui suit ; et Philibert, qui suivra.

V. Gabriel Cramer, né 1723, du CC 1758, † 1793, ép. le 9 mai 1751 Claire, f. de François Delon, de la Salle en Languedoc, et d'une Dlle Bouer, dont il eut :

VI. Jean-François-Louis Cramer, né 1752, du CC 1782, marié à Louise-Susanne Barbier, dont la fille unique, Jeanne-Françoise-Louise a épousé M. Rodolphe-Louis Roguin, d'Yverdun, lieutenant-colonel.

V. No. Philibert Cramer, né 1727, du CC 1764, conseiller 1767, trésorier-général, † 1779, ép. 15 septembre 1766 Catherine, f. de No. Abraham de Wesselow, gentilhomme russe, et de Marianne Fabri, dont il a eu : Marianne, née 1767, fem. de No. Jean-Marc (dit Noski) Calandrini ; Louis-Gabriel, qui suit ; et Antoinette-*Cécile*.

VI. Louis-*Gabriel* Cramer, né 1670, D. C. R. a épousé le 15 juillet 1793 Anne, f. de Michel Audéoud, auditeur, et d'Elisabeth

Vignier, dont il a : Philibert-Louis-Michel, qui suit ; Frédéric-Auguste, Marc-Noski, Fortuné-Théodore, qui suivront tous ; et Jean-Irank-Ernest, né à Lyon, le 20 février 1809.

VII. Philibert-Louis-Michel Cramer, né 1794, D. C. R. a épousé Jaqueline-*Elisabeth*-Pernette, ffeu Jaques-Lasserre D. C. R., et d'Anne-Elisabeth De Jean, dont il a : Gabriel-Elisée.

VII. Frédéric-Auguste Cramer, né 1794, D. C. R. puis conseiller et maintenant lieutenant de police, a ép. Josephine-Françoise, f. de Paul Martin D. C. R. et d'Adrienne Silvestre, dont il a :

1. Anne-Paul-Joseph, né à Colmar, 25 septembre 1822.
2. Gabrielle-Elisabeth-Cécile.
3. Marc-Louis-Philibert, né 12 août 1825.
4. Louis-Auguste, né 31 mai 1830.

VII. Marc-*Noski* Cramer, né 17 juin 1800, D. C. R. a épousé Andrienne-Jeanne-Catherine, f. de Gédéon Mallet-Romilly,

D. C. R. et juge à la cour suprême, dont il a : Gabrielle-Clémentine ; Caroline-Elisabeth.

VII. *Fortuné*-Théodore Cramer, né à Lyon 30 novembre 1806, a épousé Louise, ffeu Alexandre-Louis Martin, D. C. R., et de Lucy Aubert, dont il a : Lucy, née avec une sœur jumelle qui n'a pas vécu.

CRESP.

Armes : d'or, à la fasce de gueules, chargée d'une tête de lion arrachée, cousue de sable, accompagnée de 3 roses de gueules, 2 en chef, 1 en pointe.

II. Antoine, ffeu Aymon Cresp, dit le Corse, natif de Grasse, en Provence, reçu B. G. avec son fils Augustin le 12 juillet 1559, du CC 1572, † 1574, ép. 1) Antoinette.... ; 2) Elisabeth..... ; 3) Honorade Girard, native de Valerue, au diocèse de Gap, veuve de Sp. Vincent Meslier, Min^tre^, et

remariée en troisièmes noces à Sp. Pierre Pages, Minᵗʳᵉ à Cressy, près de Lausanne. Il eut du premier lit :

1. Auguste Cresp, du CC 1575, † 1580, s. e. d'Elisabeth, f. de François Marcet B. G.
2. Jeannette, mariée 1) 1561 à Antoine Marmand; 2) 1573 à Sp. Pierre Agar, Minᵗʳᵉ à Filly, puis en Dauphiné.
3. Jean, qui suit; et d'autres enfans.

III. Jean Cresp, du CC 1589, testa 27 mars 1595, ép. le 5 février 1587 Ruth, f. de René Janvier et de Marie Eschard; remariée à Sp. Pierre du Teil, C. G. et dont il eut :

1. Pyramus Cresp, du CC 1622, † 1635 s. e., marié 1) à Elisabeth Bordier, de Montorsier, † 1628; 2) à Renée Fossa.
2. Clermonde, mariée 30 avril 1609 à Jean Mussard, du CC.
3. Marie, née 29 décembre 1590, mariée 30 avril 1609 à Pierre Mussard, C. G.

CRESPIN.

Armes : d'azur, au chevron d'or accompagné de trois pommes de pin renversées du même.

II. Sp. Jean, ffeu Charles Crespin, d'Arras, doct. en droit et avocat, reçu B. G. 2 mai 1555, du CC 1562, † 1572, ép. 1) Madelaine Lescambier, aussi d'Arras, sœur de No. Anne Lescambier, fem. de No. Antoine de Vindic, S. de Beaumont-le-Petit; 2) Marthe, f. de No. et Sp. François Bourgoin, Min^tre^, et de Marguerite Bongars, sa première femme. Elle se remaria à Egr. Toussaint Dagonneau, not., et mourut 12 juin 1613, à 70 ans. Il eut du premier lit Marguerite, fem. d'Eustache Vignon; et du second lit, Samuel, qui suit, et Gabrielle, fem. de Jean Favon, du CC.

III. No. Samuel Crespin, du CC 1599, conseiller 1623, † 1648, ép. Anne, f. de Jacob Stoer et d'Anne Favon, dont il eut : Marie, fem. de Jean de Tournes; Marthe, fem. de No. Simon Mestrezat; Anne, fem. de No. Mathan d'Aubigné; Jaques, qui suit; Judith, fem. de Jaques Chouet le

jeune, et Jeanne, fem. de No. Daniel Des Arts.

IV. No. Jaques Crespin, du CC 1631, auditeur 1641, † 1642 avant son père, ép. 1) 1635 Andrienne, f. du premier syndic Jean Sarasin-Bitto; 2) Anne, f. de No. Jean De la Rive-Roset, premier syndic, remariée à No. Jaques Dansse, trésorier-général. Il eut du second lit :

1. Dorothée, fem. de No. Jaques de la Maisonneuve.
2. Anne, fem. de No. et Sp. David Humbert, Min^tre^.

DANSSE,

souvent nommés DANCE.

Armes : coupé, au premier un soleil; au seconde une anse de commode surmontée d'une étoile, suivant le cachet de Pierre Dansse, châtelain de Genthod 1566, et d'une tête sans col, vue de face, suivant celui d'Esaïe Dansse 1674. Un autre cachet d'Esaïe Dansse, colonel au service de Venise 1666, porte coupé; au premier

un soleil, au second une comète sortant de la ligne du coupé du côté dextre.

II. Dominique, ffeu Claude Dansse, de la Roche, fut reçu B. G. le 22 janvier 1518, et laissa de Françoise, sa femme, qui vivait avec lui 1516 :

III. No. Pierre Dansse, du CC 1557, auditeur 1559, châtelain de Genthod 1566, cons^er 1568, † 1598, ép. 1) 30 octobre 1552 Claudine, f. de Gonin De la Combe et de Jeanne Levet; 2) Claudine Jay, ou Gex; 3) Gabrielle Vertier, veuve de No. Gaspard Villliet, syndic; 4) Marie Colin, veuve en premières noces de Claude Faucheron; et en secondes noces d'Etienne d'Oches B. G. Il eut du premier lit :

1. Abraham, qui suit :
2. No. Jaques Dance (ainsi signé) du CC 1594, maître de la monnaie, † 1611, marié le 12 février 1593 à Jeanne, ffeu No. Ami Chenu-Dupuis, cons^er.
3. No. Pierre Dansse, tué dans une escarmouche 7 juillet 1590, et du second lit :
4. Pernette, fem. de Jean Favin B. G.
5. Etienne, qui suivra.
6. Esther, fem. d'Isaac Patru.

IV. No. Abraham Dansse, né 1556, du CC

1591, cons^er 1603, syndic 1612, etc., premier syndic 1632 et 36, sous-lieutenant 1618, † 30 septembre 1636, ép. 1) Anne, f. de No. Jean Rousset et de Marguerite Hurdré; 2) 1605 Jeanne, f. de No. Ami Pictet-Donzel, premier syndic, † de peste le 9 septembre 1637 à 58 ans. Il du premier lit: Pierre qui suit; Jaques qui suivra; et du second lit:

3. No. Ami Dansse, du CC 1636, † de peste le 13 septembre 1637 à 29 ans.
4. No. Aymé Dansse, † de peste à 17 ans, le 21 juillet 1637, dans une cabane en la vigne des hoirs Langin, sur Saint-Jean, et enterré audit lieu.
5. Anne, mariée 1) à Pyramus Vignon; 2) à François Vuarrier.
6. Madelaine, mariée 1) à Jaques Viser B. G.; 2) à No. Odet Butini.
7. Jeanne, fem. de No. Pierre Alléon.

V. No. Pierre Dansse, du CC 1616, puis des LX, châtelain de S. Victor 1632, roi du noble jeu de l'arcagelet 1624, ép. le 12 décembre 1624 Sara, ffeu No. Jean Lullin, cons^er, remarié à No. Daniel de Bary B. G., dont il eut: Jeanne, fem. de Sp. Jean Caille, auditeur.

V. No. Jaques *Dansse* (ainsi signé) du CC 1628, auditeur 1637, cons^er 1642, trésorier 1649, syndic 1650, † à 51 ans 1652; ép. 1) Anne Savyon, † à 38 ans, le 19 septembre 1645; 2) Anne De la Rive, veuve de No. Jaques Crespin. Il eut du second lit: Jaques, qui suit; et Marie, fem. de No. Laurent de Seyssel.

VI. No. Jaques Dansse, du CC 1678 ou 80, auditeur 1688, Châtelain de Jussy, † 1717, ép. 1681 Camille, f. de No. Jean Lullin, syndic, dont il eut: Guillaume, qui suit; Jaques; Daniel, qui suivra; et Françoise, fem. de Jean Brechtel C. G.

VII. No. Guillaume Dansse, du CC 1714, auditeur 1724, † 1736, marié 29 décembre 1716 à Madelaine, f. de David Duval C. G., dont il eut:

VIII. No. Pierre Dansse, du CC 1758, marié à Charlotte, f. de Philippe Cazenove et de Camille Brechtel, dont il eut: Anne-Pernette-Madelaine.

VII. No. Daniel Dansse, du CC 1734, † 1775, marié le 22 février 1722 à Pernette, ffeu Gédéon Patron C. G., dont il eut:

1. Françoise-Marie-Octavie, fem. de Pierre Flournois.
2. No. Guillaume Dansse, du CC 1758, marié le 16 juin 1754 à Marie-Françoise, f. de No. François Lombard.
3. Jaques-François, qui suit,

VIII. No. Jaques-François Dansse, du CC 1764, marié le 5 avril 1778 à Marthe-Germaine Boisdechesne-Robin, dont il a eu :

1. Abraham-Théodore, qui suit.
2. Louis-Urbain-Philippe, né 1784, marié à Jeanne-Françoise-Etiennette Romilly, dont il a eu une fille, mariée en Russie, morte jeune.

IX. Abraham-Théodore Dansse, établi à Avignon, s'y est marié, et a des enfans.

IV. No. Etienne Dansse, du CC 1606, auditeur 1627, † 1632, ép. 1597 Anne, f. de Pierre Patac, du CC, † 1652, dont il eut : Esaïe, qui suit ; No. Jaques Dansse, colonel au service de Venise; Anne, fem. de Jean de Tournes, et 3 autres filles, Marie Françoise et Jeanne.

V. No. Esaïe Dansse, du CC 1640, colonel au service de Venise, ép. Madelaine Perrot,

dont il eut : Jaqueline, fem. d'Antoine, ffeu Jean Fol, habitant à Rolle, et

VI. No. Jacob Dansse, marié à Anne, f. de Bénédict Henri, B. G., et de Catherine Prudhom.

DASSIER.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois fers de lance d'argent.

Il y a eu une famille Dassier, ou de Ville dit d'Acier, qui a donné trois membres des CC ; mais elle a eu peu de durée ; celle dont je m'occupe est celle qui a produit le célèbre Jean Dassier, dont l'art étonnant a fait et fait encore aujourd'hui l'admiration de toute l'Europe.

I. Philibert Dassier, citoyen de Lyon, fut père de

II. Jean Dassier, habitant de Genève, marié à Eliénor, ffeu Pierre Lefèvre, de Lyon, et de Claudine Garnier (cont. 13 janvier 1572). Elle testa le 23 avril 1617, et il en eut : Jérémie, qui suit ; et deux filles,

Pernette et Jeanne, cohérit. de leur mère.

III. Jérémie Dassier (ainsi signé 1613), qualifié citoyen par le notaire Etienne Bon, qui est ordinairement fort exact, n'était pourtant que natif; ép. Françoise Prost, dont il eut: Léonore, fem. de Louis, f. d'Honoré Eyssantier, de Grenoble (cont. 26 octobre 1626; Rey, notaire à Grenoble); Samuel, † s. a., et Pierre, qui suit.

IV. Pierre Dassier, né 12 octobre 1610, reçu B. G. 11 septembre 1633, testa le 24 juillet 1662, ép. Françoise, f. de No. et Sp. Etienne de Beauchasteau, professeur à Lausanne. Elle testa avec lui, et il en eut:

1. Domaine qui suit.
2. Sp. François Dassier, Min^tre^, marié 1) le 30 janvier 1681 à Olimpe, f. de Jean Pallard, B. G.; 2) le 30 octobre 1692 à Susanne, f. de François Dentand, C. G.
3. Jeanne, fem. de Henri Arlaud.

V. Domaine Dassier, testa le 22 juin 1719, et mourut la même année, épousa le 9 septembre 1672 Sara, ffeu Robert Le Grand, C. G., dont il eut: Jean, qui suit; Françoise, fem. d'Abraham Dunant, C. G.; Paul, qui suivra; trois filles, † s. a., et Jeanne-Louise, fem. d'Abel Durade.

VI. Jean Dassier, le célèbre graveur, dont le talent prodigieux et l'incroyable rapidité d'exécution sont au-dessus de tout éloge, né le 17 août 1676, du CC 1738, † le 12 Nov. 1763, testa le 27 février 1760, ép. Anne, f. de Jaques Prevost-Gaudy, dont il eut: Jean, qui suit; Paul, et Antoine Dassier, † 1780, marié à Catherine, f. de Sp. Théophile Flournois, Min^tre^, et de Jeanne-Elisabeth Colladon, dont il ne laissa que trois filles: Olimpe-Charlotte, fem. de No. René-Guillaume-Jean Prevost, trésorier-général; Diane-Elisabeth, fem. d'Isaac-François Torras, et Susanne-Pauline, fem. de Jaques-François Roux, cons^er^.

VII. Jean Dassier, ép. 1) Susanne Féronce, qui testa le 16 avril 1740, et mourut la même année; 2) Anne-Alexandrine, f. de No. Ami Dunant-Trembley, colonel. Il eut du premier lit:

1. Pierre Dassier, général au service de France, marié à Jeanne-Susanne, f. d'Isaac Le Royer, dont il n'a point eu d'enfans.
2. Charlotte-Marie;

et du second lit: Ami-Isaac, qui suit; et Charles-François, qui suivra.

VIII. Ami-Isaac Dassier, du CC avant la révolu-

tion, D. C. R. à la restauration 1814; ép. 1) le 24 mars 1783 Jeanne-Louise-Andrienne, f. de No. et Sp. Gédéon Le Cointe, pasteur et professeur; 2) Julie Bonnet, veuve de Pierre Naville, f. de Jean-Jaques Bonnet, capitaine au service de France, chevalier de l'ordre du mérite militaire, et de Jeanne-Marie Gravier. Jamais une belle-mère n'a adopté plus entièrement de cœur et d'ame les enfans d'un premier lit. Ces enfans ont été : Jean, † s. a. en Angleterre; André-Auguste, qui suit; et Andrienne, fem. de Jean Ador, D. C. R.

IX. André-Auguste Dassier, établi à Paris, a épousé Dlle Labouchère, dont il a un fils né à Paris.

VIII. Charles-François Dassier, domicilié à Nyon, ép. 1) une étrangère, dont j'ignore le nom; 2) Marguerite-Julienne Monod, de Nyon. Il a eu du premier lit un fils; et du second lit deux fils jumeaux, Auguste-André-Jules-César, Eugène-Jules, nés 20 octobre 1826, et

---

VI. Paul Dassier, † 1768, ép. Elisabeth, f. de Mathieu Marin, B. G., et de Françoise Corréard, dont il eut : Pierre, † s. e. Jean Dassier, marié à Elisabeth, f. de Jean-Louis Aubert et de Janne Faure, dont il ne laissa point d'enfans, et Diane, fem. d'Etienne Martin, mère de MM. Martin-Delom, Martin-De la Rue et Martin-Fazy.

DE LA CHANA.

I. Simon de la Chana, originaire de près de Millery en Lyonnais, ép. Jaquema Prost (famille noble du Dauphiné), veuve de Simon de Fer, vivant à Lyon avec ses fils en 1571. Il en eut Guillaume, qui suit; et Jean, vivant à Lyon avec sa femme Anne, qui mourut à Genève le 24 janvier 1588, à 60 ans.

II. Guillaume de la Chana, de Lyon, hab. Gen. 1585, ép. Anne, sœur de Jean Paschal, du Puy en Velay (leur mère était Françoise Argenel, remariée à Claude Chilliac, dudit lieu). Il en eut : Jean-Antoine, qui suit;

Anne, fem. de No. Pierre Lullin, syndic; Sara, fem. de Jean de Tournes; et Jaquema, † de peste à 20 ans, le 10 juillet 1599, fem. de Pierre Cottier.

III. Jean-Antoine de la Chana, né à Lyon, hab. Gen., reçu B. G. avec ses fils Jean et Pierre 1631, du CC 1633, † à 79 ans 1637, ép. 1587 Sara, f. de Claude de Brunes, de Lyon, et de Clauda de Combes, avec laquelle il testa en 1632, † à 65 ans 1634, et dont il eut :

1. Jean de la Chana, B. G. 1631, du CC 1646, † 1676, marié 1626 à Marie, ffeu Julien Piaget, † à 34 ans 1640.
2. Pierre, qui suit.
3. Jean Antoine, qui partagea avec ses frères 1644 et 1657.
4. Jaques, † à 30 ans 1630.
5. Guillaume, † à 23 ans 1626.
6. Sara, fem. de No. Léonard Revilliod.
7. Marie, fem. de No. Isaac Trembley.
8. Anne, née à Lyon 1609.

IV. Pierre de la Chana, reçu B. G. 1631 avec son père, du CC 1649, capitaine dans la garnison, ép. Jeanne Feuillade (Fogliata, je pense), dont il eut François, qui suit; Elisabeth, † à 15 ans le 8 novembre 1653; et Pierre, qui suivra.

V. François de la Chana, l'un des chefs populaires 1707, cassé de la bourgeoisie et retiré à Morges, ép. 1674 Louise, f. de Joseph Mallet-Due, dont il eut : Jean-Antoine; Jean-Daniel, qui suit; . . . fem. de . . . Gervais; Jacob; et Marie-Etiennette.

VI. Jean-Daniel de la Chana, ép. 1718 Pernette, f. de Pierre Archimbaud et de Jeanne Flournois, † 1777, dont il eut : Daniel, qui suit; Nicolas dela Chana, marié à Jeanne-Françoise Maystre, dont il eut Marguerite et Jeanne; Andrienne et Louise-Marie, † s. p.

VII. Daniel de la Chana, ép. Françoise-Gabrielle Dumont, dont il eut : Paul-Ami, Jeanne-Andrienne et Andrienne-Pernette.

V. Pierre de la Chana, ép. Elisabeth, f. de Jacob Bordier, dont il eut : Daniel, qui suit; Anne, fem. de Barthélemi Arlaud; Eve, fem. de Bénédict Henry; d'autres filles † s. a.; et Alexandre de la Chana, peintre en émail, † 1765, qui testa le 16 mai 1764 en faveur de l'Hôpital, laissant à la Bibliothèque plusieurs de ses ouvrages et des livres.

VI. Daniel de la Chana, † 1767, ép. Anne, f.

de No. et Sp. Augustin Cardoini, Min^tre^,
et de Mariane Viollier, † 1794, dont il eut :

1. Françoise-Marguerite, infirme de corps et d'esprit, portionnée d'une rente viagère de 700 fr.
2. Aymée, † s. e. 1787, fem. de No. Pierre de la Corbière.
3. Judith, † s. e., fem. de No. et Sp. Jean-Robert de l'Escale, Min^tre^.

DE LA COMBE.

Pierre La Combe, habitant, notaire, fut reçu B. G. le 3 mai 1412. Jean, ffeu Nicod de la Combe, de Léluyset, B. G. 1514.

I. Hugonin de la Combe, ép. Jeanne Levet (f. de Claude), remariée à Jean Chautemps, dont il eut : Ami, qui suit; Clauda, fem. de No. Pierre Dansse, cons^er^; et Pierre, qui suivra.

II. Ami de la Combe, du CC 1567, † 1601, ép. 1561 Marguerite, f. d'Antoine Rilliet, dont il eut : Ami, qui suit; Jeanne l'aînée, fem. de Jean, ffeu Etienne Cusset, C. G.; et

Jeanne la jeune, fem. de Jean Mollet, natif.

III. Ami de la Combe l'aîné, du CC 1573, capitaine dans la garnison, ép. Théodora, ffeu No. Aymé d'Orsières et de No. Anne de Confignon, dont il eut : François; Abraham, marié 1618 à Anne, ffeu Etienne Maupeau, veuve de Jean La Vallée; Etienne; Jean, qui suit; et Pierre.

IV. Jean de la Combe, C. G., ép. 1638 Anne, f. d'Abraham du Teil, divorcée 1649, et remariée à No. Gabriel Dumont, dont il eut :

V. Jean de la Combe, † 1722, marié 1) 1666 à Jeanne, f. de Jean Robin; 2) à Susanne Franconis. Il eut du premier lit : Augustin, qui suit, et plusieurs autres enfans; et du second lit : Germain, qui suit; et Jean, qui suivra; Chrétienne, fem. d'Abraham Martin, et deux Susanne.

VI. Augustin de la Combe, C. G., ép. N. N., dont il eut :

VII. Jean de la Combe, marié le 17 septembre 1724 à Susanne, ffeu Jean-George Bourdillon, C. G., dont il eut : Dorothée, Elisabeth, Vincent, qui suit, et Jean de la Combe.

VIII. Vincent La Combe, C. G., ép. . . . . . dont il eut Susanne, fem. de Gabriel Niel, natif.

VI. Germain de la Combe, né 1688, ép. Rachel, f. d'Etienne Delvert et de Marie Bordier, dont il eut : Marie, fem. de No. Jean Le Fort; Renée, et Louise, fem. de Jean-Daniel Johannot, B. G.

II. Pierre de la Combe, du CC 1573, testa en 1625, ép. Jeanne Papellier, dont il eut : Ami, qui suit, Andrée, fem. d'Ogier Mollet, qui l'abandonna; et une autre fille, mariée à François Mauris, C. G.

III. Ami de la Combe le jeune, du CC 1610, ép. Marguerite Forgues, de Grisolles en Languedoc, dont il eut :

IV. François de la Combe, marié 1) à Jeanne, f. de Philippe Colomb, † 1650, à 55 ans; 2) 1651 Julie, ffeu No. Jean Fabri et de Julie Vittoria. Celui-ci signait La Combe.

DE LA RUE.

Il y a eu à Genève plusieurs familles de ce nom, dont l'une sera mentionnée ailleurs, ayant donné deux membres du CC; celle dont je m'occupe en ce moment est florissante aujourd'hui.

Armes : d'azur à un demi-lion coupé, d'argent, tenant entre ses pates une rose du même.

II. Gaspard, ffeu Simon de la Rue, de Lessines en Flandres, retiré à Genève 1574, reçu B. G. le 12 novembre 1588, du CC 1605, † 23 février 1639, à 84 ans, ép. 1) le 4 juillet 1585, Jeanne, f. de George Dubois et d'une sœur de Léonard Brière, † à 27 ans, le 8 juillet 1597; 2) le 20 novembre 1597, Jeanne, f. de No. Louis Trembley-Gallatin, † le 12 septembre 1630, à 55 ans. Il eut du premier lit : Jeanne, mariée 1) à No. Baudichon de la Maisonneuve; 2) à No. Léonard Pournas, cons^er^ et M^tre^ des requêtes de la maison de Monsieur frère du roi de France, Françoise, fem. de Jean Buisson, du CC, et Marie; et du second lit : Judith, fem. de Gaspard Dubois, B. G.; Louis, qui suit; Jeanne, fem. de No.

Etienne Rocca, syndic; Sp. Gaspard de la Rue, secrétaire du lieutenant, † à Vevey 1669, laissant une fille naturelle, Marie, qui épousa Jaques Bastard; Elisabeth, fem. de Samuel Chouet; George de la Rue, père de Gaspard le jeune; David, et Gédéon, qui suivra.

III. No. Louis de la Rue, né 1er janvier 1604, du CC 1631, auditeur 1642, conser 1649, trésorier 1650, syndic 1653, 57, 61, 65, premier syndic 1669 et 73, S. lieutenant 1671, † 1676, ép. le 17 décembre 1626, Madelaine, f. de No. Jean de Tudert, S. de Mazières, † 16 mars 1662, à 50 ans, dont il eut Madelaine, fem. de No. et Sp. Philippe Mestrezat, pasteur et professeur; et Jeanne.

III. Gédéon de la Rue, † à 28 ans, le 22 novembre 1634, ép. 1) Marguerite, f. de No. Domaine Mestrezat-De Tudert, premier syndic, † s. e.; 2) 1630 Elisabeth, f. de Pierre Hurtaud, B. de Lausanne, et de Susanne de Tudert, remariée en 1637 à No. Pierre Lullin, syndic, puis à No. Gabriel Sarasin, du CC, et dont il eut : Gaspard,

qui suit; et Susanne, fem. 1) de No. Gédéon Girard des Bergeries; 2) de Sp. Louis Tronchin, pasteur et professeur.

IV. Gaspard de la Rue, du CC 1660, auditeur 1670, déposé pour révolte, ép. 1) 1659 Madelaine, f. de No. Jean Voisine, premier syndic; 2) le 19 décembre 1672, Jeanne, fleu Gaspard Crist, B. G., et de Sara Durand. Il eut du premier lit : Eve, fem. de Pierre Huaut; Susanne, fem. de Michel Cassin; André, qui suit; et Louis.

V. André de la Rue, ép. 1688 Jeanne, f. de Jean Flournois-Patron, dont il eut : Gédéon, qui suit; Jean-Antoine, auteur d'une branche établie en Allemagne et en Russie; Jeanne-Louise; et Esther, fem. de Jean-George Girard dit Guerre.

VI. Sp. Gédéon de la Rue, du CC 1721, auditeur 1732, ép. 1722 Marie, f. de No. Abraham Mestrezat-Rilliet, syndic, dont il eut :

VII. André de la Rue, établi à Gênes, marié à Lisbonne le 25 février 1753, à Marie-Rebecca Perochon, dont il a eu : Marie, fem. de John Heath, de Londres, qui n'en a point eu d'enfans, et s'est remarié à une D^lle^ Pasteur, de Livournes; Louise, fem.

d'Antoine-Charles Martin, D. C. R.; Antoine, qui suit; Jean, qui suivra; et trois autres enfans † s. a.

VIII. Antoine de la Rue, fait chevalier par l'empereur Napoléon, D. C. R., a ép. le 5 novembre 1787, Anne, f. de David Maystre, B. G., dont il a eu : André, qui suit; Marie, Jean et Charles, tous trois † s. a.; et David-Julien, établi à Gênes, marié à Rose, f. de Chatles Heath et de Lydie Alexandre.

IX. André de la Rue, né 17 décembre 1788, a ép. le 6 juin 1815, Marie-Louise, f. de John Heath, de Londres, dont il a Louise-Elisabeth, fem. de M. Adolphe d'Eichthal.

VIII. Jean de la Rue, a ép. le 21 septembre 1791, Susanne-Jaqueline, f. de George Rossier, de Vevey, dont il a Hippolite, qui suit, et

IX. Hippolite de la Rue, a ép. Anne-*Camille* Heath, dont il a : Jean-Edmond, né 4 septembre 1820; Caroline, et George-*Edgar*.

DE LUC.

Cette famille a long-temps cru que son vrai nom était Federici, et que celui qu'elle portait était une corruption de celui de Lucques, leur patrie ; mais jamais on n'a vu une famille noble et puissante abandonner son nom pour prendre celui d'une grande ville. Dailleurs, les Federici ou Fréderic de Lucques, qui ont été seigneurs de Fernex, par inféodation du duc Louis de Savoie, en 1453, ne sont venus dans le pays qu'à cette époque, et nous avions des de Luc plus de cent ans auparavant, car un Pierre de Luc était notaire dès 1372. M. Jean-André de Luc, dont l'esprit juste et logique s'est fait remarquer dans d'excellentes brochures théologiques, a senti la validité de ces raisons dès l'instant que je les lui ai soumises, et c'est une preuve de bon sens plus rare qu'on ne pense (1).

(1) C'est une chose curieuse que la manie qu'on avait à Genève de vouloir descendre de familles lucquoises, parce que celles qui vinrent se réfugier ici, riches et surtout fort industrieuses, s'y placèrent d'abord au rang de la meilleure société, grace aussi, en grande partie, aux titres dont on est si prodigue en Italie ; tous ceux qui venaient de

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même, et en pointe d'un luth, aussi d'or.

I. Mathieu de Luc, qualifié noble au contrat de mariage de son fils, était C. G. dès 1524, et ép. 1) Françoise, f. de Rolet Dunant, † s. e.; 2) Laurence, ffeu Percival Mercier, veuve et tutrice de ses trois fils cadets 1544, remariée à Claude de la Cour. Mathieu de Luc eut d'elle : Louis; Claude, qui suit; André; Jaques; et Antoina, fem. de Jean-François Dunant, C. G.

II. No. Claude de Luc, du CC 1564, ép. Jeanne, ffeu No. Pierre de Sales et de No. Georgea de Langin (cont. 9 novembre 1559), dont il eut : Jeanne, fem. d'Etienne Muret; Louis, qui suit, et Pauline, fem. de Paul De Lor, B. G.

l'autre côté des Alpes étaient nobles, souvent magnifiques, quelquefois même illustres; et certainement leur noblesse ne valait pas mieux que celle des bonnes familles patriciennes de Genève; car le gouvernement y était beaucoup plus populaire, et la magistrature infiniment moins honorée : elle ne durait que deux mois et ne conférait aucune espèce de titre ni de privilége héréditaire, pas même d'autre avantage personnel qu'un peu d'influence passagère. Tout le monde y était fabricant, les nobles comme les roturiers.

III. Louis de Luc, C. G., † 12 mai 1635, ép. 1) le 18 janvier 1597 Marie, ffeu Jean Dupré et de Marie Caillat; 2) 14 août 1602 Michée Cochet, † 17 août 1636. Il eut du premier lit: Jean-Louis, qui suit; et Philiberte, fem. de Mathieu Cailliatte, C. G.; et du second lit: Antoine, Etienne et Gabriel, qui suivront tous trois; et Louise, fem. d'Elie Labouz, natif.

IV. Jean-Louis de Luc, que le ministre nomme de Lut, et de Luth aux registres des mariages, C. G., ép. le 6 mars 1625 Sara, f. de Jaques Thesé, du CC (d'une famille noble de Lyon).

IV. Antoine de Luc, ép. le 10 janvier 1636 Sara, ffeu Jean de la Planche, veuve et tutrice de ses enfans 1669; il en eut:

1. Louis de Luc, marié 1) à Marie, ffeu Jean Mussard-Ramier; 2) à Etienna, ffeu André Berger et de Louise Cassin.
2. Antoine.
3. Pierre, qui suit.
4. Susanne, fem. de Pierre Archimbaud.

V. Pierre de Luc, ép. Louise, f. de No. Joseph Stoër, auditeur, dont il eut: Gabriel, qui

suit; et Pierre, † s. e. d'Elisabeth, f. d'Etienne de Luc.

VI. Gabriel de Luc, ép. Jeanne, f. de Jean Richard, dont il eut : Urbain de Luc, domicilié à Lausanne; Pernette, fem. de Jean Brochet ; une autre fille, fem. de François Goisneau ; Jean et Jean-George de Luc.

IV. Etienne de Luc, † à 70 ans, le 29 novembre 1673, ép. 1) le 6 août 1636 Esther, f. de No. François Lullin-Bitry ; 2) 14 janvier 1651 Jeanne, f. de M. maître Jean Poncet, procureur au baillage de Gex ; 3) 1663 Aymée, ffeu Jaques de Choudens, de Thoiry, † à 50 ans, 4 octobre 1668. Il eut du premier lit : Françoise, fem. de Jean-Jaques Fornet ; Michée, fem. de François Lesgaré, B. G. ; Jeanne-Marie, fem. de David Amberger ; Jean, qui suit, et Lea, fem. de Gilles Morin, B. G.

V. Jean de Luc, né 1er septembre 1645, ép. Marthe Reguillon, dont il eut : Jean-Antoine, et Jaques-François, qui suit.

VI. Jaques-François de Luc, né 14 mai 1698, ép. le 4 novembre 1725 Françoise, f. de Jean-Pierre Huaut, dont il eut : Jean-

André, qui suit; et Guillaume-Antoine, qui suivra.

VII. Jean-André de Luc, célèbre naturaliste, né 1727, du CC 1770, ép. Françoise, f. de Pierre Vieusseux et d'Elisabeth Leger, dont il eut :

VIII. Jean-François de Luc, D. C. R., marié à Elisabeth-Jaqueline de Luc, sa cousine germaine, dont il a eu :

IX. Jean-Théodore de Luc, né 8 août 1807, marié à une D[lle] Boisdechesne.

VII. No. Guillaume-Antoine de Luc, ép. le 2 décembre 1759 Marie-Rose, f. de George-André Merklin, de Nuremberg, et de Camille-Antoinette Huault, sa cousine germaine, dont il a eu :

1. Jean-André de Luc, D. C. R., géologue distingué et auteur de fort bonnes brochures contre le méthodisme.
2. Elisabeth-Jaqueline, fem. de Jean-François de Luc, ci-dessus.

IV. Gabriel de Luc, ép. 1640 Jeanne, f. de Jean Richard, B. G.

DE ROCHES,

en latin, de Rupibus.

Armes : d'azur, à une grande fleur de lis d'or, accompagnée en chef de deux étoiles du même.

Hugues de Roches licentié ès-lois, était chanoine de Besançon en 1395; Jaques de Roches, aussi chanoine de Besançon et archidiacre de Favernay, vivait en 1409; et André de Roches, chevalier en 1409 et 1418.

I. No. Claude de Roches, de Moyrens en Bourgogne-Franche-Comté, eut deux fils : Hugues, et Humbert, qui suit.

II. No. Humbert de Roches, dont la veuve, nommée Clauda, mourut à Genève le 7 avril 1554, eut d'elle :

1. François, qui suit.
2. No. Hugues de Roches, reçu bab. 1549, et B. G. 16 avril 1555, pour 25 écus (lorsque le prix ordinaire était de 6 écus), du CC 1563, † 18 décembre 1590 (testament du 14 dit), ép. 1) Judith, f. de Sp. Charles Sage, professeur en lois; 2) Gabrielle, f. de No. Pierre Brossequin et de Jeanne Roussard, veuve de trois maris, savoir : Sp. Philibert Grenet, Min^tre^; No. Yves Ber-

geoin, du CC; et No. Pierre Parent; elle mourut à 48 ans, le 17 octobre 1590. Il eut du premier lit : No. Claude de Roches, marié en 1563 à Pernette, f. de No. Etienne Trembley; Sara, mariée 1) à Jean Thellusson; 2) à No. Domaine Maillet, et Esdras, † de peste 1571; et du second lit : Jeanne, fem. d'Antoine Thomas.

3. No. Claude de Roches, † 2 août 1558.

III. No. François de Roches, reçu habitant 28 mai 1549, et B. G. 16 avril 1555 pour 25 écus, comme son frère, du CC 1559, † 4 septembre 1566, à 60 ans, ép. No. Marguerite de Sappé, † 20 septembre 1595, à 85 ans, dont il eut : Antoine, qui suit; Huguette, fem. de Nicolas Le Fert; Claudine, fem. de No. Michel Roset, premier syndic; Marthe, fem. de No. Ami Pictet, premier syndic; Guillaume, fem. de No. Pierre Chenelat, premier syndic; Jeanne, fem. de No. Claude Gallatin, syndic; Marie, fem. de Sp. Jean Jaquemot, Min[tre]; Elisabeth, née 1553; et David, qui suivra.

IV. No. Antoine de Roches, du CC 1567, ép. Louise, f. de No. Jean Rosset, trésorier-général, remariée à Louis Jaccon, B. G., et vivante 1605, dont il eut :

1. No. Etienne de Roches, capitaine de la garnison, du CC 1625, † la même année s. e. d'Andrienne, f. de No. Jean Vertier, auditeur, veuve de No. Balthazar de la Corbière.

2. Jeanne, fem. d'Augustin Eustache.

3. Sara, fem. 1) de Jaques Levet, C. G.; 2) de Pierre Mauris, C. G.

4. No. Jean de Roches, qui suit.

V. Jean de Roches abandonna non-seulement sa qualification de noble, mais le *de* qui faisait partie de son nom, sans que je puisse en deviner la raison; je l'ai trouvé nommé *de* Roches dans quelques actes, sans quoi je l'aurais cru d'une autre famille. Il vivait en 1588 et 1605, et épousa Pernette Bouchet, dont il eut: Augustin, qui suit; et Jean Roche, C. G., aussi nommé de Roches, marié à Judith, f. de Jaques Joly, habitant, qui se remaria à Antoine Tissot, habitant.

VI. Augustin Roches, aussi nommé de Roches, † à 82 ans, 20 juin 1655, ép. Judith Chappuis, dont il eut: Pernette, fem. de Jean Hurtebinet, † avant lui.

IV. No. David de Roches, du CC 1580; auditeur 1596, † à 84 ans, le 10 janvier 1639, ép. Sara, f. de No. Jules Cambiague et de Laure de Pellissari, née 1561, † 28 mai 1615, dont il eut : Daniel, qui suit; Marc, qui suivra; Marguerite, Sara, Michée et Marthe.

V. No. et Sp. Daniel de Roches, pasteur aux Vallées, puis à Bossey, † 9 septembre 1649, à 49 ans, ép. 4 octobre 1635, Lydie, f. de No. Joseph Fogliato, B. G., † en couche 1650. Il en eut Marguerite, † s. a. à 25 ans, 1673.

V. No. Marc de Roches, C. G., né le 11 février 1603, est entré sur le registre des naissances sous le nom de Marc Roches, par erreur. Il eut d'Anne Valterny :

VI. Louis de Roches, C. G., qui épousa le 8 septembre 1663, Jeanne, ffeu Henri Roux de Grenoble, dont il eut : Henri, qui suit; Isaac, et Susanne, fem. de Pierre Alberton, dont elle fut abandonnée.

VII. Henri de Roches, C. G., ép. Susanne-Constance Molaret, avec laquelle il testa le 2 août 1729, et dont il eut : François, qui

suit; Pierre-François, qui suivra; et Jeanne, mariée à un M. Favre.

VIII. Sp. François de Roches, pasteur et professeur, principal du collége, † 1769, ép. 1) Anne, f. de Jean-Louis Berjon et de Susanne Berjon, † 1739; 2) Elisabeth Claparède, de Montpellier. Il eut du premier lit: Jaqueline-Renée, fem. de Jaques Prévost; Charlotte-Antoinette, fem. 1) de Luc Morin Marchinville; 2) d'Etienne-Salomon Reybat; et du second lit: Jean-Louis, qui suit; et Anne-Elisabeth, fem. d'Ami Dumas.

IX. Jean-Louis de Roches, ép. Marie-Elisabeth Chevrier, dont il eut: Jean-Jaques, qui suit; et Marie, fem. d'Antoine-Louis Odier-Chevrier, son cousin.

X. Jean-Jaques de Roches, doct.-méd., D. C. R., puis cons^er^, a ép. Ninette, f. de No. Gédéon-Guillaume Lombard-Lombard, dont il n'a qu'une fille unique.

VIII. Pierre-François de Roches, C. G., † 1782, ép. Marguerite, ffeu Marc Thomeguex, B. G., dont il eut:

IX. Marc de Roches, † 1785, marié à Marie Perron, dont il a eu:

X. François-Marc de Roches, cons^er^, secrét.-d'état, marié à Catherine-Denise, f. d'Abraham Joly, du CC, hospitalier, neveu du syndic Gaspard. M. Abraham Joly sera plus particulièrement mentionné au 4me volume, dans la généalogie de sa famille.

DE TOURNES.

Armes : d'argent à la bande d'azur; au chef de gueules chargé d'un croissant d'or.

I. Jean de Tournes, originaire de Noyon en Picardie, célèbre imprimeur établi à Lyon, fut père de :

II. Jean de Tournes, réfugié à Genève 1585, reçu B. G. 19 avril 1596, du CC 1604, † 1615, ép. Sara, f. de Guillaume de la Chana et d'Anne Paschal, dont il eut : Jean, qui suit; Anne, fem. de No. Daniel Chabrey; et Marie, fem. de Sp. Abel La Roche, professeur en philosophie, C. G.

III. Jean de Tournes, du CC 1624, † à 77 ans, 24 avril 1669, ép. 1) 1618 Marie, f. de No. Samuel Crespin, conseiller; 2) Anne, f. de No. Etienne Dansse, auditeur, † à 70

ans, 3 août 1674. Il eut du premier lit :

1. Jean-Antoine de Tournes, du CC 1658, † 1682.
2. Samuel, qui suit.
3. Marie, fem. de Jaques du Teil, C. G. 1656.
4. Jaques, qui suivra.
5. Sp. Jean de Tournes, Min[tre] à Beaulieu en Vivarès.

IV. Samuel de Tournes, du CC 1660, † 1695, ép. Jeanne, f. de No. Jacob de la Maisonneuve, cons[er], dont il eut :

1. Gabriel, qui suit.
2. Samuel de Tournes, du CC 1698.
3. Anne, fem. de No. et Sp. Jean Sartoris, Min[tre].

V. Gabriel de Tournes, du CC 1684, auditeur 1706, † 1727, ép. 1) Sara, f. de Sp. Louis Tronchin-Le Fort, pasteur et professeur, † s. e.; 2) Marie, f. de No. Jean-Jaques de la Rive-Buisson, syndic, dont il eut : Jean-Jaques, qui suit; Jaques, qui suivra; Jeanne, fem. de No. Marc Conrad Buisson ; Catherine, † s. a. 1767 ; et Jeanne-Louise, fem. de Guillaume-Philibert Cramer.

VI. Jean-Jaques de Tournes, du CC 1724, auditeur 1737, ép. 1726 Louise, f. de No. Louis Le Fort-Perreal, syndic, dont il eut :

1. Samuel de Tournes, du CC 1764, marié 1765 à Jeanne-Marie, f. de Pierre-Philippe Cannac, B. G., dont il eut Louise-Philippine, fem. de No. Jean-François-Charles De la Rive, D. C. R.
2. Jean-Louis de Tournes, marié le 28 novembre 1762 à Sara, f. de No. Gabriel Lullin-Gallatin, dont il eut Louise, mariée le 2 novembre 1784 à No. Jaques Le Fort, cons^er^.
3. Louise-Marguerite, fem. de Pierre Aubert, du CC.
4. Madelaine, fem. de Gédéon Mallet.

VI. Jaques de Tournes, du CC 1728, ép. Catherine, f. de Donat Chabert et de Catherine Estrang, dont il eut :

1. Donat-Louis, qui suit.
2. No. Jean-Jaques de Tournes, du CC 1770, cons^{er} 1777, syndic 1787, † 1799, marié à Elisabeth-Henriette, f. de Jean-François Sellon, S. d'Allaman, et de Susanne Chabert, dont il eut une fille mariée à M. des Vignes, du pays de Vaud ; Susanne-Françoise, fem. du chevalier du Puche; et Jeanne-Elisabeth, fem. de Jean-Pierre Trembley, D. C. R.

3. Jean de Tournes, marié à Judith, f. de No. Barthélemi Rilliet-Diodati, dont il a eu : Françoise-Marie-Antoinette, fem. de No. François Gautier ; et Sara † s. a.

VII. Donat-Louis de Tournes, testa 9 février 1763, ép. Elisabeth-Susanne, f. de Jean-François Sellon-Chabert, sœur de sa belle-sœur, dont il eut : Jean-François de Tournes, né 1761, D. C. R., † s. p., marié le 24 mars 1793 à Elisabeth, fleu No. Jean-Jaques Gautier, et Susanne-Jeanne † s. a.

DUNANT,

de Saconex, 3.

I. Claude Dunant, B. G., testa le 18 février 1562, laissant de Pernette sa femme (qui était remariée en janvier 1563 à Pierre Chouppin), Jean-François, qui suit; Louis, qui suivra; et une fille mariée à Pierre Warrier, B. G.

II. Jean-François Dunant, C. G., du CC 1572, à 45 ans, ép. Antoina, f. de Mathieu de Luc, veuve et tutrice de ses fils en 1586.

Il en eut : Abraham, † 1636 s. e. de Lucrèce, ffeu Claude de Choudens, d'Allamogne; Pierre, qui suit; Pernette, fem. de Jaquemod Favre; et Jeanne, fem. de Marc de Bon, B. G.

III. Pierre Dunant, du CC 1595, † 1605, ép. 11 décembre 1593, Jeanne, f. de Jean Gage, B. G., et d'Antoina Lorin, dont il eut : Jean Dunant, ancien de l'église, C. G. 1640, marié 1624 à Robelle, f. d'Egr[e] Gabriel Pyu, B. G., † 1626; Ami Dunant, vivant 1643; Pierre, qui suit; Antoina, fem. de Jean Jouvenon; Pernette, fem. 1) de Jean Bérard; 2) de George Gevret, B. G.; et Esther.

IV. Pierre Dunant, du CC 1640, auditeur 1658, † 1667, ép. 1) le 19 décembre 1624, Marguerite, f. d'Isaac Bordier; 2) le 3 août 1645, Marie Choisy. Il eut du premier lit : Isaac, qui suit; Pierre, qui suivra; Jacob, † s. a. 1675; Abraham, qui suivra; et du second lit : Elisabeth, fem. de Théodore Croppet; Marie-Marguerite, fem. d'Alexandre Senebier; Clermonde, fem. de No. André du Commun; Madelaine, fem. de Jean Antoine Chouet; Lucrèce, née 1651; et Louis, né 1654.

V. Isaac Dunant, du CC 1661, † 1678, ép. le 10 janvier 1658, Jeanne, ffeu Jean Croppet, du CC, dont il eut :

1. Théodore Dunant, marié à Anne-Marie, f. de No. Pierre Franconis, auditeur.
2. Marguerite, fem. de Sp. Samuel de Rameru, Min[tre].
3. Marie-Michée, fem. de No. Michel Franconis.
4. Jeanne-Marie, fem. de Hugues de la Resseguérie (ainsi signé 1720).
5. Marthe, fem. de No. Etienne Revilliod.

V. Pierre Dunant, du CC 1675, † 1703, à 73 ans, ép. 9 janvier 1668, Jeanne, f. de Jean Barbier, d'Aïre, dont il eut : Lucrèce ; David, né 1670 ; et Antoina.

II. Louis Dunant, C. G., ép. Pernette, ffeu Thivent Tissot, remariée à Jean Chenu, C. G., puis à Girard Catry, et dont il eut : Jaques, vivant 1608 ; et Thivent, qui suit.

III. Thivent Dunant, C. G., ép. Mye, f. de Laurent Miége, de Contamines, veuve de Girard Catry, dont il eut :

IV. Jean Dunant, C. G. 1603, 1642, marié à Jeanne, fleu Michel Bel, † 1643, à 53 ans, dont il eut Jean, qui suit; et Pernette, fem. de Mauris, f. de Mathieu Veracht, natif.

V. Jean Dunant, C. G., ép. 1) le 27 mai 1649, Gabrielle, fleu Jean Martin, B. G., et de Bernarde du Coster; 2) Jeanne, fleu Jaques de la Fléchère et de Françoise Cavan. Il eut du premier lit : Jean Dunant et Françoise.

De cette même famille doit avoir été :

I. Jean Dunant, vivant 1640, qui épousa Henriette, f. de Jaques George et de Bernarde du Fresne, dont il eut :

II. Pierre-Antoine Dunant, C. G., qui testa 30 juin 1710, alors avancé en âge, ép. Jeanne-Marie Ballexert, dont il eut : Jean, qui suit; Pierre, qui suivra; David; Jean-Pierre, qui suivra; Lucrèce l'aînée, fem. de Jaques Cailliatte; Lucrèce la cadette, fem. 1) de Jean Favre, ingénieur; 2) de André Cailliate; et Jeanne, fem. de François Chastaignier.

III. Jean Dunant, C. G., ép. N. N., dont il eut :

IV. Jean-François Dunant, marié à Louise-Marie, f. de Jean Crist, C. G., et de Michée Reguillon (cont. 1725), dont il eut :

V. Mauris Dunant, marié 1) 1742 à Charlotte, f. de Pierre Dufour; 2) à Susanne-Marie, f. d'Esaïe Chenevière et de Marie-Anne Souchay, vivante en 1784.

III. Pierre Dunant, ép. N. N., dont il eut Catherine, Mauris et Marc Dunant.

III. Jean-Pierre Dunant, ép. Madelaine Ferlitte, dont il eut :

IV. Jaques Dunant, qui testa 1762, s. e. d'Etiennette Malcontent, sa femme.

IV. Alexandre Dunant, cousin germain de Jaques, ép. Jeanne, f. de Jean-Pierre Favre, dont il eut : Etienne, qui suit; Henriette, Susanne, Louise et Elisabeth.

V. Etienne Dunant, ép. Marguerite, f. d'Alexandre-Henri Alban, † 1793.

La famille Dunant dite de Gênes, aujourd'hui existante, aura sa place dans le volume suivant, la multitude des personnes de ce nom ne m'ayant pas permis de débrouiller complètement sa généalogie; car il y a encore plusieurs autres familles Dunant, toutes différentes les unes des autres.

DU THEIL, DU TEIL, DU TIL.

Armes : d'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux étoiles du même, et en pointe d'un tilleul arraché de sinople.

I. Jean du Teil fut père de Vincent, dont le fils André vivait en 1607 à Digne en Provence; de Mathieu, qui suit; et de Georgette, fem. de Dominique Patac, du CC.

II. Sp. Mathieu du Teil, de Digne en Provence (signé Duthil), reçu B. G. le 23 mars 1581, testa le 18 mars 1612, ép. Colombe Ricard, † à 75 ans, 1619, dont il eut : Catherine, fem. de Dominique, ffeu Bertrand Ricaud, ou Rigaud, de Digne en

Provence, hab. Gen.; Jean, qui suit; Isaac, établi en 1612 à Millaud en Rouergue; Pierre, qui suivra; Abraham, qui suivra; Elisabeth, fem. de Joseph Girard; Marguerite, fem. d'Isaac Jame, natif; Marie, fem. de Philippe Le Sene, de Saint-Pierre-Sourdine en Normandie; Clermonde, et Madelaine, fem. 1) de François Pélerin, d'Eyme en Tarentaise; 2) de Sp. Jaques Perrondet, Min^tre^ à Vullierens.

III. Jean du Teil, ép. 1595 Marie, ffeu Jean Verle et de Pernette Philippin, dont il eut : Abraham, qui suit; et Jeanne, fem. de Claude Rivard, B. G. (ainsi signé, mais nommé Rival par les notaires).

IV. Abraham Duteil (ainsi signé), † à 42 ans, 1649, ép. Judith, ffeu Louis Scanavin et de Françoise Faysan.

III. Sp. Pierre Du Teil (ainsi signé), doct.-méd., du CC 1619, † 3 août 1623, à 47 ans, ép. Ruth, f. de René Janvier et de Marie Eschard, veuve de Jean Cresp, † à 70 ans, le 17 mai 1641, dont il eut Pierre, qui suit; Bernard, qui suivra; Sp. Mathieu Duteil, doct.-méd. 1628; et Marthe, fem.

d'Etienne, f. d'André de Larrivé, de Bourgoing en Dauphiné.

IV. Pierre Duteil, † à 35 ans, le 6 décembre 1639, ép. 1) Françoise Tollot, vivant avec lui 1627; 2) Esclarmonde de Coussignac.

IV. Bernard Duteil ép. N. N., dont il eut :

V. Samuel Duteil, sous la tutelle de No. Benjamin Rosset, S. de Preilly, banderet de Lausanne 1656.

III. Abraham Duteil, C. G., ép. Jeanne, f. de Jean Laon, du CC, et de Judith Tabuis, dont il eut : Simon, qui suit; Anne, fem. 1) de Jean de la Combe; 2) de No. Gabriel Dumont; Abraham, marié 1657 à Susanne, f. de Daniel Sardes et d'Elisabeth de la Maisonneuve; Jaques du Teil, sergent de la garnison, marié le 19 avril 1656 à Marie, f. de Jean de Tournes, dont il eut Judith, fem. d'Antoine Coignand, C. G.; et Pierre, qui suivra.

IV. Simon du Teil (ainsi signé), ép. Jeanne, f. de Julien Blandin et de Jeanne Rose, dont il eut : Louis, marié 1686 à Made-

laine, f. de Noel Godet de Sédan; Susanne-Gabrielle, fem. de Paul Argand; et David, qui suit.

V. David du Teil, C. G., ép. le 26 décembre 1689, Françoise, fleu Sp. Pierre Mussard-Sermand, Min[tre], dont il eut : Anne; Anne-Françoise, fem. d'Isaac Bordier, C. G.; et Antoinette, fem. de François Margerie.

IV. Pierre du-Teil de Laon, ép. le 27 août 1643, Marie, f. de David Maistre, C. G., dont il eut : David, qui suit; Daniel, Andrienne et Jeanne.

V. David du Teil, ép. Michée, f. de George Biolay, B. G., et de Jeanne Belliard, dont il eut Pierre, né 1687.

Ami du Teil, C. G., dont je n'ai pas trouvé la jonction, ép. Elisabeth Brie, dont il eut plusieurs enfans, et entre autres :

Ami du Teil, mélomane, † 1788, ayant testé le 17 mai de cette année, ép. le 24 septembre 1769, Jeanne-Jaqueline, f. de David Baudet, native, dont il eut : Jean-Henri, qui suit; Jean-Louis et François-Denis.

Jean-Henri du Teil, testa 1795, ép. Henriette Lepagnol, dont il eut : Esther, Jean-Pierre, Louise et François-Louis.

ESTIENNE.

I. Henri Estienne, imprimeur à Paris, dont la veuve se remaria à Simon de Colines, aussi célèbre imprimeur, en eut Robert, qui suit; François Estienne, imprimeur; et Charles, aussi imprimeur, zélé catholique.

II. Robert Estienne, aussi nommé Robert de Bosco (du Bois) dit Estienne, célèbre imprimeur et libraire, protestant fanatique, reçu B. G. 1556, † en septembre 1559, ayant testé le 5 de ce mois. Il déshérita tous ses fils excepté l'aîné, afin qu'il pût soutenir l'honneur de son nom et son imprimerie au service du public et *surtout de l'église*. Aussi ce testament, attaqué par le second, fut-il maintenu par l'autorité de Calvin et de Jean Macard, aussi ministre, qu'on avait nommés arbitres; on accorda seulement à François Estienne un supplément de légi-

time, mais payable en livres. Les trois fils de Robert Estienne avaient été obligés de s'enfuir de chez lui à cause de l'intolérable méchanceté de sa seconde femme, leur belle-mère. Henri, l'aîné, revint ensuite, épousa une fille du second lit de sa marâtre, adopta toutes les idées de son père, ou en fit le semblant, et devint par-là son favori et son seul héritier. Lorsque son troisième frère, Charles, qu'il avait lui-même engagé à quitter la maison, revint pauvre et dénué de tout, il refusa absolument de lui donner aucun secours, se faisant fort du testament de leur père. Tous ces détails se trouvent dans les protêts de Charles et François, passés pardevant le notaire Ragueau (1).

Robert Estienne avait épousé 1) Perrette, f. du célèbre imprimeur Josse Badius, sœur de Sp. Conrad Badius, Min^{tre}, auteur et imprimeur, qui prit le parti de son neveu François en 1559; 2) Marguerite des Champs, dite du Chemin, veuve de deux maris, dont le premier se nommait Mu-

(1) Leu dit qu'il fut brûlé en effigie à Paris, pour avoir emporte avec lui des caractères de l'imprimerie royale.

gnier, et le second Pillot (1), mariage confirmé dans l'église de Genève le 14 décembre 1550. Il eut du premier lit :

1. Henri, qui suit.
2. Robert, déshérité par son père, retourna à la religion catholique en suite des persécutions de sa belle-mère, et fut imprimeur du roi.
3. Charles Estienne attiré à Paris par son frère Henri, y reprit la religion catholique pour pouvoir jouir de sa portion des biens de sa mère et avoir de quoi vivre; mais il se fit derechef protestant dès qu'il y eut une église réformée à Paris; alors sa maison fut pillée dans une émeute, il s'enfuit et revint, ainsi que je l'ai dit plus haut, solliciter en vain des secours de son frère Henri. Il avait épousé Catherine Moulle, dont il eut une fille nommée Marie, vivante en 1563.
4. François Estienne paraît être le seul qui ne soit pas retourné à Paris et au catholicisme; mais il n'en fut pas moins déshérité.

(1) Dans le testament de cette mégère, du 10 août 1577, elle déshérite aussi Louis Mugnier, son fils du premier lit, rebelle, désobéissant, vagabond, fréquentant mauvaise compagnie, etc., etc.

Il épousa Blanche, f. de No. Philippe de Corguillcray, S. du Pont, et de No. Marguerite de Machault, dont il eut un fils, Samuel, et une fille, Denise.

5. Jeanne, fem. de Jean Anastaize.

6. Catherine, fem. 1) d'Etienne Anastaize; 2) de Jean Servin.

III. Henri Estienne (ainsi signé) retourna à Paris, se fit catholique, y attira ses frères, puis revint à Genève et se fit protestant. Le bien mal acquis ne lui profita pas; car ayant été mis en CC 1567, il en fut déposé en 1580; je pense que ce fut comme étant excommunié du Consistoire cette année (v. les fragmens de M. le baron de Grenus), et l'on dit qu'il mourut ruiné à Lyon, ce que je ne garantis pas (v. Moréri, Leu, etc.). Il fut plus célèbre que son père, comme imprimeur, libraire, savant, auteur et critique, et Leu dit qu'il fut professeur de grec à Lausanne en 1592; ép. 1) Marguerite Pillot, f. de sa belle-mère; 2) 1565 Barbe, fleu No. Claude de Wille, S. de Wille le Prudhom et de Félin; 3) 1581 Abigaïl, f. de No. Jean Poupard et de Marie de Mezières, de Melun, † de peste à 36 ans, le 9 avril 1599 en sa maison, rue des

Chanoines. Il eut du premier lit : Judith, fem. de François Le Preux, libraire, † s. e. 1584; du second lit : Paul, qui suit; et Florence, fem. du célèbre Isaac Casaubon, professeur de grec, dont un fils se fit capucin et devint célèbre dans son ordre; et l'autre fut chanoine de Cantorbéry; du troisième lit, il ne vint qu'une fille morte à 7 ans 1599.

IV. No. Paul Estienne, du CC 1597, déposé en 1605, aussi imprimeur, ép. No. Mye Rouph, dont il eut Isaac, né 1594; et Catherine, fem. de Jean Berger, C. G. (cont. 27 décembre 1632).

EYNARD.

Armes : d'argent au lion de gueules couronné d'or.

Eynard, ou Aynard, est un ancien nom de baptême qui est devenu celui d'une famille puissante et de haute noblesse en Dauphiné; elle s'est ensuite nommée de Montainard. Je crois que les nôtres en sont issus, mais très-anciennement.

I. Jaques Eynard, de la Baume-Cornillane, en Dauphiné, eut trois fils : Antoine, qui suit; Daniel, qui épousa Louise Calvier, dont il eut un fils nommé Jaques, réfugié à Arau, où il vivait en 1693, déjà marié en 1583; et Mathieu Eynard, dont le fils Antoine fut dépositaire ou rémissionnaire des biens de ses cousins et de ses tantes.

II. Antoine Eynard, ép. Sara Calvier, dont il eut : Isaac, qui suit; Jaques, qui suivra; Louise, fem. de Gédéon, f. de François Ageron; un fils qui fut major et commissaire des guerres, † s. a. à Londres; Simon Eynard, réfugié à Londres, où il se fit négociant et mourut fort riche, et une fille mariée à M. Nathanael Chenevier.

III. Isaac Eynard, resté en France, conseiller du roi, ép. Isabeau de Saulses, de Montélimart, dont il eut : Mathieu, † s. a.; Alexandre, qui suit; et Susanne, fem. de No. Paul-Alexandre de Montrond, S. de Plandebais, de la Bastie, de Villermas, etc., fils d'Alexandre, S. de Montrond et autres lieux, et de Catherine de la Pise.

IV. Alexandre Eynard, héritier de ses oncles en Angleterre, alla s'y établir, s'y maria et ne laissa qu'une fille unique qui porta cette

riche succession dans la famille de M. Rigail, son mari.

III. Jaques Eynard de la Baume, réfugié à Genève, y fut reçu B. le 16 mars 1686, et du CC 1704, † 1722, ép. le 16 décembre 1686, Anne-Madelaine, f. de No. Théodore Grenus, syndic, et de Marie Lullin. Le père de l'époux avait envoyé sa procuration à No. André Colladon pour autoriser ce mariage et constituer à son fils tous ses biens hors de France, à la réserve de quarante mille livres. Anne-Madelaine Grenus testa le 6 avril 1742, et mourut en 1746. Il en eut : Marie, fem. de Jacob Naville, du CC; Jean-Louis, qui suit; Jean-Antoine, † s. a.; Sp. Jaques Eynard, Min[tre], † s. a.; Catherine, fem. de François Bonard, de Lyon.

IV. Sp. Jean-Louis Eynard, avocat très-distingué, né 1691, ép. 1732 Elisabeth-Geneviève, f. de Jean-Pierre Tremollière, de Paris, dont il eut :

1. Jean-Pierre Eynard, † s. e. de Marie-Charlotte Cazenove.
2. Gabriel-Antoine, qui suit.

V. Gabriel-Antoine Eynard, ép. 1) le 20 mai

1766, Marie-Françoise, f. de No. Jean-Antoine de Normendie-Courtonne (je l'ai nommée par erreur Lucrèce-Angélique, dans la généalogie de Normendie; c'était le nom de sa sœur, qui épousa 1) No. Théodore Rilliet, et 2) le marquis de Florian, oncle du célèbre chevalier de Florian). M. Eynard épousa 2) le 2 septembre 1770, Marie-Madelaine Mœricoffer, de Naples, ffeu Jean-George Mœricoffer, bourgeois de Frauenfeld, et d'Anne-Christine Schobinger, de Saint-Gall. Il eut du premier lit une fille unique, Louise-Elisabeth, fem. de M. R. Gaulis, de Cossonay; et du second lit : Jaques, qui suit; Caroline, née 8 octobre 1773, fem. de M. le premier syndic Odier; et Jean-Gabriel, qui suivra.

VI. Jaques Eynard, né le 10 avril 1772, a ép. Susanne-Elisabeth, f. de Daniël-Zacharie Chatelain, pasteur à Amsterdam, et de Jeanne-Jaqueline Smith, dont il a : Alfred, qui suit; et Charles, qui suivra.

VII. Alfred Eynard a épousé Françoise-Joséphine-Wilhelmine-Caroline-Augusta, f. de François-Aloïs Hottenroth, de Dresde, et d'Amélie-Joséphine Busetti, dont il a une fille nommée Joséphine-Anna.

VII. Charles Eynard a épousé Sophie Eynard, fille adoptée de M. et Mme Eynard-Lullin, dont il a Jean-Jaques-Gabriel, né 1834, et Hilda-Sophie.

VI. Jean-Gabriel Eynard, né le 28 décembre 1775, D. C. R., bienfaiteur de la Grèce, qui lui doit son existence, son infatigable activité ayant contraint les puissances à intervenir, pour mettre un terme à l'influence qu'il avait acquise dans toute l'Europe, et aux comités grecs qui commençaient à les alarmer sérieusement par leurs immenses ramifications. Il est certain qu'un agitateur aurait pu tirer un parti prodigieux de sa position; mais M. Eynard n'avait qu'un seul et unique but, sauver la Grèce, patrie de son ami de cœur l'illustre Capo-d'Istrias, et terre classique des beaux-arts, dont il est un des plus dignes admirateurs. Il l'a atteint, puisse-t-il la voir heureuse! c'est la seule récompense qu'il ambitionne; cependant il en a eu d'autres dans des gages d'estime de plusieurs souverains; car il est grand'croix de l'ordre de St.-Sauveur en Grèce, chevalier des ordres

de Saint-Anne en Russie, de Saint-Joseph en Toscane, de la Couronne en Bavière. Il est aussi décoré de la croix du siége de Lyon.

M. Eynard a épousé Anne-Charlotte-Adélaïde, f. de No. Michel Lullin-de Chateauvieux et d'Amélie-Christine Pictet, et n'ayant point d'enfans, ils ont adopté Sophie Eynard, qui a épousé Charles Eynard-Chatelain.

FAVON.

Armes : d'argent à trois roses de gueules, tigées et feuillées de sinople issant de trois copeaux de montagne de sinople.

I. Antoine Favon, de Charlier en Lyonnais, avait épousé Anne de la Rivoire, dont il eut :

1. Jean Favon, reçu B. G. le 4 mars 1558, † 2 juin 1597, à 88 ans, marié à Anne d'Oisseau, d'Angers, veuve de Jean Yvon dit d'Odrye, et sœur de Gilles d'Oisseau, B. G. Elle mourut à 45 ans, le 30 janvier

1577, et il en eut deux filles: Susanne, † à 82 ans 1643, fem. de Louis Choisy; et Marie, fem. d'Egr^e Etienne Bourgoin, B. G., morte à 72 ans 1642.

2. Christophle, qui suit.
3. Etienne, qui suivra.
4. Jeanne, fem. de Benoit Chambert, de Sainct en Roannès, hab. Gen.

II. No. Christophle Favon, reçu hab. le 16 mai 1553, B. G. le 24 octobre 1555, † 30 septembre 1572, ép. le 4 juin 1553, Françoise, f. de Sp. Germain Colladon, doct. en droit, et de No. Clauda Bigot, † à 86 ans, le 12 novembre 1624, dont il eut: Anne, mariée 1574 à Jaques Veillard; Marie, mariée 24 juin 1576 à Jacob Stoër, du CC; Théophile, † s. p.; Abraham, qui suit; Elie, † s. p.; et Judith, mariée à Jean Rostan, natif, ffeu Bertrand Rostan et de Madelaine de Mavieux.

III. Abraham Favon, du CC 1618, † 8 avril 1627, à 60 ans, d'une chute sur son escalier, ép. 1) Louise, ffeu George Orcet et de Marie Sillimandi (cont. 7 novembre 1595); 2) Susanne, f. de No. Pompée Cochet, hab., et de No. Claudine de Borlhic, dont la mère était Susanne de Saint-Marcel, ffeu

No. George de Saint-Marcel, cons^er du roi au parlement de Dauphiné, S. d'Avanson et autres lieux, proche parente de Guillaume de Saint-Marcel, archevêque d'Ambrun, des familles illustres de Pas-de-Fequières et de Simiane (cont. 20 avril 1599), † 22 avril 1617; 3) Anne Liebot, qui testa et mourut 16 juillet 1638, à 66 ans. Il eut du second lit : Jean, qui suit; Joseph, Abraham et Pauline, tous trois morts de peste en 1615; et Samuel Favon, cohéritier avec son frère de leurs grand-père et grand'-mère maternels; et de Madelaine Rostan, veuve de David Bievelot, leur cousine, absent du pays en 1639 et 1640.

IV. Egr^e Jean Favon, du CC 1631, secrétaire de l'hôpital, puis hospitalier et secrétaire du Consistoire, ép. Gabrielle, f. de . . . . Crespin, † 1668, à 58 ans, dont il eut des enfans † jeunes.

II. No. Etienne Favon, hab. de Gen., † à 87 ans, le 6 avril 1616, testa le 3 août 1584, le 31 mai 1610 et le 4 janvier 1614, ép. Sara, f. de No. et Sp. François de Poncher, Min^tre au comté de Neuchâtel. Contrat passé

le 5 septembre 1580, long-temps après le mariage. Sara y est nommée de Cherpont; son véritable nom se retrouve au registre mortuaire, dans les deux derniers testamens de son mari, au contrat de mariage de son fils Etienne, et ailleurs encore. La famille de Poncher, qui a produit deux évêques de Paris, un archevêque de Tours, un chancelier de France et plusieurs autres personnages considérables, avait probablement commencé contre François Poncher des persécutions qui nécessitèrent ce changement de nom momentané. Sara mourut le 2 mai 1626; le registre mortuaire, qui donne fort rarement le titre de noble, le donne pourtant aussi dans cette occasion à Etienne Favon; mais ses descendans ne s'en sont jamais prévalus, non plus que ceux de son frère Christophle, imitant en cela la famille Le Maire et plusieurs autres, qui, nobles d'origine, n'en ont jamais pris la qualification dans les actes. — No. Etienne Favon eut de Sara Poncher :

1. Marie, fem. 1) de Nicolas Gibieuf; 2) de Jean Anthoine, B. G.
2. Sp. Etienne Favon, Min^tre à Issoudun en Berry, marié à Anne, ffeu No. Claude de

Fontaine, écuyer, S. de la Brosse (cont. 12 décembre 1607); il mourut s. e.

3. Jean, né 1583, † s. a.
4. Louis, qui suit.
5. Anne, † à 47 ans, le 15 janvier 1637, s. a.

III. Louis Favon, du CC 1629, † 20 juillet 1648, à 54 ans, ép. 1) Anne, f. de Sp. Théophile Cassegrain, Min[tre] à Châlons-sur-Saône, et d'Avoye Chicheret, † 6 février 1637, à 40 ans; 2) Marie Colladon, veuve de Didier Lallement. Il alla s'établir à Payerne en 1618, mais revint mourir à Genève, ayant eu au moins 10 enfans du premier lit, dont ceux qui vécurent furent : Judith, fem. de Jaques Amy; David, qui suit; Gédéon, qui partit à 28 ans, en 1659, pour se perfectionner dans l'art de la pharmacie. Du second lit, vinrent : Sp. André Favon, pasteur à Argental au vicomté de Turenne 1669, † s. e.; et Sp. Domaine Favon, Min[tre], qui testa s. e. le 9 mars 1688.

IV. David Favon, demeurant à Payerne 1664, ép. le 13 novembre 1653, Jeanne, ffeu Pierre Pouli, de Valence en Dauphiné, et de Susanne Champer, dont il eut : Marc,

qui suit; François, † 1723 s. e. de Marie Arlaud; Françoise, fem. de Paul Hubert, de Rouen; et Catherine, fem. de Simon Masson.

V. Marc Favon, C. G., ép. Catherine, f. de No. Isaac George, S. de la Roche, B. d'Angers, et d'une Dlle Baulacre (cont. 30 septembre 1682), dont il eut : Pierre, qui suit; Jeanne, fem. de Jaques Dentand; Marc, qui suivra; et Susanne.

VI. Pierre Favon, ép. N. N., dont il eut :

VII. Jaques Favon, marié le 13 novembre 1740 à Louise-Antoine, ffeu Elisée Heurard, de Saint-Gervais en Dauphiné, dont il eut : François, qui suit; et Gédéon, qui suivra.

VIII. François Favon, ép. le 8 avril 1770, Louise-Madelaine, f. de Jean-François Willami, hab.

VIII. Gédéon, ffeu Jaques Favon, C. G., ép. le 13 mars 1794, Jeanne-Marguerite-Sophie, ffeu André Vouan, ou Voan, C. G., veuve de Jean Koeh, dont il eut : Jean-Simon, né 1795; et Jeanne-Louise-Françoise.

VI. Marc Favon, ép. le 3 septembre 1721, Louise-Alberte, f. de Jean Alard, native, dont il eut :

VII. Jean-Marc Favon, C. G., marié le 5 avril 1761 à Jeanne-Marie, ffeu Pierre Girod, native, dont il eut :

VIII. Pierre-Louis Favon, C. G., † 8 avril 1832, à 68 ans, marié le 10 octobre 1784 à Jeanne-Louise, ffeu Pierre-Aymé Du Villard, de Satigny.

FLOURNOIS, ou FLOURNOY.

(C'est le nom d'un village de 30 feux en Champagne, entre Joinville et Saint-Dizier).

Armes : d'azur au chevron d'argent, accompagné en chef de deux fleurs, ou chatons de noyer, et en pointe d'une noix pendante, du même.

Un M. Flournois établi en Angleterre en 1703, portait le chevron accompagné de trois noix tigées et feuillées.

Le premier connu à Genève portait le chevron accompagné de deux chatons tigés et feuillés en chef, et d'une croisette fichée en pointe, avec un chef chargé d'une semblable croisette entre deux chatons tigés et feuillés.

I. Un M. Flournois dont le nom de baptême ne s'est pas retrouvé, possédait des fonds près de Vassy en Champagne, aux finages de Flournoy, Alaincourt, Bronzeval et Magneux. Il fut père de Laurent, qui suit; de Claude Flournois, dont le fils Pierre fut chanoine à Bar-le-Duc; de Nicolas, qui fit une branche restée en Champagne; et d'une fille mariée à un M. Abel Galoys.

II. Laurent Flournois, réfugié à Genève 1572, ép. Gabrielle, ffeu Antoine Mellin, ou Merlin, de Lyon, veuve en premières noces de Julien Baudet, et en secondes de Louis Poulard, de Lyon. Elle testa 1598, et il en eut Gédéon, qui suit; et Jean, qui suivra.

III. Gédéon Flournois, né à Lyon le 29 juillet 1568, reçu B. G. le 14 mars 1600, du CC 1617, † 26 février 1650, aveugle depuis dix ans, ép. 1) le 6 août 1594, Marie, f. d'André de Croso et de Jeanne Ferra, † à 42 ans, le 4 avril 1619; 2) Marie, f. de Sibois Gando et de Barthélemie Morel (cont

21 mars 1632), veuve de Pierre Forel. Il eut du premier lit : Gédéon, qui suit ; Jaques, qui suivra ; Susanne, fem. d'Antoine Quenot ; et Marie, fem. de Pierre Badollet, auditeur ; et du second lit : Jean, qui suivra ; Sara, fem. de Daniel, ou Gabriel Zollicoffer ; et Nicolas, mineur 1640 et 41, qui signait Flournoy.

IV. Sp. Gédéon Flournois, Min[tre], né 7 octobre 1597, † 14 avril 1670, ép. le 15 février 1635, Sara, f. de Jean Buffe-Lefèvre, dont il eut : Gédéon, qui suit ; Jaques, qui suivra ; Françoise, fem. d'Abraham Thomeguex ; et Sara, fem. d'Augustin Patron.

V. Gédéon Flournois, né 29 avril 1640, du CC 1665, † 6 janvier 1727, ép. le 15 juillet 1664, Judith, f. de Sp. Jaques Dunant-Chabrey, auditeur, † 4 juin 1724, dont il eut : Gédéon, qui suit ; Andrienne, fem. de Jean-Philippe Flournois ; Jeanne-Sara, fem. de Jean-Robert Jaquet ; Madelaine, fem. de Jean-Jaques Deonna ; et plusieurs autres enfans † s. a.

VI. Gédéon Flournois, né 26 janvier 1671, ép. le 26 août 1703, Marguerite, f. de No. Guillaume Saladin-Gallatin, dont il eut : Jacob Flournoy, né 1704, † 1753 s. a. ;

David Flournois, né 1706, marié 1753 à Marie Armand, de Nyons en Dauphiné; Jaques Flournois, né 1712, † 1796 s. e. de Susanne de Coppet; Sp. Jean-Louis Flournois, né 1720, Min^tre à Leyden 1768; Madelaine, fem. du Pasteur Hollard, d'Orbe; et Susanne, fem. de M. Delprat, d'Amsterdam.

V. Sp. Jaques Flournois, Min^tre à Jussy, auquel nous devons d'excellens extraits traduits des registres du Conseil, faits de concert avec le premier syndic Jean-Robert Chouet, son beau-frère; † 1693, ép. Charlotte, f. de No. Ami Rigot-Trembley, cons^er, dont il eut: Théophile, qui suit; Dorothée, fem. de Jean Mallet; et Charlotte, fem. de Pierre Pradès de la Ramière, ingénieur de la république.

VI. Sp. Théophile Flournois, né 27 décembre 1693, Min^tre, † 13 octobre 1652, ép. 1721 Jeanne-Elisabeth, f. de Louis Colladon-Martin, dont il eut:

1. Louis, né 1722.
2. Sp. Charles-Gabriel Flournois, avocat, né 1725, du CC 1758, † s. e. d'Olimpe-

Françoise, f. de No. Ami Dunant-Trembley.

3. Anne-Catherine, fem. d'Antoine Dassier.

IV. Jaques Flournois (signé Flournoys), né 2 avril 1600, du CC 1637, testa le 26 juin 1657, ép. 1) le 13 février 1636, Elisabeth, f. de No. Domaine Mestrezat-de Tudert, premier syndic, † 21 juillet 1641; 2) le 23 novembre 1643, Jeanne, f. de Jean Saladin-Beck. Il eut du premier lit :

1. Sp. Gédéon Flournois, Min^tre^, né 1639, † en Asie, auteur des *Entretiens des voyageurs sur mer*. Et du second lit :
2. Antoine, qui suit.
3. Pierre Flournois, né 1651, gentilhomme de la garderobe du roi Guillaume d'Angleterre, † en Angleterre.
4. Jaques Flournois, † s. e. d'une D^lle^ Mollet.
5. Elisabeth, née 1646, fem. de Sp. Samuel Viollier, Min^tre^.

V. Antoine Flournois, né 1648, du CC 1684, † 1710, ép. le 29 septembre 1678, Jeanne-Marie, f. de Pierre Martin-Buisson, dont il eut :

1. Guillaume Flournois, né 1681, † 1765.

2. Antoine Flournois, né 1683, † s. e. d'une Dlle Hem.

3. Elisabeth, née 1686, testa s. a. 1762, en faveur de l'hôpital.

IV. Jean Flournois-Gando, † 1704, ép. le 16 janvier 1652, Jeanne, f. d'André Patron-Favin, dont il eut :

1. Jean-Philippe, qui suit.
2. Jean Flournois, du CC 1770, hospitalier, marié à Camille, f. de David Ballexserd, dont il eut Jeanne.
3. Louise, fem. de Henri Mallet.
4. Madelaine, fem. 1) de Pierre Pallard; 2) d'Isaac Mussard.
5. Jeanne, fem. d'André de la Rue.
6. Elisabeth, fem. d'Ami Miége.
7. Louise-Marie, fem. de Théophile Mussard.

8, 9. Jaques et Gabriel Flournois.

V. Jean-Philippe Flournois, † 1731, ép. Andrienne, f. de Gédéon Flournois-Dunant, dont il eut :

1. Gédéon.
2. Pierre-François, marié à Pernette-Susanne Bartholoni, veuve Garrigues.

3. Françoise; 4. Louise-Henriette.
5. Adrienne, fem. de Pierre Soubeyran, natif.
6. Louise-Marie, dite Marianne.
7. Pierre, qui suit.

VI. Pierre Flournois, ép. 1765 Françoise-Marie-Octavie, f. de No. Daniel Dansse, dont il eut : Daniel, qui suit; et Pierre-Adrien, qui suivra.

VII. Sp. Daniel Flournois, Min^tre, né 23 juillet 1767, marié à Jeanne Mavit, dont il a : Gédéon-Jean-François, qui suit; Pierre-Adrien-Jean; Jeanne, et Jeanne-Elise.

VIII. Gédéon-Jean-François Flournois, né 1800, a épousé Pernette-Elisabeth Covelle, dont il a : Alexandre-Antoine, né 1818; Jeanne-Françoise, et Pierre-Elie-Joseph, né 1824.

VII. Pierre-Adrien Flournois, ép. le 17 décembre 1797, Jeanne-Judith, f. d'Alexandre Patry, dont il a eu : Alexandrie-Octavie; Charles-Jean, né 1800; Etienna-Elisabeth, et Estelle-Andrienne.

III. Jean Flournoy (ainsi signé), né 21 mai

1574, reçu B. G. 22 novembre 1605, † 3 juin 1657, ép. 1) le 15 février 1597, Françoise, f. de Simon Mussard-Legrand, † à 40 ans, 13 novembre 1618; 2) le 21 septembre 1619, Susanne, f. de Jean Guincestre et de Marie de Saint-Amour, veuve de No. Philippe Puerari. Il eut du premier lit : Marguerite, née 1611, mariée 1631 à Frédéric Canadelle; Jean Flournois, né 1599, † s. e. de Judith, f. d'Etienne Payari et de Hortense Puerari; Marie, fem. de Jean-Henri Esther; Jeanne, fem. d'Etienne Gando; Mye, fem. de Laurent Legaré; Jaques, qui suit; Judith, fem. de Simon Honnie, de Hanau; et du second lit : Elisabeth, fem. de François Sabourin; Esaïe, qui suivra; Anne, fem. de Daniel Lienne; et Susanne, fem. de Jacob Bas.

IV. Jaques Flournoy, né 1608, † 1675, ép. 1) 1638 Elisabeth, f. d'Amblard Boussens et d'Elisabeth Le Noir; 2) 9 février 1645, Judith, f. de No. Daniel Puerari-Marcet. Il n'eut du premier lit qu'une fille, Elisabeth, fem. d'Antoine Marcet; et du second : Jeanne, fem. de Pierre Archimbaud; Délie-Lucrèce, fem. de . . . . . Goy; Jeanne-Marie, fem. de Jaques Cartier; Elisabeth,

fem. de No. Michel Barrilliet; Anne-Gabrielle, fem. de . . . . . Thomeguex; Jaques, qui suit; Esaïe, † s. e. à Batavia; Henri, † s. e. de Marie, f. de Daniel Prévost; et Jacob, † en Amérique, où son fils François se maria et forma une branche.

V. Jaques Flournois, né 1657, ép. Julie, f. de Gaspard Eyraud et de Rachel Legris, dont il eut : Jean-Jaques, qui suit; Gédéon, qui suivra; et David, † s. a.

VI. Jean-Jaques Flournois, né 1686, ép. 23 juin 1730, à Williamsburgh en Virginie, Mary Williams, veuve d'Orlando Jones, dont il eut : Elisabeth-Julie, fem. de Thomas Spencer, en Virginie; Gédéon, qui suit; Samuel, marié en Virginie à une fille de John Harris, dont il eut : Ursule, né 1749; Jean, David et Mathieu.

VII. Gédéon Flournois, né 1722 ou 23, † 1797, ép. à Genève Jeanne-Françoise Sabourin, dont il eut : Gédéon; Jean, qui suit; et Judith-Françoise.

VIII. Jean Flournois, ép. le 1er juin 1783, Etiennette-Andrienne-Lucrèce, f. de Pierre Eynouf, dont il a eu Jeanne-Françoise-Judith, fem. de M. Willemin.

IV. Esaïe Flournois-Guincestre, né 1625, établi à Amsterdam, † 1699, ép. Gertrude Lestevenon, d'Amsterdam, dont il eut : Daniel, qui suit; Susanne, fem. d'Elie Augier; et Esaïe, † 1709 dans les possessions hollandaises aux Indes orientales.

V. Daniel Flournois, né 1662, † 1739, ép. Catherine-Madelaine Pautrier, de Paris, dont il eut : Catherine, née 1689, fem. d'Etienne Massé, de Paris; Daniel, né 1702; et d'autres enfans † s. e.

FRANC.

Armes : d'azur au triangle plein, d'or. Cimier, une tête et col de canard tournée à senestre. Devise : « *Quodcunque ferar.* »

I. Perrin Franc, de Savigliano, eut deux fils : Domaine, qui suit, et Jean, reçu B. G. le 12 mars 1539 pour 100 écus, quoique le prix ordinaire de la bourgeoisie ne fut alors que de 4 à 5.

II. No. Domaine Franc, reçu B. G. le 29 août 1511, fut élu en 1526 pour substitut du pre-

mier syndic Jean-Philippe, son beau-frère, alors à Fribourg. Après la mort de cette première femme du nom de Philippe, il épousa No. Clauda de Fernex, veuve de l'illustre Bezançon Hugues, et testa le 19 décembre 1546, ayant eu du premier lit :

1. Jeanne, fem. de No. Amblard Corne, premier syndic.
2. No. Claude Franc, du parti de la liberté, expulsé de Genève par celui des Calvinistes, retiré comme sujet Bernois à Pesey-outre-Arve, où il vivait encore en 1569 ; il avait épousé Jeanne f. de No. Jean Baux, syndic, et nièce de Bezançon Hugues.
3. Louis, qui suit.
4. Jean, qui suivra.

III. No. Louis Franc, S. du Crest, du CC 1549, Cons^er^ 1556, syndic 1557, 61, 65, premier syndic 1669, 73, 77, ép. 1) 15 mai 1552 Michelle, f. de No. François de Martine S. de Burjod et de Pailly, châtelain de Corbières et conseiller à Moudon, et de Claudine de Gallerand ; 2) le 31 janvier 1574, Barbe Vincent, de Lion. Il eut du premier lit : François, qui suit ; Jaques, Pierre et Jean, pupilles de leur frère aîné en 1586, et Jeanne, fem. de No. Daniel Roset, syndic.

Il eut aussi un enfant naturel, nommé Jean, qui vivait en 1560.

IV. No. François Franc, du CC 1580, conseiller 1598, † 1611, ép. Susanne, ffeu No. Jean Pellissari et d'Elisabeth Pellissari, veuve de No. François Thellusson, dont il eut : No. Louis Franc, du CC 1638, et Marie.

III. No. Jean Franc, du CC 1543, testa le 23 décembre 1553, ép. 1) Pernette, veuve de Henri Dufour; 2) Marguerite, ffeu Girardin Bergeiron, veuve en 1562. Je ne sais de laquelle il eut Claude qui suit; mais il eut de la seconde, Jeanne, fem. de No. François de Sales, de Genthod.

Il eut aussi un fils naturel, nommé Pierre, qui testa le 15 janvier 1555, en faveur de ladite Jeanne sa sœur.

IV. No. Claude Franc, ép. Pernette de la cour, dont il eut :

V. No. Philibert Franc, marié 1) à Huguine Guerry, veuve de No. Jaques Bonna, dit Pertemps; 2) le 29 novembre 1584, à Nicolarde Mestrezat. Il eut du premier lit Jean, qui suit, et du second, Jaqueline, fem. d'Egr. Etienne Revilliod C. G.

VI. No. Jean Franc testa le 23 octobre 1615, atteint de la peste qui régnait alors ; il avait épousé, le 5 février de cette année, Jeanne, ffeu No. François Revilliod, à laquelle il ne laissa que 150 florins, avec ses armes qu'elle avait payées de ses deniers, instituant sa sœur héritière universelle, et léguant 200 florins à Jeanne sa fille naturelle.

GAUSSEN.

Armes : d'azur à la brebis d'argent passant sur une terrasse de sinople, au chef d'argent chargé de trois abeilles de gueules.

Je crois que No. Etienne de Gaussen, capitaine de la garnison 1657, et du CC 1649, était d'une branche de cette famille plus anciennement établie à Genève, ainsi que Sp. Jaques Gaussen, Min[tre] à Divonne en 1599; mais je n'en sais rien de positif. Ces anciens Gaussen étaient venus en 1569 de Saint-Foy-le-Grand en Agenois.

I. Jean Gaussen, de Lunel en Languedoc, testa

à Genève le 10 juin 1729 avec Marie Bosanquet, sa femme, laissant :

1. Jean Gaussen, marié à Anne Dumas, dont il eut un fils nommé Jean, qui a fait branche en France.
2. Pierre Gaussen, † à Londres s. e. d'une Dlle Motet.
3. Paul, qui suit.
4. David, † s. e. de Madelaine Barthélemy, de Lunel.
5. François, † s. a. à Londres.
6. Isabeau, fem. de Daniel Plantier, de Montpellier.

II. Paul Gaussen, reçu B. G. avec ses fils le 8 octobre 1725, testa le 14 décembre 1773, † 1774, ép. Catherine Valat, sœur d'Anne, fem. de No. et Sp. Jaques Vial de Beaumont, dont il eut :

1. Paul Gaussen, propriétaire du domaine de Bourdigny, † riche s. e. de Jane Forbes, d'Aberdeen en Ecosse, ni de Georgine-Françoise-Elisabeth, f. de No. Jean-Jaques de Chapeaurouge, conscr.
2. Jaques, reçu B. G. avec son père, † s. a.
3. Jean-Pierre Gaussen, établi à Londres, où il fut gouverneur de la Banque d'Angleterre, marié à une Dlle Bosanquet, dont il

a eu Samuel-Robert Gaussen, Grand-Sheriff du comté de Hertford et membre du Parlement, aussi marié à une Dlle Bosanquet.

4. David-François, qui suit.

III. David-François Gaussen, adjoint au CC 1791, ép. Louise-Marie, f. de Jean Durade et de Jeanne Agier, dont il a eu : George-Marc, qui suit; et François, qui suivra.

IV. George-Marc Gaussen, adjoint au CC dès 1791, aujourd'hui D. C. R., a épousé Antoinette-Jeanne, f. de No. Marc-Alexandre Puerari, conser secrét. d'état, et de Anne-Charlotte de Chapeaurouge, dont il a : François-Samuel-Robert-Louis, qui suit; Alexandre-Jean-Paul, qui suivra; et Sophie.

V. Sp. François-Samuel-Robert-*Louis* Gaussen, ancien pasteur à Satigny (v. ci-dessous), a épousé Caroline-Philippine, fleu No. Jean-Antoine Lullin et de Jeanne-Michée Claparède, † 1818, dont il n'a eu qu'une fille, Caroline.

V. Alexandre-Jean-*Paul* Gaussen, D. C. R., a épousé Eléonore Mylne, Anglaise, dont il a un fils nommé Louis.

IV. François Gaussen, ép. Françoise, f. de Donat Sautter et de Susanne Cazenove, dont il a eu Paul, † s. a.; et

V. Auguste Gaussen, marié à Mathilde, f. de Jean Huber et de Espérance-Jaqueline Chapuis, dont il a :

1. Paul.

Je ne terminerai pas cette généalogie sans m'arrêter à M. Louis Gaussen et à la secte dont il s'est fait le chef parmi nous. Je crois pouvoir en parler avec plus de mesure que qui que ce soit, parce que je l'ai toujours considéré, et le considère encore, comme un de mes plus véritables amis, malgré la diversité de nos opinions religieuses. C'est qu'on reconnaît en M. Gaussen deux religions parfaitement distinctes : celle du cœur, qui en fait un homme singulièrement bienveillant et affectueux, et celle de l'esprit, qui en a fait un chef de secte. C'est si vrai, que personne n'est plus profondément pénétré de la bonté de Dieu et n'en parle avec plus d'effusion et de sentiment dans la vie ordinaire, ce qui serait impossible s'il le regardait véritablement comme un juge sévère, rigide, exclusif et jaloux, prêt à le condamner à des tortures éter-

nelles pour une diminution de foi qui ne dépend pas de lui; mais le fait est que cette croyance, qu'il s'est violemment imposée en dépit de sa raison, n'a jamais pu entrer dans son cœur. Il fait des méthodistes, mais il ne l'est pas lui-même, et je n'en veux pas d'autre preuve que l'immense différence qui existe entre lui et ses prosélytes. Son cœur et sa main sont toujours prêts à s'ouvrir, et jamais je ne l'ai entendu exprimer un sentiment d'aversion pour aucun individu quelconque. Que l'on compare cette conduite avec celle de ses sectateurs envers leurs plus proches parens, lorsque, tout en professant exactement les mêmes dogmes, ils refusent seulement de se séparer avec éclat de l'église nationale! Combien de personnes ne connaissons-nous pas, que leurs propres sœurs et leurs amis d'enfance fuient comme des brebis galeuses et traitent avec mépris, pour cette seule raison! C'est que les méthodistes, en général, mettent toute leur religion à haïr celle des autres, et, conséquemment, ceux qui ne partagent pas cet horrible sentiment de haine. Ce qui forme la base de leur caractère est un triste mélange de la fatuité la plus extravagante, d'un égoïsme excessif et d'un orgueil jaloux, sentimens qui s'allient fort bien avec une grande fai-

blesse d'esprit. C'est ce qui entraîne tant de femmes, enchantées de pouvoir s'appitoyer sur l'aveuglement de leurs amies, de leurs frères et sœurs, de leurs maris et même de leurs pères, et de se croire des êtres privilégiés dans leur famille, les élues et bien-aimées d'un Dieu tout-puissant, plein de bonté pour elles, plein de haine et de vengeance pour ceux qu'elles n'aiment pas (1). Beaucoup d'hommes les suivent par pusillanimité; un plus grand nombre par un besoin mal entendu de paix domestique; quelques-uns les encouragent parce qu'ils croient sauver leur honneur par leur dévotion outrée; pauvre garantie de vertu!

(1) Un méthodiste anglais, chez qui j'étais en pension dans ma jeunesse, me parlait un jour avec horreur des méfaits politiques d'un ministre mort depuis quelques années. Tout-à-coup son visage devint rayonnant d'une joie féroce, pendant qu'il ajoutait avec triomphe : « Ah! mais maintenant il brûle en enfer pour cela! »

Sa femme, anabaptiste, était par contre un modèle de la vertu la plus pure; elle recueillit avec une douceur et une bonté angéliques une pauvre fille perdue, que j'avais sauvée au moment où elle se précipitait dans la Tamise, et qu'elle garda chez elle pendant plusieurs jours, la consolant, l'exhortant et la convertissant, en attendant que la mère de cette jeune infortunée eût consenti à lui pardonner et à la recevoir.

Mais il est des méthodistes de bonne foi et de cœur : ce sont ceux qu'une grande humilité effraie véritablement sur leur imperfection naturelle, et qu'une timidité excessive, mais invincible, rend plus sensibles à la peur qu'à l'espérance; leur imagination tendre et craintive, continuellement agitée par leur mobilité nerveuse, leur fait trouver une espèce de jouissance mystique dans cette continuelle alternative de terreurs imaginaires et d'espérances bien fondées. Ils tremblent pour eux, pour leurs amis, pour leurs connaissances; mais ils ne maudissent personne, ne haïssent personne et prient sincèrement pour ceux qu'ils croient égarés. Ces méthodistes-là ne sont nullement à craindre, et je les respecte du fond de mon cœur. M. Gaussen, que j'aime également, n'est ni des uns, ni des autres; il est simplement leur chef, comme Napoléon était celui des jacobins et des royalistes, par la supériorité de son génie et la nullité comparative de ses adhérens.

GERVAIS. 1° anciens.

Etienne Gervais, cons^er^ en 1318, fut père de Girod Gervais, vivant en 1347, et d'Andriette, fem. de Mermet Chevalier.

Pierre Gervais, chanoine de Genève 1347, pouvait aussi être son fils.

. . . . . Gervais, du Petit-Saconex, eut deux fils: François, qui suit, et un autre, dont la veuve, nommée Catherine, vivait en 1404, avec Pierre Gervais, son fils mineur, qui fut reçu B. G. en 1418.

II. François Gervais, du Petit-Saconex, caduque en 1430, fut père de Jean, vivant 1430 et 1455, et de Girard, qui suit.

III. Girard Gervais, du Petit-Saconex, B. G.; fut cons^er^ 1471, et testa le 20 novembre 1487, laissant André, qui suit, et Claudia, fem. de Clément Rore.

IV. André Gervais, âgé de 30 ans en 1488, dès L 1502, dizenier de St-Gervais, auditeur des comptes 1516, maître de la monnaie et grand-prévôt-général des monnayeurs, ép.

1) Jeanne, ffeu Girardin Blancmantel, syndic; 2) Jeanne, ffeu Mermet Loysel, veuve 1518. Il eut du premier lit, Amédée qui suit; François † 1552, marié à Bastienne; No. Gabriel Gervais vivant 1518, et Guillauma, fem. de No. Henri Mestrezat de Thonon.

V. No. Amédée Gervais, des L 1527, cons^er^ 1535, maître de la monnaie, † 1553 à 61 ans. ép. 1) Andréa, f. de Lucain Dupan des L; 2) Claude Cocard, † 27 mars 1552; 3) le 27 juillet 1552 Amie, f. de Gabriel d'Humilliat, veuve de Philibert de Chamoz. Ses enfans furent :

1. Jeanne, fem. de Jaques Des Vignes C. G. avec qui elle vivait en 1557; elle pouvait être du premier lit; les autres sont du second, savoir :
2. George Gervais, du CC 1563, † 1572, marié : 1) à Philiberte, ffeu Robert Dupuis dit Colomb, du CC, et de Françoise Poncet; 2) à Pernette, ffeu No. Claude de la Corbière-Philippin.
3. Philippe Gervais, viv^t^ 1566.
4. Andrie, fem. d'Ami Ramier, auditeur, morte à 73 ans 1613.

GERVAIS. 2° Lorrains.

II. Maître Noël, fleu Nicolas Gervais de Chaumont en Lorraine, reçu B. G. avec ses trois fils, le 30 janvier 1561, du CC 1564, † à 50 ans, le 28 mars 1566, ép. Marguerite Martineau, remariée le 31 janvier 1570 au syndic Claude de la Maisonneuve, et morte à 66 ans, 23 mars 1594. Il en eut : Marguerite, fem. 1) de No. Jean de la Loere, vivant 1567 ; 2) de No. et Sp. Louis de la Maisonneuve, Min^tre à Cornand ; Michel ; Pierre, † de peste, 27 février 1571 ; Jean qui suit, et Jeanne, fem. de Sp. Pierre Vuyriot, Min^tre. Ces enfans étaient en 1567 sous la tutelle de No. Jean d'Alamont, et de leur beau-frère No. Jean de la Loere, qui payèrent, en cette qualité, huit mille francs barrois à leur mère, pour ses droits, faisant deux mille écus au soleil.

III. Sp. Jean Gervais, présenté au baptême par Calvin, le premier janvier 1561, fut un des Ministres les plus parfaits, qui aient été attachés à notre église, et il se distingua surtout en 1611, par son infatigable attention

pour les pestiférés. Toute la ville l'aimait, et sa mort, arrivée le 27 juin 1628 à 58 ans, fut considérée comme un malheur public. Ep. Marthe Desnichel, ou de Neschel, † 17 juin 1644, à 82 ans, dont il eut Jean qui suit; Noé, qui suivra; Marie, fem. de Jean Cella, natif; Marthe, fem. de Nicolas Cella, natif; Jeanne, fem. de David Royaume, et Susanne, fem. d'André Mercier.

IV. Sp. Jean Gervais, Min^tre et régent au collége, † 1675, ép. Elisabeth Feuillade, dont il eut Jean qui suit; Théodora, fem. d'Eléazard d'Audet, de Digne en Provence, 1668; Marthe; Catherine; Antoine Gervais, d'abord étudiant en théologie, puis négociant, marié le 11 mars 1672 à Louise, ffeu Jean Robin; et Sp. Daniel Gervais, Min^tre, marié le 23 janvier 1676 à Madeleine, ffeu Jaques Goudet, dont il eut Barbe, fem. de No. Jean Gallatin.

V. Jean Gervais, mort avant son père, avait épousé Andrienne, f. de Jaques Sicher, C. G., et d'Andrienne Thomas, dont il eut Antoine qui suit, et Madelaine, fem. de Melchisédec Pinault.

VI. Antoine Gervais, ép. Judith, f. de Daniel Du Vernay et de Marguerite Noël, dont il

eut Daniel qui suit, et Ester, fem. de Pierre Morel, C. G. 1758.

VII. Daniel Gervais, C. G. ép. NN., dont il eut Jean, Etiennette, fem. de . . . . Berger, et Elisabeth.

IV. Noé Gervais, ép. Jeanne Thellusson-de Tudert, † à 40 ans, 1654, dont il eut : Sp. Daniel Gervais, Min^tre ; et Louis Gervais, marié 1671 à Elisabeth, fleu Jean Dentand, C. G.

GIRARD DES BERGERIES.

Armes : de gueules, à deux masses d'armes d'or, posées en chevron, accompagnées d'un lacs d'amour d'argent, formant un 8, les bouts en haut, et de trois gouttes d'argent, 2 et 1.

I. No. Jean Girard, S. des Bergeries, Echevin de Bourges en Berry, avait épousé Guyonne de Cucharmois, réfugiée à Genève en 1558, avec quelques-uns de ses enfans, et † 1562. Il en eut, entre autres, Jean Girard, resté en France et marié, élu pour le roi en Berry; Julien qui suit; Anne, fem. de Jean Ro-

bert, d'Issoudun en Berry; deux autres filles mariées, et d'autres fils.

II. No. Julien Girard, S. des Bergeries, reçu B. G. 15 novembre 1567, ép. Nicole, f. de No. Etienne Trembley, remariée à No. Jean de Morron, de Billy en Bourbonnais, dont il eut Etienne qui suit, et Marie, fem. 1) de Gabriel Collinet, hab.; 2) de No. Jean, ffeu Théodore Von der Burg, gentilhomme de Westphalie.

III. No. Etienne Girard, S. des Bergeries, jurisconsulte, du CC 1597, mort à 66 ans 1632, ép. Sara, f. de No. Jean-Baptiste Varro, et de Françoise Morlot, dont il eut six fils, et entre autres, Gabriel qui suit; Gédéon, † s. e. de Susanne de la Rue-Hurtaud; François-Théodore, qui suivra, et Samuel † à 38 ans 1614.

IV. No. Gabriel Girard des Bergeries, ép. Marie, ffeu Pierre Ravaud de Lyon, dont il eut:

V. No. Gédéon Girard des B., du CC 1677, marié à Anne, ffeu No. Philibert Perreault.

IV. No. François Théodore Girard des B. Dr en droit, du CC 1654, † 1680, ép. 1653 Marie, f. du syndic Jean Trembley-Roset, dont il

eut Gabriel qui suit; Jean-Antoine, † à 34 ans 1649; Catherine, fem. de No. Pierre de Rabours; Gabrielle, fem. de No. Daniel Piaget; Sara, fem. de No. et Sp. Jean-Jaques Humbert; 2) de Henri Lemaire; et Marie, fem. d'un Mr Meyronne.

V. No. Gabriel Girard des Bergeries du CC 1693, ép. Marie, f. et héritière de No. Marc-Antoine Lombard-Piaget, dont il eut :

VI. No. Jean Girard des Bergeries, du CC 1758, ép. Jeanne-Marie Judith, f. de No. François de la Corbière-Bouthillier, dont il eut Louise et

VII. No. Isaac-Jean-Jaques Girard des Bergeries, † s. p.

Le volume suivant contiendra la généalogie des Girard dit Guerre, intéressante par un touchant et rare exemple d'union cordiale.

GODEFFROY.

Armes : d'argent, à trois hures de sanglier de sable, 2 et 1.

II. No. Denis, ffeu No. Léon Godeffroy, de Paris, professeur en droit, conseiller au chatelet, puis conseiller d'état, jurisconsulte très-distingué pour lequel le jurisconsulte Juste Meyer fit ces vers :

Æqui medulla, juris almi phosphorus,
Scientiæ miraculum, historiæ penus
Thesaurus orbis, gratiarum corculum.

Il fut reçu B. G. le 14 juillet 1580, et du CC 1587, mais il alla ensuite professer le droit à Heidelberg, où il paraît qu'il comptait se fixer, car il fit vendre en 1609 les maisons qu'il avait acquises rue des Chanoines et rue de la Boulangerie, ép. No. Denise de Saint-Yon, dont il eut : Théodore, qui suit; Jaques, qui terminera cette généalogie, et Michée, fem. de No. Jean-Christophle Haller, de Heimhof au haut Palatinat.

III. No. Théodore Godeffroy, né 17 juillet 1580, retourna à Paris et à la religion catholique, et fut conseiller d'état en France, puis conseiller et secrétaire de l'ambassade de France pour la paix de Munster, où il mourut en grande réputation comme jurisconsulte et comme historien, auteur de plusieurs ouvrages, en 1649. Il fut père de Denis, qui suit; et de Renée, fem. de No. Philippe Camerarius, fils du célèbre juris-

consulte de ce nom. Elle était veuve en 1651.

IV. No. Denis Godeffroy, né à Paris 24 août 1615, institué cohéritier par son oncle Jaques, fut aussi consommé dans la connaissance de l'histoire et dans la science du droit, et mourut le 9 juin 1681, avec la réputation d'un auteur très-distingué; ép. Geneviève des Jardins, dont il eut :

1. No. Denis Godeffroy, auditeur honoraire de la Chambre des Comptes à Paris, auteur d'ouvrages historiques.
2. No. Denis Godeffroy, S. de Villiers, capitaine au régiment de Navarre.
3. No. Jean Godeffroy, procureur du roi au bureau des finances de Flandres, directeur de la Chambre des Comptes à Lille, où il se maria.
4. No. Charles Godeffroy, S. de la Chataigneraie, capitaine au régiment de Champagne, puis dans la marine, tué au bombardement d'Alger 1682.
5. No. Claude Godeffroy, avocat au Conseil.
6. No. Achilles Godeffroy, † en Flandres 1710, marié.
7. Marie-Anne, fem. d'un gentilhommé nommé de Bouju, S. de Champagne, près de Beaumont-sur-Oise.

III. No. Jaques Godeffroy, né à Genève 1587, reçu avocat au Parlement de Paris, professeur en droit à Genève 1619, du CC la même année, cons^er 1629, secrétaire d'état 1632, syndic 1637, 41, 45, 49, † le 23 juin 1652 s. e., quoique marié deux fois : 1) le 29 nov. 1618 à Marie, f. de Samuel Graffard dit Boreau, du CC, et de Pauline Julien, † en novembre 1638; 2) le 26 novembre 1640, Susanne, ffeu André de Croso, du CC, et de Jeanne Ferra, veuve de Jaques Rully, C. G.

Jaques Godeffroy, le premier jurisconsulte de son siècle, mérite une biographie de la main de M. le professeur Bellot, qui s'en est occupé, et qui ne pourra pas toujours la refuser à la curiosité publique. Je m'abstiendrai donc de parler de son mérite reconnu dans le domaine de la jurisprudence, où mes éloges seraient sans valeur; mais je suis en état de lui rendre justice comme historien. C'est le seul de mes devanciers qui ait bien compris toute la dignité de l'histoire et qui n'ait voulu puiser ses matériaux que dans les sources les plus pures; il avait fait un travail immense pour l'Histoire de Genève, en recueillant seulement des matériaux authentiques qu'il n'avait pas encore commencé à mettre en œuvre,

mais qu'il avait classés par siècle en plusieurs liasses conservées dans nos Archives. Il ne paraît pas avoir eu le dessein de la conduire plus loin que l'époque de notre absolue indépendance. Son génie élevé et son esprit lumineux ne lui auraient pas permis d'écrire l'histoire de la Réformation dans le sens étroit, mesquin et mensonger que les Calvinistes du temps eussent probablement exigé pour la laisser paraître. Mais s'il avait pu accomplir la tâche qu'il avait entreprise, on n'aurait pas croupi jusqu'à nos jours dans l'ignorance la plus inconcevable de nos véritables fastes nationaux. On n'aurait pas publié tout récemment que Genève ancienne était sans collége et sans hôpitaux, ignorante et brutale, et on n'aurait pas osé réchauffer au dix-neuvième siècle des accusations fausses et calomnieuses contre des individus dont leurs ennemis acharnés et féroces furent contraints eux-mêmes de proclamer l'innocence en les acquittant, il y a trois cents ans.

M. Godeffroy n'avait pas encore mis la dernière main à son grand ouvrage *sur les règles de Droit*, quand il mourut, et il chargea son ami, le premier syndic Esaïe Colladon, de le publier après sa mort.

GOUDET.

Il y a eu deux familles de ce nom, ou de celui de Godet, qui est le même; je ne m'occupe, en cet instant, que de celle qui existe encore.

Armes : écartelé, au 1 et 4 de gueules à la tour d'argent, accompagnée de deux croissans du même; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or; au 2 et 3 d'azur au chevron d'or, accompagné de 3 merlettes d'argent.

II. Abraham Goudet de Confignon, ffeu André Goudet de Cartigny, fut reçu B. G., et testa le 24 décembre 1628, † 1632, ép. Rebecca, f. de Pierre Boccard, B. G. (contrat du 20 février 1610, après 16 ans de mariage). Il en eut :

III. Jaques Goudet, C. G., du CC 1649, marié à Judith, f. du syndic Isaac Fabri-Vittorio, dont il eut Isaac, qui suit; François, père de Jean-Louis et Jeanne Goudet; Judith, f. de Sp. Hugues Le-Jeune, Min^tre^; Marguerite, fem. de Philibert De l'Isle, B. G.; Pierre, assassiné en Dauphiné 1676, mari de Jeanne Duhamel, qui se remaria à Abel Ferrier; Marie, fem. de Sp. Noé Girard,

avocat; Madelaine, fem. de Sp. Daniel Gervais, Min^tre; Jeanne, fem. de No. Jean-Antoine Piaget, et Jean Goudet du CC 1693, qui épousa Elisabeth, f. de No. Nathanael d'Aubigné, du CC.

IV. Isaac Goudet, C. G., ép. le 24 octobre 1652, Marie, f. de François Baraban, dont il eut:

V. François Goudet, C. G., † 1720, marié le 19 avril 1675 à Judith, ffeu No. Gabriel Sarasin, dont il eut: Jeanne, fem. de Sp. Jean Ribot, Pasteur; Jean-Louis, qui suit; Pierre, qui suivra, et Esther, fem. de Jean-Baptiste Roguin.

VI. Jean-Louis Goudet, C. G., ép. Judith Tardieu, dont il eut Pierre Goudet, Secrét^e de l'hôpital, qui testa s. e. 1785, marié à Aymée-Susanne, f. de François Caille; Ursule, fem. de Marc Faure, Jeanne et Catherine.

VI. Pierre Goudet ép. N. N., dont il eut:

VII. Jean-François Goudet, du CC 1752, marié à Marguerite, f. de No. Antoine De la Rive-Lullin, dont il eut Pierre qui suit; Françoise, fem. de Mr de Sorel, et Jeanne, † s. a.

VIII. Pierre Goudet, né 1757, adjoint au CC 1787, D. C. R., † 1834, ép. Françoise, f. de Jean-Pierre Duval et de Catherine Drake, dont il a eu :

1. Jean Pierre-François.
2. Louise-Henriette-Georgine-Mathilde.

GOURGAS.

Armes : d'or a un gour (arbre du Languedoc) de sable sur une terrasse du même, traversée par une rivière d'argent ; au chef de gueules chargé d'un gas (oiseau du même pays) d'argent, volant horizontalement. Supports de cignes ou autruches, probablement de gas.

I. Jean Gourgas, de Sommières en Languedoc, ép. Bernardine Durand, d'Aiguesvives en Languedoc, sœur de N. Charles Durand, lieut[t]-col[el] au rég. des Portes. Elle testa à Genève 1730, et mourut 1732, mère de Jean-Louis, qui suit ; de Louise, fem. de Jean Begon, et de Bernardine, fem. d'un M[r] Lemery d'Orléans, qui fut mis en pos-

session des biens de la famille Gourgas.

II. Jean-Louis Gourgas, reçu B. G., le 28 septembre 1725, testa 1756, ép. Marie-Anne, f. de Philibert Perachon, et d'Anne-Marie Japin, dont il eut : Jeanne Elisabeth, fem. de Sp. Jean-Ami Martin, Min^tre; Jean-Louis, qui suit; Gatherine; et Pierre-Henri, qui suivra.

III. Sp. Jean-Louis Gourgas, Min^tre, ép. Ulbiane-Nicosia, f. de No. Marc Dupan, colonel, dont il eut Marc, Jacob, Jean, Aymée-Claire, Catherine et Adèle.

III. No. Pierre-Henri Gourgas, du CC 1775, cons^er 1778, syndic 1814, ép. Jeanne-Marthe, f. de No. François Rocca-Lullin, veuve de Mr Rolaz de Rolle, S. de St-Vincent, dont dont il a laissé deux filles, Anne-Marie et Julie.

Jean-Louis Gourgas, du CC 1782, devait être de la même famille; mais je ne connais pas sa jonction.

GRADELLE.

Armes : d'argent à un arbre de sinople sur une terrasse du même, surmonté d'un instrument, semblable à un couteau de chamoiseur, de gueules, posé horizontalement sur l'arbre.

I. Jean, dit aussi Dominge et Minjon Gradelle, de Toulouse, y possédait une maison, rue de St-Julien, et près des Etudes; ép. une sœur de Monet de Roques, de Cornabarie près de Toulouse, dont il eut :

1. Jaques Gradelle, reçu B. G., à 33 ans 1556, du CC 1564, † 1585 s. e. de Jeanne, ffeu Bertrand de Carde, de Lartigue ; elle testa 1598.
2. Bonneau, qui suit.
3. Jean, père d'Arnaud et Antoine Gradelle, restés en France.

II. Bonneau Gardelle, reçu B. G., avait probablement épousé en premières noces une autre fille de Bertrand de Carde. Il épousa 2) Marquise, ffeu Laurent Bastory de Commerci, remariée à un Mr de Fontainerousse. Il eut du premier lit :

1. Jacob Grabelle, du CC 1589, marié à Marie Arnoux.

2. Isaac, qui suit.
3. Susanne, fem. de Pierre-Louis Berthod, B. G.
4. Jeanne, fem. 1) de Pierre Berger, de Dingy, près d'Annecy; 2) de Pierre-Louis Berthoud.
5. Jean Gradelle, peintre, du CC 1622, héritière de sa tante Jeanne de Carde pour la moitié.

III. Isaac Gradelle, du CC 1603, ép. Pernette, f. de Pierre Jaquemin, ou Jaquelin, et de Michée Corajod (cont. 20 mars 1595), veuve et tutrice de leurs enfans 1625. Il en eut :
1. Jacob Gradelle, marié à Anne, ffeu No. Guillaume Varro, dont il eut Marie, et Judith, fem. de No. Jacob Fabri.
2. Timothée Gradelle, marié à Etienna, f. de Jean Rousseau-Bluet, † à 23 ans, 13 avril 1638.
3. Anne, fem. d'André Vautier.
4. Isaac Gradelle, marié 1) 1629 à Louise, f. de Hugonin Gally et de Susanne de Baillens; 2) Judith, ffeu Claude Pichard, B. G., et de Guillaume Cortay. Il laissa un fils nommé Melchisédec.
5. Jean, qui suit.

6. Jaques Gradelle, marié à Anne, f. de Jaques Bardin et de Lydie Chouan.

IV. Jean Gradelle, du CC 1622, ép. 1) Françoise, f. de George Adelhart; 2) Jeanne, ffeu No. Jean Chenu-de la Palle, auditeur, veuve de Samuel Martens. Il eut du premier lit : George; Jean-Jaques; Henri, qui suit; et du second : Isaac; et Marthe, fem. de Jaques Colomb.

V. Henri Gradelle, ép. 1) Françoise, ffeu Etienne Chabrey, † à 22 ans, le 27 avril 1652; 2) Antoina, ffeu Louis Tombet, de Péroy, le 1er octobre de la même année; 3) Judith, ffeu Etienne Morlot, de Metz en Lorraine, et de Marie Emery. Il eut : Jaques, qui suit; et Samuel, qui suivra.

VI. Jaques Gradelle, † 1716, ép. Susanne Girard, dont il eut Mathieu, qui suit, et cinq filles.

VII. Mathieu Gradelle, ép. 1) N. N.; 2) Marie-Agathe Laval, † s. e. 1757; 3) 1758 Alexandrine, ffeu Jaques Blanc, native. Il eut du premier lit : Jaques Gradelle, † 1760 s. e. d'Alexandrine Blanc; Sara, fem. de Jean-Jaques Penard; Marie-Anne, fem. de Jacob Gaudy; Marie et Marthe.

VI. Samuel Gradelle, ép. 1) 1699 Susanne, f. d'Antoine Bach, hab.; 2) Jeanne-Marie, f. d'Alphonse Vignier, dont il eut :

1. Alphonse Gradelle, marié 1764 à Antoinette, ffeu Thomas Jaquet, C. G.
2. Elisabeth, fem. de Jean-Barthélemi Mégevand.
3. Mathieu.
4. Isaac.
5. Christine, mariée 1756 à No. Jean-François Fabri.

GRIFFERAT,

anciennement Verjon.

Armes : d'or au vautour essorant, tenant un rat dans ses serres, le tout de sable.

I. Antoine Verjon, dit Grifferat, fut reçu B. G. 28 avril 1508, sous le seul nom de Verjon, gratis en considération de Mgr l'évêque à la maison duquel il était attaché, ép. Guicharde, f. de No. Jean Bellebouche et de Péronette Malagniod, tutrice de leurs enfans en 1540. Il en eut Marquiot, qui suit;

Sibuet, qui suivra; Claude, qui suivra aussi; Andréa, fem. de Sp. Abel Poupin, Min^tre; et une autre fille, mariée à No. Claude Bonna dit Pertemps.

II. Marquiot Grifferat, du CC 1544, ép. Antoina, f. de No. François Favre, cons^er, dont il eut : Antoine, qui suit; et Jeanne, fem. 1) de No. Amblard Boulard; 2) de No. Michel Gerbel.

III. No. Antoine Grifferat, d'abord sous la tutelle du capitaine-général Ami Perrin, du CC 1569, † à 35 ans, le 15 mai 1577, à Yvoire, où il avait d'anciennes propriétés de famille; ép. 1) 23 janvier 1569, Janine, f. de No. Claude Gallatin, cons^er; 2) le 25 novembre 1571, Françoise, f. de No. Gaspard Villiet, premier syndic, et de Gabrielle Vectier, remariée à No. François Ravier, de Thonon. Il eut du premier lit : Marie, fem. de Robert Chapponnet, hab.; et du second lit : Etienna, née 1573, fem. de No. Ami de la Corbière; Pernette, née le 14 avril 1576, fem. de No. Maxime de la Corbière; et Susanne, † s. a.

II. No. Sibuet Grifferat, du CC 1545, ép. 1)

une fille du premier syndic Claude Savoye ; 2) Michée, f. du syndic Jean Baux. Il eut du premier lit :

1. No. Louis Grifferat, du CC 1572, marié 1571 à Philiberte, f. de No. Pierre Fabri le jeune, syndic (elle se remaria en 1577 à Benjamin Muret). Et du second lit :
2. No. Jean Grifferat, né 1557, héritier de sa mère, marié en 1585 à Péronette, ffeu No. Jean-Louis Blecheret.

II. Claude Grifferat, ép. 1555 Aymée Dulcis, dont il eut un fils, Barnabas, sous la tutelle de sa mère en 1572.

GRINGALLET,

anciennement DE ROGEMONT.

Armes : de gueules au lion d'or, armé, lampassé et vilenné d'azur. Cimier, un lion d'or. Supports, deux lions du même. Devise : « A moy ! »

La maison de Rogemont était de la plus haute noblesse du Bugey, et Guichenon a publié sa généalogie sur de bons titres, la faisant remonter à Guillaume, chevalier de Rogemont en 1150. Je ne la prendrai qu'à la quatrième génération, où elle entre dans mon sujet, et je n'en extrairai que ce qui s'y rapporte.

IV. Bernard, S. de Rogemont, chevalier (f. de Garnier II, f. de Garnier I, fils du susdit Guillaume), vivait en 1250, et eut de Brune sa femme, entre autres enfans : Pierre qui suit; Guillaume de Rogemont, chevalier surnommé Corne, S. de Lenthenay et d'Isinave, dont je crois que descendait la famille genevoise de Corne, et Martin de Rogemont, homme d'église.

V. Pierre, S. de Rogemont, chevalier 1330, ép. Marguerite, f. de Girard de la Palu, chevalier, S. de Varembon, veuve de Geoffroy, S. de Grammont, dont il eut, entre autres enfans Aymé, S. de Rogemont, qui continua la ligne aînée, et Jean, qui suit.

VI. Jean de Rogemont, chevalier, fut employé par les Genevois, pour soutenir leurs intérêts auprès du Pape, à Avignon en 1322; ensuite ils l'élurent capitaine-général. En 1375, on paya 20 fl. à son fils Gringallet,

à compte de son salaire, ép. Dragonette, f. de Gaillard de Montferand, chevalier, et d'Alix Le Fort, dont il eut Amblard, qui suit; et Olivier de Rogemont dit *Berthelier*, S. de la Tour de Priay, damoiseau qui laissa deux fils; Galien de Rogemont, dont je crois que descendait notre illustre Berthelier, et Jaques de Rogemont, S. de Verneaux, dont l'arrière petit-fils fut le dernier Vidomne envoyé par le duc de Savoie à Genève, en 1526.

VII. Amblard de Rogemont dit Gringallet, damoiseau, était à Genève en 1375, comme on vient de le voir. Il vivait encore en 1389, avec Isabelle sa femme, et je ne doute pas qu'il n'ait été père de Martin qui suit; je n'en ai pas vu des preuves; mais les probabilités sont aussi fortes que possible.

VIII. Martin Gringallet, de Mornay (1), fut choisi pour arbitre par la ville de Genève, dans une dispute sur un local, le 21 juin 1429, et il fut reçu B. G. le 28 dit. Il eut

(1) Le grand-père maternel de Jean de Rogemont (VI) avait acquis en 1258, d'Evrard *de Mornay*, chevalier, tout ce qu'il possédait de son patrimoine en divers lieux; il est probable que ce fut ce qui établit la branche Gringallet à Mornay.

deux fils : Jaquemet, qui suit, et un autre, père de Provide-Pierre Gringallet, notaire, B. G., vivant en 1487. Il fut père de No. et Egr. Michel Gringallet, de Mornay, vice-châtelain de Gaillard 1495, et cohéritier en 1484 de Jean, ffeu Vautier Potyon.

IX. Jaquemet Gringallet, habitant à Mornay, fut père de :

1. No. Aymon Gringallet, qui laissa 3 fils : Messire Guillaume-Philibert Gringallet, prêtre; No. Jean G., vivant 1507, et Louis, supérieur du couvent des frères prêcheurs du palais à Genève, en 1529.
2. André, qui suit.
3. Jean, vivant en 1507.
4. Richarde, fem. 1) de Mermet-Gotroux B. G.; 2) de Claude Riffe; elle testa en 1505.

X. André Gringallet possédait en 1481, par indivis avec ses frères et son cousin Pierre, une maison au Bourg-de-Four, pour laquelle ils reconnurent, le 5 mai. Il fut père de Jean, qui suit, et de Mermette, fem. 1) de Michel Gay; 2) de Guillaume Anserme.

XI. No. Jean Gringallet, institué héritier par sa tante Richarde 1505, du conseil des LJ 1524, † 12 juillet 1553, ép. 1) Françoise, f. de

No. Jaqûes Gay (Guaiet) de Mies, B. G., vivant avec lui en 1533; 2) Pernette, f. de No. Pierre-Antoine de Rive, et de Marie Lambert, sa seconde femme, vivant avec lui en 1543. Il eut du premier lit : Jean-Louis, qui suit; Philiberte, fem. de No. Ami Chenu, des LX, et Jaquema, fem. d'André Dorsin, C. G.

XII. Jean-Louis Gringallet, † 28 avril 1558, ép. 1545 Bartholomée, ffeu Egr. Pierre Magistri et de Peronette de la Rive, sa belle-mère. Elle lui avait été fiancée malgré elle en 1541, et refusait de l'épouser, sous ce prétexte; mais le Conseil l'y contraignit, parce qu'elle avait reçu des présens de lui, depuis qu'elle était en âge de discrétion. Il en eut :

XIII. Jean Gringallet, du CC 1583, maître de la Monnaie, † le 4 novembre 1621, à 74 ans, ép. 1) Madelaine, f. de Pierre Fort, du CC, et de Jeanne Maret, † à 22 ans, le 4 mai 1588; 2) le 16 mars 1589, Rebecca, f. de No. Pierre Guaiet, syndic, † 3 février 1633, à 75 ans. Il eut du premier lit : François, † à 24 ans 1608, et Jeanne, fem. de Jean Royaume. Du second lit vinrent :

3. Jean Gringallet, mathématicien, du CC

1622, † à 30 ans, le 23 février de la même année.

4. Joseph, qui suit.
5. Abraham, † à 26 ans 1620.
6. Jacob, † à 28 ans 1628.
7. Isaac, † à 15 ans, } de peste 1615.
8. Rebecca, † à 9 ans, } de peste 1615.

XIV. Joseph Gringallet, du CC 1625, † 24 octobre 1670, à 76 ans, ép. Catherine, f. de George Barrachin et de Marie de Lieret, dont il eut George, qui suit; Marie, fem. d'André Patry, et Catherine, fem. Jean Bardet.

XV. George Gringallet ép. Judith, f. de Sp. Jean-Louis Dupré, Min[tre] à Prangin, et d'Etienna de la Maisonneuve, dont il eut: Elizabeth, née 1670.

Marie-Françoise Gringallet, citoyenne, la dernière de sa famille, testa en 1758, en faveur de No. Pierre Dansse et de Charlotte Cazenove, sa femme, par moitié, et elle mourut en 1760.

GRUET.

Le peuple genevois a toujours été passionné pour la liberté, et aucun genre d'oppression n'a pu étouffer en lui cette flamme, rarement bien couverte, jamais entièrement éteinte. Ses sentimens se sont fait jour de diverses manières, suivant la variété des circonstances, et en 1547, sous le joug secrètement abhorré de la hiérocratie, il imagina de témoigner son aversion pour le tyran du jour (1), en adoptant la mode bernoise pour les hauts-de-chausses chaplés aux genoux, parce qu'on connaissait la haine de Calvin pour Berne. Aussitôt il fit défendre cette mode par un édit. L'indignation ne se contint plus quand on le vit porter son despotisme jusque dans la forme des vêtemens les plus modes-

(1) Quel autre nom donner à celui qui fit dresser une potence au milieu de la place de Saint-Gervais, pour y pendre ceux qui oseraient blâmer la sentence atroce prononcée contre le conseiller Ameaux, condamné à faire amende honorable par toute la ville, en chemise et à genoux, la tête nue, avec une torche de cire allumée à la main, pour avoir qualifié Calvin de méchant homme, dans un souper entre amis? (v. Picot I, 410 à 12, et notez qu'il excuse Calvin à tort et à travers en toute occasion.)

tes, et le lundi 27 juin, on trouva affiché à la chaire de Saint-Pierre l'écriteau suivant, en patois du temps :

« Gro panfar te et to compagnon gagneria miot de vo queysi. Se vo no fatte enfuma, i n'y a personna que vo garde qu'on ne vo mette en tas. Lua què pey, vo mauderi l'oura que jamet vo salistes de votra moinnery. Et mezuit prou blama quin Diablo et tot su f..... prêtres renia no vegnon ici mettre en ruyna. Après qu'on a prou endura on se revenge. Garda vo qu'i ne vo n'en pregne comme i fit à Mosieur Verle de Fribor. No ne vollin pas tant avey de metre. Nota bin mon dire. »

Calvin venait de faire de vains efforts pour perdre François Favre et toute sa famille, avec son gendre le capitaine-général Ami Perrin. Celui-ci s'était humilié pour sauver sa vie, et le parti de la liberté était navré et découragé par sa défection. Calvin voulut profiter de cette occasion pour l'écraser entièrement, en perdant un autre de ses adversaires, moins influent, mais plus actif et plus courageux : c'était Jaques Gruet. Sans aucun indice préalable, sans aucun accusateur qui se soumît à la loi du talion comme le prescrivaient ces franchises pour le maintien desquelles nos pères avaient, si peu de

temps auparavant, sacrifié leurs biens et tant de vies honorables, Grnet fut arrêté, jeté en prison et mis à la torture. On s'empara de tous ses papiers pour y chercher des preuves d'hérésie, on écouta tous les scélérats qui voulurent lui prêter quelques propos contre le parti de la terreur, et on en fit un faisceau d'inculpations dont l'atroce stupidité ne peut se contempler sans horreur. En voici quelques articles :

3. Tous contrevenans à icelle (Réformation), tant par parole que VOULOIR, sont trouvés rebelles à Dieu, méritant griève punition.

6 à 9. Le dit Gruet s'est montré autre qu'il ne devait; il a spécialement et ouvertement, dans une lettre (un brouillon de lettre trouvé dans ses papiers, et qui n'avait été envoyée ni publiée), déclaré le dit maître Calvin l'appelant et disant en icelle : *Ainsi comme a fait notre galant de Calvin.*

18. Il a écrit de sa main propre, par lui reconnue, deux feuillets COUPÉS, écrits par lui en langue latine ès quelles sont comprises plusieurs erreurs.

19. Et par les choses prémises, il a été *plutôt enclin* à dire, réciter et écrire fausses opinions et erreurs qu'à la vraie parole de N. S. que l'on annonce tous les jours.

22. Il a affiché le placard à Saint-Pierre.

23. Il *doit* avoir des adhérens et complices qu'il *doit* nommer.

24. Il doit être puni de punition corporelle.

Toutes les pièces du procès y sont jointes ; ce sont des morceaux de lettres coupés, sur lesquels il essayait ses plumes ; les phrases dont l'inquisiteur lui fait des crimes, s'y trouvent au milieu de traits, de paraphes, de mots commencés, etc.

Voilà sur quoi il fut mis à la torture matin et soir, contre la loi, non pour obtenir des aveux de ses prétendus crimes, car il les avait tous avoués (1), et il demandait à genoux qu'on voulût bien enfin lui donner la mort, mais pour le forcer à inculper François Favre, que Calvin voulait faire périr à tout prix. Aucun tourment ne pût lui arracher cette lâcheté, et quand on se fut rassasié de le briser pendant un mois entier, on lui fit enfin la grace de terminer ses tourmens par l'échafaud.

Son crime le plus inexcusable aux yeux de Calvin, fut d'avoir écrit en marge sur un exem-

(1) Le 9 juillet, il s'accusa à la torture d'avoir mis l'écriteau à Saint-Pierre à deux heures, en entrant par la grande porte et sortant par celle de Notre-Dame. Le 12 juillet, il dit qu'il entra et ressortit par la porte Notre-Dame entre midi et une heure. Il y avait plusieurs jours qu'il demandait en grace qu'on le fît mourir.

plaire de son livre contre les anabaptistes, page 145 : « Toutes folies. »

Le procès pourra paraître en entier dans la suite de mes *Matériaux historiques*. Cet extrait doit suffire pour montrer à nu l'idole à laquelle on voudrait nous faire sacrifier Jésus-Christ lui-même et ses divins préceptes (1).

Armes : une grue.

Humbert Gruet était en 1476 trésorier de Janus de Savoie, comte de Genevois. Cette famille possédait les seigneuries de Vullionex et de la Poype. Pierre Gruet fut long-temps vicaire de l'Evêché.

I. Guillaume Gruet, de Gex, fut père de :

II. Humbert Gruet, reçu notaire le 11 janvier 1472, et qui testa en 1511, laissant de Hugonette, sa femme, Jaques Gruet, poète et

(1) On y verra que Me Cop avait appelé p.....s, en chaire, les dames genevoises qui devaient représenter une pièce de théâtre ; que Me Abel Poupin avait apostrophé, en chaire, François Favre, du nom de chien ; que Me Calvin l'avait appelé, au même lieu, lui Gruet, balaufre, etc. On ne manquerait pas de dire, en excuse de Calvin, que Gruet avait écrit un livre abominable d'impiétés. Ce livre ne fut produit qu'*après* son supplice ; ainsi on ne le connaissait point encore, et d'ailleurs rien n'a prouvé qu'il en fut l'auteur.

bon citoyen, vrai Genevois de l'ancienne roche, objet de cet article; et Hugonine, fem. de Claude Bizard dit Jaquet.

GUAINIER.

Armes : d'azur à trois tours d'argent, maçonnées de sable, et ajourées de portes sans fenêtres.

I. Guillaume Guainier, natif de Rouen, reçu habitant de Genève le 8 juin 1556, ép. Michelle Millet, † à 90 ans, le 2 mars 1613. Il en eut :

II. Abraham Guainier, né à Châlons-sur-Saone, reçu B. G. 1608, † à 78 ans, le 24 décembre 1642, ép. 4 juillet 1591, Judith, f. d'Ami Blachon ou Blanchon de Lyon, et de dame Bonnette Chibolon, † à 78 ans, 8 mars 1646; elle testa le 17 novembre 1645, et fut mère de :

1. David, qui suit.
2. Pierre Guainier, marié 1) à Rozanne, ffeu Michel Frigo, de Vicence en Lombardie, et d'Octavie d'Abraham, † 24 janvier 1651, à 36 ans; 2) 1658 à Georgea, ffeu Pierre

Galley de Sionnet ; il eut de la première un fils nommé Antoine, cohéritier de sa grand'mère Octavie.

3. Abraham Guainier, ép. 1622, Claudine, f. de Nicolas Cattelé, de Fontenay en Vosges, et de Barbe Moré, dont il eut Abraham et Judith.

4. Françoise, fem. de Pyramus Manessier, C. G.

5. Michée, fem. de Jean Argou.

III. David Guainier, propriétaire du domaine de Pinchat, testa le 29 décembre 1663, et † à 68 ans, 2 avril 1669, ép. 1) 1626, Marie, ffeu Jean Duvernay B. G., et de Jeanne Boucher, † en couches 13 février 1636, à 32 ans ; 2) le 6 juin 1636, Clermonde, f. de Pierre Mussard-Cresp (cont. 4 juillet 1636). Il eut du premier lit : Jeane, fem. 1) de Pierre Mussard, 2) de François Patry; Etiennette, fem. de Jonas Bonvespre, de Neuchâtel, et Anne, fem. de Gédéon Denys B. G ; et du second lit : Pierre, qui suit; Ami, qui suivra; Clermonde, fem. d'Augustin Passavant, et Ami Guainier, † s. e. de Marie, ffeu Jean Cusin et Judith Des Confins.

IV. Pierre Guainier, né 2 janvier 1639, du CC 1684, † 1702, testa 3 novembre 1701, ép. le 28 octobre 1659 Louise, f. de Nicolas

Passavant, et de Susanne Joly, dont il eut David qui suit, et :

2. Toussain Guainier, du CC 1714, † 1743 s. e. de Catherine, f. de No. Esaïe de Normendie Duhamel.

3. Jean-Louis Guainier, portionné de 160 mille florins par le testament de son père, † s. e. 1733.

4. Susanne, fem. de Jacob Marcet, C. G.

5. Clermonde, fem. de Pierre Faure, B. G.

6. Charlotte, fem. de No. Pierre Butini, C. G.

V. David Guainier, du CC 1698, † 1734, ép. le 27 février 1794, Marie, f. du premier syndic Pierre Gautier-Gallatin, † 1761, dont il eut :

1. No. Jean-Antoine Guainier, du CC 1746, auditeur 1750, capitaine de Dragons 1757, cons^er^ 1762, syndic 1772, 76, 80, honorablement déchargé 1782, † s. a. 1801.

2. Madelaine, fem. de No. François Alléon.

3. Anne-Madelaine, fem. de No. et Sp. Jaques-Claude Claparède.

4. Marthe, fem. de No. Jean-Louis Dupan, premier syndic.

IV. Mauris Guainier, † 1683, ép. 1) 1662 Elizabeth, f. de Nicolas Passavant et de Su-

sanne Joly ; 2) 1670 Marie, f. de No. George Dupuis et de Sara Dassier, veuve de Benjamin Rubatti. Il eut du premier lit François qui suit, et du second, Isaac-Ami qui suivra.

V. François Guainier, ép. Sara, ffeu No. Isaac Chapuis, dont il eut :

1. Angélique, fem. de M. Bordier.
2. Isaac-Ami, marié 1724 à Elisabeth, f. d'Ami Marchand.

V. Isaac-Ami Guainier, fils de Mauris, ép. une fille de Noé Rousseau, dont il eut Jeanne-Sara, fem. d'Etienne-Alexandre Gentil C. G., et Amédée, marié à une Dlle Du Cimetière.

HUBER.

On peut consulter l'excellent dictionnaire de Leu, sur le rôle honorable que cette famille a joué à Schaffouse, où le premier qui y vint d'Oehningen, fut honoré d'un commandement et du titre de spendamtmann dans la guerre de

Souabe 1509 ; je ne la prends que depuis qu'elle est devenue genevoise.

Armes : d'azur à deux étoiles d'or, rangées en pal ; à la bordure d'or.

I. Roland Huber, originaire de Shaflouse, établi à Lyon, ép. Catherine, f. de No. Abraham Morlot B. de Genève et de Bâle, et d'Antoinette Virot, dont il eut :

II. Jacob Huber, reçu B. G. le 24 novembre 1654, en conservant la bourgeoisie de Schaffouse, du CC 1661, testa 25 février 1693, ép. Marguerite, f. de No. Pierre Colladon de Tudert, dont il eut :

1. Barthélemi Hubert du CC 1688, † s. e. d'Andrienne, f. de No. Isaac Pictet, syndic.
2. Pierre Huber, marié le 22 juin 1681, à Eve, f. de No. Barthélemi Lect, syndic, dont il eut : Marguerite, fem. de No. Barthélemi Favre, du CC, et Sara, fem. de No. Pierre Perdriau, du CC.
3. Jean-Jaques, qui suit.

III. Jean-Jaques Huber, du CC 1693, † 1740, ép. Anne-Catherine, f. de No. et Sp. Bénédict Calandrini-Fatio, Min[tre], dont il eut : Jacob qui suit.

2. Jean-Jaques, connu en France sous le nom de l'Abbé Huber, embrassa la relion catho

lique, et fut chargé d'affaires de France à Turin. Il était remarquablement spirituel.

3. Pierre qui suivra.

4. Barthélemi Huber, marié à une D[lle] Talon, dont il a eu Jeanne-Catherine, fem. de No. Jean-Louis Rilliet, D. C. R.

5. Andrienne, fem. de M. Cannac d'Hauteville.

6. Une autre fille, auteur d'ouvrage mystiques.

IV. Jacob Huber, du CC 1728, ép. Catherine, f. de No. Jean Vasserot, S. de Dardagny, et de Marie Melras, dont il eut Jean, qui suit, et Françoise, fem. de No. Louis Jaquet.

V. Jean Huber, du CC 1752, ép. le 2 octobre 1747 Marie-Louise, f. de No. François Alléon-Guainier, dont il eut François qui suit; Jean-Daniel qui suivra, et Madelaine, † s. a.

VI. François Huber, célèbre auteur de l'ouvrage sur les abeilles, quoique aveugle dès l'âge de 17 ans. Il allait à Plainpalais, au milieu d'une neige éblouissante, et fut subitement frappé de cécité pour le reste de ses jours. Sa brillante et vive imagination n'en souffrit point, et il fut jusqu'à sa mort un des hommes les plus distingués et les plus aimables de la société genevoise; ép. le 28 avril 1776, Marie-Aymée f. de No. Pierre Lullin-Rilliet, syndic, dont il eut :

1. Jean, qui suit.
2. Pierre Huber, né 19 janvier 1777, naturaliste très-distingué, et auteur d'un ouvrage fort intéressant sur les fourmis, marié à Mlle Burnan d'Yverdon.
3. Anne-*Marie*, fem. de No. Samuel de Molin, de Lausanne.

VII. Jean Huber a épousé Espérance-Julienne Jaqueline Chapuis-André, dont il a :
1. *Paul*-Aymé Huber, né 6 novembre 1808.
2. Marguerite dite Mathilde, fem. d'Auguste Gaussen.

VI. Jean-Daniel Huber, ép. une dame italienne, dont j'ignore le nom, et dont il a eu :

VII. Jean-Marie-Salvador-Joseph-François Huber, auteur du tableau synoptique de l'histoire de Suisse, et d'autres ouvrages très-estimés et fort spirituels, capitaine fédéral, marié à Charlotte-Ariane, ffeu No. Antoine-Charles-Benjamin Saladin, S. de Crans, et de Elizabeth-Marie Egerton, veuve du baron de Courval, dont il a Charles-Guillaume, né 1er février 1830, et Ernestine-Ariane.

HURTEBINET.

Armes : je n'ai pu me les procurer. Un membre de la famille qui existait encore, il y a peu d'années, à Paris, m'a dit qu'elles représentent un bélier dans l'attitude du combat, et qu'elles font allusion à la manière de s'élancer sur l'ennemi d'un de ses aïeux, nommé Binet, à qui un empereur donna le sobriquet de Heurtebinet. De là vient qu'on les appelait ordinairement Binet, à Genève, et qu'ils signaient le plus souvent HBinet.

I. Antoine Hurtebinet, de Dijon, avait épousé 1) une D^lle Joseph, veuve d'Odin Piochot de Montbéliard ; 2) une autre personne, dont j'ignore le nom. Il eut du premier lit, Jérémie, qui suit ; Susanne, fem. de Blaise L'Avisé, de Dijon, B. de Lausanne, et Anne, fem. d'Esaïe Bandol ; et du second lit, Elizabeth, fem. de Nicolas Vyollet ; Marie, fem. de Pierre Verpilliod ; Jeanne, fem. de Daniel Le Conte, et Jean, qui suivra.

II. Jérémie Hurtebinet, reçu B. G. le 23 février 1596, du CC 1606, testa le 25 septembre 1622, et mourut le 2 octobre sui-

vant, à 62 ans 3 mois ; ép. le 27 avril 1596, Mye, ffeu André Caille-Chenu, des CC, dont il eut deux filles et cohéritières fort riches ; Jeanne, fem. de No. Robert Trembley, et Sara, fem. de Théophile Boucher, (cont. 7 novembre 1619).

II. Jean Heurtebinet, habitant de Montbéliard, fut reçu B. G. le 29 août 1620, ép. 1) Pernette, f. d'Augustin Roche (de Roches), et de Pernette Boucher, † à 23 ans 1625 ; 2) 1627 Etiennette, f. de Paul Miol résidant à Vevey. Il eut du premier lit : Augustin, qui suit, et du second, Jean-Antoine, vivant 1648, signé Hurtebinet; Jeanne, fem. d'Egr. Louis Pasteur, notaire, et 3 autres filles.

III. Augustin Heurtebinet. B. G., ép. 11 janvier 1646, Marie, f. de Sp. Juste Rhodius, et de Marie Saladin, dont il eut : Juste, qui suit; Jean, qui testa s. a. 1675 ; Antoine, qui testa aussi s. a. 1671 ; Théodore, établi à Vevey, où je crois qu'il a laissé postérité, et Judith, fem. d'Alexandre Gros, de Serres en Dauphiné.

IV. Juste Heurtebinet, lieut. dans la compagnie Micheli à Dunkerque 1679, testa 25 mars 1681, ép. le 16 janvier 1669 Sara, f. de No.

Louis Offredi et de Marie Rocca, dont il eut Marie, fem. de Jaques Chapuis, C. G., et Louise-Catherine.

I. Augustin Hurte Binet, domicilié à Gingin, probablement fils de Théodore, établi à Vevey, fut père de

II. Sp. François Hurte Binet, Min[tre], né à Gingin, réhabilité à la bourgeoisie 3 janv. 1776 avec son fils mineur.

III. Marc-Adam-François-Gédéon Hurte Binet.

JALABERT.

Armes : parti ; au premier d'azur à sept étoiles d'or 2, 3, et 2; au second d'argent au vaisseau de gueules, voilé du même voguant sur une mer du premier ; au chef d'azur chargé de deux gerbes d'or. Les sept étoiles sont des anciennes armes de Jalabert de Genève : le vaisseau et les gerbes furent ajoutés à cause de l'héritage d'un de leurs parens du même nom, établi en Angleterre, à qui ces armes avaient été concédées pour des services rendus dans un temps de disette.

I. Pierre Jalabert, de Saint-Hippolite en Languedoc, ép. Louise Chardonnand, dont il eut :

II. Sp. Etienne Jalabert, Min^tre et professeur, reçu B. G. gratis en cette considération le 10 février 1700, ép. Michée, f. de Sp. Louis Tronchin, pasteur et professeur, dont il eut : Jean, qui suit; et Anne, fem. de No. et Sp. Jaques Trembley, avocat.

III. No. et Sp. Jean Jalabert, né 1713, professeur de mathématiques 1750, du CC 1746, cons^er 1757, syndic 1765, † 1768, ép. 1740 Sybille-Catherine, f. de No. François Calandrini-Barnouin, Min^tre, dont il eut : François, qui suit; et Marie-Aymée, fem. de Pierre-François Plantamour.

IV. No. François Jalabert, né 1740, du CC 1770, cons^er 1782, † 1798 s. e. en Angleterre, où il avait épousé Françoise Neville, sa cousine germaine, f. de Richard Neville-Aldworth, membre du Parlement et Min^tre plénipotentiaire en France, et de Madelaine Calandrini, et sœur de lord Braybrooke, pair d'Angleterre.

JANVIER.

Armes : d'azur à l'aigle d'or, au chef d'argent chargé d'une hure de sanglier de sable.

I. René Janvier, natif de Blois, reçu hab. 16 décembre 1555 et le 5 juin 1557, puis B. G. 3 novembre 1562, avec ses fils Jacob et David, † à 53 ans, 11 janvier 1587, ép. 1) Marie, f. de Nicolas Moret, de Fécamp au pays de Caux, † à 35 ans, 7 février 1569; 2) le 19 juin 1569, Marie, f. de No. Raymond Eschard et de Marie Richard, de Blois, veuve de Jean Prevost, B. G., et remariée à Guillaume Constançois (cont. 14 dit, Ragneau, notaire). Il eut du premier lit : Jacob et David, † s. a.; et Isaac, qui suit; et du second lit : Ruth, née le 12 mars 1570, fem. 1) de Jean Cresp; 2) de Sp. Pierre du Teil, doct.-méd., C. G.; Pierre, qui suivra; et Jean, qui suivra aussi.

II. Isaac Janvier, du CC 1589, † à 60 ans, le 4 avril 1626, ép. Elisabeth, f. de No. Michel Roset-de Roches, premier syndic, dont il eut : Michel, qui suit; Elisabeth, †

à 90 ans 1675, fem. de No. de Sp. Antoine Fusy, doct. en théol., B. G.; Susanne, fem. de Pierre Badolet, C. G.; Aymé et Dorothée, tous deux absens 1633; et Etienne.

III. Sp. Michel Janvier, Min^tre^ à Beaurepaire en Dauphiné 1633, fut père de :

IV. Sp. Pierre Janvier, B. G., Min^tre^ en Vivarès 1693, † 1715, marié à Marguerite d'Hilaire, dont il eut : Jean, né en Vivarès; reconnu C. G. malgré cela, à la requête de son père 1693; et quatre filles : Marguerite, Jeanne, Susanne et Louise.

II. Pierre Janvier, du CC 1618, † à 62 ans, le 27 septembre 1632, testa 22 décembre 1631, devant Jaques Maillet, notaire; ép. 1) 1597 Marie, f. de Claude Desmarests et de dame Humberte Alié; 2) le 10 décembre 1609, Lydie, f. de No. François Zobi et de Silvia Santini, † à 65 ans, 27 février 1647 (cont. 12 décembre 1609, Jean Dupont, notaire). Il eut du premier lit :

1. Marie, mariée le 21 novembre 1624 à Joseph Siran, C. G., qui la tua à coups de couteau dans un accès de frénésie, † à 34 ans, le 12 mai 1633.

2. Susanne, mariée 15 avril 1627 à Charles, fleu Pierre Renault, B. G.; et du second lit :

3. Pierre Janvier, † s. e. de Marguerite, fleu Nicolas Girard dit Guerre.

4. Lydie, mariée 8 décembre 1633 à Etienne Naville, C. G. (cont. 31 dit, Pierre Jovenon, notaire).

5. Catherine, fem. d'Abraham Bonnet.

6. Gabrielle, fem. de Jean Baud, justicier d'Orbe, fleu Jean Baud, curial d'Orbe, et de feu Anne Mathey (cont. 8 août 1654).

7. Paul Janvier, vivant 1674.

II. Jean Janvier fut père de Marie, vivant 1627, et d'Etienne, qui suit.

III. Etienne, fleu Jean Janvier, C. G., ép. le 7 décembre 1640, Jeanne, f. de Pierre Desprès, dont il eut : Esther, fem. de Pierre Mestrezat, C. G.; et Jean-Gaspard Janvier, vivant 1674.

DE JUGES.

Armes : d'azur à trois roses d'or, 2 et 1.

Jean de Juges était chanoine et comte de Lyon 1296.

I. Guynet Juge, C. de Lyon, eut deux fils :

1. Guillaume de Juges, échevin de Lyon 1527 et 28.
2. Enemond, qui suit.

II. Enemond de Juges, indivis avec son frère pour une maison rue de Pepin à Lyon, pour laquelle ils reconnurent ensemble au chapitre de Saint-Jean en 1526, fut père de :

III. No. Claude de Juges, cons^er du roi et son trésorier près des ligues suisses, fut reçu B. G. le 3 janvier 1584 gratis, pour les services qu'il avait rendus et pouvait encore rendre à la seigneurie, du CC la même année. † 1600, ép. Anne de Gabiano, d'une famille noble de Lyon, où elle possédait une maison rue de la Cité, sœur de No. Hugues de Gabiano, cons^er du roi au siége présidial de Lyon, † à Genève 3 novembre 1616. Il en eut :

1. No. David Juge (ainsi signé), S. de Con-

fignon, Chalex, Dardagny, Russin et Marval, avocat au Parlement, ép. Marie, f. de No. Jaques Baronat et de Clémence Seve, de Lyon, veuve de No. Louis de Chapeaurouge.

2. Théodore, qui suit.

3. No. Pierre de Juges dit de Fregeville, S. du Bes, marié 1601 à Isabeau, f. de No. Simon de Beauxhôtes, président en la cour des Aides de Montpellier, dont il eut Isabeau, mariée en 1628 à Claude de Faure, S. de Montpau.

IV. No. Théodore de Juges, S. de Saint-Michel, du CC 1612, puis des LX, présenté au baptême le 8 août 1576 par Théodore de Bèze, † 11 janvier 1654, ép. le 15 septembre 1611, Olimpia, f. de No. César Lombardo et de Blaisine Cerutti (cont. 19 novembre 1611, dot 12 mille liv.). Il en eut quatre filles :

1. Jeanne, fem. de No. André Revilliod (cont. 6 juillet 1641).
2. Anne, fem. de Louis Cléjat.
3. Marthe, mariée le 6 avril 1658 à No. Michel Gallatin.
4. Marie, fem. de No. et Sp. Léonard Revilliod, du CC.

No. Pierre de Juges, S. de Candie, cons^er du duc de Savoie et sénateur au sénat de Chambéry 1578, était de la même famille.

DE JUSSY.

La terre de Jussy l'Evêque avait donné son nom à cette antique, noble et puissante famille, que je ne suivrai ici que dans ses deux principales branches. Je n'ai point découvert quelles étaient leurs armoiries.

Lambert et Jean de Jussy frères, vivaient en 1261.

I. Girard de Jussy, qui ne vivait plus en 1303, avait laissé deux fils : Nantermet et Girard. Je commencerai, contre mon ordinaire, par le cadet, et finirai par la branche de l'aîné, qui a subsisté plus long-temps.

II. Girard de Jussy ép. Raimonde, qui était veuve en 1343, et dont il eut :

III. Nantermet de Jussy, cons^er à Genève 1365, syndic 1366, vivant encore 1375. Sa veuve se remaria au S. de Pontverre. Il en eut :

IV. Jean de Jussy, damoiseau, C. G., frère utérin de Jeannette de Pontverre, fem. de No. George de Saint-Michel, qui fut syndic avec lui 1401. Jean de Jussy le fut encore 1415, 16, 20 et 25, et mourut s. e. de Françoise, f. de Girard Compos et de Jeannette Bonivard, qu'il avait épousée en 1414, et dont il restitua la dot après sa mort, 1432. Il avait testé le 25 avril 1426, ordonnant sa sépulture à Jussy, dans l'église de la Madelaine, et en la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, où il avait fondé un autel. Ses neveux de Saint-Michel furent ses héritiers.

II. Nanterme de Jussy, dont la femme, Françoise, était veuve 1332, en avait eu :

1. Amédée, qui suit.
2. Etienne, vivant 1357, damoiseau.
3. Henri, qui vendit, 1360, dix poses de bois à Foncenay.
4. Guigues, dont le fils Vuybert de Jussy vivait en 1344.
5. Une fille, mère de Jaquet de Bogis, qui vivait en 1344.

III. Amédée de Jussy, damoiseau, vivant 1334,

avait épousé Anfellesie, veuve en 1362, vivant encore 1369, dont il eut :

1. Jean de Jussy l'aîné, père de Jeannette, fem. de No. François de Rovenou en 1420.
2. Jean de Jussy le jeune, dit l'Abbé.
3. Nantermet, qui suit.
4. Guillaume.
5. Bonne, fem. d'Etienne de Villette, damoiseau.

IV. Nantermet de Jussy, âgé de plus de 14 ans, 1362, neveu de feu Léone de la Porte, vivait encore 1382, et fut père de Jean, qui suit, et d'Isabelle, fem. de No. Aymon Trombert, veuve 1430.

V. Jean de Jussy, damoiseau, C. G., conser 1425, vivant encore 1448, ép. 1) Andrée, ffeu Vénér. et Egr. messire Antoine Cagnace, doct. en lois, chancelier du comté de Genève, vivante 1416; 2) Ancellesie de Menthon, f. de Claude de Menthon, chevalier, S. de Cormand et de Sauterans, et de Claudine de Luyrieux. Elle testa le 2 octobre 1458, en la maison forte de ses fils à Luillier, et fut mère de Amédée, qui suit; Louis, qui suivra; et François, † s. a.

VI. No. et puiss. S. Amédée de Jussy, S. de Plagnes, damoiseau, testa le 12 octobre

1500, laissant ses biens de Gaillard, Villelagrand, Hermence et Balayson, à son frère Louis; et ceux du chatelet de Crédoux, Mornier, Pont-Neuf, Pont-de-Bouringe, Faucigny, la Bonneville, la Roche, Châtillon-de-Cluses, Chazalouche, Charosie, etc., etc., à George de Jussy, son fils naturel légitimé, avec de nombreuses substitutions. Ce testament engendra de grands procès entre le bâtard et ses cousins, qui furent enfin complètement ruinés, comme on va le voir.

VI. No. Louis de Jussy, damoiseau, vivant 1458-1500, possesseur de fiefs à Les Verrières, Cholex, Compois, Sionnet, Présinge, Pacugninge, Villette, Grand-Carra, Annemasse, etc., ép. No. Jeanne . . . . . dont il eut :

1. No. Jean de Jussy, majeur 1514, vendit toute sa portion de fiefs, en 1543, à No. Pierre Simond pour 18 écus d'or.
2. No. Philibert de Jussy vendit tout ce qui lui restait, en 1547, à l'hôpital de Genève, pour 10 écus.

3 et 4. Pierre et François, mineurs en 1514, † s. p.

5. No. Nicolas de Jussy vendit aussi sa portion à No. Pierre Simond, 1543, pour 18 écus.

6. No. Guillaume de Jussy vendit aussi son quart au dit en 1543, et se retira à l'hôpital de Genève, dont il devint pensionnaire, et qu'il institua héritier par son testament du 13 juillet 1544 (Jean Mauris, notaire), avec des legs de 5 sous à ses trois frères survivans et à ses sœurs Madelaine et Jeanne, et un legs à Louis Dubouloz, hôte du Papegay, chez qui il avait précédemment logé.

Sic transit gloria mundi.

LE CLERC.

Armes : d'azur à trois croissans d'argent, à la bordure d'hermines.

I. George Le Clerc, de Beauvais en Picardie, avait épousé Adrienne de Bertini, dont il eut :

II. Nicolas Le Clerc, reçu B. G. le 29 novem-

bre 1597, du CC 1605, † 1616, ép. 30 décembre 1588, Sara, f. de No. Firmin de Courcelles, d'Amiens, B. G., et d'Abigaïl Cop, sœur du célèbre Etienne de Courcelles. Il en eut :

1. Sp. David Le Clerc, Min^tre et professeur d'hébreu à 28 ans 1619, † le 21 avril 1654 s. e. de Susanne Le Maire, qu'il avait épousée le 8 octobre 1620. Il testa 6 juin 1652.
2. Pierre Le Clerc, marié à Marie, ffeu Lambert Ravaud, B. G. (cont. 22 août 1617), qui testa enceinte le 31 mai 1620.
3. Samuel Le Clerc, militaire en Flandres, vivant à Genève 1618.
4. Etienne, qui suit.
5. Anne, fem. de Samuel Le Maire, beau-père de ses frères.
6. Marie, fem. de Joseph Stoer, auditeur.
7. Susanne, fem. de Sp. Jean-Jaques Baccuet, Min^tre, veuve 1652.

III. Sp. Etienne Le Clerc, né 13 août 1599, professeur en langue grecque 1643, du CC 1654, cons^er 1662, † 1676 (v. Moréri, etc.), ép. 1) le 1er mars 1640, Anne, f. de Samuel Le Maire-Magnin, † à 30 ans, 29 octobre 1650; 2) le 10 février 1651, Su-

sanne, ffeu No. Marin Gallatin-de Tudert, cons^er. Il eut du premier lit trois filles, dont deux moururent avant lui; la troisième, Susanne, fut portionnée de 15 mille florins, pour éviter toute discussion avec ses enfans du second lit, qui furent :

4. Daniel, qui suit.
5. No. et Sp. Jean Le Clerc, né 19 mars 1657, Min^tre et professeur de langues orientales à Amsterdam, extrêmement célèbre par son savoir; jouissant, dit Moréri, de la plus haute réputation où un homme puisse parvenir dans les lettres. Il avait quitté Genève pour jouir en Hollande de la liberté de penser et professer ouvertement ses opinions, qui différaient de celles des Calvinistes, et mourut le 8 janvier 1736 s. e. d'une fille de No. Grégoire Léti.
6. No. François Le Clerc, chef d'une grande maison de commerce à Leipzig, du CC 1709, marié à Susanne, ffeu No. Jean Gallatin-Chouet.
7. Madelaine, fem. de Samuel Le Maire le jeune.

IV. No. et Sp. Daniel Le Clerc, très-célèbre médecin et antiquaire, né 4 février 1652, du CC 1680, cons^er 1704, † 8 juin 1728,

auteur, avec le célèbre Jean-Jaques Manget, de la Bibliothèque anatomique, et seul d'autres ouvrages fort estimés ; ép. Charlotte, f. d'André Vernet-Chenaud, dont il eut :

1. André, major d'un régiment de cuirassiers au service de l'empereur.
2. Barthélemi, lieutenant de dragons au même service.
3. Elisabeth, fem. de No. Jean Gallatin.
4. No. Jaques Le Clerc, né 1688, du CC 1714, auditeur 1729, cons^er 1734, syndic 1741, 45, 49 et 53, † 1757.
5. Marie-Madelaine, fem. de No. et Sp. François de Rochemont, Min^tre.
6. Charlotte, fem. de No. André de Normendie.
7. . . . . . fem. de No. Gabriel de Normendie.
8. Jaques-Théodore, qui suit; et d'autres filles † s. a.

V. No. et Sp. Jaques-Théodore Le Clerc, né 25 novembre 1692, pasteur et professeur de langues orientales, † 1758, ép. le 15 juin 1727, Françoise, f. de No. Pierre Fatio, auditeur, chef du parti populaire, et d'Elisabeth Chouet, dont il eut :

1. No. Daniel Le Clerc, cohéritier de sa mère 1750, † avant son père s. a.
2. No. Jean-François Le Clerc, du CC 1764, † en Italie s. e.
3. Marthe-Sara, fem. de No. François-Léonard-Pierre-Auguste Tissot, lieutenant-colonel au service de Hollande, dont elle a eu M. Louis Tissot-Tissot, C. G.

LE COINTE.

Plusieurs membres de cette famille se sont réfugiés à Genève en divers temps; le premier fut No. Guillaume Le Cointe, S. de Boinville, reçu hab. 1553, marié à Catherine, fſeu Jean de Marigny, de Liége, dont il eut onze enfans, dont les survivans, en 1561, étaient trois fils et une fille.

Armes : d'azur à trois étoiles d'argent mal ordonnées, c'est-à-dire 1 et 2.

I. André Le Cointe, d'Elbeuf en Normandie,

ép. Marie Frontin, qui testa à Genève le 16 avril 1701. Il en eut Marie, fem. d'Abraham Thonnet, B. G.; et Charles, qui suit.

II. No. Charles Le Cointe, reçu B. G. le 5 décembre 1710, ép. Françoise, f. de No. Jean-Jaques De la Rive-Buisson, syndic, dont il eut Jean-Marc, qui suit, et Gédéon, qui suivra.

III. No. Jean-Marc Le Cointe, du CC 1752, ép. le 27 septembre 1740, Jeanne-Madelaine, f. de No. Gabriel Puerari-Trembley, auditeur, dont il eut :

IV. No. Ami-François-Barthélemi-Joseph Le Cointe, du CC 1775, capitaine dans la garnison, marié à Andrienne, f. de Pierre Baraban-Bonet, dont il fut divorcé, en ayant eu un fils, établi à Naples, et marié 1) à Elizabeth Randall, sœur de l'amie de M[me] de Staël; 2) à Emma de Corbigny, † à Nice 1834 ou 35, dont il a un fils et une fille.

III. No. et Sp. Gédéon Le Cointe, pasteur et professeur de langues orientales 1757, prédicateur distingué, et auteur de sermons imprimés, dont celui sur la Rencontre du riche et du pauvre, fit son mariage, lui

ayant valu la préférence sur les premiers partis de la ville, † 1782; ép. Louise, f. de No. Jean Galiffe-Rilliet, syndic et lieutenant; il l'a qualifiée, dans son testament du 2 février 1773: « Si vertueuse, si digne de » toute sa tendresse, si respectable par la » manière dont elle s'est acquittée de ses » devoirs de femme et de mère; » — éloge d'autant plus remarquable qu'elle n'était pas moins distinguée par sa figure et ses graces que par son esprit et sa conduite. Il en eut :

1. Jean, qui suit.
2. Andrienne, fem. de Sp. Louis Odier, Dr-méd., D. C. R.
3. Ami, tombé dans un précipice sur les glaciers.
4. Jeanne-Louise-Andrienne, fem. d'Ami-Isaac Dassier, du CC et D. C. R.

IV. No. et Sp. Jean Le Cointe, Pasteur et bibliothécaire, ép. le 8 avril 1783 Marie-Caroline-*Ernestine*, f. de Benjamin-Gottlieb Hentsch et de Marie-Charlotte Delaporte, dont il a eu George, qui suit; Louis, et Louise, fem. d'Hippolite Isnard, de Lyon.

V. George Le Cointe, établi d'abord à Lyon, puis à Paris, a ép. à Lyon Mlle Caroline Larguier, dont il a :

1. Auguste-Louis *Ernest.*
2. *Louise* - Henriette, fem. de M. Oberkampff.

LECT, LET,

nommés Lactis en latin.

(Reconnus nobles par l'empereur Charles-Quint en 1521).

Armes : d'azur à la fasce d'or, chargée d'une croix recroisetée du premier, et accompagnée de trois étoiles d'argent 2 et 1.

I. Jean Lett, Allemand, c'est-à-dire Suisse, reçu B. G. en 1473, fut l'un des fondateurs de la chapelle de la Trinité à St-Gervais en 1478, et laissa deux fils : Jean, qui suit, et George, qui suivra.

II. Jean Lect avait probablement épousé une sœur du Seigr Simon Albert, conseiller de Bâle, qui écrivit au Conseil en 1542, en faveur de Jean, ffeu Jean Let, son neveu, alors en disgrace. Il fut père de

1. Jean Lect le jeune, vivant en 1516 et 1542,

marié à Jeanne, ffeu No. Jean Bourdon-Savoye.

2. Catherine, fem. de Guillaume Lullin, C. G.

3. No. George Lect, père de Rolette, fem. de No. Pierre Bienvenu, et de Jeanne, fem. d'Egr. Pierre Feternat, de Doveyne.

II. George Lett dit Crisenaz, fut reçu B. G. 1479. Sa veuve, Andréa, était en 1502, tutrice de leurs enfans, qui furent : Antoine, qui suit ; Jean, qui suivra ; Bastienne, fem. de No. Claude Bonna ; Marguerite, fem. de Pierre de Genesta, Barthélemi et Jeanne.

III. No. Antoine Lect, des L 1525, cons^er^ 1534, ép. Rolette, f. de Jean Buisson cons^er^, et procureur de la boîte de toutes armes, l'un des chefs des Mammelus, dont il eut deux fils, Antoine et Jean, vivans 1561.

III. No. Jean Lect, S. de Cointrin et de Mategnin, par investiture du duc de Savoie, du 6 janvier 1528, admodiateur, soit fermier des revenus de l'évêché 1532, des L 1525, ép. No. Pernette Dalwyt (probablement de

Hallwyl), † à 80 ans, 14 décembre 1562, dont il eut : Barthélemi, qui suit; Nicolarde, fem. de No. Odet Chenelat; Huguine, fem. de No. Jean Pernet, syndic; Bezançonne, fem. de No. Pierre Migerand, syndic, et Michée fem. de No. Claude Griffon.

IV. No. Barthélemy Lect, S. de Mategnin, du CC 1548, cons^er 1558, syndic 1559, trés^er 1561, syndic 1563, 67, 71, † 7 septembre 1575; ép. 1) Jeanne, f. de No. Léger Mestrezat-Dufour, † en couches 22 avril 1560, à 23 ans; 2) le 9 juin 1560, Pernette, ffeu No. François Perret, † en couches le 31 août 1561, à 20 ans; 3) le 5 octobre 1562, Hieronime, f. de No. Michel de Cucharmois, contrôleur et garde de l'artillerie du roi de France à Turin; 4) le 11 juillet 1569, Pernette, f. de No. Jean-Gabriel Monathon, † 20 juin 1609 d'une chute pour laquelle elle fut trépanée. Il eut du premier lit Jaques, qui suit; Jeanne, fem. de Pierre Desire; Louise, fem. de No. Siméon Butini, cons^er; Marie, fem. de Bernard De Domo; et du quatrième lit Marie, fem. 1) de Michel Planchan; 2) d'Ami Deneria; Anne, fem. de No. Jean-Baptiste Rocca, et Jean, qui suivra.

V. No. et Sp. Jaques Lect, S. de Confignon, grand jurisconsulte, né 1556, prof. en droit 1583, du CC 1584, cons[er] la même année, syndic 1597, 1601, 5 et 9, lieutenant 1599 trop sévère pour que le peuple voulût le voir une seconde fois dans cette charge (1), † 1611; ép. 1) 5 juin 1586 Elisabeth, ffeu Antoine Munier; 2) 31 octobre 1591, Esther-Chrestienne Guillaud, dame de Tremaye, veuve de No. Pierre Philippin, ffeu No. Etienne Guillaud, S. de Tremaye, et de Constance de la Vernée; 3) 8 mars 1597, Marie, ffeu No. Jaques Baronat, remariée à No. Louis de Chapeaurouge, puis à No. David de Juges. Il eut du second lit Pierre, qui suit, et du troisième:

2. No. Odet Lect, du CC 1640, cons[er] 1649, syndic 1658, † 1685, marié le 23 novembre 1641 à Renée, f. de No. Philippe Burlamacchi, dont il eut Catherine, fem. de Messire Nicolas de Barbaud, baron de Grand-Villars et de Thiencourt.

VI. No. et Sp. Pierre Lect, S. de Confignon, né

(1) Le nombre des lieutenances est la mesure la moins illusoire pour juger de la popularité de nos syndics, parce cette charge les mettait en rapports immédiats et continuels avec le peuple.

1595, du CC 1616, auditeur 1617, procur.-général; ép. le 5 novembre 1616, Marie, f. de No. Jacob Anjorrant, premier syndic, remariée à No. Ami Favre, premier syndic, et dont il eut : Jean-Jaques, qui suit; Barthélemi, qui suivra; Françoise née 1622, mariée 1640 à No. Jaques Le Fort, et mère de l'illustre François; Marie, fem. de No. François Rigaud, auditeur; Sara, fem. de No. Jaques Grenus, premier syndic, et Susanne, fem. de No. Jean Buisson, syndic.

VII. No. Jean-Jaques Lect, du CC 1643, auditeur 1653, cons^er^ 1667, † 1688, ép. 1) 1644 Louise, f. de No. Jean-Louis Begoz, conseig. de la Chaux; cons^er^ à Aubonne; 2) 1681 Marguerite, ffeu Paul Croppet, et de Marie Girod. Il eut du premier lit : Jean-Antoine, qui suit; Philippe, qui suivra; Michel; Andrienne, fem. de No. Abraham Dunant; Louise, fem. de Jean Mestral; Marie-Louise, et Pierre, colonel au service de France 1721.

VIII. No. Jean-Antoine Lect, lieut.-col. au service de France, du CC 1684, † 1726, ép. 1) Anne, f. de Gabriel Mallet-Mallet; 2) 1712 Françoise, f. de No. Barthélemi Lect-Croppet, sa cousine germaine. Il eut du premier

lit : Jean, qui suit ; et Françoise fem. de No. Jean Pictet, capitaine au service de France.

IX. No. Jean Lect, capitaine au service de France, du CC 1728, ép. 1728, Louise-Susanne, f. de François Benjamin Pache, B.G., dont il eut : No. Pierre-François-Benjamin Lect, capitaine au même service, et Marguerite, fem. de M. Passavant de Lyon, mère de Mme Hogguer et de Mlle Passavant fondatrice d'un asile pour les vieillards.

VIII. No. Philippe Lect, ép. 1692 Madelaine, f. de Jérome Durand et de Madelaine Pelletier, de Gien-sur-Loire, dont il eut Jaques François, qui suit, et Sara, fem. de No. André-Rodolphe Revilliod.

IX. No. Jaques-François Lect, officier au service de France, ép. Marie-Catherine Glachant, française, dont il eut :

X. No. François-Marie Lect, né à Paris le 20 octobre 1753, réhabilité à la bourgeoisie le 2 mars 1778, par considération pour les grands services rendus par ses ancêtres à la République. Il était capitaine au service de France en 1791.

VII. No. Barthélemi Lect-Anjorrant, du CC 1658, auditeur 1664, cons^er 1692, syndic 1702, † 1703, ép. 1655 Sara, ffeu Jean Croppet et de Marie Le Fort, dont il eut :

1. No. Pierre Lect, né 1657, du CC 1684, cons^er 1713, syndic 1723, 27, 31, 35 et 39, † cette année, marié à Louise, ffeu No. Jaques de Baudan, S. de Cabanes, qui testa 1756.
2. Françoise, fem. de son cousin Jean-Antoine Lect, ci-dessus.
3. Marie-Aymée, fem. de No. Jaques François Fatio, syndic.
4. Eve, fem. de Pierre Huber.
5. Anne-Marie, fem. de No. Alexandre Rilliet.
6. Renée, fem. de No. Gabriel Sarasin.
7. Susanne, fem. de No. Jaques Pan, colonel suisse en France.
8. No. Jean-Jaques Lect, du CC 1693, marié à Marie, f. de No. Pierre Lullin-Burlamacchi, syndic.

V. No. Jean Lect-Monathon, du CC 1600, puis des LX, † 1631, ép. 1) 1599 Judith, f. de No. Jean Maillard, † 13 octobre de la mê-

me année; 2) 1602 Marie, ffeu Augustin Pan et de Georgea de la Forest; 3) 1617 Antoinette, f. de No. Jean de la Maisonneuve, † à 28 ans, 17 septembre 1625; 4) 1626 Marie, f. de No. Pierre Gerbel et de Sara Girard. Il eut du second lit : Etienne, et Marie, fem. de David Goudet; et du quatrième : Pierre, qui suit; Raymond et Anne.

VI. No. Pierre Lect, du CC 1660, † 1702, ép. Judith, ffeu Isaac Bordier-Perdriau, dont il eut : Isaac, qui suit; et Susanne.

VII. No. Isaac Lect, ép. Jeanne-Théodora, f. de Jaques Voullaire et de Gabrielle Faguillon, dont il eut : François, qui suit; et Gabrielle.

VIII. No. François Lect, ép. 12 février 1736, Marthe, f. de David Amat et de Marguerite Voullaire, dont il eut Marthe, fem. de Jean Privat.

LE DOUBLE.

Je n'ai pu trouver l'admission de cette famille à la bourgeoisie; mais ce fut certainement le premier ou le second Abdenago à qui elle fut donnée.

I. Sp. Abdenago Le Double, Min[tre] à Moins 1567, ép. le 21 février 1569, Madelaine, f. de No. et Sp. Léon Colladon-Bigot, doct. en droit, remariée le 30 novembre 1572 à François Doucet, et dont il eut :

II. Abdenago Le Double, bapt. 28 octobre 1571, « propriétaire par héritage de biens suffisans à Chaumont en Bassigny, » marié 1) le 24 août 1601 à Madelaine, f. de Damien Rabbi, B. G., et de Marie Laurens; 2) le 14 juin 1618 à Andrée, f. de No. Jaques de l'Arche et de Nicolarde Dufour, veuve de Jaques Moine. Il eut du premier lit : Daniel Le Double, richement établi et marié en Pologne; Marie, fem. de Benjamin, fleu François Le Maire, de Paris; et Susanne, fem. de Pierre Grillet, C. G, ; et du second lit : Pierre, qui suit; et David, qui suivra.

III. Pierre Le Double, bapt. 27 août 1620, ép.

Françoise, f. de Samuel Scanavin, dont il eut : Samuel, né 6 juillet 1646 ; Françoise ; et Gabrielle, mariée 1727 à Jaques Mussard.

III. David Le Double, C. G., bapt. 28 mai 1622, ép. le 21 août 1652, Susanne, f. de Jaques Bardin, C. G., et de Lydie Chouan, dont il eut :

1. François Le Double, né 1671, † 1740, marié le 21 août 1698 à Esther, f. de No. Pierre Trembley-Calandrini, du CC, dont il eut Jean-Jaques, né 1700, † s. p. 1746.
2. Jaques, qui suit.

IV. Jaques Le Double, né 1675, † à Paris 1732, ép. 1721 Catherine, f. de Clément Fradin, de Paris, dont il eut : Jaques-François, qui suit ; Catherine, fem. de No. David Trembley ; Jeanne-Clémence, fem. de Pierre-Michaud, hab. ; et Jeanne-Madelaine, fem. de Jean Bouvier.

V. Jaques-François Le Double, né à Paris 1729, ép. 1757 Jeanne-Andrienne, f. d'Alexandre Pasteur et d'Anne Patry, dont il eut : Jaques, qui suit ; Jeanne ; et Théodora-Jaqueline, fem. de Jaques-Pierre Coutau, C. G.

VI. Jaques Le Double, C. G., né 1762, † 1812, ép. Jeanne-Pernette, f. de Jacob Mauris, dont il a eu Pierre-Gabriel, qui suit; et Jaques-Théodore-Gabriel, qui suivra.

VII. Pierre-Gabriel Le Double, né 1790, a ép. 1) Jeanne-Esther-Charlotte Bourgeois, de Moudon; 2) 1825 Susanne-Pierrette Pallard. Il a du premier lit une fille, Pauline-Marie; et du second un fils, Louis-Théophile, né 1826.

VII. Jaques-Théodore-Gabriel Le Double, né 1792, établi au Hâvre, a ép. Charlotte Morin, dont il a : François, né 1822; Jules, né 1823; et Félix, né 1829.

LE FERT.

Armes : d'or au fer de moulin surmonté d'une croix de sable. (Lett. au Conseil 1556-1567.)

II. Nicolas, ffeu Mathieu Le Fert, d'Arras,

reçu hab. 1551, et B. G. 25 avril 1555 pour 60 écus (le prix ordinaire n'étant que de 6), signait Le Fer; il fut envoyé à Bâle 1555 pour y acheter des armes; ép. 1) No. Jaqueline Carbonel, † 20 août 1553; 2) Françoise d'Augsberge. Il eut du premier lit :

1. Nicolas, qui suit.
2. Florent Le Fer, demeurant à Brême 1574, marié 1) à Apollone Chaulde; 2) Elisabeth Jaulis, dont la fille Elisabeth Le Fer épousa Pierre Miguet (cont. 1597).
3. Anne, fem. 1) d'Antoine Calvin, dont elle fut divorcée; 2) de No. Jean-Louis Ramel, avec qui elle habitait Aubonne 1562.
4. Catherine, fem. de Nicolas Picot, du CC.
5. Dina, fem. de No. Jean des Fosses.

III. Nicolas Le Fert le jeune, du CC 1570, † à 66 ans 1589, ép. Huguette, f. de No. François de Roches, dont il eut :

IV. Jacob Le Fert, né 1556, † 1591, marié à Jeanne, f. de Claude Dufour dit Petro, de Choully, qui lui apporta pour plus de 28 mille florins de biens situés au Mandement de Peney; ce sont ceux dont on forma la seigneurie de Turrettin. Il en eut Nicolas, qui suit; et Marthe, fem. de No. Aymé Chenelat.

V. Nicolas Le Fert (ainsi signé), ép. 1) Susanne Odemart, † le 12 octobre 1624, à 42 ans ; 2) Marie de Vaux, † 1631, à 50 ans. Il n'eut qu'un fils, Abraham, † s. e. et dont l'héritière fut Pernette Chenelat, fem. de Jean Royaume, sa cousine germaine.

LIFFORT.

Je crois qu'ils ont la même origine que les Le Fort, qui sont souvent nommés Liffort, et même le sont dans leur lettre de bourgeoisie.

Armes : d'azur à la tour d'argent crénelée, ajourée de deux fenêtres et d'une porte avec herse, et surmontée d'une fleur de lis d'or entre deux lances ou demi-lances posées en sautoir. Cimier : une fleur de lis entre deux lances semblables.

I. No. Jean Liffort, de Thonon, lieutenant de Thonon sous les Bernois 1539, avait été reçu B. G. dès le 30 août 1521 ; ép. Guillauma, f. de No. Antoine Favre, des L, dont il eut :

1. Antoine, qui suit.
2. Jean-Louis, qui suivra.
3. No. et Sp. Charles Liffort, doct. en droit, du CC 1574, puis des LX, † à Thonon 21 mars 1610, et enterré à Genève le lendemain; marié à Jeanne, f. de No. Guy Joly et de Pernette Thibaud.
4. Louise, fem. de No. Bertin Benoit, du CC, le 6 janvier 1550.

II. No. Antoine Liffort, du CC 1559, cons^er^ 1572, syndic 1574, 78, 82, 86, 90 et 94, † à 80 ans, 20 septembre 1610, ép. 28 mars 1569 Marie, f. de No. Pierre Suchet (Souchay, je crois) et de Nicolarde Balard, dont il eut :

III. No. Jean Liffort, du CC 1599, cons^er^ 1618, † 1er août 1622, à 52 ans, ép. 1604 Eve, f. de No. Louis de la Palle-Wyss, veuve de Sp. Jean de Brunes, † 1632 à 58 ans, et dont il eut :

1. No. Jean Liffort, du CC 1633, auditeur 1643, cons^er^ 1649, secrét. d'état 1657, syndic 1660 et 64, † 1666, ép. Anne, fleu No. Daniel Le Fort, remariée 1668 à No. Jean Lullin, syndic. Il n'en eut point d'enfans, et son héritage passa à sa sœur.
2. Catherine, fem. de No. Daniel Des Arts.

II. No. Jean Louis Liffort, du CC 1568, † à 73 ans, 1611, ép. 1) 1567 Madelaine, f. de No. Pierre Bonne, syndic; 2) Jeanne, ffeu No. Jean Dufour-de Ville, châtelain de Colonges, † à 26 ans, 1581; 3) Judith, f. de No. Claude Gallatin-de Roches, syndic, † 1646. Il eut du second lit : Jeanne, fem. de No. Joseph Blondel; et du troisième : Simon, qui suit; Abraham; Charles; Jean; Elisabeth, fem. de No. Antoine de Meraude, ou d'Emeraude, suivant sa signature, gentilhomme de Styrie; Susanne, fem. de Jean de Laon, C. G.; Judith, fem. de Jean Graffard dit Boreau, C. G.; et Michée, fem. de Jean Argand.

III. No. Simon Lyffort (ainsi signé) 1629, ép. Susanne Dassier, dont il eut Charles, qui suit; et Jaques, bapt. à Sierne le 27 février 1634.

IV. No. Charles Liffort, ép. 1680 Jeanne, ffeu Antoine Gallatin, de Colonges-la-Cluse, dont il eut un fils unique, Marc, mort avant lui, de sorte qu'il testa en 1698 en faveur du cons^er Pierre Perdriau.

LIOTARD.

Armes : d'azur au lion tourné à senestre sur une terrasse de sinople en face d'un soleil couchant.

I. Antoine Liotard, de Montélimart en Dauphiné, se réfugia à Genève lors de la révocation de l'Edit de Nantes, avec Anne Sauvage, sa femme, dont il avait déjà des enfans, et qui lui en donna encore onze en 10 ans, ayant eu deux fois des jumeaux. Il fut reçu B. G. avec les quatre aînés en 1701. Ceux de ses enfans qui vécurent, furent : Jean, qui suit; Sara, mariée 1713 à François La Vergne; Jeanne-Judith, fem. 1717 de Jaques Mollet; Jaques-Antoine, qui suivra; Susanne-Marie, fem. 1716 de Jaques Nadal; Jean-Michel et Jean-Etienne, jumeaux, l'un graveur, l'autre peintre d'une égale célébrité. Jean-Michel épousa le 27 novembre 1746, Marie, ffeu Jean-Jaques Desprez, C. G., dont il n'eut pas d'enfans. Jean-Etienne suivra.

II. Jean Liotard, né à Montélimart, reçu B. G. 1701 avec son père, ep. le 13 avril 1710,

Jeanne, f. de Sp. Bénigne Mussard, doct. et prof. en droit, et de No. Elisabeth Laurens, sœur de No. Pierre Mussard, syndic, qui fut un des magistrats les plus distingués que la république ait produits. Elle testa le 25 août 1769, et mourut en 1776, laissant Jean-Pierre, qui suit; Anne et Jeanne, † s. a.; Jean, et Marc Liotard, † s. e. de Marianne, f. de No. et Sp. Jean Sarasin-Rilliet, pasteur, propriétaire de la Servette.

III. Jean-Pierre Liotard, ép. une D[lle] de Luze, dont il a eu deux filles : Susanne, † s. a.; et Sara, fem. de Jaques Guigonnat, dont la fille unique a épousé Sp. Jaques-Marie Humbert, pasteur à Satigny.

II. Jaques-Antoine Liotard, du CC 1746, ép. 1719 Marie, ffeu Jean Clée des Granges en Prajalas, dont il eut Jeanne-Marie, mariée le 12 novembre 1752 à No. Jean Sarasin, syndic.

II. Jean-Etienne Liotard, né le 22 décembre 1702, fut un des peintres les plus célèbres,

surtout en pastel, où il a surpassé tous ses devanciers et contemporains par la beauté et la solidité des couleurs, qui se maintiennent depuis près d'un siècle sans changement. Il n'était pas moins excellent pour la ressemblance, dont il a laissé un nombre infini de preuves éclatantes dans presque toutes les cours de l'Europe et à Constantinople, d'où il rapporta, entre autres, des tableaux ou dessins de costumes orientaux, fort estimés des connaisseurs; il se rendit de là en Moldavie, sur l'invitation pressante du prince, et adopta pour le reste de sa vie la longue barbe et le costume du pays. L'impératrice Marie-Thérèse voulut être marraine d'un de ses enfans, et l'empereur lui demanda son propre portrait, conservé aujourd'hui dans la galerie de Florence. Un autre de ses portraits de lui-même fut acheté par le duc de Richelieu et se trouve maintenant dans la galerie de Dresde. Enfin, aucun peintre n'a eu une réputation plus étendue, et certainement aucun n'a eu le bonheur d'en jouir davantage de son vivant. Il était frère jumeau de Jean-Michel, qui ne fut guère moins célèbre comme graveur, et M. Charles Hum-

bert, qui annonce de grandes dispositions pour la peinture, a d'illustres exemples dans ces frères de son trisaïeul maternel. Jean-Etienne Liotard, du CC 1784, testa le 23 décembre 1782, et mourut en 1789, laissant de Marie, f. de Jean Farquet, d'Amsterdam : Jean-Etienne; Jeanne-Marie, fem. de Jean-François de Bassompierre, hab.; Marie-Thérèse; Jean-Daniel, et Marie-Anne-Françoise, fem. de Moïse de Fernex. Je crois ses fils établis à Amsterdam. Malgré ses immenses et honorables travaux, il laissa peu de fortune; car il avait à cet égard toute l'insouciance d'un homme de génie.

LOYSEL, LOAISEL, LUYSEL,

en latin de EYSELLO (de l'Oiseau).

I. Mermet Loysel, ép. Agnessonne de Crusilles, remariée en 1388 à Guichard de Compesières, et dont il eut :

II. Discret Mermet de l'Eysel, clerc et notaire,

B. G. 1429 et 39, ép. Péronette, ffeu Martin de l'Arve, B. G., dont il eut :

1. Janin, qui suit.
2. Pierre de l'Eysel, cons^er 1456, marié à Jeannette . . . . . dont il eut Mermet de Loysel, mineur sous la tutelle de sa mère en 1485; et Collette, fem. de Jean du Crest, dont la fille, Benoite du Crest, était en 1524 fem. d'Egr. Martin Porral.

III. Janin Loysel, peintre, B. G., possédait en 1449 au Pré-l'Evêque. Il reçut en 1447 le paiement des peintures sur verre qu'il avait faites pour le chapitre dans l'église de Saint-Pierre, et signait Loysel. Il fut élu du Conseil des L en 1457, sous le nom de Janin le peintre, et laissa Mermet, qui suit, et Jeannette, fem. de Jean Bocon, B. G.

IV. Mermet Loysel, C. G. 1471, ép. Jeannette, veuve de Jaques Payns, dont il eut :

1. Jeanne, fem. 1) de No. Nicod de Lestelley, vivant 1505; 2) d'Egr. André Gervais, vivant 1512; 3) de Jean Bandières, cons^er, avec qui elle vivait en 1524, et dont le fils Ami épousa sa fille du premier lit.
2. Guillauma, fem. de Louis Marquet, avec qui elle vivait en 1505 et 1524.

MAGNIN.

Armes : d'azur au chevron d'or, accompagné de trois coquilles du même.

I. Mermet Magnin, de la Rippe, par^e de Crassier, fut père de :

II. Pierre Magnin, B. G., propriétaire en 1430 et 36 de deux maisons contiguës à Coutance, et de 16 poses de terre à Chatelaine. Il fut père de :

1. Jean, qui suit.
2. Pierre Magnin, cons^er 1474, syndic 1476, vivant 1485.

III. Jean Magnin était mort avant le 19 octobre 1444, jour où la tutelle de ses enfans fut donnée à son frère. Ces enfans étaient : Lambert, qui suit; Pierre l'aîné; Pierre le jeune, qui suivra; et Etienne.

IV. Lambert Magnin, cons^er 1474, ép. 1) Jeannette, veuve de Mathieu Le Prêtre; 2) N. N. Il eut du premier lit :

1. Messire Amédée Magnin, jurisconsulte, vivant 1516, 1528, † s. e.
2. Jaques Magnin, qui suit.
3. Messire Jean Magnin, doct. en droit 1529,

père de No. et Egr. Antoine Magnin, étudiant en 1529, vivant en 1538.

V. Jaques Magnin fut père de :

VI. Claude Magnin, citoyen de Vienne en Dauphiné, et B. G., du CC 1537, ép. 1) Antoina, f. de No. Antoine Milanesi et de Marie Pecolat, vivant 1529; 2) Collette, f. de No. Jean Grasset d'Yens, veuve de Jean Cuenod de Morges, remariée en 1548 à No. Pierre Savoye, et dont il eut Louis Magnin, vivant 1548.

IV. Pierre Magnin le jeune, B. G., habitant de Saint-Gervais, ép. Péronette, f. de Humbert Mutilliet, B. G., sœur de Pierre Mutilliet, secret. ducal, par contrat du 8 janvier 1461; mais cet acte fut déclaré faux dans un procès de famille entre les hoirs du jurisconsulte Amédée.

I. Pierre Magnin, de la même famille, à ce qu'on croit, et auquel appartiennent les armoiries ci-dessus, demeurant à Mâcon, fut père de :

II. No. Dominique Magnin, S. du Martheray

au pays de Vaud, reçu B. G. 25 décembre 1583, du CC 1602, † 1607, ép. Colombe, f. de No. Jean Granjan de Foulchy et de Huguette de la Barme, de Mâcon, † le 16 janvier 1622, à 75 ans, dont il eut :

1. No. Louis Magnin, S. du-Martheray, conseigneur de Begnin, né 1576, du CC 1610, † 1625 s. e., marié 1) à Jeanne, f. de No. Jean Sève-de la Doy, † à 21 ans 1609; 2) à Judith, f. de Julien Piaget, qui testa avec lui le 10 septembre 1622, et 15 septembre 1625.

2. Susanne, bapt. 9 août 1579, fem. de Samuel Le Maire.

3. Jeanne, née 1581, fem. de No. Daniel de Livron.

4. Abraham, qui suit.

III. No. Abraham Magnin, conseigneur du Martheray et de Begnin, né 11 avril 1585, † avant sa mère, ép. Louise, f. de No. Jean Sève-de la Doy (cont. 9 mai 1604), remariée à No. Daniel d'Herwart, d'Augsbourg, hab. à Lyon, et dont il eut :

IV. No. Jean Magnin, né en décembre 1611, ou janvier 1612, marié 26 février 1643 à Esther, f. de No. Théophile Sarasin-Bonet, dont il eut :

1. No. Ami Magnin, du CC 1698, † 1713, marié à Esther, ffeu Pierre Badollet-Flournois, ancien auditeur (cont. 29 décembre 1675).
2. Jeanne, fem. de Jean Faguillon, ffeu Renaud Faguillon de la Renaudière et de Théodora Le Fort.

Suivant Chorier, ces Magnin de Mâcon, dont l'un a été chevalier de Saint-Pierre en 1588, et qui ont possédé les seigneuries de Gaste et de Montroux en Dauphiné, descendaient du jurisconsulte Amédée; mais celui-ci mourut sans enfans; ils descendaient probablement de son frère Jean, aussi docteur en droit.

Jean-François Magnin, reçu B. G. le 20 novembre 1658, fut père d'Etienne Magnin, C. G., qui épousa le 6 janvier 1700, Eve, f. de Jean Girod, dont il eut Jaques Magnin, du CC 1764.

Il y a eu d'autres familles Magnin, anciennes et modernes, que je n'ai pas encore bien débrouillées,

MARCET.

Armes : Celles de la famille me sont inconnues ; elle porte celles des Saint-André, qui lui sont venues par alliance. M. Isaac Marcet, vivant en 1705, en portait d'autres par manière de calembourg héraldique, savoir : un buste de Mars sur un cep de vigne.

I. Thomas Marcet, de Meaux en Brie, eut trois fils réfugiés à Genève avec Susanne leur sœur, fem. 1) de Thibaud Blanc ; 2) de Nicolas Le Long, de Meaux ; savoir : François, qui suit ; Pierre, qui suivra ; et Gabriel, reçu hab. 1558, père de Debora, fem. de Jaques Baccuet.

II. François Marcet, reçu B. G. avec son fils François le 8 août 1558, avait acquis le 23 mars de cette année la seigneurie de Tournay, qu'il revendit à No. François Lullin 1562. Il fut du CC 1583, et mourut à 75 ans, le 1er mai 1594 ; ép. 1) No. Marguerite Cœur ou Le Cœur, nommée la Queue dans les actes passés au pays de Gex, où ils sont tous deux qualifiés nobles, † 1er janvier 1578, à 53 ans ; 2) Nicole Aze, de

Meaux, veuve de Nicolas Molu, B. G., † 7 mars 1611, à 73 ans. Il eut du premier lit : Jeanne, fem. de Claude Malain ; Elisabeth, mariée 1) le 27 février 1575 à Augustin Cresp ; 2) le 15 janvier 1581 à No. Jaques de la Maisonneuve, syndic, morte à 76 ans, le 30 novembre 1626 ; François, qui suit ; Isaac, qui suivra ; et Marie, fem. de No. Pierre de la Maisonneuve, du CC.

III. François Marcet le jeune, † avant son père, ép. 1576 Charlotte, ffeu Gilles d'Oisseau et de Mathurine Cupif, d'Angers, remariée à Olivier Le Fourbeur, B. G., et dont il eut : Jean, qui suit ; Jaques, qui demeurait à Montpellier 1614 ; Marie, fem. 1) de Jaques Mercier dit Guillard ; 2) de No. Philippe Puerari ; et Elisabeth, fem. de Salomon Lagise.

IV. Jean Marcet, né 1584, testa 1663, ép. 1) Judith, f. de No. Pierre de Saint-André et d'Anne Mallet, † à 40 ans, le 19 août 1629 ; 2) le 31 décembre 1629, Marguerite, f. de No. Guillaume Varro-Chevalier, auditeur, veuve de Jaques Argand. Il eut du premier lit : Jaques, qui suit ; et Paul, qui suivra ; et du second : Antoine, qui suivra aussi ; Judith, fem. d'Abraham Ar-

laud; et Jeanne, fem. de Gédéon De Combes.

V. Jaques Marcet, né 1621, ép. 1645 Marguerite, ffeu Jaques Argand et de Marguerite Varro, sa belle-mère, dont il eut : Jean, qui suit; et Sara, fem. de Jean-Antoine de Choudens.

VI. Jean Marcet, né 1647, ép. 1668 Judith, ffeu Mauris Le Maistre et de Catherine Alexius, dont il ne resta qu'une fille, Renée, fem. 1689 d'Aymé Archimbaud.

V. Paul Marcet-de Saint-André, né 1623, ép. 1645 Marie Argand-Varro, autre fille de sa belle-mère, dont il eut : Jaques, qui suit; et Jacob, qui suivra.

VI. Jaques Marcet, né 1648, ép. 1687 Andrienne, f. de Jaques Mallet-Deggeler, dont il eut :

VII. Antoine Marcet, du CC 1746, † 1764 s. e. d'Isabelle, ffeu Jean-Henri de Bary-Mallet, de Bâle.

VI. Jacob Marcet, né 1659, du CC 1709, déposé 1710 pour faillite, ép. 1) 1685 Jaque-

line, f. de No. et Sp. Jaques Gallatin-Genoyer; 2) 1694 Susanne, f. de Pierre Guainier-Passavant. Il eut du premier lit : Paul, marié à Charlotte de Berthelot, ou Bertheloix, dont il eut une fille, Renée, vivante 1765; et du second lit: Michel, qui suit; et Jacob, qui suivra.

VII. Michel Marcet, né 1698, ép. 1728 Marie, f. de Jean-Gaspard Tavernier, hab., dont il eut : Susanne-Marie, fem. de No. Alexandre Marcet, cons[er]; Marc, qui suit; Jacob-Michel, né 1736, marié 1782 à Judith, ffeu Jaques Bardin; et Jean-Jaques Marcet, établi en Amérique, marié à Louise-Jaquette Corneille, dont il eut Jean-Gaspard, né 1768.

VIII. Marc Marcet, né 1734, du CC 1770, ép. 1763 Louise-Marguerite, f. de Jaques-Antoine Nadal et de Marguerite André, dont il eut : Louise-Marguerite; Alexandre-Jean-Gaspard, qui suit; et Jeanne-Louise. Les deux sœurs épousèrent successivement Sp. Pierre Prévost, célèbre professeur de philosophie.

IX. *Alexandre*-Jean-Gaspard Marcet, doct.-méd., D. C. R., né 1770, ép. Jeanne Haldimand, née en Angleterre, d'une fa-

mille originaire d'Yverdun, dont il a eu : François, qui suit; Louisa, fem. d'Eugène De la Rive; et Sophie, mariée à un fils du célèbre sir Samuel Romilly.

X. François Marcet, D. C. R., a ép. Aymée-Amélie, f. de Jacob Beaumont-Lullin, dont il a William, né 13 mai 1828, et d'autres enfans.

VII. Jacob Marcet-Guainier, né 1700, ép. 1736 Marie, f. de Pierre Faure-Guainier, B. G., dont il eut trois enfans nés à Paris; savoir : Clermonde-Marie en 1737, Jean-Antoine en 1738, et Jean-François en 1740.

V. Antoine Marcet-Varro, né 1635, ép. 1659 Elisabeth, f. de Jaques Flournois-Boussens, dont il eut : Jaques, marié 1) à Jeanne, f. de Jean-Antoine de Choudens; 2) à Marie, ffeu Barthélemi Soret, père de sept enfans † avant lui s. a.; Isaac, qui suit; Nicolas, qui suivra; Anne, fem. d'Abraham Badollet; et Jeanne, fem. de Jean-François Roch, natif.

VI. Isaac Marcet, né 1669, ép. 1) Lucrèce

Chappuis ; 2) 1731 Marie Passeirat, veuve Durand. Il eut du premier lit :

VII. Isaac-Ami Marcet, né 1695, marié 1730 à Jeanne-Pernette, ffeu Jaques Lombard, B. G., et de Pernette Chavannes, dont il eut : Pernette-Aymée, fem. de Daniel Grosjean ; Isaac, qui suit ; Jeanne-Françoise, fem. d'Ami Bordier ; et Benjamine-Marguerite, fem. de Gédéon Rey, C. G.

VIII. Isaac Marcet dit de Mézière, né 1732, du CC 1775, ép. 1764 Judith, f. de Jean Chavannes et de Judith Dufour, dont il eut Jean Marcet, né 1765, † s. e. d'une D[lle] Fauchet ; et une fille nommée Isaline-Jeanne-Elisabeth.

VII. Nicolas Marcet-Flournois, né 1678, du CC 1734, capitaine dans la garnison, ép. 1) 1703 Judith, ffeu Sébastien Tridon ; 2) 1728 Françoise, f. de No. Etienne Colladon. Il eut du second lit :

VIII. No. Alexandre Marcet, né 1734, du CC 1764, auditeur 1768, cons[er] 1770, ép. 1756 Susanne-Marie Marcet-Tavernier, dont il eut un fils, Jean-Louis, né 1765.

III. Isaac Marcet-Le Cœur, né 1562, du CC 1594, capitaine-enseigne au service de la république, † 1618, ép. 1) Sara, f. de Jean Rivière, B. G., et de Françoise Cubly (cont. 1583), † à 30 ans, le 28 mai 1596; 2) le 7 septembre 1596, Elisabeth, f. de François Massuello, Espagnol, et de Marie Sterpon, † à 44 ans, 1623. Il eut du premier lit : Jeanne, fem. de No. Daniel Puerari; et Jaques, qui suit; et du second lit : Gabriel, qui suivra; George, † à 24 ans, 1625; Susanne, fem. de Louis Tacon; Pauline, fem. de No. Pierre Chapuis; Léa, † à 17 ans, 1626; Jeanne, fem. de Jean Gautier; Marie, fem. 1) de Jean Noel; 2) de Sp. Enoch Gautier; Isaac, † s. e. 1649, à 42 ans; et Elisabeth, fem. 1) d'Aymé Chavannes; 2) de No. François Gautier.

IV. Jaques Marcet, né 1596, ép. 1619 Renée, fleu Etienne Paiari et d'Hortense Puerari, remariée à Joseph Anchief, et dont il eut : César, qui suit; et Hortensia, fem. d'André Zobi, C. G.

V. César Marcet, né 1621, ép. Susanne, f. de Jaques Ayme et de Léa Chapuis, dont il eut :

VI. André Marcet, né 1649, marié 1672 à

Pernette, f. de Jean Landré, hab., dont il eut Esther, fem. d'Antoine Canonville; et Nicolas, né 1688, marié à Olympe Eyraud, veuve d'Abraham Le Conte.

IV. Gabriel Marcet-Massuello, né 1597, † 1639, ép. 1626 Pernette, ffeu Jaques Faizan et de Judith Gerbel, dont il eut: Gabriel, † à 17 ans, 1643; Jaques, qui suit; et Judith, fem. de No. Jean-Jaques Humbert.

V. Sp. Jaques Marcet, avocat, né 1632, ép. 1664 Jeanne, ffeu No. Jean du Commun, B. G., dont il eut Jean Marcet, né 1669.

Paul, ffeu Jean Marc Marcet, C. G., dont je n'ai pas trouvé la jonction, ép. 27 septembre 1667, Marguerite, ffeu Jean Bizet, de Bourg en Bresse.

MARTINE.

Le nom primitif était Martini, sans doute d'origine italienne, et on les nomma ainsi à Genève, mais plutôt Martin, jusqu'à la troisième génération; ce ne fut qu'à la quatrième que le nom de Martine prévalut.

Armes : d'azur à deux fasces d'or, accompagnées en chef d'un Martin-pêcheur entre deux étoiles, au centre d'un croissant entre deux étoiles, et en pointe d'une étoile, le tout d'argent.

I. Jaques Martin, de la Motte du Caire en Provence, ép. Peronelle Allard, dont il eut:

II. Sp. Antoine Martin, ou Martini, Min^tre à Versoye, marié par contrat du 27 février 1567 à Catherine, f. de Claude De la Ville, et de feu Claude Veziane de Privas en Vivarès, dont il eut Philibert, qui suit, et Aymée, fem. d'André Viret 1613.

III. Philibert Martin, sous la tutelle d'André Gaulis, B. G. 1588, reçu B. G. le 24 avril 1606, ép. Jeanne Tissot, dont il eut Jean, qui suit; Susanne, fem. 1624 de Jean Escherny; Jaques, qui suivra, et une autre Susanne, fem. de Jean Gardet, B. G.

IV. Sp. Jean Martine, Min^tre^, ép. 1643 Susanne, f. de No. Guillaume Franconis-Lullin, auditeur, dont il eut :

1. Etienne Martine, marié 1678 à Sara, f. de Jaques Mussard-Andrion.
2. No. Daniel Martine, chargé d'affaires de la République, et envoyé extraordinaire du Landgrave d'Hesse-Cassel à Paris, personnage distingué et fort considéré, du CC 1699, † 24 juillet 1727.

IV. Jaques Martine, ainsi signé, quoique nommé encore Martini par le notaire Jovenon 1640, testa le 29 mars 1654, ép. 1620 Jeanne, f. de Pierre Escherny, de Filly, dont il eut :

1. Sp. Philippe Martine, Min^tre^ de l'hôpital 1660.
2. Marie, fem. d'Ami Caille.
3. Thomas, qui suit.
4. Simon Martine, père de Marie, fem. d'un autre Ami Caille.
5. Susanne, fem. d'Abraham Hem.

V. Thomas Martine, ép. 1) 1654 Vittoria, f. de François Auguste et de Marie Lamouille ; 2) 1665 Susanne, ffeu Daniel Morel. Il eut du premier lit : César, noyé accidentelle-

ment à 13 ans, retrouvé aux îles de Russin 4 mai 1676; et du second lit, Gédéon, qui suit, et Marie, fem. de David Choisy.

VI. No. Gédéon Martine, né 26 juillet 1671, du CC 1699, auditeur 1714, sautier 1727, cons^er 1734, premier syndic d'emblée 1740, 44, 48, † en charge le 16 décembre de cette année, S. lieut. 1742 et 46, magistrat très-distingué et universellement aimé, ép. 18 juin 1693 Anne-Jaqueline, f. d'Egr. Jaques de Harsu, notaire et commissaire, dont il eut :

1. No. Jaques Martine, né 1694, du CC 1721, auditeur 1734, des LX 1742, † 1771, marié 1729 à Marie, f. de Jean-Louis Prévost-Passavant, dont il n'eut que des enfans morts en bas âge.
2. Louise, mariée 1717 à Augustin Prévost, du CC, père et mère des deux généraux au service d'Angleterre.
3. Anne-Catherine, fem. de M. Jean-Henri Perrot de Neuchêtel, qui fut créé B. G. gratis 1740 en considération des grands servises rendus par son beau-père.
4. Gédéon, qui suit.
5. No. Daniel Martine, né 1705 du CC 1752, † à Lyon 1784.

6 et 7. Angélique et Henriette, † s. a.

VII. No. Gédéon Martine, né 5 avril 1702, du CC 1738, auditeur 1747, † 31 août 1773, ép. 1760 Jeanne-Antoinette, f. de Pierre Gueyle B. G. et d'Antoinette d'Albert, dont il a eu :

VIII. No. Jaques-Daniel Martine, né 10 février 1762, auteur classique d'un commentaire sur Horace, d'un dictionnaire lyrique fort agréable, et d'autres ouvrages auxquels il vient d'ajouter un *Examen des tragiques anciens et modernes*, dont les journaux français ont fait une mention fort honorable, et qui la mérite par les bons principes et le goût pur qui distinguent cet ouvrage anti-romantique (1).

(1) Pour mon compte, je place Shakespeare à mille piques au-dessus de Corneille et de Voltaire; mais c'est pour son génie incontestablement supérieur, et non pour la forme et la conduite de ses pièces, qu'il serait par trop ridicule de vouloir mettre à la mode. Rotron a fait quelques scènes dignes de lui; mais, en tout, Racine est le seul tragique français qu'on puisse lui comparer.

MAURICE.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même et en pointe d'une tête de maure de sable tortillée d'argent ; cimier : un buste de maure, vêtu d'azur; devise : « Non mutabit. »

I. No. Antoine Maurice, capitaine de cavalerie au régiment de Ventadour, se fit ensuite prédicateur et ministre, à Sessy, au pays de Gex, 1542 ; ép. Laure Saniol, dont il eut : Paul, qui suit ; et Elizabeth, mariée à Claude, f. de Mauris Dufour, des Chavannes des Bois, terre de Coppet.

II. No. et Sp. Paul Maurice, nommé aussi de Maurice, Min[tre] à Nages, en Languedoc, puis à Aiguières, en Provence 1599, et à Orange 1609, ép. 1599 Elizabeth, f. de No. Jérôme Manlich et de Marguerite Boccard, dont il eut : Christophe, qui suit; et Alexandre vivant 1633.

III. Christophe Maurice, né à Aiguières, en Provence, habitant Genève, ép. Anne, f. de Jerôme Cappittell (ainsi signé), natif d'Augsbourg, B. G. et du CC, et de Cathe-

rine Guyenet (cont. 1636), dont il eut :

IV. Sp. Charles Maurice, d'Aiguières, en Provence, Min[tre], reçu B. G. gratis avec son fils, le 2 septembre 1699, après la révocation de l'édit de Nantes, ép. 1670 Barthélemie, f. d'Etienne Naville-Janvier, dont il eut : Antoine, qui suit; une fille mariée à Jean-François Chais; et Lydie, fem. d'un M. Bernard.

V. Sp. Antoine Maurice, pasteur et professeur de belles-lettres et d'histoire 1710, de langues orientales 1719, et de théologie 24, doyen et recteur de l'Académie, membre de la Société des sciences de Berlin, auteur de quelques ouvrages et sermons, † à Genève 13 août 1756, ép. le 19 mars 1703 Marie, f. de Claude Philibert, de Lyon, dont il eut :

VI. Sp. Antoine Maurice, pasteur et professeur en théologie, né 1716, auteur d'un opuscule sur la Réformation, imprimé 1735, † 1795; ép. Sophie-Dorothée, f. de No. Louis-Fréderic Bonet-Dupan, syndic (sœur et cohéritière de Fréderic-Guillaume Bonet, premier syndic, dernier de sa famille à Genève), dont il eut :

VII. Frédéric-Guillaume Maurice, maire de

Genève, baron de l'empire, marié, 1) à Marguerite, f. de Jean Bertrand Boissier, S. de Coinssins; 2) le 15 novembre 1795 à Rose, f. de Pierre Vanière, C. G. Il a eu du premier lit : Jean-Frédéric-Théodore, qui suit; et du second : Pierre A. *George* Pyrame, qui suivra.

VIII. Jean-Fréderic-Théodore Maurice, maître des requêtes en France, puis professeur à Genève, a épousé Anne-Marie-Isaline (dite Nancy), f. de No. Isaac Diodati-Chapuis, du CC, dont il a : Louis-Frédéric-Paul-Emile, qui suit; Anne-Marie-Isaline, fem. de Jean-Louis Sarasin; Elisabeth, fem. de Charles Saladin, lieutenant-colonel; et Valérie, fem. de Michel-François-*Théodore* Lullin-De Châteauvieux, D. C. R.

IX. Louis-Frédéric-Paul-*Emile* Maurice, D. C. R., a épousé 1832, f. de M. Jean-Jaques de Sellon de Budé, comte de l'Empire, D. C. R.

VIII. Pierre A. *George* Pyrame Maurice, D. C. R., a épousé, f. d'Antoine-Guillaume-Henri Fatio-Rigaud, syndic, dont il a un fils.

MINUTOLI.

Armes : parti ; au premier d'argent à un demi-aigle impérial de sable, armé et membré de gueules : au second, de gueules à deux pals d'argent.

I. No. Paul Minutoli, de Lucques, avait épousé Laure, sœur de No. Pandolphe Cenami, de la plus illustre des familles lucquoises, car dès 1195, un autre Pandolphe Cenami, apaisa une émeute par son éloquence. Elisabeth Cenami, sœur de Laure, avait épousé No. Antoine Bartholoni, de Florence, établi à Lyon, et c'est d'elle que descendent MM. Bartholoni, dont je donnerai la généalogie dans mon quatrième volume, n'ayant pu la compléter pour celui-ci. Paul Minutoli eut de Laure :

II. No. Vincent Minutoli, réfugié à Genève, où il mourut 24 juin 1641, à 75 ans ; ép. 10 juin 1596 Susanne, f. de No. Michel Burlamacchi-Calandrini, † 26 juin 1633 à 62 ans, dont il eut : Elisabeth, née 1598, fem. de No. Antoine de Pellissari, procureur-général, 1620 ; Anne, née 1600, fem.

1) 1622 de No. et Sp. Aymé de Chapeaurouge, cons^er; 2) de Mermet Thomeguex, syndic au bailliage de Gex; César, né 1601; Philippe, né 1604, établi en Angleterre 1639; Marie, née 1607, fem. de No. Alexandre Diodati, et Paul, qui suit.

III. No. Paul Minutoli, né 1609, reçu B. G. 1651, du CC 1665, † 1681, ép. 1637 Madelaine, f. de No. et Sp. Denis Perrot-Thomeguex, du CC, dont il eut :

IV. No. et Sp. Vincent Minutoli, pasteur et professeur en théologie, reçu B. G. avec son père, bibliothécaire, auteur de quelques traductions et d'un récit de l'incendie du pont; marié 1671 à Susanne, f. de No. Pierre Fabri-Trembley, premier syndic, dont il eut :

1. Jean-Barthélemi, né 1677.
2. François-Helen, qui suit.
3. No. Joachim-Frédéric Minutoli, docteur en droit à Valence, retourna à la religion catholique et à Lucques, où il fut major-commandant, et publia en 1714 et 1722 les motifs de sa conversion. Fils d'un professeur de théologie protestante, il doit être intéressant à lire.
4. Marie-Anne, mariée le 29 août 1713 à

No. Charles-Louis, f. de No. Jean-Christophle Baron de Plankenau, de Vienne en Autriche.

V. No. François-Helen Minutoli, né 1679, du CC 1709, testa le 23 août 1754, ép. le 12 mars 1709 Marie, f. de Daniel Vasserot, B. G., dont il eut :

VI. No. Daniel Minutoli, du CC 1746, qui retourna aussi à la religion catholique et à Lucques, où il eut postérité. Son père resta protestant et genevois.

MONTYON.

Pierre dit de Montyon, C. G., propriétaire à St.-Léger 1253—68.

Jean dit Montyon, C. G., procureur de la confrérie du St.-Esprit à St.-Pierre 1295, 1303.

Etienne dit de Montyon, de la paroisse de Jussy 1295, 1302.

Pierre Montyon, propriétaire à Jussy 1290, acquit la seigneurie de Besinge en 1277, d'Etienne de Colompvelle.

I. Mermet Montyon, enterré près de la croix, dans l'église de Jussy, eut de Marguerite, sa femme :

II. Jean dit Johannet de Montyon, qui reconnut en 1346 à l'évêché : il était notaire 1371, clerc de la cour de l'officialat 1378, syndic 1388, et testa le 13 mai de cette année, fondant un autel en l'honneur de la Vierge Marie et de saint Blaise, dans l'église de Jussy, près de la croix, sur le tombeau de son père. Alésie, sa femme, vivait encore, et il en eut :

III. Pierre Montyon, S. de Besinge, syndic 1410, marié à Alexie, f. de No. Jaques de Benevix, dudit lieu de Benevix, sur Evian, vivant avec lui 1384 et 1402. Il en eut : Pierre, qui suit; François, conseigneur de Besinge, Michel, qui suivra; Marguerite et Ansermette.

IV. Pierre Montyon, conseigneur de Besinge, trésorier 1425, cons^er^ 1425, vivant encore 1428, fut père de Jean Montyon, vivant 1449.

IV. Michel Montyon, conseigneur de Besinge, secrétaire du conseil 1455, premier syndic

1456, 69, 73 et 74, ép. Guillemette de Cusenens, dont il eut :

1. Barthélemy, vivant 1498.
2. Pierre, qui suit.
3. Urbain, religieux de Saint-Victor 1519 et 33.
4. Louis Montyon, secrétaire du Conseil 1501, premier syndic 1521 et 25, d'abord très-bon citoyen, puis malheureusement gagné au parti ducal par sa position et celle de son neveu et pupille, tous leurs biens étant sous la domination du duc. C'est le plus agréable de tous les secrétaires d'état qui ont tenu nos registres, son style étant comparativement fort élégant, et souvent poétique. Il hérita de son neveu, mourut s. e., et testa en faveur de Robert de Versonex, son neveu.
5. Jeanne, fem. No. Antoine de Versonex.
6. Louise, fem. de Claude Ravonel, syndic.
7. Une autre fille, mère de Jaques du Crest, curé de St.-Jean de Belleville.

V. Pierre Montyon, S. de Besinge, cons^er^ 1514, syndic traître à sa patrie 1519, testa le 21 septembre de cette année; ép. Nicolette, ffeu No. Jean de Fernex della Riva, remariée à No. et P. S. Gauvain, S.

de Candie. Il est probable que ce fut cette dame qui corrompit son mari et le syndic Pierre de Fernex, son frère, devenus les chefs les plus zélés du parti ducal 1518; elle testa le 6 janvier 1554, en sa maison forte de Candie, et laissa la terre de Besinge à son neveu de Fernex, ayant perdu son fils unique,

VI. Louis Montyon, confié en 1519 à discret Louis Pactes, son précepteur, et dont on était déjà sans nouvelles en 1533.

DE MORSIER.

(Ce nom est celui d'un village du Chablais, dans le voisinage de Thonon.)

Armes : de sable, au mors d'argent ; à la bordure d'azur.

Honorable et Egr. François Morsier, notaire de Thonon, eut quatre fils, tous notaires, établis au pays de Vaud : Gaspard, Claude-Hippolite, André et François. Gaspard ép. en 1609 Jeanne, f. et héritière de Pierre Cloye, B. G. et de Marie

Couderc (cont. 28 janv. 1609, Et. de Monthouz, notaire).

J'ignore duquel de ces frères descendait Charles, qui suit.

I. Charles Morsier, de Perroy, ép. Madelaine Arpeau, dont il eut :

II. No. et généreux Jean-François de Morsier, lieutenant de Mont, † à 70 ans, 9 juin 1747, marié le 25 avril 1700 à Marie, f. de Daniel Le Maire-Thellusson, dont il eut : Jean-Daniel, né 1701 ; Daniel-Alexandre, qui suit, et sept filles.

III. No. Daniel-Alexandre de Morsier, bapt. 11 février 1712, ép. Jeanne-Esther Grivel, † 18 janvier 1786, à 57 ans, dont il eut : Jean-Alexandre, qui suit ; Jaqueline-Henriette-Elisabeth, née 1749, fem. de Sp. Jean Senebier, pasteur et bibliothécaire ; Julie-Anne-Esther, née 1751, fem. de No. Alphonse Rolaz, de Rolle ; Henri-Louis, né 1752 ; Aymée-Honorée, née 1754 : Charlotte-Anne-Marie, née 1757 ; et Sophie, mariée le 23 octobre 1788 à No. Jaques-Amédée Diodati, du CC, et D. C. R.

IV. No. Jean-Alexandre de Morsier, baptisé 22 septembre 1748, ép. 1797 Marie-Catherine

f. de Jaques Rigaud-Gaudy, dont il a eu Alexandre-Auguste, qui suit; Anne-Augusta-Mathilde, et Marc-François de Morsier.

V. Alexandre-*Auguste* de Morsier, né à la Tour de Peil près de Vevey, le 20 octobre 1796, D. C. R. a ép. Anne-Augusta, f. de Jean-Louis Schmidtmeyer, D. C. R., et de Marianne Roguin, dont il a :

1. Alexandre-Eugène, né 5 avril 1826.
2. Mathilde-Augusta.

MUS.

II. Perrin, ffeu Etienne Mus, de Villeneuve d'Ast, reçu B. G. 27 novembre 1551, du CC 1564, † 1605; ép. 1) 1551 Bastienne, f. de Burnet Priotti dit Priot, des L; 2) 2 août 1573, Marie, f. de Jean Bron et de Claudine Chenu, dont il eut :

III. No. Pierre Mus, du CC 1603, auditeur 1612, cons^er 1616, syndic 1620, premier syndic 1640, lieut. 1642, † 20 octobre 1648

en charge de premier syndic ; ép. 1) Pernette, f. de No. Jean Rilliet-Pernet, syndic, † à 28 ans 1609 ; 2) Marie, ffeu Eustache Vignon, veuve de No. Jean Lullin le jeune, cons^er, dont il eut :

1. N. Daniel Mus, du CC 1643, † 1663.
2. Jeanne, fem. 1642 de No. Jules Battier B.G.
3. Marie, fem. de No. Samuel Vuarrier de Sergy.

NERGAZ.

Armes : de sinople à trois couronnes posées en barres 2 et 1.

I. Pierre Nergaz, de St-Jean de Gonvelles, damoiseau, vivant 1466 fut père de Jaques, qui suit, et d'Etienne, qui suivra.

II. No. Jaques Nergaz, de Colonges, notaire, cons^er 1461, premier syndic 1477, ép. Jeannette, ffeu No. Jean Bastonnier, damoiseau, veuve de Jaquet Aygre, banneret de Fribourg, dont il eut :

III. No. Michel Nergaz, syndic 1507, 11, 17 méchant homme, ennemi de Berthelier et du parti des indépendans, traître à Genève et banni comme tel, eut un fils nommé Jaques et une fille, Mye, fem. de Henri Goula (cont. 3 mars 1524). Il eut aussi, de Claudine, fille de Henri Bastard de Bourdigny, un fils naturel, nommé Michel, baptisé à Satigny le 19 novembre 1542.

II. Etienne Nergaz fut père de Jean, qui suit, et de Madelaine, fem. 1) de Perrin Bernardet, avec qui elle vivait 1494; 2) de Raimond Testu, avec qui elle vivait en 1501; 3) de No. Jean Bandières, cons^er^. Elle testa le 22 mai 1519.

III. Comm. Jean Nergaz, C. G. 1502, cons^er^ 1504, procureur soit directeur de l'hôpital pestilentiel 1503 et 4, ép. Guillauma, f. de No. Girardin Blancmantel, syndic, remariée à No. François Testu, et dont il eut Michel, qui suit; Claude; Jean; François, et Jeanne, fem. de No. Ami Bandières. Il eut aussi un fils naturel nommé Claude.

IV. No. Pierre Nergaz, sous la tutelle de No. Michel Nergaz 1515 et 25, vivant 1544, ép. Claudia, ffeu Claude Salaz, sœur utérine

de No. et Egr. Pierre Guydebois, remariée à No. Humbert Carrier, et dont il eut une fille nommée Pernette.

NOEL.

Armes : de gueules au chevron d'argent accompagné de trois étoiles du même.

I. Jean Noël, de Troyes en Champagne, avait épousé Nicole de la Huproye, dont il eut Jean, qui suit, et Daniel, qui suivra.

II. Jean Noël, reçu B. G. le 11 avril 1598, † à 71 ans 3 avril 1627, ép. Judith Mérille, sœur de Denise Mérille, fem. de Henri Berault de Bar-sur-Aube, et dont il eut :

1. Jean-Noël, † à 36 ans 1516.
2. Benjamin, qui suit.
3. Antoine Noël, né 1587, † s. e., marié 1) à Sara, fleu Thivent Amy, † à 45 ans 21 août 1648; 2) le 1 février 1649, à Marie, f. de No. Etienne du Villard, auditeur.
4. Israël, demeurant à Orbe 1637.

5. Elisabeth, née 1593, fem. de Jaques Tronchin l'aîné.
6. Marie, fem. 1) de David Ferlitte; 2) de . . . Girod; 3) de François Mermet, C. G, 1629.
7. Françoise, fem. de Philippe Guinet, C. G.
8. Etienne, † à 35 ans 1638.
9. Judith, fem. d'Etienne de Pardieu, C. G. et d'autres enfans, † s. a., tous cohéritiers de Samuel Berault, B. de Paris, leur cousin.

III. Benjamin Noël, C. G., ép. 1) le 14 février 1608 Judith, f. de Nicolas Bordier-Chauvet, † à 41 ans 12 décembre 1623; 2) Marguerite, fleu Egr. Jean-Louis Prévost, veuve de Louis Blandin et d'Egr. Louis Gaudy (cont. 11 juillet 1627. Il eut du premier lit Jean, qui suit; Hippolite, qui suivra, et Aymé, marié 1652 à Marie, f. de Jacob Briflaud, dont il eut Marguerite, fem. de Jean Foex, et Esther, fem. de Jean Faguillon.

IV. Jean Noël, C. G. né 3 décembre 1608, † à 32 ans 3 janvier 1640, ép. le 15 avril 1638 Marie, fleu Isaac Marcet-Massuello, remariée à Sp. Enoch Gautier, Min[tre], dont il eut Antoine, qui suit, et Jeanne, fem. d'Abel Rival, C. G.

V. Antoine Noël, C. G., né 4 mars 1639, ép. le

10 janvier 1665 Marie, f. de No. Louis Galiffe, cons[er] d'état, établie curatrice de ses enfans 1672, à cause de l'absence de son mari qui en eut Anne, née 1666, mariée le 10 mai 1690 à Jean, ffeu Jean Pourroy (une D[lle] Pourroy leur petite-fille a été mère de M. le syndic Masbou), et

VI. Pierre Noël, né 27 janvier 1671, marié le 21 avril 1696 à Judith, ffeu Louis Lianna, C. G., dont il eut Susanne, née 1700, fem. d'Alphonse Reclan, † s. e., et

VII. Isaac *Jacob* Noël, né 22 janvier 1713, marié le 24 avril 1735 à Jeanne-Marie, f. de Pierre Bonnet, C. G., dont il eut Pierre, né 28 décembre 1735, † s. a.; Andrienne-Judith, née 1739, et

VIII. Barthélemi-Pierre Noël, né 10 avril 1746, du CC 1782, commissaire général, † s. a.

IV. Hippolite Noël-Bordier, né 9 novembre 1606, ép. 13 août 1643 Marie, f. de No. Jacob Le Fort-Tronchin du CC, dont il eut : Antoine, né 1644 absent depuis 18 ans 1680; Gédéon né 1646; Aymé, qui suit, et Marguerite, fem. 1674 de Daniel Du Vernay.

V. Aymé Noël, C. G., né 1649, ép. le 28 avril 1671 Jeanne, f. de Samuel Malcontent.

II. Daniel Noël fut reçu B. G. le 5 avril 1603 gratis, pour les soins qu'il avait donnés aux blessés, et il rendit ensuite de très-grands services aux pestiférés. Ep. Jeanne, f. de Louis Prost et de feu Jeannette Jaquelin (cont. 20 octobre 1592), † le 13 avril 1655 à 84 ans, et dont il eut :

1. Louis Noël, marié 1) à Olimpia Faron, † 1626 à 26 ans ; 2) à Susanne Tollot, † à 30 ans 1634. Ses enfans moururent jeunes.
2. Françoise, fem. d'Enemond Jordan, B. G.
3. Judith, fem. 1637 de Vincent, ffeu Bertrand de Liberé, de Chatellerault, B. G.
4. Benjamin Noël, vivant 1631.
5. Marie, fem. 1) 1645 de Jean, ffeu Alexandre du Fresnoy; 2) 1656 de Jean Sicard B.G.
6. Catherine, fem. de Sp. Pierre Mareschal, qui fut reçu B. G. gratis le 28 novembre 1623 en considération des services rendus par son beau-père, pendant la peste de 1615.

Il y a eu deux autres familles Noël ; l'une de Liége, l'autre du pays de Gex, dont voici la notice.

I. Jean Noël, de Fenières au pays de Gex, fut père de

II. André Noël dit Fournier, reçu B. G. 1547, du CC 1557, marié à Thévène, ff. u Jean Cursilliat, des L, veuve et héritière de Pierre Troillet, de Regny, B. G. Elle était veuve d'André Noël 1562, et en avait eu

III. Abraham Noël dit Fournier, ou Fournier dit Noël, marié à Françoise, f. de George Taravel dit Fournier (cont. 6 janvier 1562.

ODIER.

Ce nom est une variante de celui d'Odet, autrefois très-usité comme nom de baptême. Les Odier du Dauphiné étaient d'ancienne noblesse : Messire Jean Odier, S. de la Tour, vivait en 1578 avec Madelaine de Marafin, dame de Vieilmoulin sa femme, dont la généalogie se trouve parmi

celles des Pairs de France, parce qu'elle a fourni en 1473 un évêque et comte de Noyon, Pair de France.

Armes : écartelé d'or et de sinople, à la fleur d'argent en cœur.

II. Philippe, ffeu Antoine Odier, de Pont-en-Royans en Dauphiné, ép. à Genève le 4 avril 1698 Susanne, ffeu Isaac Macaire, dudit lieu, dont il eut :

1. Antoine, qui suit.
2. Charles, père de Jeanne-Marie, fem. de Sp. Armand de la Porte, Min[tre].
3. Madelaine, fem. de Jaques de Cour.
4. Joseph, qui testa à Genève s. e. 1759, † 1760.

III. Antoine Oier fut reçu B. G. le 11 décembre 1714 avec son oncle Elie Macaire, et testa en 1774, laissant 300 francs à distribuer aux pauvres de Pont-en-Royans, par M. Pierre Odier son cousin ; ep. le 16 septembre 1736 Louise, ffeu Jaques de Villas, de Nîmes, dont il eut Jaques-Antoine, qui suit, Jaques, Louis et Jean-Louis, qui suivront tous, et d'autres enfans, † s. a.

IV. Jaques-Antoine Odier, né 12 janvier 1738, du CC 1770, auditeur 1783, ép. 1) le 16 novembre 1760, Jeanne-Anne, f. d'Aymé

Lombard et de Gabrielle Mavit; 2) le 16 avril 1764, Marie, f. de David Cazenove et de Charlotte-Marie Faure. Il eut du premier lit : Gabrielle-Aymée, mariée le 16 décembre 1781 à Jaques, f. de Jaques Bidermann de Winterthour; et Louise, fem. de M. Roman, et du second lit : David-Charles, qui suit; Antoine, qui suivra; Charles, † s. a.; et Jaques dit James, qui suivra aussi.

V. David-Charles Odier, né 1765, cons^er 1814, syndic, puis premier syndic, déchargé à sa demande 1833, au grand regret de tous ses concitoyens, dont il est universellement aimé, estimé et vénéré, a ép. 1) le 12 avril 1787, Alexandrine-Jeanne-Antoinette, f. de Sp. Ami-Aymé Alexandre Dunant-Martin, pasteur; 2) Caroline, f. de Gabriel-Antoine Eynard-Mœricoffer. Il a eu du premier lit :

1. Jaques-Marc Odier, D. C. R., né 1791.
2. Antoinette-Louise, fem. de Jaques-Louis Odier, D. C. R.; et du second lit :
3. Gabriel, qui suit.
4. Jaques-Edouard Odier, D. C. R., marié à Caroline, ffeu No. George de Thellusson-Biberstein, dont il a trois filles : Caroline-

Anne-*Mathilde*, Gabrielle-Marguerite-*Sophie*, et Gabrielle-Clémentine-Caroline.

VI. Gabriel Odier, né à Vevey 23 mars 1796, établi à Paris, a ép. Clémentine, f. de Jean de la Rue, de Gênes, dont il a : Caroline, Adrien, et Adèle.

V. Antoine Odier, établi d'abord à Hambourg, puis à Paris, où il a été membre du gouvernement provisoire 1830, est encore député et jouit d'une grande considération. Il a épousé à Hambourg une D^lle Boué-Plumeyon, dont il a :

1. Henriette, fem. de M. D. Brière.
2. James Boué, marié à une D^lle Sillem, de Hambourg.
3. Edouard.
4. Jeanne, dite Jenny.
5. Auguste Boué, aussi marié à une D^lle Sillem.
6. Charles.
7. Edmond.

IV. Jaques dit James Odier-Cazenove, ép. 1) Désirée Delorthe, de Bordeaux, † s. e.; 2) Louise Vieusseux-Clavière, dont il a eu

Pierre, qui suit, et Charles, qui suivra.

V. Pierre Odier, professeur, D. C. R., a ép. Adèle, f. cadette de Robert-Louis-Astolphe Céard-Boin.

V. Charles Odier, D. C. R., a ép. Susanne, f. aînée de M. Céard-Boin, susdit, dont il a Clémentine, et James Odier.

IV. Jaques Odier, du CC 1782, D. C. R. 1814, ép. 21 février 1773, Anne-Marie, f. de Jacob Chevrier et de Catherine Alric, dont il a eu :

1. Jacob Odier, marié à une fille de François-Jean Sautter-Voullaire, dont il a eu Eugène, † des suites d'une amputation de la jambe; et Cecile, fem. de M. Lambert.
2. Antoine-Louis Odier, marié à une fille de Jean-Louis de Roches-Chevrier, dont il a une fille unique, Caroline.
3. Jean-Jaques-Louis, qui suit.

V. Jean Jaques-Louis Odier, né à Bruxelles 26 février 1784, a ép. Catherine-Antoinette, f. de Jean-Antoine Cazenove Hogan, dont il a deux filles : Anne-Antoinette, nommée Adèle; et Antoinette-Renée, nommée Mathilde.

IV. Sp. Louis Odier, célèbre doct.-méd., auteur de plusieurs ouvrages sur cet art, né 1748, adjoint au CC 1788, D. C. R. 1814, ép. 1) 1773 Susanne, f. de Jean-Louis Baux, B. G., † s. e.; 2) le 28 février 1780, Andrienne, f. de No. et Sp. Gédéon Le Cointe, pasteur et professeur. Il a eu du second lit :

1. Jaques-Louis Odier, D. C. R., auteur de fort bonnes brochures sur le système monétaire et autres, marié à Louise Odier-Dunant, f. du syndic, s. e.
2. Amélie.
3. Anne-Louise-Junie, fem. de Nicolas Soret, D. C. R.

IV. Jean-Louis Odier, ép. le 10 janvier 1775, Elisabeth, f. d'Aymé Lombard et de Gabrielle Mavit, dont il a eu :

1. Gabriel, † s. a. à Paris.
2. Jaques-Antoine Odier, auditeur, D. C. R., marié à Olimpe, f. cadette d'Abraham Baulacre-Morin, D. C. R.
3. Louise.

OFFREDI.

I. No. Cosme Offredo, de Crémone au duché de Milan, fut père de Marc, qui suit, et d'Evangeliste, qui suivra.

II. No. et Sp. Marc Offredo, doct.-méd., auteur d'un commentaire sur Hippocrate, reçu B. G. 24 novembre 1579, ép. 1) 1575 Madelaine, ffeu No. Louis de Guidiccioni et d'Angela Cenami, de Lucques; 2) Louise, f. de No. et Sp. Philibert Sarasin de Genin, veuve de Jean L'Archevesque et d'Etienne Le Duchat. C'est d'elle que les dictionnaires biographiques parlent comme d'un prodige de science; aussi fut-il stipulé par son contrat avec ce troisième mari, « qu'il ne se mêlerait aucunement de ses » affaires, ni de celles de ses enfans, dont » elle demeurait seule gouvernante, tu- » trice et administratrice, comme de ce ju- » gée capable. » Son mari ayant la vue trop basse, elle l'assistait dans ses études en lui lisant les auteurs grecs et latins. Elle mourut le 1er janvier 1623, à 72 ans. Il eut du premier lit : Catherine, fem. de Jean-Bap-

tiste Rocca; Paul, qui suit; Anne, fem. de No. Jean Humbert, cons^er; Sara, fem. de No. Jaques Humbert; et Louis, qui suivra.

III. No. et Sp. Paul Offredi, doct.-méd., né 1582, du CC 1611, † 1618, marié 1608 à Marie, f. de No. Charles Diodati-Mei, des LX, † de peste le 11 septembre 1615, dont il eut :

IV. No. et Sp. Charles Offredi, doct.-méd., né 1609, retiré vers 1634 à Padoue, d'où il ne put jamais prendre son parti de revenir pour régler ses affaires d'hoirie, d'abord avec son oncle, puis avec ses cousins. Enfin, après 40 ans d'attente, on se décida à se passer de lui, et elles furent réglées en son nom par le syndic Etienne Rocca, son ami, et oncle de ses cousins 1674 (B. Grosjean, notaire).

III. No. Louis Offredi, né 1583, du CC 1637, † 1665, ép. 1624 Marie, ffeu Jean-Baptiste Rocca, son beau-frère, et d'Anne Lect, sa troisième femme, dont il eut :

1. No. Louis Offredi, né 1625, du CC 1673, capitaine dans la garnison, † 1681.
2. Anne, née 1626, fem. d'Ami Tollot, C. G. 1651.

3. Madelaine, fem. de Louis Mallet, dont la postérité adopta le surnom d'Offredi.
4. Jeanne, vivant s. a. 1674.
5. Elisabeth, fem. de Louis Gaudy, C. G.
6. Sara, fem. de Juste Hurtebinet, C. G.
7. Catherine, fem. de Philippe De l'Isle.

II. No. Evangeliste Offredo, reçu B. 17 mars 1579, ép. 1) 1578 Lydie, f. de No. Jean-Antoine de Pellissari; 2) 1590 Olimpia, ffeu No. Vincent Mei, de Lucques, B. G. et du CC, et de Félice Bernardini. C'était la plus méchante femme de la république. Après la mort de son mari, elle se remaria à No. Marc-Antoine Lombard, à qui elle déclara devant toute sa famille, du notaire et des témoins, le jour même de la passation du contrat, qu'elle ne l'épousait que par avarice, et nullement par affection. Toute sa conduite fut à l'avenant, et quand elle le vit bien malade, elle le planta là pour aller tenir cabaret dans sa maison de Sécheron, sans tenir aucun compte de ses sommations ni de ses prières. Dans sa vieillesse, elle donna tout son bien à la Bourse italienne, pour une pension viagère et son

entretien dans sa maison de Sécheron. Cette mégère n'eut point d'enfans, ce qui me laisse la liberté de donner un petit échantillon des bons ménages qu'on pouvait admirer sous le règne du Calvinisme. Evangeliste Offredo eut du premier lit :

1. Jules, qui suit.
2. No. Jean Offredi, né 1586, du CC 1633, † 1654.
3 et 4. Elisabeth et Lydie.

III. No. Jules Offredi, né 1580, du CC 1620, ép. 1612 Elisabeth, ffeu No. Pompée Diodati, des LX, dont il eut Lydie, mariée le 11 juin 1643 à No. Roland, f. de No. Roland Van Lierd, de Nuremberg; Judith, et Cosme, † s. a.

PAN.

Armes : d'argent à un triangle vide, de gueules, accompagné de trois étoiles du même.

II. Augustin, ffeu François Pan, de Vigon en Piémont, reçu B. G. 17 décembre 1582,

testa 15 octobre 1590. Ep. 1) Antonine Mandot dite Campaigne, veuve de Claude Rocca ; 2) Georgea, f. de No. Urbain de la Forest, S. du Chastellar en Bugey, et de Louise de Loriol, † 1591, à 35 ans. Il eut du second lit : Urbain, qui suit, et Marie, fem. de No. Jean Lect.

III. No. Urbain Pan, du CC 1611, auditeur 1617, cons^er 1620, syndic 1632, 36 et 40, † 1654, à 70 ans. Ep. 1) 1617 Marie, f. de No. Marc de la Vigne et de Marie de la Louvine, de Syon, veuve de No. Pierre Rigot, † 7 mars 1628, à 37 ans; 2) Dorothée, f. de No. François Villain, baron d'Aubonne, veuve de No. Joseph de Normendie, syndic, † à 37 ans, 1632; 3) Sara, f. de No. Jean-Baptiste Rocca-Lect, veuve de No. Jean Le Fort. Il eut du premier lit : Pierre, qui suit; et du troisième lit : Augustin, qui suivra; et Sara, fem. de Robert Chouet.

IV. No. Pierre Pan, du CC 1647, † 1676, ép. 1654 Sara, f. de Pierre Jovenon, dont il eut, entre autres enfans :

V. No. Jaques Pan, marié 1714 à Susanne, ffeu No. Barthélemi Lect.

IV. No. Augustin Pan, du CC 1665, auditeur 1672, cons^er 1675, syndic 1682, etc., † 1707, ép. 1662 Marie, ffeu Jaques Chouet-Girod, dont il eut :

1. Jean-Pierre, qui suit.
2. No. Jean-Jaques Pan, du CC 1704, lieutenant-colonel du régiment suisse de Hemel au service de France 1714, † 1732.
3. No. Etienne Pan, du CC 1698, déposé.

V. No. Jean-Pierre Pan, ép. Catherine Palot, dont il eut trois enfans : Isabeau, Françoise et Jacob.

PASSAVANT.

Armes : parti d'or et d'azur, au buste de capitaine mouvant de trois copeaux de montagne, portant une lance sur son épaule, et coiffé d'un bonnet de dragon, de l'un dans l'autre.

Il y a à Bâle une famille distinguée de ce nom, qui est originaire de Lorraine, et dont le dernier chef avait épousé en premières noces une D^lle Martin, et en dernières une D^lle Serre,

toutes deux de Genève ; j'ignore si elle venait de la même souche ; il est possible que le Nicolas qui la fixa à Bâle en 1596, fût grand-père ou grand-oncle de celui qui vint de Paris à Genève.

I. Louis Passavant, de Paris, avait ép. Barbe Brunet, dont il eut Nicolas, qui suit; et Abraham, marié 1633 à Madelaine, f. de Zacharie Herault, de Genève, dont il eut Jeanne, née 1634.

II. Nicolas Passavant, reçu B. G. 9 décembre 1637, testa 12 août 1682; ép. 1) le 12 août 1627, Pernette, ffeu George, et sœur de No. Aymé Vuaillat, de Sessy au pays de Gex; 2) le 21 août 1631, Susanne, ffeu Jaques Joly, B. G., nommée par erreur Joby, au registre. Il eut du second lit : Clermonde, fem. de No. Joseph du Commun; Augustin, qui suit; Louise, née 6 janvier 1642, fem. 1659 de Pierre Guainier; Elisabeth, née 1644, fem. 1662 de Mauris Guainier; Louise-Marie, née 1646, fem. de No. Jean Revilliod; et Simon, qui suivra.

III. Augustin Passavant, né 1640, ép. 7 juin 1668, Clermonde, f. de David Guainier-Mussard, dont il eut : Augustin, qui suit; Clermonde, fem. de Jean-Louis Prevost;

Elisabeth, fem. de Jean Lenieps; Judith, fem. de Jacob Morin; Madelaine, fem. de Jacob Picot; et Marie, † s. a. 1748.

IV. Augustin Passavant, membre de huit cercles différens, suivant son testament du 6 mai 1763, par lequel il fait des legs à plusieurs dames de la société; ép. Jeanne-Marie, f. de George Brechtel et de Sara Prevost, dont il eut une fille réduite à sa légitime. Elle avait épousé Pierre Courlet, dont elle eut Françoise Courlet, fem. de M. Astruc; Jean-Antoine, et Henriette Courlet.

III. Simon Passavant, né 1648, du CC 1677, ép. 1676 Anne, f. de No. Pierre Pictet-Calandrini, premier syndic, dont il eut :

IV. Pierre Passavant.

PATAC.

Armes : d'argent à la bande ondée de sinople, chargée d'un insecte nommé patache, *dit-on*,

d'argent et accompagné de trois tourteaux d'azur, deux en chef cotoyant la bande et un en pointe.

I. Bernardin Patac, d'une famille noble de Digne en Provence, eut deux fils : Dominique, qui suit, et François, domicilié à Barcelone, terre de Savoie, en 1583.

II. Dominique Patac, reçu hab. 30 mai 1558, B. G. le 5 décembre 1559 avec ses quatre fils, du CC 1574, † à 72 ans, 14 juin 1583, testa le 28 mai de cette année; ép. Georgette, f. de Jean du Teil, de Digne en Provence, dont il eut : Jean; Paul, qui suit; Pierre, qui suivra; Honorat; Marguerite, et Anne, mariée 15 décembre 1572 à Sp. Hugues Roy, Min[tre].

III. Paul Patac, ép. . . . . . dont il eut :

1. Jean.
2. Joachim.
3. Marie.

III. Pierre Patac, du CC 1590, † à 80 ans, 1? avril 1630, ép. le 25 avril 1574, Anne, f. de No. Pagavin Bellot, de Carignan, et d'Antoina Ollier, † à 82 ans, 10 novembre

1637 (cont. 10 avril 1574, P. de la Rue, notaire). Il en eut : Daniel, qui suit; Anne, fem. de No. Etienne Dansse, auditeur; Françoise, fem. 1) de Jean Augier; 2) de No. Timothée Perrot, cons[er]; et Marie, fem. de No. Jean de Pellissari.

IV. Daniel Patac, du CC 1612, † à 52 ans, 27 janvier 1628, ép. le 1[er] décembre 1601, Françoise, f. de No. Antoine Lullin-Comte, des LX, remariée à No. Aymé Gallatin, cons[er], le 27 janvier 1631, et dont il eut : Pierre, qui suit; Marie et Françoise.

V. Pierre Patac, du CC 1633, † à 40 ans, le 2 avril 1643, ép. 30 janvier 1631, Anne, f. du premier lit de No. Aymé Gallatin-Humbert, cons[er], son beau-père, et il en eut : Daniel, † s. p. avant lui; Anne, fem. de No. César Diodati; et Sara, fem. de No. Jean Diodati, frères.

PATRON,

anciennement DES PATRONS.

Armes : d'azur au griffon d'argent.

I. Sp. Me Pierre Paul des Patrons (de Patronis), doct.-méd. du diocèse de Milan, fut reçu B. G. gratis 8 juillet 1505. On avait proposé le 24 juin de l'admettre sous condition d'exercer son art à Genève; le 27 juin on le proposa derechef sans condition. Il fut un des zélés Mammelus; ép. Philiberte, f. de No. Antoine de Versonex et de Jeanne Montyon, dont il eut : André, qui suit; Jean-Baptiste, qui vivait encore 1594, et François, vivant 1528. L'un de ceux-ci dut être père de Me Nicolas *Despatron* (ainsi signé), châtelain de Villelagrand et propriétaire à Ambilly 1599, y demeurant, marié à Pernette Breyé, dont il eut Louis Despatron, d'Ambilly, vivant 1619.

II. André Patron, C. G., ép. Louise Ribaud, remariée à Jean Huguetan, de Lyon, et dont il eut six fils qui prétendaient un droit de substitution à la seigneurie de Besinge, en vertu du testament du dernier syndic Pierre Montyon. Le cadet, nommé David, continua la postérité.

III. David Patron, ép. Judith, f. de Jean d'Oisy dit Maldonat, du CC (cont. 28 novembre 1586), dont il eut: André, qui suit; Benoit, qui suivra; Jean, établi à Lyon 1624, David alors mineur, et Susanne, née 1610 à Lyon.

IV. André Patron, du CC 1637, † 1666, ép. 1) Jeanne, f. de Jean Favin, B. G., et de Pernette Dansse (cont. 1631); 2) 1633 Catherine, ffeu Jean De Lieret et d'Elisabeth Boucher; 3) 1638 Louise, f. de No. et Sp. Jaques Sartoris, Min^tre^. Il eut du premier lit: Jeanne, fem. de Jean Flournois 1652; Louise-Catherine, fem. de Jean ffeu Antoine Carlot, de Gap en Dauphiné, 1661; Pierre, et Augustin, qui suit; du second ou troisième: André, marié à Marie, ffeu Jaques Guillaume, vivant 1674; et du troisième: Anne, fem. 1664 d'Abraham Cailliatte; et Marie-Madelaine, fem. de Jean Girod.

V. Augustin Patron, ép. 1) Sara, f. de Sp. Gédéon Flournois-Buffe, Min^tre^; 2) 1677 Jeanne, f. de François Pelard, de Colonges-la-Cluse. Il eut du premier lit: Gédéon qui suit; Jean-Antoine, qui suivra; et du second lit: Léonard.

VI. Gédéon Patron, † 1718, ép. Marie, f. de Pierre Jaquet, dont il eut trois filles mariées : Judith à No. Jean-Jaques Rilliet; Marie à Sp. Jean Beddevole, avocat; et Pernette, fem. de No. Daniel Dansse.

VI. Jean-Antoine Patron, du CC 1734, ép. Pernette, f. de Jaques Voullaire, dont il eut : Jean-Antoine, qui suit; Gédéon, marié à une D[lle] La Roque; Pierre, qui suivra; Gabrielle, fem. de Théodore Coutau; Pernette, fem. de Jean-Daniel Picot; Anne, fem. de Jean-Louis Mallet; Léonard, et Anne-Renée, † s. a.

VII. Jean-Antoine Patron, du CC 1758, ép. Marie-Anne Després, dont il eut : Jeanne-Pernette, fem. d'Alphonse de la Roche; et Gédéon, qui suit.

VIII. Gédéon Patron, ép. . . . Arnaud, dont il a eu : Jean-Antoine; Gédéon, qui suit; Charlotte et Esaïe.

IX. Gédéon Patron, du CC 1783, ép. Anne, f. de Jean-Baptiste Archer, du CC, et de Sara Prévost, dont il a eu :

X. Esaïe-Urbain Patron, né 8 janvier 1785, marié à Jeanne-Esther de Rambert, dont il a Jean-Auguste, né 7 mars 1821.

VII. Pierre Patron, du CC 1783, testa la même année, ép. Esther, f. de Sp. Philippe Archimbaud, Min[tre], et d'Anne-Catherine Després, dont il eut : Anne-Catherine, fem. de Jean-Paul Barde ; Gabrielle-Marianne, fem. de Gaspard-Joel Manget ; et Jean-Michel Patron, † s. a.

IV. Benoit Patron, vivant 1630, établi à Lyon, ép. Jeanne, f. d'Antoine Vuarrier, dont il eut : Louis, né à Lyon 1621 ; et David, qui suit.

V. David Patron, établi à Lyon, ép. 1) Benoite Marion ; 2) 1653 Dorothée, f. de David Rosselet, de Neuchâtel ; 3) Isabeau de Baudan. Il eut du premier lit : Jean-Antoine, né 1634 ; du second : Jean-Louis, qui suit ; et du troisième : André, né 1658 ; et Jeanne, née 1659.

VI. Jean-Louis Patron, né 1659, ép. Marie, f. de Jaques Oltramare, C., dont il eut :

VII. Jaques Patron, né 1690, marié 1715 à Jeanne-Claudine, f. de Martin Alavon, dont il eut :

VIII. Pierre Patron, né 1718, marié 1746 à Pernette, f. de Jean Jaquet, C., dont il eut : Jean-Louis, qui suit ; Jaques et Jaqueline.

IX. Jean-Louis Patron, ép. Jeanne-Jaqueline, f. de Jean Patry et de Jeanne Millian, dont il eut : Jeanne-Alexandrine, † s. a; et Pernette-Lucie, fem. de M. William Duppa.

Il y a eu d'autres branches de cette famille dont je n'ai pas cherché la jonction; il y a eu aussi des Patron originaires de Péron au pays de Gex, différens de ceux-ci.

PELLISSARI.

Je crois cette famille descendue du célèbre Bélisaire, dont on dit qu'un fils vint se réfugier en Valais. Une généalogie dressée, dit-on aussi, par Etienne Colonna, vicaire du pape, sur titres authentiques de 545 à 1327, en faisait descendre la famille Velser de Bâle, et Jean-Barthélemi Velser, vivant alors, en fit faire et légaliser une traduction allemande; ces Velser étaient de la noblesse immédiate de l'empire, et leur prétention ne peut paraître ridicule qu'à ceux qui n'entendent rien à ces sortes de choses, et qui détestent la possibilité que leurs concitoyens

aient une origine plus illustre que la leur. Quant aux Pellissari, ils n'ont jamais émis cette opinion, que je sache ; mais elle me paraît extrêmement probable à cause de leur nom, de Pellissari, ou Pellissaire, Bilzar, en allemand ; à cause de leurs armoiries historiques, et parce qu'ils étaient répandus en grand nombre dans les mêmes contrées, et partout réputés nobles sans aucun anoblissement connu. Leur principal domicile était Chiavennes au pays des Grisons ; mais il y en avait dans toute la Lombardie, et ils paraissent avoir possédé les droits de cité ou de bourgeoisie dans plusieurs villes à la fois. Nous en avons eu diverses branches à Genève, et elles ont produit quinze membres du CC ; la plupart étaient dans le commerce, mais quelques-uns ont suivi la profession des armes.

Armes : coupé, au premier d'argent à l'étendart d'azur placé en pal et déployé en fasce ; au second bandé d'or et d'azur de six pièces. Cimier, un griffon sur une couronne de comte ; supports de griffons.

I. No. Blaise de Pellissari, de Chiavennes, podesta de Pleurs (Piuro) en 1539, fut père de Bernardin Pellissari, de Vicence en Lombardie, reçu hab. de Genève 1556 ; Martyr ; Nicolas, qui suit ; Jérome, qui

suivra; Jean-Etienne, marié par contrat du 10 mars 1571 à Françoise, f. de No. Antoine de Monceaux et de Marthe Gayan, de Villefranche en Lyonnais; et Catherine, fem. 1) de No. Jean Rota, citoyen de Padoue; 2) de No. Camille Buonnomine.

II. No. Nicolas de Pellissari, † à Genève le 21 septembre 1572, ép. Claire Balbani, † à 59 ans, 1582, dont il eut :

1. No. Jean-Baptiste de Pellissari, marié à Lyon à Théodora Lumaga, d'antique noblesse des Grisons, dont il eut Sara, née à Lyon 1572.
2. Claude, qui suit.
3. Antoine, qui suivra.
4. No. Corneille de Pellissari, reçu B. G. le 19 mai 1580, du CC 1587, commandant une compagnie au service de la république 1590 et 92, à la tête de laquelle il se distingua en plusieurs occasions. Il testa le 15 octobre 1601, ép. 28 septembre 1578 Anne, f. de No. Jean d'Alamont, S. de Malandry, et de Françoise de Saint-Simon; cette Françoise, f. de Jean de Saint-Simon, S. de Sandricourt (de la même famille que les ducs de Saint-Simon), et de Louise de Montmorency; une autre fille de ce Jean

de Saint-Simon, Claudine, avait épousé Léon Pellissari, d'une autre branche. — Corneille eut de ce mariage un fils nommé Corneille, et trois filles : Marguerite, née 1584; Françoise et Anne; je crois que ce fut cette Marguerite qui épousa Jacob Buet, B. de Lyon, dont une Marguerite Pellissari était veuve en 1641.

5. Laure, fem. de No. Jules Cambiague.
6. Lydie, fem. de No. Jean Rosset.
7. Elisabeth, fem. de No. Augustin Constant, 14 novembre 1567.

III. No. Claude de Pellissari, de Chiavennes, fut père de Claude, qui suit; de Claire, fem. d'Ottavio Pestalozzi; et de Julia.

IV. No. Claude de Pellissari, de Chiavennes, établi à Lyon, † 31 octobre 1659, à 75 ans, ép. Elisabeth, ffeu No. Paravicino de Paravicini, de Traone en la Valteline, † 30 septembre 1638, dont il eut George, qui suit; Marguerite, mariée 19 juillet 1648 à No. Jaques, ffeu No. Jaques Regnauld, S. de Mespilliat en Bresse (cont. 4 dit, Mortier, notaire à Lyon); Laure, fem. de No. et Sp. George Cambiague, conser (mariés à Lyon 11 mars 1640, cont. du 16 février, Dumont, notaire), et Lydie, fem. de No. Vespasien de Salis.

V. No. George de Pellissari, de Chiavennes, S. de la Bourdaisière, trésorier-général de la marine, des galères et des fortifications des places maritimes de France, ép. Madelaine, f. de No. Jaques Bibaud, de la Rochelle, cons^er du roi et directeur général de la Compagnie des Indes occidentales, dont il eut :

1. Barthélemi, qui suit.
2. Angélique-Madelaine, fem. de Henri St.-John, lord Saint-John de Battersea, et vicomte de Saint-John, pair d'Angleterre, dont le fils aîné, né d'un premier lit avec Marie, f. et héritière de Robert Rich, comte de Warwick, fut le célèbre Henri Saint-John, vicomte de Bolingbroke, ministre de la reine Anne. Angélique de Pellissari, fut mère de tous les autres enfans du vicomte Saint-John, et son petit-fils Frédéric, vicomte de Saint-John et de Bolingbroke, ép. Lady Diana Spencer, f. aînée de Charles, duc de Marlborough. Le vicomte actuel est leur petit-fils.
3. Julie, fem. de No. Jean-Louis Calandrini.
4. Anne, fem. de M. de Chandieu.

VI. No. Barthélemi de Pellissari, capitaine au régiment du prince de Frise, reçu B. G.

10 août 1692, du CC 1695, sur la recommandation du lieutenant-général Stoppa, son cousin, héritier de 427 mille liv. cour. de la succession de son cousin Isaac de Cambiague 1729, † 1734, ép. Renée, ffeu No. Théodore Burlamacchi-Le Fort, dont il eut : Isaac-George, qui suit; Angélique-Henriette, fem. de messire Esaïe, ffeu Charles de Chandieu, de Lisle au bailliage de Morges, et Julie-Renée, fem. de No. Jean-Louis de Jaussaud, lieutenant-colonel au service de France, du CC.

VII. No. Isaac-George de Pellissari, né 1698, du CC 1728, † 1760, ép. Andrienne, f. du général comte de Portes de Budé, dont il eut : Isaac-Barthélemi, † s. a.; Angelique-*Henriette*, fem. de No. George-Alexandre Rolaz, S. du Rosey, 1763, et Renée-Julie, fem. de No. Jean-François-Baptiste Fatio, syndic.

III. No. Antoine de Pellissari, reçu B. G. le 16 février 1574, du CC 1575, † 1601, ép. le 19 mai 1574, Marie, f. de No. Aymé Plonjon, S. de Bellerive, et de Jeanne Ruffi, † à 60 ans, 26 février 1618, et dont il eut :

Jean, qui suit; Jean-Antoine, qui suivra; Bonne, fem. 1) de No. Wolfgang Bikart, S. de Yens; 2) de No. Abraham Sordet, S. de Ropraz, lieutenant et banderet de Cully; Jeanne, fem. de No. Louis De la Mer; Susanne, fem. de Gaspard Ravier, B. G.; Sara, fem. 1) de Egr. Isaac Dassier; 2) d'Egr. Pierre de Villette; 3) de Pierre Marchand, C. G.; et 4) de No. David Chapuis; Marguerite, fem. de No. Nicolas Rambert, de Motru (Montreux), f. de No. Jean Rambert, lieutenant du baron du Chastelar; Marie, fem. de No. Samuel Wyss, général bernois; Anne, fem. d'Egr. Jean Vuarrier; et Claire, fem. de No. Nathanael d'Aubigné.

IV. No. Jean de Pellissari, né 1589, du CC 1626, † 1657, ép. 10 mars 1622, Marie, f. de Pierre Patac, du CC, et d'Anne Bellot, de Carignan, dont il ne resta qu'une fille unique, Jeanne, fem. 20 août 1643 de David Le Maire, du CC.

IV. No. Jean-Antoine de Pellissari, né 1577, du CC 1609, proc.-gén. (il signait Pellizari et Pellissari), ép. 1) 1605 Charlotte, f. de No.

François de Boivin, chevalier, baron du Villars, cons^er^ du roi et maître-d'hôtel de la reine, bailli de Gex ; 2) 1620 Elisabeth, f. de No. Vincent Minutoli-Burlamacchi. Il eut du premier lit une fille unique, Marie Pellissari, baronne du Villars, née 1610, fem. de No. Jean de Sève, et du second lit Elisabeth, née 1629, mariée 1) 1664 à No. Barthélemi de Sève ; 2) 1679 à No. Jaques Grenus, premier syndic ; Charlotte, fem. de No. Jaques Dufour, syndic ; Philibert et Vincent.

II. No. Jérome de Pellissari, ép. Blanche, f. de No. Antoine de Monceaux et de Marthe Gayan, sœur de la femme de son frère Etienne, remariée le 31 août 1572 à No. Ami Varro, et dont il eut Daniel, né 1567 ; Jérémie, né 1568, et Marguerite, née 1569. Ses cousins en ayant hérité en 1586, il est évident que ses frères et elle moururent jeunes s. p.

I. No. André de Pellissari, des Grisons, d'une autre branche, fut père de

II. No Jean-Antoine Pellizari de Vicence, reçu avec ses fils, B. G. 6 novembre 1556, du CC 1562, était né à Mus au duché de Milan, et possédait à Vicence une maison, rue St-Luther. Ep. Cassandre de Pate, ou de Pacte, veuve d'Arcigno, † 1 janvier 1589 à 80 ans, et dont il eut David, qui suit; Paul; Judith, fem. de Nicolas Fogliata, 1554, et Susanne, fem. de No. Joseph Fossa, B. G.

III. No. David Pellizari (ainsi signé) du CC 1578, † 30 mai 1613 à 61 ans, ép. Pernette, f. de No. Janin de Chateauneuf Chenelat, dont il n'eut pas d'enfans.

I. No. Gabriel de Pellissari, d'une autre branche, fut père de

II. No. Jean-Antoine de Pellissari, désigné tantôt comme de Mus au duché de Milan, tantôt comme de Chiavennes, fut reçu B. G. 28 septembre 1579 avec ses fils Jérôme et Timothée, et mourut 29 mai 1581 à 67 ans, ép. Elisabeth d'Arcigno, constamment nommée de Pellissari, f. de Cassandre de Pate, fem. de l'autre Jean-Antoine de Pellissari ci-dessus, dont il eut :

1. Gabriel qui suit.

2. No. Jérôme de Pellissari, B. G., marié 1586 à Marie, fᶠeu No. Barthélemi de Gabiano, de Lyon, et de Marie de Rochefort.

3. Timothée, qui suivra.

4. Françoise, mariée 1567 à No. Baptiste Pestalozzi.

5. Judith, mariée 1572 à No. Hippolite Pestalozzi, de Chiavennes.

6. Lydie, née 1563, mariée 1578 à No. Evangéliste Offredi.

7. Susanne, née 1565, mariée 1) 1584 à No. François Thellusson; 2) à No. François Franc, cons^er.

8. Isabelle, fem. de No. Zacharie des Gouttes, du CC.

9. Théodore, né 1572, testa 1594 en faveur de ses frères Jérôme et Timothée.

III. No. Gabriel de Pellissari, † 12 mars 1617 à 67 ans, ép. 1575 Sara, f. de No. Jean Morlot et d'Adrienne Morelot, † à 82 ans 21 octobre 1639, dont il eut:

1. No. et Sp. Jean-Antoine de Pellissari, D^r-médecin du CC. 1612, puis des LX, † 1662 s. e. de Madelaine, f. de No. Charles-Diodati-Mei, épousée 1614. Il signait Pellissari.

2. Andrienne, fem. 1) de No. et Sp. David

L'Archevesque, syndic ; 2) de No. Jacob Anjorrant, syndic.

3. Philippe qui suit; et 4. Gédéon infirme.

IV. No. Philippe Pellissari (ainsi signé), du CC 1617, châtelain de Peney 1643, † 30 novembre 1652 à 63 ans, ép. le 2 février 1618 Ester, f. de No. Ami Mestrezat, premier syndic, veuve de Jean-Jaques Adelhart, dont il eut :

1. No. Aymé de Pellissari, du CC 1654, auditeur 1666, ép. 1) 1649, Susanne, f. de Jaques Genoud, † à 26 ans, 1 septembre 1655; 2) 1659 Marguerite, f. No. Timothée de Pellissari-Thellusson. Il eut du premier lit Sara, mariée 1668 à No. Isaac Le Fort.

2. Gabriel, qui suit.

3. No. Jean-Philippe de Pellissari, du CC 1665, † 1680, ép. Pernette Vieux, qui se remaria, après sa mort, à Sp. Jaques Caille, avocat, et dont il eut : Théophile et Etienne, † s. a.; Jean-Antoine, et Marguerite, fem. de Jaques Horneca, C. G.

V. No. Gabriel de Pellissari, du CC 1661, † 1677, ép. 9 juin 1653 Susanne, f. de Théophile Boucher-Hurtebinet, † 1708, dont il eut Théophile, qui suit; Esther, fem. de

Henri Wissembach, et Susanne, fem. de No. François Laurens, juge de St-Victor et Chapitre.

VI. No. Théophile de Pellissari, du CC 1684, puis des LX, testa et † en 1722; ép. le 15 novembre 1686 Sara, f. de No. Ami Rigot-Trembley, conser, dont il eut :

1. No. Barthélemi de Pellissari, du CC 1728, † 1775.
2. Marthe, fem. de Barthélemi Martin, du CC.
3. No. Henri de Pellissari, † fort riche 1754 s. e. de Catherine-Elisabeth, ffeu Jean-Etienne Fizeaux, d'Amsterdam, remariée à No. Jacob de Chapeaurouge, syndic.

III. No. Timothée de Pellissari, de Lyon, reçu B. G. avec son père 1579, ép. 1584 Susanne, f. de No. Symphorien Thellusson de Gaspard, † 23 juillet 1632, dont il eut :

1. Françoise née 1585, † 1643, fem. de Nicolas Baulacre.
2. Anne, fem. de No. et Généreux François, (ffeu Léger) de Traytorrens, quartier-maître du grand roi Gustave-Adolphe, fort aimé de lui (cont. 24 mai 1651).
3. Marguerite, mariée 1) 1640 à No. Nicolas

Bulet, lieut. d'Yverdon ; 2) 1659 à No. Ami de Pellissari, auditeur.

4. Un fils présenté au baptême le 11 juin 1602, par No. Bernardin Stoppa, et qui fut probablement le père de Timothée et Catherine, neveu et nièce des précédens.
5. René.

No. Louis Pellissari, établi à Lyon, avait ép. Guitte, fille d'Isaac Odemart, du CC, et de ffeu Marie Blatier, dont il eut Louis, né 1634 ; Susanne, née 1636, et René, né 1637, tous à Lyon. Je n'ai pas trouvé sa jonction ; mais je le croirais fils de Timothée de Pellissari-Thellusson cidessus.

PERDRIAU.

Armes : un chevron, accompagné de 3 perdreaux : les émaux me sont inconnus.

I. Jaques Perdriau, de Tours, reçu B. G. 13 mai 1572, ép. 1) 20 avril 1561 Jeanne, ffeu Michel Bozon, † 1596 ; 2) le 10 novembre

1596 Judith Legrand, veuve de Louis Marmand. Il eut du premier lit Pierre, qui suit; plusieurs filles, et Jaques, qui suivra.

II. Pierre Perdriau, né 1562, ép. 1) 1594 Anne, f. de Jean Thellusson, de Lyon, veuve de Paul de Fontainerousse; 2) Elisabeth Fabri. Il eut du premier lit: Jaques, né 1597, vivant 1624; Jeanne, née 1599, vivant 1627, et Elisabeth, fem. de Jaques, ffeu Claude Christ, habitant.

II. Jaques Perdriau, b. 3 août 1572, ép. 20 novembre 1599 Judith, f. de Michel Fontbonne, ou Fombonne et de Clauda Bruyère, de Lyon, veuve 1631, dont il eut Pierre, qui suit; Judith, fem. 1) de Jaques Vannier, de Lyon, 2) d'Isaac Bordier du CC, et Anne, fem. de Gabriel Cusin, C. G.

III. Pierre Perdriau (ainsi signé), né 11 novembre 1613, † 1641, ép. 1637 Elisabeth, f. de Nicolas Baulacre-Pellissari, remariée à No. Jacob Andrion, syndic, et dont il eut:

IV. No. Pierre Perdriau, du CC 1665, auditeur 1683, cons^er^ 1687, syndic 1699, † 1700, marié 24 novembre 1664 à Andrienne, ffeu No.

Daniel de la Rive-d'Aireboudouze, cons^{er}, dont il eut :

1. No. Jean-Daniel Perdriau, du CC 1693, cons^{er} 1702, rayé 1709, † 1723, marié à Marguerite, ffeu No. César Sarasin Favin, dont il eut trois fils, † s. a.
2. Ami, qui suit.
3. No. Pierre Perdriau, du CC 1704, déposé, marié à Sara, ffeu Pierre Huber-Lect.
4. Marie, fem. 1) de No. Ami Lullin du CC; 2) de No. Jean Dupan, proc.-gén.
5. Elisabeth, fem. de No. Jean-Jaques Trembley, proc.-gén.

V. No. Ami Perdriau, du CC 1698, dép., † 1719, ép. 1693 Françoise, ffeu No. Jean-Louis Calandrini-Hertner dont il eut :

1. No. Jean Louis Perdriau, capitaine de la garnison, † s. a. 1764.
2. Pierre, qui suit.
3. No. Marc-André Perdriau, capitaine au service de Sardaigne, † s. a. 1772.
4. No. et Sp. Jean Perdriau, pasteur et professeur, marié à Marie, f. de Jean-Louis Feline, dont il eut un fils, † s. a. et trois filles ; Marguerite, l'une d'elles ép. M. Allut.

VI. No. Pierre Perdriau, capitaine dans la gar-

nison, ép. Anne, f. de Pierre Martin, dont il eut :

VII. No. Ami-Théophile Perdriau, du CC 1764, auditeur 1768, châtelain 1772, ép. Marie-Michée, f. de No. Léonard Buisson-Bertrand, syndic, dont il a eu Léonard, † s. a. et Henriette, fem. d'Horace-Louis Micheli, syndic.

PERDRIAU DE LA ROCHELLE.

I. Sp. Jean-Baptiste-Guillaume Perdriau, Min[tre] reçu B. G. le 23 septembre 1746, † 1786, ép. Susanne Chancel, dont il a eu Antoine, qui suit, et deux filles s. a.

II. Antoine Perdriau, D. C. R., ép. Susanne, f. de No. Pierre-Louis De la Rive-Godeffroy, morte en couches de sa fille unique, Susanne, fem. de Sp. Jean-Louis Claparède, pasteur à Chancy.

PERRIN.

Armes : trois arbres, 2 et 1.

Claude Perrin, C. G., ép. No. Pernette Grant, qui vivait encore en 1545, et dont il eut :

1. Anne, fem. 1) de Laurent Symon; 2) 1560 d'Antoine Bertholet, B. G.
2. Madelaine, fem. de Pierre Vindret, des LX.
3. Jaquema, fem. de Louis Romani, demeurant à Thonon.
4. No. Amied Perrin, des LX 1535, conser 1538, syndic 1545 et 1549, premier syndic 1553, capitaine-général et ambassadeur de la république à Paris, testa le 24 août 1561 (Gesson, notaire au bailliage de Gex) en faveur de ses trois sœurs. Il avait ép. 1) Claudia, f. de Jaques Emyn, B. G., du CC; 2) Françoise, f. de No. François Favre.

Ce fragment de généalogie n'aurait pas valu la peine d'en faire un article particulier; mais Ami Perrin a été indignement calomnié par ceux qui ont cru pouvoir faire une histoire de Genève en

adoptant et publiant sous leurs noms les infâmes mensonges inventés par Bonivard, et comme on continue à les propager comme des vérités historiques, je dois à la mémoire des seuls fondateurs de notre liberté, de rejeter enfin sur leurs persécuteurs la honte dont ils ont couvert leur poussière.

François Favre avait puissamment contribué à sauver l'indépendance de Genève; c'était le zélé coopérateur de Bezanson Hugues, de Jean Baux, d'Ami Girard, de Jean Philippe, des frères Lullin, des frères Vandel, et de toute cette cohorte sacrée, qui, préférant la mort à l'esclavage, la brava mille fois avant de réussir à affranchir notre patrie. Ce fut l'œuvre de plusieurs années, pendant lesquelles il fallut beaucoup souffrir, et déployer un courage, une persévérance, une activité, un zèle et un désintéressement tout-à-fait extraordinaires. Après 16 ans de lutte et 8 ans de guerre, dont la disparité des forces fit un prodige presque incompréhensible, les Genevois, abandonnés et trahis par leur évêque et prince (dont ils avaient mieux mérité en défendant ses droits comme les leurs propres), cédèrent enfin aux pressantes sollicitations et aux menaces des Bernois, les seuls alliés dont ils pussent attendre des secours effi-

caces, et qui mettaient à les convertir au luthéranisme, toute la fougue passionnée des nouveaux prosélytes. Ils adoptèrent la réformation, non point par penchant, mais par politique, et pour sauver la seule chose qu'ils préférassent à leur religion, la liberté. D'ailleurs, ils imaginaient s'affranchir par-là du joug de la superstition et du despotisme sacerdotal, qu'ils avaient trop de raisons de haïr.

Mais la réforme fut tout autre qu'ils ne l'avaient prévu : les prêtres de la nouvelle doctrine voulurent écraser leurs adversaires par l'apparence d'une piété surnaturelle ; ils affectèrent des dehors d'une austérité surprenante, et le chef ambitieux qu'ils se choisirent renchérit encore là-dessus à un point extravagant (1). Toute espèce d'amusement fut proscrite comme invention du diable, sous des peines très-sévères, et surtout le jeu, les chansons et la danse : les dames les plus distinguées de la ville, femmes des syndics et autres, furent citées en consis-

(1) Calvin, froid et insensible comme un bloc de marbre, ne fut pas trouvé en flagrant délit ; mais plusieurs de ses collégues eurent des histoires très-scandaleuses, dont les détails ne peuvent entrer dans un ouvrage destiné aux deux sexes ; je pourrai en publier quelques-unes en latin, pour l'édification des tartuffes.

toire pour avoir dansé aux noces de leurs amis, lors même que ce n'était pas sur territoire de Genève, mais dans les pays conquis par Messieurs de Berne. Là, au lieu d'admonitions paternelles et charitables, elles furent insultées avec une grossièreté qui ne pouvait manquer d'irriter leurs pères, leurs frères et leurs maris; mais c'était précisément ce que l'on voulait; on pensait bien que des hommes qui avaient tenu tête au duc de Savoie, ne laisseraient pas tranquillement outrager leurs femmes, leurs sœurs et leurs filles par des aventuriers inconnus, et des espions étaient apostés partout, dans les auberges, dans les rues, dans les maisons particulières, pour rendre compte de tous les propos que la colère aurait fait tenir. Ces propos, tout insignifians qu'ils pussent être, étaient pris pour de bons prétextes de nouvelles citations à comparaître devant le consistoire. Là, les injures que Calvin n'épargnait jamais à ses ennemis, provoquaient des répliques dont il se plaignait au Conseil. Les accusés étaient traînés en prison, où on les tenait jusqu'à ce que l'ennui d'une longue détention, le chagrin d'être séparés de leurs familles, la faim ou la maladie, les fit soumettre à l'humiliation d'aller demander pardon à genoux à M. Calvin en plein consistoire. C'est

ainsi que furent traités François Favre et Ami Perrin, les premiers personnages de la ville, pour ne rien dire d'une multitude d'autres moins riches et moins puissans. Cette réparation n'apaisant pas suffisamment l'orgueil effréné du prêtre qui s'était emparé de Genève, il chercha tous les moyens imaginables de faire périr ses deux ennemis, et il y employa la ruse et la perfidie propres à ces caractères froidement et atrocement vindicatifs. Ami Perrin fut nommé ambassadeur à Paris pour donner plus de temps et plus de tranquillité aux menées contre son honneur et sa vie, et dès qu'il fut parti, on commença à chercher et à rassembler tous les rapports que l'on avait artificieusement semés contre lui, et que les gens répétaient sans savoir à qui ils les avaient entendu tenir. Laurent Megret, dit le Magnifique, espion français et agent secret du roi, vint au secours de la cabale avec une calomnie dont elle se promettait un grand succès. Ami Perrin était fort bien vu à la cour de Saint-Germain, et le cardinal du Bellay, alors encore tout puissant, causait volontiers avec lui. Comme on parlait d'une attaque de l'empereur sur la Suisse, il dit à Perrin que le roi y enverrait des secours, et lui demanda ce que feraient les Genevois. De propos en propos,

il lui offrit d'envoyer à Genève un secours de deux cents lances, dont il serait nommé capitaine (comme il l'était déjà de toute la milice genevoise). Perrin répondit qu'il en parlerait au Conseil, sans les ordres duquel il ne pouvait rien faire. Ce fut cette simple ouverture sans résultat, que la cabale entreprit de travestir en négociation secrète pour livrer Genève à la France; mais elle ne dit mot de cette grave inculpation, jusqu'à ce qu'elle fut parvenue à faire arrêter Perrin pour autre chose. Sa femme fut arrêtée pour avoir dansé chez un de ses parens à la campagne, sur terre de Berne, et l'on eut soin de répandre qu'elle allait être menée en prison avec son père François Favre entre des gendarmes. A cette étrange nouvelle, Ami Perrin court au Conseil pour faire des représentations; il en etait membre, mais comme partie intéressée, il n'avait pas le droit d'y siéger en ce moment; aussi ne fût ce pas comme conseiller qu'il se présenta, mais comme mari outragé, effrayé, indigné de l'affront qu'on allait faire à sa compagne et à son beau-père, qu'il aimait tendrement. Il trouva là un homme que l'on examinait, et lui dit : « Retire toi, mon affaire est » plus pressée que la tienne. » On lui fit un crime *capital* de ce propos, prétendant qu'il

avait interrompu le cours de la justice. On lui en fit un de ce qu'il avait jadis empêché le bourreau de martyriser, plus que la sentence ne le portait, un malheureux condamné aux verges; on lui en fit un autre d'avoir remis à un pauvre homme l'amende à laquelle il avait été condamné, et qui formait tout son avoir. Ami Perrin fut arrêté en sortant du Conseil, emprisonné et poursuivi avec un acharnement d'autant plus cruel, que la conduite de son procès était commise à un homme qui le haïssait personnellement. On le tint en prison du 20 septembre au 5 novembre, l'interrogeant continuellement sur les mêmes articles, dans l'espoir de trouver enfin dans ses réponses quelque variante dont on aurait avidement saisi le prétexte pour le mettre à la torture. Mais ses ennemis n'eurent point cette satisfaction, et tous les docteurs consultés furent unanimes à déclarer qu'ils ne trouvaient en lui aucun délit passible d'une peine quelconque; les plus sévères ajoutèrent que, pour avoir interrompu le Conseil dans l'exercice de la justice, en y entrant arrogamment sans être appelé et sans attendre son tour, et *puisqu'on* craignait son ambition, on pouvait le priver de tous ses honneurs et même de tous ses droits. Il fut en outre condamné à demander

pardon. Voilà la sentence que l'on a qualifiée d'*évidemment partiale* en sa faveur, d'après le témoignage de Bonivard, de cet infâme délateur qui fut un des faux témoins contre lui. Et pour qu'on en juge autrement que sur ma simple narration, je transcris ici mot à mot les dix-sept points sur lesquels le procureur-général le fit répondre en premier lieu.

1. Depuis quand il est détenu, et s'il sait la cause de sa détention.

2. S'il n'est pas citoyen et conseiller de la cité de Genève, sachant les édits et ordonnances du conseil, LEQUEL EST ORDONNÉ PAR LA PROVIDENCE *de Dieu* (1), et ratifié par la communauté de Genève, auquel chacun doit obéir en toutes choses licites, et les contrevenans méritent punition.

3. De quelle arrogance et autorité, le mardi dernier, 20 de ce mois de septembre 1547, est venu enterrompre le Conseil ordinaire, sans être appelé, lui étant retiré hors dudit Conseil.

4. De quelle autorité, a dit un nommé Bramet, lequel la seigneurie avait appelé pour l'ouïr

(1) Voyez-vous ici la doctrine du droit divin proclamée dans une république protestante? C'est que les prêtres ambitieux la proclameront toujours partout, quel que soit leur Dieu.

en Conseil, ainsi que l'ordre porte, les paroles semblables : *Retire-toi*, et de fait, par sa rogance le fit retirer, contrevenant aux ordonnances sur ce établies.

5. S'il n'a pas dit que si l'on mettait François Favre et la femme dudit inquis en prison, *et les mener et traîner par la ville*, qu'il ne le pourrait tolérer, et même qu'il s'en vengerait, et que Dieu l'aiderait à s'en venger.

6. Par quel moyen il entend faire telle vengeance, et qui sont ses adhérens.

7. A quelle occasion, le jour susdit, par plusieurs fois, et derechef, vint entrerompre le Conseil, disant : « Vous m'avez fait faire commandement d'aller en prison; mais je n'irai » point, » avec grandes paroles de menaces et autres illicites, et si cela n'est pas grande rébellion contre le magistrat, méritant punition.

8. Si par ci-devant n'a pas dit avoir entretenu un cheval turc dans Genève l'espace de trois semaines, et avoir porté la cotte de mailles pour en tuer trois de Genève, dont alors déclara que c'était l'un des seigneurs syndiques tenant pour lors l'office de syndicat en son degré (1).

(1) Cette accusation, ainsi que toutes les suivantes, porte sur des propos ou des faits antérieurs à son ambassade de Paris.

9. Quelle connaissance et pratique a avec le seigneur de Rolle, de l'avoir ainsi de longue main hanté.

10. S'il n'a pas dit qu'il était aussi gros maître en Genève que le roi en son royaume de France.

11. De quelle autorité il disait tel propos, et à quelle fin il tendait.

12. Si lui étant sur les champs par ci-auprès, et ayant rencontré un citoyen de Genève, n'a pas dit furieusement, en blasphêmant Dieu : « Tu n'as pas salué ton prince » et le menaça de battre (1).

13. S'il n'a pas dit qu'il lui bastait la mine de tuer tous ceux du Conseil en leurs maisons (2).

14. A quelle occasion il disait tel propos et qu'il déclare la source et fondation d'où il procédait.

15. S'il n'a pas dit en blasphêmant Dieu qu'il aimait mieux mourir riche que pauvre homme de bien.

16. S'il n'a pas dit avant que de partir de Genève, quand il alla en France, les paroles semblables : « Que dis-tu ? ne serait-il pas bon et

(1) En accompagnant le syndic Lambert dans une excursion à la campagne, il gronda fort un paysan qui n'avait pas salué le premier magistrat de la république.

(2) De faire un signe pour que tous les conseillers fussent tués dans leurs maisons.

profitable, si je trouve moyen d'avoir une pension du roi? » et en après dit qu'il la prendrait.

17. Que suivant son désir d'avoir telle pension du roi, voulant exécuter son entreprise, quel propos a tenu en la Cour de cela, et des parlemens d'aucuns chevaux-légers, etc., et qu'il déclare icelle entreprise, et à quelle fin elle tendait.

Voilà quels furent les premiers articles, auxquels on en ajouta peu à peu 53 autres, faisant en tout 70 articles, entre tous lesquels la chicane ne put pas trouver un seul délit punissable, hors celui d'avoir interrompu le Conseil sans être appelé.

L'espion Megret, l'ami intime de Bonivard, dont on fait un pompeux éloge d'après lui, que les pieux ministres de ce temps-là nommaient *Jésus* dans leur langage de cagots, avait fait arrêter des citoyens de Genève en France par de fausses dénonciations. Le comte de Montrevel, neveu de l'évêque, fit arrêter Leger Mestrezat, le premier négociant de la ville, en compagnie du syndic Amblard Corne, et comptait le faire pendre à ce qu'il lui dit : comme il était parfaitement innocent, il fut libéré, et on lui montra la lettre du magnifique Megret, qui coûtait, lui dit-on, dix mille écus au roi, sans lui rien produire. Cet infâme ne nia point son action; il

prétendit l'excuser sur ce qu'il soupçonnait que Leger Mestrezat était le banquier de l'empereur à Lyon. Il convint aussi que, d'accord avec M. Calvin, il avait manœuvré pour former certaine ligue défensive entre la France et les Bernois, dont le Conseil n'avait point été informé. On sut encore qu'il avait reçu de l'argent dont il faisait un mystère. C'était un intrigant, chassé de France pour quelques mauvaises menées de ce genre, et qui cherchait à obtenir son rappel par les services les plus bas, tels que l'espionnage. Calvin, de son côté, le trouvait toujours prêt à paraître comme témoin dans toutes les occasions; il donnait à boire et à manger à tous les parasites dont il pouvait tirer quelque service; et c'est sans doute ce qui lui valut l'estime et l'amitié de Bonivard. Il était très-certainement plus coupable que Perrin; il l'était de trahison, pour avoir fait arrêter Leger Mestrezat sur de faux rapports par un ennemi mortel de la république; mais il n'en fut pas moins *Jésus* pour le parti de Calvin, qui nommaît Perrin Barrabas par antithèse, du moins à ce que dit M. Picot, d'après Bonivard, car pour moi, je ne garantis nullement la véracité de sa chronique, d'un côté plus que de l'autre.

Le procès de Megret est aux Archives avec celui

de Perrin, et ils pourront être publiés quand on voudra en faire les frais. Je les ai lus en entier, ainsi que des centaines d'autres, et je n'en parle ni par ouï-dire, ni sur les extraits tronqués par la malice ou la prévention. Laurent Megret fut condamné, malgré les ministres, et malgré une violente rixe entre les syndics et le procureur-général, parce qu'il fut impossible de ne pas accorder cette satisfaction au peuple qui aimait Favre et Perrin, et détestait leurs ennemis. Aussi fut-on obligé de réhabiliter le dernier l'année suivante, et le peuple le fit premier syndic à la toute première élection où il fut éligible. Il me semble que ce seul fait aurait dû faire réfléchir ceux qui ont eu la manie de faire passer les Genevois de ce temps-là pour des calvinistes ardens et sincères; mais ils n'ont jamais su considérer leur sujet qu'avec les yeux de ceux dont ils compilaient les impostures. Ami Perrin était chef de la faction dite des Libertins; c'est-à-dire, suivant le langage du temps, des partisans de la liberté: quand on ne sait que le langage de son heure, on fait souvent des méprises de ce genre, et elles sont quelquefois aussi fâcheuses que ridicules. Il faut certainement être honnête homme pour écrire l'histoire d'une manière convenable, mais cela ne suffit pas. Il est bon d'observer qu'Ami Per-

rin fut un des trois premiers et des plus zélés protestans, et que sans lui il est fort douteux que la réformation eût prit pied si tôt à Genève.

PERROT.

1° Famille noble distinguée au Parlement de Paris.

Armes : d'azur à deux croissans d'argent mis en pal, l'un montant, l'autre descendant : au chef d'or, chargé de trois aigles éployées de sable mises en fasces.

I. No. et Sp. Emile Perrot, doct. en droit, cons^er au Parlement de Paris, ép. Madelaine Gion, ou Gron, dont il eut :

1. Sp. Denis Perrot, Min^tre, assista au mariage de son frère Charles, à Genève 1566, et retourna à Paris où il fut une des victimes de la Saint-Barthélemi.
2. Charles, qui suit.
3. Cyprien, conseiller de la grande chambre du Parlement, père de Jean, président aux enquêtes, et grand-père de Cyprien, président de la chambre des comptes.
4. Nicolas, conseiller de la grande chambre *(ut supra)*, père de Paul S. de la Salle, pro-

testant, et grand-père par lui du célèbre Nicolas Perrot d'Ablancourt, historiographe de France.

II. No. et Sp. Charles Perrot, Min[tre], reçu B. G. 4 juillet 1567, recteur de l'Académie, professeur en théologie, pasteur de l'hôpital auquel il rendit de grands services. C'était le théologien le plus raisonnable de son temps. Aussi eût-on soin de supprimer, après sa mort, son livre *De extremis in ecclesia vitandis*, et cette suppression fit peu d'honnèur à notre administration, car M. Perrot recommandait la paix et la douceur avant toutes choses. Il mourut le 15 octobre 1608 à 67 ans (v. Moréri et autres), ép. 1) Sara, f. de No. et Sp. Michel Cop, Min[tre], et d'Ayma Varembert (cont. 6 juin 1566); 2) Jeanne, ffeu Simon Caillard, de Paris, B. G., et de Susanne Tagnin (cont. 4 avril 1571). Il eut :

1. No. et Sp. Denis Perrot, du CC 1610, † 1621 laissant de Guillauma Thomeguex sa fem., No. Charles Perrot, du CC 1637, s. e. de Cécile Jordan, et Madelaine, fem. de No. Paul Minutoli.
2. Timothée, qui suit.

III. No. Timothée Perrot, du CC 1603, audi-

teur 1604, cons^er 1631, † à 77 ans 18 juillet 1648; ép. 1) Marie, f. de No. François de Chapeaurouge-Popillon, premier syndic, (cont. 13 février 1602); 2) 28 janvier 1635 Françoise, f. de Pierre Patac Bellot, du CC. Il eut du premier lit Daniel, qui suit, et

2. No. Charles Perrot, du CC 1654, † 1678 s. e. d'Elisabeth, ffeu Jean Saladin Beck, remariée à No. et Sp. Jean-Jaques Rilliet, doct.-médecin.

IV. No. Daniel Perrot, du CC 1633, † 1647, ép. Anne, f. de No. Etienne Rilliet-Favre, syndic, dont il eut Etienne, qui suit, Rosine, fem. de Jean-Jaques Guillermet, et Catherine, fem. de Robert Gardelle.

V. No. Etienne Perrot, ép. Sara Cassin, dont il eut :

1. Daniel.
2. No. Théodore Perrot, † s. e. de Michée, ffeu Louis-Barthélemi.
3. Etienne; 4 à 7. Jeanne, fem. de Daniel Gardelle; Octavie; Jeanne-Renée et Sophie.

Il y a eu d'autres familles Perrot, sur lesquelles je n'ai pas encore complété mes notes.

DE PESMES.

Il est dit expressement dans le procès de Percival de Pesmes, 1535, que sa famille était la plus distinguée de la ville, et qu'il avait le premier rang dans les assemblées des citoyens, quoiqu'il fût encore très-jeune. On en fit même une des circonstances aggravantes de sa trahison. Il est hors de doute, d'après cela, qu'ils descendaient de l'antique maison de Pesmes en Franche-Comté, Sires de Pesmes dès l'an 1100, et au nombre des principaux barons croisés sous saint Louis en 1201. La différence des armoiries ne signifie rien du tout, car la branche aînée ayant porté la terre de Pesmes par mariage dans l'illustre maison de Grandson, les cadets pouvaient avoir adopté d'autres armoiries en épousant des héritières, tout comme les princes cadets de la maison royale de France prirent celles de leurs épouses en un grand nombre d'occasions.

Armes : d'azur au gonfanon d'or de trois pendans garnis d'anneaux d'or. Cimier : un poignet vêtu d'azur à revers d'or, tenant une dague en barre, lame d'argent, garde et poignée d'or.

Cri : « Sans varier. »

I. Janin de Pesmes, reçu B. G. 1379, et de Berne le lundi avant la saint Thomas 1402 pour 20 fl. du Rhin d'entrée, et 2 fl. annuels, moyennant quoi, il devait être affranchi de toute autre contribution, mais payer le péage; fut premier syndic à Genève en 1404 et 1406; ép. Nicolette, héritière d'Albert Chatel, ou Chatelain, dont il eut Rolet, qui suit; Jaques, qui suivra, et une fille mariée à No. Guillaume de Diesbach, avoyer de Berne.

II. No. Rolet de Pesme, cons^er 1403, ép. Mathia, f. de Messire Pierre Albi, jurisconsulte, et de Béatrix du Pont, remariée à No. Aymon de Tingeron, premier syndic, et dont il eut Claude, qui suit; Amédée, qui suivra; Jean, qui suivra aussi, et Pierre dit Petrequin, vivant 1485.

III. No. Claude de Pesmes, mineur 1425, syndic 1448, ép. No. Peronette . . . . dont il eut :

IV. No. Robert dit Rolet de Pesme sous la tutelle de Henri d'Espagne 1485, cons^er 1491, marié à Clauda, f. de Guillaume Richardet (cont. 29 janvier 1490).

III. No. Amédée de Pesmes, syndic 1453 et 60, eut un fils nommé Jean.

III. No. Jean de Pesmes, marchand d'aromates, fut père de

VI. No. Jean de Pesmes, mineur 1485, testa 15 mai 1505, ép. No. Peronette de la Fontaine dit Rougemont, de Rumilly, veuve 1518, et dont il eut :

1. Jean, qui suit.
2. No. Percival de Pesmes, Ecuyer de l'évêque Pierre de la Baume, condamné pour haute trahison 1535, mais gracié sur l'instante recommandation de MM. de Berne, et surtout de la puissante famille de Diesbach, issue d'une D^lle de Pesmes, son arrière-grand'-tante, ép. Jaquemine, ffeu No. Henri Emonin dit Pichon, syndic, dont il eut une fille nommée Peronette.
3. Guillaume.
4. Philiberte, fem. de No. Jean Maillard l'aîné, C. G.
5. Une autre fille, mariée à un M. de Choudens, Percival de Pesmes parlant de son neveu de Choudens.

V. No. Jean de Pesmes, âgé de 36 ans 1534,

des L 1535, † 3 novembre 1552, ép. Jeanne, ffeu No. Etienne Nycoud, de Gex, dont il eut :

VI. No. Jean François de Pesmes, mineur 1554, du CC 1566, † 1572, marié 4 juin 1564 à Marie, f. de No. et P. S. Antoine de Cusenens, S. d'Avanchy, dont il eut Gabrielle, née 1566, et

VII. No. André de Pesmes, né 17 octobre 1568, sous la tutelle d'Egr. André du Roveray, son parrain de 1572 à 93, neveu de No. Pierre Scarron, par affinité, S. en partie de St-Saphorin, du CC 1590, † 1609, ép. Elisabeth, f. de No. de Pt S., Bernard d'Alinge, baron de Coudrée, remariée le 13 décembre 1612 à No. Abraham Maillard, syndic, morte le 12 novembre 1613 à 40 ans, et dont il eut :

VIII. No. Bernard de Pesmes, S. de St-Saphorin 1621, 1655, marié à No. Jaqueline de Martine, dont il eut :

1. Isaac, qui suit, et
2. No. Jean-François de Pesmes, S. de St-Saphorin pour une moitié, marié à Madelaine, f. de No. Jean-Baptiste de Harsy.

IX. No. Isaac de Pesmes, conseigneur de St-Saphorin, fut père de

X. No. François-Louis de Pesmes, S. de St-Saphorin, né 1668, vice-amiral sur le Danube, quartier-maître général au service d'Autriche, puis lieutenant-général au service d'Angleterre, et ministre d'Angleterre à Vienne pendant 10 ans, réhabilité B. G. gratis avec No. François-Louis de Pesmes, son fils, le 28 février 1728, « attendu l'an-» cienneté de sa famille qui a eu part aux » premiers emplois de cette république, » le mérite distingué dudit No. de St-Sa-» phorin, et son attachement pour cet » état. » Ce fils mourut s. a., et sa fille Judith-Louise, dame de St-Saphorin, porta cette terre à No. Gabriel-Henri de Mestral, son mari.

II. No. Jaques de Pesmes, C. G. 1425 et 30, ép. Luquine, f. de No. Nantermet Glena, syndic, dont il eut :

III. No. Jaques de Pesmes, qui testa le 24 juillet 1489, laissant de No. Marie de Charansonay, sa fem. (qui testa le 28 dit) Jaques; Pierre, qui suit; Rolet, et Michée.

IV. No, Pierre de Pesmes, chev., S. de Brandis (qu'il acquit le 13 mai 1482 de No. Jean-

Frédéric de Mülinen, damoiseau, et de Barbe de Scharnacthal, son épouse, pour 8400 liv. bernoises), maître d'hôtel de Savoie 1493, ép. 1) Catherine du Peyrat, vivant 1479; 2) Stepha, f. de No. et P^t S. Pierre Champion, S. de la Bastie-Beauregard, et de Louise de Billens f. de No. et P. Richard de Billens, chev. conseig. de St-Martin-Querens, et de Thomassine, f. de No. Raimond de Greilly. Il eut de ce second lit, Jaques, qui suit; Pierre, et Claudine, fem. de No. et P^t S. Guillaume de Diesbach, S. de Signau, cons^er à Berne.

V. No. Jaques de Pesmes, S. de Brandis, mis sous la tutelle de sa mère par lettres du 3 janvier 1500, toujours nommé M. de Brandis, conseiller à Genève 1523, fut père de No. et P^te dame Jeanne de Pesme, dame de Brandis, et dame en partie de Gumoens le Château, St-Martin-Querens et la Mollière, mariée à No. et P^t S. François de Montmayeur, S. du Crest, dont elle eut No. et P^t S. Jaques de Montmayeur, comte de Brandis, résidant à Château-Gumoens 1602, gouverneur de Montmélian, marié à No. et Gen. dame Sébastienne de la Chambre, précédemment abbesse du Betton, en Savoye au

dioc. de Maurienne, fille de Jean Marquis de la Chambre, comte de Luille, vicomte de Maurienne, etc., etc., de la plus illustre maison de Savoie, et d'Aymée de la Baume de Montrevel, petite nièce de notre dernier évêque.

PETIT.

Quoique ce volume soit, en général, consacré aux familles établies à Genève avant le 17me siècle, je me suis décidé à faire quelques exceptions pour un but particulier, et celle-ci est du nombre.

On a dit et répété jusqu'à la plus ennuyeuse satiété, que les Genevois n'avaient aucune aptitude pour la poésie et les beaux-arts. C'est une assertion aussi fausse que plate, dont je me crois obligé de démontrer l'absurdité. Il est très-vrai que pendant deux siècles ils ont évité avec soin tous les ouvrages d'imagination, parce qu'on les croyait, avec raison, très-dangereux sous le règne intolérant et tracassier du calvinisme.

Après avoir vu brûler Servet, décapiter Gruet, persécuter avec l'acharnement le plus atroce tant de malheureux dont tout le crime était d'avoir un peu plus d'esprit que les tyrans du jour, on faisait sagement, quand on voulait rester à Genève, d'étouffer son génie sous l'étude des sciences positives, et des moyens d'acquérir de l'argent et de l'influence ; ceux qui ne pouvaient maîtriser leur imagination à ce point, étaient obligés de s'expatrier, et le nombre en fut très-considérable ; mais réfugiés en Hollande ou ailleurs, attristés et accablés par le mal du pays, exaspérés par les persécutions dont ils étaient les victimes, ils ne pouvaient plus s'occuper que de la cause de leur malheur : de cette exécrable et infâme intolérance qui s'attaquait à tout, décolorait et envenimait tout ce qui peut donner quelque charme à la vie, et ils consumaient ordinairement le reste de leur talent en disputes théologiques. Les parens, instruits par une affreuse expérience, mettaient tous leurs soins à éteindre dans leurs enfans jusqu'à la moindre étincelle de génie, et à lui substituer cet excès d'application à l'étude, qui crée tant de petits prodiges parmi les enfans, et tant de gens absolument nuls au sortir de l'adolescence. Aussi, semblait-il que la bonhomie, le naturel et la

gaîté, eussent abandonné Genève pour ne plus jamais rentrer dans ses murs.

Tel était le résultat tout naturel d'une religion essentiellement intolérante, établie par la force brutale contre la persuasion intime. On a prétendu que le peuple genevois avait vu avec joie le retour de Calvin, et adopté sa doctrine avec une espèce de transport unanime; c'est une fausseté palpable. Calvin était abhorré de la masse de la nation; sa doctrine y était si peu populaire, que, à l'exception d'un moine défroqué, Jaques Bernard, il ne se trouva pas un seul Genevois qui voulut être ministre dans tout le courant du seizième siècle. On les forçait d'aller entendre des sermons qui leur paraissaient absurdes et impies; les renitens étaient mis au crotton, au pain et à l'eau, et conduits à l'église entre deux sbires, qui les ramenaient ensuite au cachot. C'est ainsi que le calvinisme fut planté sur notre terrain, où il ne put produire que les fruits les plus amers : un mécontentement secret qui perçait de mille manières, et une habitude de mesures compressives qui l'empêchait de se manifester hautement, mais qui lui donnait en aigreur tout ce qu'il lui ôtait en violence. De là ce caractère ergoteur qui nous était reproché dans toute l'Europe; de là ce malaise nerveux,

qui, n'osant se montrer à découvert dans son véritable motif, s'attachait à toutes les niaiseries politiques, et leur donnait une importance extraordinaire et souvent extravagante. Cet état de choses dura jusqu'au dix-huitième siècle ; c'est-à dire jusqu'à ce que les familles réfugiées se fussent complètement naturalisées. En devenant enfin véritablement genevoises, elles prirent le trait le plus caractéristique de notre nation, l'amour de la liberté, et dès lors le calvinisme commença à décheoir avec une grande rapidité. Le conseiller-secrétaire d'état et professeur Jean-Antoine Gautier publia ses excellentes notes sur l'Histoire de Genève de Spon, dont elles font l'unique mérite. Il ne craignit point de montrer franchement, quoique avec modération, combien il désapprouvait les persécutions instituées par Calvin contre Bolsec, Servet, Gentilis, Gallo, Blandrata, etc., et celles que suivirent ses séides contre Spifame, Nicolas Antoine, et tant d'autres moins connus. Les ministres cessèrent de prêcher des dogmes incompréhensibles ; ils cessèrent, avec plus de vertu, de faire semblant de les comprendre, et même de les croire. Il se forma dans le Conseil un parti que sa popularité rendit puissant : les chefs en étaient le syndic et professeur Calandriui, correspondant chéri

de toute l'Europe savante, le célèbre syndic et professeur Cramer, soutenu de son frère, plus célèbre encore, et le syndic Galiffe, mon grand-père, leur ami intime, qui n'a acquis aucune célébrité, mais qui était le magistrat le plus aimé et le plus respecté de son époque pour son esprit lumineux, droit, impartial et conciliateur. Ces Messieurs n'approuvaient point la manière sarcastique dont Voltaire prêchait la tolérance; ils approuvaient encore moins ses attaques contre la religion, et ils cherchaient à détourner leurs jeunes compatriotes de la fréquentation de cet homme plus spirituel que sage (1); mais c'était surtout parce qu'il était intolérant lui-même dans un sens opposé. Ils voulaient une liberté de conscience entière, pour tout le monde sans exception, et l'extinction de ces guerres de plumes théologiques, qui avaient fait tant de mal et arrêté la civilisation du genre humain. Ils ne craignirent point de déclarer que Calvin et le Conseil avaient été inexcusables dans l'affaire de Servet, et ne voulurent pas permettre qu'on cherchât à les excuser aux dépens de

(1) Le célèbre Le Sage dit lui-même qu'il en avait été détourné par mon grand-père, pour lequel il avait conçu un respect plein d'affection.

la vérité. Leur triomphe ne fut pas sans mélange de revers, car ils ne purent empêcher la persécution de Rousseau; mais ce fut le dernier succès de l'intolérance calviniste, et encore le dut-elle principalement, ou entièrement, à des considérations politiques. Après cela, Genève fut affranchie du joug de la superstition, et reprit tout l'éclat qu'elle avait eu avant ces siècles de ténèbres et de sombre terreur. Rien ne peut en donner une juste idée à ceux qui ne l'ont pas vue un moment avant que la révolution française vint l'entraîner dans son tourbillon de sang et de boue. Elle était alors la ville la plus gaie et la plus animée de toute l'Europe, et la société y avait un charme qu'on ne trouvait dans aucune des grandes capitales. Aussi les étrangers y affluaient-ils de toutes parts, non pour admirer en courant les rives du lac et la vue du Mont-Blanc, et pour y passer quelques semaines entre eux, fuyant les nationaux et leurs ennuyeuses réunions, mais se fixant pour des années parmi nous et dans notre intimité; ce n'étaient pas de pauvres gentilshommes ruinés, cherchant une éducation économique pour leurs enfans, ou des parvenus venant faire parade de leurs richesses, mais des frères et des fils de roi, des princes de familles souveraines, et l'élite de

la noblesse de tous les pays (1). Les hommes étaient alors spirituels sans méchanceté, et savans sans pédanterie : un ricaneur était une bête inconnue et qu'on n'eût admise dans aucune bonne maison. Les femmes étaient charmantes et irrésistibles par leurs graces, parce qu'elles ne savaient que plaire, et n'avaient point appris à noyer leurs agrémens dans les puits de la science ou dans les mares de la mysticité. Des réunions spéciales formées des parens paternels et maternels de chacun des époux, rassemblaient à des jours fixes les trois générations qui en faisaient partie, non pour se sermonner aigrement et s'ennuyer à qui mieux mieux, mais pour se témoigner une amitié franche et cordiale, s'amuser et rire de bon cœur et sans gêne. Les mœurs, dont on parle tant quand il n'y en a pas,

(1) Le duc de Gloucester, frère du roi d'Angleterre, et toute sa famille; le prince Edouard d'Angleterre, ensuite duc de Kent, qui a conservé jusqu'à sa mort l'attachement le plus vif pour Genève et les Genevois; les ducs de Saxe-Gotha, dont le dernier m'en parlait encore avec un attendrissement extrême, en 1817; les ducs de Wirtemberg, d'Aremberg; les princes Czartoriski, Lioubomirski, Galitzin, et une multitude d'autres dont les noms ne me reviennent pas aussi promptement, parce que, enfant alors, je ne me rappelle que ceux qui fréquentaient le plus la maison de mon père.

étaient meilleures qu'aujourd'hui, quoi qu'on en dise ; il y avait sans doute des femmes faibles, mais il n'y en avait pas d'hypocrites, et elles rachetaient des écarts involontaires par des vertus positives. De jeunes femmes, ravissantes de beauté et de gentillesse, quittaient le bal en grande parure, pour voler auprès d'une parente âgée qui venait de se trouver mal. Souvent le soir, enveloppées de grands manteaux et sans toilette, elles conduisaient leurs enfans chez les pauvres du voisinage, leur portant des alimens, des remèdes et de douces consolations; leur récitant, quand ils paraissaient le désirer, des prières simples et touchantes, au lieu de les effrayer et de les tuer par d'horribles peintures de l'enfer. Assurément, une femme qui se conduit ainsi vaut mieux que celles qui, concentrées dans une chasteté de glace, s'occupent perpétuellement de leurs maris pour les taquiner et les ennuyer de l'étalage de leur vertu unique.

A la restauration, on a fortement travaillé à opérer ce qu'on appelait un réveil religieux, c'est-à-dire un retour au calvinisme pur et à toute sa fantasmagorie d'enfer et de damnation éternelle. Un grand nombre d'hommes, fort incrédules pour eux-mêmes, se sont laissé persuader que c'était un moyen de régénération

politique indispensable à notre réputation et à notre prospérité ; d'autres y ont vu des garanties de bonne conduite pour leurs femmes et leurs enfans ; d'autres encore, une grande économie dans les frais de toilette et de réunions. Toutes ces vues différentes, également mesquines et sordides, se sont coalisées, et le parti est devenu, peu à peu, très-fort et très-actif. C'est lui qui cherche derechef, par tous les moyens imaginables, à anéantir en nous tout ce qui lui porte ombrage, c'est-à-dire tout ce qui n'est pas chétif, hypocrite et stupide comme lui. Il ne sera content que quand il verra tous les Genevois affublés du chapeau de Basile ; mais, s'il plaît à Dieu, il ne le sera jamais. En attendant, il lutte avec persévérance pour dénigrer et décourager tous ceux qui se distinguent par leur esprit ou leurs lumières ; il s'insinue partout, jusque dans la rédaction d'un journal fondé sur des principes diamétralement opposés, que tous ses collaborateurs libéraux abandonnent l'un après l'autre, et que la patte de Tartufe fera bientôt périr comme tout ce qu'elle accroche et manie. Les artistes, les poètes, les romanciers, sont découragés par une critique amère et froide, ou par des louanges glaciales encore plus cruelles, souvent aussi par le silence, quand on sait

qu'ils y seront sensibles. Dans un tel état de choses, c'est un phénomène assurément très-remarquable, qu'un homme de génie dont la verve se maintient au point de fournir deux fois par mois un journal pétillant d'esprit, de bonne plaisanterie et de charmantes boutades, le tout entremêlé de poésie du meilleur goût, et telle que certainement on devrait éprouver une vive satisfaction de ce qu'elle est l'œuvre d'un compatriote. N'ayant pas l'avantage de connaître l'auteur, que je n'ai vu qu'une fois en ma vie, en m'abonnant à son journal, je suis heureux de pouvoir lui témoigner publiquement mon estime pour son beau talent, et ma reconnaissance du plaisir qu'il me fait.

I. Jacob Petit, de Bussy en Bourgogne, habitant à Genève, fut père de

II. Jean-Philippe Petit, reçu B. G. le 30 mars 1726 avec ses quatre fils, marié 1) le 27 octobre 1705 à Louise-Catherine, f. de David Le Coq, C. G.; 2) le 8 juillet 1710 à Susanne, f. de Pierre de la Grange, natif. Il eut du second lit quatre fils et quatre filles; Jean; Daniel-Louis; Alexandre-Samuel et Jean-Marc; Olimpe, mariée 1732 à Jaques Benoist, B. G.; Jeanne, née 1713; Anne,

mariée 1755 à François-Aymé Mercier, C. G., et Marie, fem. 1758 de Jaques-François Gabriel Aubert.

II. Daniel-Louis Petit, né 1718, ép. Jeanne-Louise Mercier, dont il a eu Jeanne-Marie et Théodore Petit, né 16 mars 1754, propriétaire à Montbrillant.

II. Jean Petit, né le 13 décembre 1723, p. le 11 septembre 1757, Etiennette, ffeu Jean-Henri Babault, dont il eut : Catherine, mariée 9 mai 1779 à Pierre-François Tingry, B. G.; Jean-Etienne, qui suit, et Jeanne-Dorothée.

IV. Jean-Etienne Petit, C. G., né 3 août 1762, ép. le 9 novembre 1788 Jeanne-Louise Susanne, f. de François-Louis Senn, C. G., dont il a eu Jean-Antoine, qui suit, et Françoise-Hélène-Louise.

V. Jean-Antoine Petit, rédacteur du *Fantasque*, qui a donné lieu à cet article, est né le 6 avril 1792, D. C. R.

PICOT.

Armes : d'azur à trois fers de pique d'argent, 2 et 1 ; au chef d'or chargé d'une tête et cou de coq de gueules ; ce sont évidemment des armoiries en calembourg, comme on en faisait beaucoup autrefois. Une famille noble de France, de ce nom, portait : d'or au chevron d'azur accompagné de trois fallots du même allumés de gueules ; au chef de gueules.

II. Nicolas, ffeu Quentin Picot, de Noyon en Picardie, fut reçu B. G. le 4 août 1547, et du CC 1560 ; il était beau-frère d'Antoine Calvin par leurs femmes, qui étaient sœurs, † 19 mars 1573 ; ép. 1) Catherine, f. de Nicolas Le Fert et de Jaqueline Carbonel ; 2) 1571 Françoise, ffeu No. Claude de Châteauneuf-d'Orsières, cons^{er}, veuve de Claude Tapponier et de No. Ami Monathon ; on la nommait toujours la Tapponière, même après ce troisième mariage. Il eut du premier lit : Jean, qui suit ; Anne, fem. de No. Philibert Humbert, du CC ; Marie, fem. d'Arnaud Dupuis, du CC ; Marthe, fem. 1) de No. Jean Jesse, ou

Jessé; 2) de Luc Hartman; 3) d'Antoine Chopin; Sara, fem. de Marcelin de Ville; Pierre, marié à Madelaine Laurent, dont il eut: Jeanne, fem. de Daniel Chastel, de Montbéliard; et Susanne, fem. de Sp. Simon Goulard, Min[tre].

III. Jean Picot, né 1556, du CC 1589, † 1616, ép. 1) 1580 Marie, f. de Claude Malain, † 1587; 2) 1588 Anne, f, d'Anselme Quaglia, du CC, et de Marie de Brémont, sa première femme. Il eut du premier lit: Marie, fem. 1) de Jaques Clément; 2) de Jean Romey; et Jean Picot, marié à Françoise Tallemand, dont il eut des enfans † s. p.; et du second lit: Nicolas, père de François et Jeanne, † s. p.; Pierre, père de Jean, † s. p.; Philiberte, fem. de Théophile Danel; Isaac, père de deux filles, † s. a.; Jeanne, fem. de Daniel Chastel; Susanne, fem. de David Blanc, et Abraham, qui suit.

IV. Abraham Picot, né 1606, ép. 1640 Dorothée, ffeu Jean Simonin et d'Esther Gallatin, dont il eut: Jean, qui suit; Aymé Picot, né 1657, † 1710, marié à Marguerite Piaget, dont il eut: François, † s. e. d'Elisabeth Bandol; Susanne, fem. de G.

de Luc; Jeanne-Françoise, fem. d'Augustin Dehors; Esther, fem. de Jeques Dupuis; Dorothée, fem. de Jaques Vernay; et Pierre Picot, marié à Jeanne Barilliet, dont il eut : Anne, fem. de Jean-François de Choudens; et Jean, père de Jaques, † s. p.

V. Jean Picot, né 1642, † 1697, ép. 1) le 15 septembre 1665, Judith Goudet, † 1676; 2) Judith Barrilliet. Il eut du premier lit : Jérémie, qui suit; et Susanne, fem. de Jean Charton; et du second lit : Jaques, † s. p. d'Elisabeth Pernessin et de Madelaine Passavant, ses deux femmes; et Pierre Picot, du CC 1728, † s. a. 1760. Par son testament de 1756, il fonda pour les pauvres de la famille Picot une bourse de neuf mille écus, substituée à la Chambre des tutelles, et dont on doit rendre compte tous les cinq ans au procureur-général.

VI. Jérémie Picot, né 1672, † 1729, ép. 1698 Aymée, f. de David Pernessin et de Marguerite Girod, dont il eut : Louis-Tobie, † s. e. d'Elisabeth Thomeguex; Jean-Daniel, qui suit; André, qui suivra; Jaques, † s. a. 1788; Anne-Elisabeth, fem. de Jean-Jaques Girod; Lucrèce, fem. de Robert

Covelle; et Judith, fem. d'Antoine De Cerve.

VII. Jean-Daniel Picot, né 1705, † 1799, ép. 1740 Jeanne-Pernette, f. de Jean-Antoine Patron-Voullaire, du CC, dont il eut : Pierre, qui suit; Jean-Gédéon Picot, du CC 1782, † s. a. 1784; Louise, fem. de Jaques-Charles Bardin; et deux autres filles † s. a.

VIII. Sp. Pierre Picot, pasteur et professeur, né 1746, ép. Marie-Elisabeth, f. de No. et Sp. Jean Trembley-Massé, Min^tre, † 1795, dont il a eu : Jean, qui suit; Daniel et Albert-Gédéon, qui ont tous deux été D. C. R.

IX. Jean Picot, né 6 avril 1777, professeur d'histoire et de statistique, auteur de plusieurs ouvrages sur ce sujet, D. C. R., a ép. Constance-Gabrielle-Sara, f. de Gédéon Mallet de Tournes, dont il a :

1. Sp. Pierre-Eugène Picot, Min^tre, né 1805.
2. Jean-Adrien, né 1807.
3. Susanne-Albertine.

VII. André Picot, né 1709, † 1791, ép. Jeanne-Catherine Pernessin, † 1767, dont il eut : Pierre, qui suit; Marianne-Andrienne,

fem. de Jacob Argand, auditeur; et Louise, fem. 1) du major Albert Crousaz de Prélaz; 2) de Robert Dunant.

VIII. Pierre Picot, né 1751, ép. 1775 Louise Mayor, dont il a eu deux filles : Françoise-Elisabeth, née sourde et muette, mais qu'une rare intelligence a mise à même de soutenir la conversation et de parler très-intelligiblement, mariée à Jean-François-Marc-Henri de Traz, du pays de Vaud; et Andrienne-Louise, † s. a. 1809.

PLANTAMOUR.

Armes : Un arbre issant de la pointe de l'écu, et un chef chargé d'un lacs d'amour.

I. Jean-Baptiste Plantamour, domicilié à Châlon-sur-Saône, ép. Anne Jolicard, dont il eut : Philippe, possesseur du domaine de Faussigny en Châlonois; Théodore, établi à Châlon, père de Jean-Baptiste, réfugié à Amsterdam, et de quatre filles; Jean, qui

suit; Elisabeth, fem. de Jean Melledan, demeurant à Bussy; et Pierre.

II. Jean Plantamour, praticien à Châlon-sur-Saône, réfugié à Genève, ép. à Lyon, le 18 avril 1660, Charlotte, f. d'André Penin et de Marie Lhuillier, dont il eut : Théodore, qui suit; Louise, fem. de Jean Bres d'Anduse, B. G., fils d'Etienne Bres et de Marie Cres; Marie, fem. de Pierre Cazenove; Anne, fem. de M. Agasse; et Andrienne, fem. d'Isaac Mussard.

III. Théodore Plantamour, reçu B. G. 22 mars 1697, † 1728, ép. Françoise Dumont, dont il eut : Philippe, qui suit; Louise, fem. de No. Jean-Antoine Butini; et Charlotte-Marie, fem. 1) de Henri Boniot; 2) de Jaques de Lerme, du CC.

IV. Philippe Plantamour, né 1707, du CC 1738, † 1795, ép. 19 février 1730, Susanne Bres, sa cousine germaine, f. de Jean Bres Plantamour ci-dessus, dont il eut : Susanne-Françoise, fem. de No. Marc Micheli, S. de Dulit, du CC; Susanne, fem. de No. Jaques Rilliet, du CC, et

V. Pierre-François Plantamour, adjoint au CC 1783 et 85, † avant son père, marié à Françoise-Madelaine, f. de No. et Sp. Jean

Jalabert-Calandrini, syndic et professeur, dont il a eu : Jeanne-Catherine, fem. 1) d'Armand Colombier ; 2) de M. Dapples, tous deux de Lausanne ; Susanne, fem. de No. Ami Rigot, S. de Begnin ; François-Jaques, marié à une Dlle Chevallier, dont il n'a eu qu'une fille, † s. a. à 26 ans, et François-Théodore, qui suit.

VI. François-Théodore Plantamour, auditeur, a ép. Louise, f. de No. Jean-François Saladin-Fabri, colonel, dont il a :

1. Emile, né 14 mai 1815.
2. Philippe, né 21 novembre 1816.
3. Marie.
4. Pauline.

PLONJON.

Ils sont constamment nommés ainsi ; mais l'avant-dernier signait bien distinctement Planjon.

Armes : de gueules à la bande d'or chargée de trois trèfles de sinople.

Girard Plonjon, vivant à Genève en 1475, est probablement la tige de cette famille; mais je n'ai pas trouvé la filiation entre lui et Louis, qui suit.

I. No. Louis Plonjon, S. de Bellerive, syndic 1509 et 1519, cassé alors par l'évêque Jean de Savoie, fut un des principaux et des plus courageux chefs du parti de la liberté, et testa 24 mai 1526. Ep. Marguerite, f. de No. Otteman Aygre, membre des Grands Conseils de Fribourg et de Genève, et de No. Alexie de Corbières, remariée à No. François de Camps, et dont il eut : Aymé, qui suit; Jaquema, fem. de No. Jean Favre; Jeanne-Humberte; Françoise, et Rodolphe, † de peste le 12 octobre 1546.

II. No. Aymé Plonjon, S. de Bellerive, du CC 1559, † à 85 ans, le 8 juin 1596, testa le 12 août 1595, ép. 1) Louise, f. de No. Jean-Philippe, premier syndic et capitaine-général, vivante avec lui 1540; 2) Jeanne, f. de No. et Egr. Nycod Ruffi et de Jeanne Blondel, sœur de Pierre Ruffi, secrétaire d'état, † à 46 ans, 14 avril 1578; 3) No. Michée de Bellegarde-Bufflavent, veuve de No. Charles de Châteauneuf. Il eut du premier lit : Jeanne, fem. de No. Etienne de

Chapeaurouge; et du second : Henri, qui suit; et Marie, viv. le 7 juin 1559, † 26 février 1618, mariée le 19 mai 1574 (avant 15 ans) à No. Antoine de Pellissari.

III. No. Henri Plonjon, S. de Bellerive, du CC 1575, auditeur 1580, † 1584, ép. Catherine, f. de No. Charles de Châteauneuf et de Michée de Bellegarde, sa belle-mère, † à 74 ans, 19 septembre 1638, et dont il eut :

IV. No. George Plonjon, S. de Bellerive, signé *Planjon*, du CC 1603, † 1610 jeune, car il était encore sous la tutelle de son aïeule maternelle en 1599; ép. Jeanne, ffeu messire Louis de Pluviers, S. de Saleyson, chevalier de l'ordre du roi, et de Marguerite Bonal. On paraît l'avoir séduit pour ce mariage à Montpellier, où il fut fiancé à l'insu de ses parens; mais il fut confirmé par contrat du 12 avril 1602 (Jos. Blondel, not.). Il en eut :

1. No. Paul Plonjon (ainsi signé), S. de Bellerive, dont l'hoirie était vacante 1687.
2. No. César Plonjon, qui ne vivait plus 1672.
3 et 4. Péronne et Claudine.

RENAUD.

Armes : d'azur à la fasce d'argent accompagnée de trois losanges du même, 2 et 1.

I. Guillaume Renaud, d'Orléans, ép. Nicole Raguier, dont il eut :

II. Guillaume Renaud, reçu hab. 26 avril 1557, et B. G. le 22 mai 1571, marié 1) à Jeanne, f. de Jean Vaugour et de Jaquema Martin, d'Anjou (cont. 1er mai 1558, Ragueau, notaire), † 23 décembre 1558; 2) le 5 mars 1559, Guillemette, f. de Jaques Couvé et de Jeanne Andouze, † à 35 ans, 26 novembre 1576; 3) Anne, f. de Guillaume Robillard, B. G., remariée au Seignr Hippolite Rigaud. Il eut du second lit cinq enfans † de peste 1571 (un le 15 juin, et les quatre autres le 26 septembre); et Marie, fem. 1) 1588 de Pierre Ausset; 2) 1601 de David Perret; et du troisième lit : Jaques, qui suit; Pierre et Anne.

III. Jaques Renaud, du CC 1617, † 1635, ép. 1) 1604 Françoise, f. de No. Balthazar Franconis-Cartelier, † 3 août 1616, à 24 ans, suivant le registre, mais alors elle se

serait mariée à 12; 2) 1617 Marie, f. de No. Jean Dupuis-Favre, cons[er], † 1649 à 60 ans. Il eut du premier lit : Anne, fem. de No. Michel Dupuis le jeune; et Françoise, fem. de Michel Comparet; et du second lit : Pierre, qui suit; et Michée.

IV. Pierre Renaud, du CC 1660, † 1704, ép. 1652 Marguerite, ffeu No. et Sp. Jaques Sartoris, Min[tre], et de Jeanne Le Boiteux, dont il eut : Marguerite, fem. 1) 1684 de Céphas Becquet; 2) de M. Reynet; Pierre, † s. a. avant son père; Jeanne, fem. de Jérémie Boucher, C. G. : et Anne, fem. de No. et Sp. Esaïe du Commun, doct.-méd.

DE ROCHEMONT.

Nom de terre; je crois que celui de la famille noble qui le portait, était MAISTRE ou MESTRE.

Armes : de gueules au lion d'argent.

I. No. François de Rochemont, S. des Buissons, capitaine d'une compagnie de chevaux-légers, maréchal de bataille ès-armées du roi et l'un de ses maîtres d'hôtel,

acquit la terre des Buissons en Charolois le 9 mars 1650, de No. Claude de Perreault, dont la mère était Jeanne des Buissons ; ép. Espérance, f. de Jaques Armet, S. de la Motte-sur-Deune, avocat au Parlement, et d'Anne Perreault, dont il eut :

1. No. Lazare de Rochemont, S. des Buissons, brigadier des gendarmes du roi, marié à No. Marie Boivaut.
2. No. Jules-Mathieu de Rochemont, conseigneur des Buissons, S. de la Motte, chevalier de Saint-Louis, gendarme de la garde du roi, maréchal-des-logis et mestre de camp de cavalerie, marié à Jeanne Jeanthial (cont. 29 octobre 1717, Mailly, notaire à Couches), dont il eut : No. Alexandre-François de Rochemont, S. de la Plâtrière, marié à Etiennette de la Troche (cont. 16 septembre 1753) ; et No. Jean-Marguerite-Philippe de Rochemont, S. de Lavoisette.
3. René, qui suit.
4. Antoinette, fem. de No. et Sp. Philippe des Prés, Min[tre], C. G.

II. No. René de Rochemont, capitaine au régiment de Montauban ou Montbrun, en Piémont, ép. Marie Bernard, nièce de

Jeanne Blandin, fem. de Jean Le Sage, de Couches en Bourgogne, dont il eut : Jaques, légataire de sa tante Blandin; Antoinette, née à Bossey sur Genève, 20 novembre 1688; et François, qui suit.

III. No. et Sp. François de Rochemont, Min^tre^, reçu B. G. le 24-27 septembre 1717, testa 11 avril 1771, † 1780, ép. Madelaine, f. de No. et Sp. Daniel Le Clerc-Vernet, cons^er^, dont il eut :

1. No. et Sp. Daniel de Rochemont, pasteur, marié à Louise, f. de Guillaume André et de Marie Privat.
2. Ami, qui suit.
3. Une fille, mariée 1747 à No. François du Bosc (f. de Jean), de Leipzig.

IV. No. Ami de Rochemont, du CC 1764, auditeur 1765, cons^er^ 1770, secrétaire d'état 1782, † 1798; ép. Renée, f. de Sp. Horace-Bénédict Mallet-Banquet, pasteur, dont il a eu :

1. Isabelle, vivante s. a. 1835.
2. No. Jean-François de Rochemont, né 31 mars 1766, assassiné 1794.
3. Adélaïde-Sara, née 14 mars 1767, fem. de No. Charles Pictet, cons^er^ d'honneur, etc.

SARTORIS.

Armes : parti, au 1 de sable au lion d'or; au second coupé ; au premier du coupé d'azur, au secoud d'or à deux fasces d'azur, et sur le tout une étoile d'or en chef brochant sur la ligne du parti. Cimier, un lion d'or tenant une épée au naturel. Devise : « *Olim et nunc.* »

I. Jean-Léonard Sartoris, né à Quiers en Piémont, vers 1500, reçu notaire et tabellion public 1525, secrétaire du duc Charles de Savoie, deçà et delà les monts 1531, cons[er] de la cour, trésorier de la ville et du comté d'Ast 1535, confirmé 1538, † dans les prisons de l'inquisition, où il avait été mis pour la religion ; ép. Louise Albier, dont il eut :

1. Nicolas, brûlé vif pour la religion, le 4 mai 1557.
2. Sébastien, qui suit.
3. Jean-François, marié à Barbe Guazzoni, de Crémone, dont il eut trois filles : Anne, Sara et Susanne.
4. Philippe, reçu B. G. le 8 décembre 1570, marié 1568 à Lucrèce Guazzoni, sœur de

Barbe, remariée à No. Alexandre Campagnola, et dont il eut : Isaac, né 1568 ; et Madelaine, fem. de Sp. Jaques Meilier, Min^tre^ à Gimel au bailliage de Morges.

5. Laure, fem. 1562 de Jaques Mallet.
6. Catherine, vivante 1558.
7. Charles, qui suivra.

II. Sébastien Sartoris, reçu B. G. 1er janvier 1573, ép. Virginie, f. de No. Jean-Baptiste Guazzoni et de No. Dorothée Fossa, de Crémone, sœur de Barbe et Lucrèce, femmes de ses frères, le 1er avril 1563. Il en eut : Olimpe, née 1564 ; Jean, qui suit ; et Philippe, né 1572.

III. Jean Sartoris, né 1566, ép. 1591 Jeanne, f. de No. Jérome Varro, B. G., dont il eut :

IV. Paul Sartoris, né 1595, marié 1622 à Etienna, f. d'Etienne de Monthouz, C. G.

II. Charles Sartoris, vivant à Lyon 1571, ép. à Genève 1580 Anne, f. de No. François de la Bottière, du CC, et de Geneviève Goujon, dont il eut : Louise, née 1585, fem. de Melchior Caille, de Bargemont en Provence, hab. de Genève ; Jaques, qui suit ;

Philippe, né 1591; et Anne, née 1596.

III. Sp. Jaques Sartoris, Min^tre^, né 1588, reçu B. G. gratis 1610, testa 1650, ép. 1609 Jeanne, f. de Sp. David Le Boiteux, Min^tre^, et de Marie Gervais, dont il eut: Louise, fem. d'André Patron; Anne, fem. de Henri Wissembach 1651; Marguerite, fem. de Pierre Renaud; Bénédict, né 1619; Sp. David Sartoris, chapelain de l'ambassade hollandaise à Constantinople, et Min^tre^ de l'église réformée à Pera; Jean-Jaques, qui suit; et Jeanne, fem. de No. André Gallatin.

IV. No. et Sp. Jean-Jaques Sartoris, pasteur et professeur en grec, recteur de l'Académie, né 1630, † 24 octobre 1674, ép. 1654 Jaqueline, ffeu No. Jean Voisine-Dupuis, premier syndic, dont il eut:

1. No. et Sp. Jean Sartoris, pasteur et bibliothécaire, né 1656, marié 1687 à Anne, f. de Samuel de Tournes-de la Maisonneuve.
2. David, qui suit.
3. Catherine, sa sœur jumelle, fem. de Sp. Etienne de Carro, Min^tre^.
4. No. Jaques Sartoris, né 1661, du CC 1704, marié 1698 à Judith Rilliet-Diodati,

dont il eut Samuel, du CC 1728, † s. p.; et trois filles † s. a.

5. Gaspard, né 1664.

6. Bénédict, né 1668.

7. Jaqueline, fem. de M. de l'Orme.

8. Charlotte, fem. de No. Jean Pictet, et

9. Délie, † s. a. 1732.

V. No. David Sartoris, né 1659, du CC 1688, auditeur 1693, cons[er] 1704, secrétaire d'état 1705 à 12, syndic 1713, 17, 21, premier syndic 1725, 29, 33, † 4 novembre 1735; ép. 1705 Judith, f. de Jean-Pierre Perréal et de Judith Puerari, † 1756, dont il eut :

1. No. Jean-Pierre Sartoris, né 1706, du CC 1734, cons[er] 1752, syndic 1763, déchargé 1768, † 1780.

2. No. Jean-Jaques Sartoris, du CC 1746, père de Catherine-Aymée.

3. Marianne, fem. 1739 de François Simond, capitaine.

4. Léonard, qui suit.

VI. No. Léonard Sartoris, du CC 1752, ép. 1757 Susanne, ffeu No. André Falquet-Lullin, dont il eut : Jean-Aymé, qui suit; Jeanne-Susanne, fem. d'Ami-François Bouthillier dit Beaumont, D. C. R.; Jeanne, fem. de

Jaques Torras; et Susanne-Julie, fem. d'Etienne Bertrand.

VII. No. Aymé Sartoris, né 7 mai 1760, du CC 1788, auditeur 1791, retiré à la cour de Berlin, où il a été chambellan du prince Ferdinand de Prusse, ép. 25 septembre 1787, Elisabeth-Marguerite, f. de No. Pierre Le Fort, grand-maître des cérémonies et général-major au service de Russie, et de Caroline-Elisabeth, comtesse de Schmettau, dont il a eu des enfans restés en Prusse.

Jean-Samuel, ffeu Noé-Samuel Sartoris, natif d'Avenches, fut réhabilité le 26 mars 1721 à la bourgeoisie conférée à Sébastien, comme son descendant en ligne directe. Il épousa le 1er janvier 1730, Anne, ffeu Robert Dentand, C. G., dont il eut Jean-Jaques Sartoris, né 1731, marié à Anne Greffalhe, dont il eut Urbain Sartoris, banquier à Londres, puis à Paris, qui s'est marié en Angleterre et a laissé des enfans.

SAUTTER.

Prononcé jusqu'ici Soutter, comme à Saint-Gall Leu les nomme Suter.

Armes : écartelé, au 1 et 4 de sable, à la montagne d'argent surmontée d'un pigeon perché sur son sommet, et tenant un rameau d'olivier dans son bec, au 2 et 3 d'argent, sur lequel M. Sautter-Bazin a ajouté une étoile d'azur.

I. Jean Sauter, né 1502, Zunftmeister de St-Gall 1552, † 1570, ép. Barbe Schallmeyer, † 1562, dont il eut :

II. Abraham Sauter, né 1540, Zunftmeister 1598, † 1607, marié à Cléophée Hug, † 1617, dont il eut :

III. Abraham Sauter, né 1604, † 1650, marié à Anne Kuntz, † 1665, dont il eut :

IV. Abraham Sautter, † 1678 (les trois premières générations sont extraites d'une généalogie authentique dressée à Saint-Gall, et du dictionnaire de Leu; celle-ci et les suivantes de nos Archives), ép. Anne-Barbe Amstein, † 1664, dont il eut :

V. Abraham Sautter, reçu B. G. le 2 décembre 1696, † 1719, marié 21 décembre 1690 à

Susanne, ſſeu David Le Maire-Pellissari, dont il eut : Daniel, qui suit; Henri, qui suivra; Jean-Jaques, qui suivra aussi; et Catherine, fem. de Gaspard Rotmund 1711.

VI. Daniel Sautter, C. G., † 1783, ép. Marie Chabert-Banquet, dont il eut : Susanne-Sara, fem. de No. Jean-Jaques de la Corbière; Donat, qui suit; et Jean-François, qui suivra.

VII. Donat Sautter, du CC 1782, ép. Susanne, f. de David Cazenove et de Charlotte-Marie Faure, dont il a eu : Jaques Sautter; Susanne, fem. de Pierre Bordier; et Françoise, fem. de François Gaussen.

VII. Jean-François Sautter, du CC 1791, ép. Catherine-Elisabeth, f. d'André Martin-Kick, dont il a eu : Daniel-André, qui suit; Donat, qui suivra; Abraham-Emmanuel, qui suivra; Jean-François, qui suivra; et Catherine-Etiennette-Marie.

VIII. Daniel-André Sautter, né 29 juillet 1773, D. C. R. et maire de Satigny, a ép. Charlotte-Susanne, f. de Pierre Bordier-Sautter, dont il a :

1. Susanne-Adélaïde, fem. d'André-*Patrick* De Combes, auditeur, D. C. R.
2. Jules.
3. Jeanne-Elisabeth-Constance, fem. d'Abraham-Jacob dit Diégo De Combes.

VIII. Donat Sautter, propriétaire du château de Bonmont, né 6 janvier 1777, ép. 30 octobre 1815, Jeanne-Rose-Augusta, f. de No. George-Michel Bazin, de Duillier, officier supérieur en Hollande, et de Marie-Madelaine de Stockar, dont le père était lieutenant-général, et colonel propriétaire d'un régiment suisse en Hollande. Il en a eu un fils, Edmond-Auguste-Emmanuel-Donat, † jeune, ainsi que deux autres, et il lui reste deux filles et un autre fils, savoir : Amélie-Caroline-Elisabeth-Augusta, Andrienne-Susanne-Blanche, et Donat-Charles-Auguste, né 5 avril 1832.

VIII. Abraham-Emmanuel Sautter, né 22 décembre 1785, établi à Paris, a ép. Jeanne-Elisabeth, f. d'Etienne Rieu, capitaine et du CC, et de Marie-Charlotte Turrettini,

dont il a : Stéphanie-Henriette-Elisabeth ; Andrienne - Augusta - Elisabeth ; Charles-Maurice-Elisée, né 30 juillet 1821 ; François-Louis, né 20 septembre 1825 ; Jaques-Henri, né 18 octobre 1829.

VIII. Sp. Jean-François Sautter, né 28 février 1791, Min[tre] de l'église réformée à Marseilles, y a ép. . . . Bouvier, dont il a :

VI. Henri Sautter-Le Maire, † 1781, ép. Elisabeth Coppot, † 1759, dont il eut Anne-Etiennette, fem. de Joseph Briganti, et

VII. Jean-Antoine Sautter, marié 1766 à Etiennette, ffeu Etienne Blanchet, de Troinex, dont il eut Henri.

VI. Jean-Jaques Sautter-Le Maire, ép. Jeanne-Michée Ageron, † 1774, dont il eut Marie, fem. 1758 de Pierre Mallet-Genoud, et Jean.

VII. François-Jean Sautter, marié le 8 décembre 1776 à Henriette-Madelaine, f. de Pierre Voullaire.

SCARRON.

Le poète Scarron et les marquis de Vavres étaient de la même famille, mais d'une autre branche passée directement du Piémont en France.

Armes : d'argent à la bande crénelée d'azur pour les branches de Moncalier, Quiers et Genève; d'azur à la bande crénelée d'or pour la branche de Lyon et Paris.

I. No. Mathieu Scarron, reçu B. G. 1472, eut trois fils :

1. No. Louis Scarron, cons^er 1515.
2. No. Jean Scarron, qui suit.
3. No. Aymon Scarron, qui fit donation de tous ses biens à son frère Louis 1506.

II. No. Jean Scarron, C. G., ne vivait plus en 1516, ép. Guigonne, f. de No. et Sp. Pierre Milliet-Gavit, cons^er ducal, B. G., veuve de No. Thibaud Albi, soit Blanc, dont il eut : Pierre, qui suit; et François-Girardin, qui était encore sous la tutelle de sa mère 1533.

III. No. Pierre Scarron, C. G., dit de Pregny, où il possédait un domaine avec maison

haute et droits seigneuriaux; ép. No. Françoise de Pougny, d'une famille ancienne et très-noble du pays de Gex, dont il eut : Pierre, qui suit; Jaques, vivant 1585; Laurent, qui suivra; Mathieu, qui suivra aussi; Philiberte, fem. de Me Aymé Martin, de Lully, terre de Langin; Jeanne, mère d'Urbain et Jean Ramel; et Marguerite, fem. de Laurent Meigret, dit le Magnifique, du CC.

IV. No. Pierre Scarron, du CC 1594, † s. e. 1609, à 77 ans, ép. 1) Catheline, fleu No. Etienne Nicoud, de Gex; 2) Marie, fleu Pierre Bergerat et de Bastienne du Crest, veuve en secondes noces de Jean Lochner, B. G. (cont. 28 mai 1600). Elle se remaria en quatrièmes noces à No. et Sp. David Colladon, premier syndic, et mourut à 75 ans 1619.

IV. No. Laurent Scarron, C. G., ép. Claire de Villette, veuve de Me Philibert Le Mayeur, avocat consistorial au Parlement du Dauphiné. Elle testa le 24 mars 1588, substituant à son fils No. Louis de Villette, S. d'Eure en Dauphiné, pour ses biens de Gre-

noble procédés de son premier mari, et No. Charles de Villette, son frère, Nos Louis et Pierre de Saint-Rémi, ses neveux (ffeu Me Claude de Saint-Rémi, vibailli de Gresivaudan), pour ses biens paternels et maternels, et laissant pour héritier :

V. No. Théodore Scarron, C. G.

IV. No. et Sp. Mathieu Scarron, C. G., Mintre et principal au collége, † 1613, à 53 ans, ép. Anne d'Asperlin, remariée à Humbert Roch, C. G., et dont il eut : Françoise, Elisabeth, Joseph, Mathieu, Dorothée, Anne, Jean et Jacob Scarron.

SENEBIER.

Armes : une main et poignet sortant d'un nuage à senestre, tenant en pal un bâton ou double crochet enlacé par la lettre S, et accompagné d'une étoile au canton senestre supérieur.

II. Claude, fleu Alexis Senebier, de Clèves ou Clères, au diocèse de Valence en Dauphiné, reçu hab. 30 mars 1556, et B. G. 2 novembre 1557, † 10 septembre 1597, à 75 ans, ép. 1556 Catherine, f. de Pierre Durand, d'Aubenas, hab. de Genève, † 17 mai 1617, à 80 ans, dont il eut :

1. Etienne Senebier, marié à Jeanne, f. de François de Vallée et de Françoise Maigneron, de Saint-Maixent en Poitou, dont il eut : Catherine, fem. de Jean Fol, B. d'Aubonne; et Françoise, fem. d'Alexandre, fleu Ami Galley.
2. Abel, qui suit.
3. Théophile Senebier, établi à Léopol en Russie; en 1608, il céda à ses deux belles-sœurs Senebier, séparées de biens de leurs maris, tous ses biens paternels et maternels pour 700 florins.
4. Marie, fem. de Jean Brunet, de Chalais en Xaintonge.

III. Abel Senebier, † 48 ans, 9 avril 1619, ép. 1) Catherine, f. de No. Jean-Antoine Le Fort-Miol, † 20 septembre 1614, à 36 ans; 2) Lydie, f. de No. Constantin Zobi-Bonet, veuve de François Chioccio, de Milan. Il eut du premier lit : Paul; Sara, fem.

1) de David Faron, C. G.; 2) d'Isaac Guillerme ou Vuillerme; Jean, qui suit; Abel, qui suivra; et Marie, fem. de Paul, fleu Nicolas Thibaut, C. G., † de peste 1638, ainsi que son mari.

IV. Sp. Jean Senebier, Min^tre à Lyon, testa 1669, ép. 15 octobre 1634 Anne de Baille, propriétaire d'une maison à Anduze, f. de Sp. Isaïe Baille, Min^tre de l'église réformée de Lyon, et d'Elisabeth de Bourdinave, dont il eut :

1. Alexandre Senebier, né à Lyon 31 août 1636, du CC 1680, † 1713, marié à Marguerite, f. de Pierre Dunant.
2. Anne.
3. Marie, fem. d'Isaac Bordier.

IV. Abel Senebier, établi à Lyon, du CC 1660, † 1687, ép. 1) Elisabeth Sermand, † à 17 ans, 19 octobre 1640; 2) 1642 Françoise, f. de Jaques Gautier-Célérier, Min^tre à Gex, dont il eut :

1. Isaac, qui suit.
2. Philippe Senebier, colonel au service de Russie.

V. Sp. Isaac Senebier, Min^tre, ép. 1) Esther

Duhamel; 2) Jeanne Lucot de la Fayole, de Dijon, qui mourut s. e. Il eut du premier lit : Jean-Antoine, qui suit; Charles Senebier, du CC 1738, † 1764; et Marie-Renée, fem. 1) de Jean-Antoine Comparet; 2) de Marc-Antoine Reboul.

VI. Jean-Antoine Senebier, du CC 1746, † 1779, testa 1771, laissant pour huit mille livres courantes de legs pies; ép. Marie Teissier, dont il eut :

VII. Sp. Jean Senebier, pasteur et bibliothécaire, né 1742, auteur national plus laborieux qu'exact, et distingué par beaucoup plus de bonne volonté que de saine critique, † s. e. de Jaqueline-Henriette-Elisabeth de Morsier.

SERVET.

Michel Servet n'était pas Genevois ; mais Genève lui doit encore une réparation éclatante pour l'affreux attentat dont son gouvernement se rendit coupable et souilla le nom de notre

patrie, et j'y contribuerai avec zèle de tout mon pouvoir.

L'intolérance est horrible, dans quelque religion que ce soit. Comment un cœur humain peut-il concevoir l'idée de persécuter pour des opinions que Dieu lui-même fait germer en nous? Je ne crois pas qu'il existe aujourd'hui de tyran assez féroce, ni de prêtre assez fanatique, pour oser entreprendre la défense des supplices et des massacres ordonnés par les papes et les princes soi-disant chrétiens de l'ancienne catholicité. Mais si l'on ne peut voir sans horreur les mesures sanguinaires adoptées par des barbares pour le maintien de leur église nationale et universelle contre ceux qui troublaient l'union et l'ordre établi, de quel œil doit-on envisager ceux qui s'en sont séparés sous prétexte de la liberté de conscience, lorsqu'ils profitent de l'asile qu'on vient de leur accorder pour dresser des embûches et assassiner dans des guet-à-pens ceux qui, agissant d'après les mêmes principes, n'en tirent pas les mêmes conséquences? Les échafauds dressés par les catholiques étaient une chose exécrable; les bûchers allumés par des protestans sont une monstruosité pour laquelle aucune épithète de réprobation ne peut être assez forte. C'est se moquer de nous de la manière

la plus insultante, que de nous représenter comme l'apôtre d'une religion sainte et pure, le Ravaillac ou Jaques Clément qui l'a déshonorée. Ce n'est pas ainsi que l'entendaient nos magistrats en 1757, date de la lettre que je vais transcrire, parce qu'elle est de ma propriété héréditaire et ne sort pas des Archives (1).

M. de la Roche, rédacteur de la Bibliothèque anglaise, y avait inséré de longs extraits du procès de Servet, qu'il avait copié avec la permission du Conseil en 1716. M. de Voltaire s'empara de ce sujet avec sa vivacité accoutumée, et publia dans un *Essai sur l'histoire*, deux chapitres intitulés : *Genève et Calvin*, et *Calvin et Servet*, qui firent une sensation prodigieuse dans toute l'Europe. On écrivait de toutes parts à notre clergé pour lui demander la vérité des faits, et on le pressa de publier une réponse solennelle à ces écrits, que la réputation gigantesque de Calvin faisait considérer comme des libelles remplis de calomnies. M. le pasteur et profes-

(1) Elle se trouvait dans les papiers de feu M. le syndic Calandrini, qui m'ont été donnés par sa fille, feu Mme Claparède, grand'mère de ma première femme; c'est une copie entièrement de sa main, jointe à trois lettres de M. le pasteur Jacob Vernet; deux à lui et une au secrétaire d'état de Chapeaurouge.

seur Jacob Vernet, plein de confiance dans la vertu du soi-disant réformateur, voulut se charger de cette entreprise et pria M. de Chapeaurouge, secrétaire d'état, de lui communiquer la procédure; celui-ci présenta sa requête au Conseil, qui la refusa. M. Vernet, fort étonné de trouver moins de facilité qu'on n'en avait montré à M. de la Roche quarante ans auparavant, revint à la charge, et M. le syndic Calandrini lui écrivit pour l'engager à renoncer à ce travail, « parce que le silence sur ce sujet paraissait préférable à tout ce qu'on pourrait en dire. » M. Vernet insista derechef, et demanda surtout qu'on lui permît de prouver qu'on avait pas refusé à Servet, *pour son argent*, un habit et du linge qu'il avait demandés en grâce, parce qu'il était couvert de vermine. Le Conseil y avait consenti, mais son persécuteur l'avait empêché. Voici mot à mot la réponse de M. le syndic Calandrini :

Monsieur et très-cher cousin,

Le Conseil, se trouvant intéressé à ce que la procédure criminelle contre Servet ne soit point rendue publique, ne veut pas qu'elle soit communiquée à qui que ce soit, ni en tout ni en partie; le caractère d'homme de lettres n'est pas

propre à obtenir aucun privilége à cet égard. La conduite de Calvin et du Conseil, connue par les Notes sur l'histoire de Genève, est telle que l'on veut que tout soit enseveli dans un profond oubli. Calvin n'est pas excusable; Servet lui a mis la lumière devant les yeux sur la manière dont on devait se conduire à l'égard des hérétiques, et ne lui a pas permis d'être dans le cas d'une ignorance invincible. M. de la Chapelle l'a justifié, comme il a pu, d'avoir été l'instigateur du procès fait à Vienne contre Servet. Il a supposé pour cela un fait que nos registres devraient prouver et qu'ils ne prouveront pas. Vous croyez justifier par nos registres la dureté dont on a usé envers Servet dans sa prison, et vous trouveriez par ces mêmes registres que ces ordres favorables n'ont pas été exécutés, et enfin, après l'événement, Calvin, au lieu de pleurer amèrement, soutient la thèse la plus insoutenable à un chrétien, et avec des argumens indignes d'un si grand homme, au jugement même de M. de la Chapelle. Servez-vous de la raison tirée de votre maladie, pour vous dispenser d'un ouvrage qui ne peut qu'être nuisible à la religion, à la réformation et à votre patrie, ou qui serait peu conforme à la vérité. La petite raison que la réformation ne fût regardée comme

la protectrice des antitrinitaires, a pu faire fermer les yeux à Calvin aux grandes vérités de la religion chrétienne ; prenons garde que la crainte qu'on ne nous regarde comme fauteurs de je ne sais quoi, ne nous fasse élever des questions qui ne nous conviennent pas, etc., etc.

Michel Servet, né à Villanova en Espagne, vers 1510, fut brûlé vif *à petit feu*, le 27 octobre 1553, après une captivité de plus de dix semaines, qu'on s'étudia à rendre aussi horrible que l'ingénieuse méchanceté de son persécuteur put le suggérer, uniquement pour prouver l'infaillibilité du pape de Noyon sur un article de foi inventé par de prétendus docteurs, des siècles après la mort de Jéeus-Christ. Après sa mort, « au lieu de pleurer amèrement, » Calvin chanta un cantique de triomphe en publiant son infâme livre sur la nécessité de brûler les hérétiques. Les hérétiques ! et toute l'Europe le nommait encore hérétique lui-même, peu d'années auparavant, et presque toute l'Europe le nommait encore ainsi pendant qu'il faisait refuser du linge à Servet, et pendant qu'il recommandait au bourreau de faire le feu petit, et le supplice lent et cruel, suivant la sentence qu'il avait dictée ! Et au lieu d'ensevelir ces pages sanglantes et honteuses de notre histoire dans un pro-

fond oubli, comme le recommandaient nos magistrats de 1757, on ne se contente pas de vouloir les excuser, on parle d'élever un monument de notre reconnaissance au monstre qui nous a humiliés et déshonorés à ce point! Et c'est le fondateur d'une Société de la paix, le champion infatigable de l'inviolabilité de la vie de l'homme, qui ouvre cette proposition en faveur de celui qui fit périr un si grand nombre de nos concitoyens pour des opinions ou de légères fautes! Voilà les fruits naturels de l'ignorance de notre histoire, et d'une crédulité inconcevable pour les faussetés qu'on a entendu répéter depuis son enfance, sans jamais prendre la peine de les examiner.

DE SÈVE.

Cette famille a été déclarée, par un certificat authentique de la cour de Turin, issue en droite et légitime ligne de l'illustre maison des marquis de Ceva, et en portant de droit le nom et les armes. Cependant, parce qu'elle était dans le com-

merce, un très-sot gentilhomme genevois, consulté sur la considération dont elle jouissait à Genève, se plut à la dénigrer et à se moquer de ses prétentions à la noblesse. Ce monsieur, dont la lettre est conservée à la Bibliothèque royale des manuscrits à Paris, oubliait que Jésus-Christ était fils d'un charpentier et d'une femme de sa classe, tous deux cependant de la famille royale de David. Il est plus noble de balayer les rues et de décrotter des souliers pour gagner sa vie sans rien devoir à personne, que de fainéanter dans un château à hautes tours aux dépens de ceux à qui l'on peut accrocher quelque argent ou du crédit, et MM. de Sève, qui ont acquis beaucoup de belles terres par leur industrie et leur travail, n'ont dérogé par-là qu'aux yeux des gens dont les préjugés sont tout-à-fait méprisables, et qui leur étaient aussi inférieurs par l'esprit que par l'origine.

Armes : fascé d'or et de sable de six pièces, à la bordure componée des mêmes couleurs. Un cachet de Pierre Sève 1572 est sans bordure.

I. No. Léonard de Ceva (1), dit en France Sève,

(1) J'ai pris ce nom de Léonard dans la notice généalogique des Sève, au livre intitulé : *Les Lyonais dignes de mémoire;* mais je ne le regarde pas comme fort authentique sur ce point. Le nom du père de Maurice et de ses

s'établit à Lyon, où il épousa Jeannette, ffeu Jean Lanczot, notaire, et de Péronette Masson, dont il eut :

1. Vénérable messire Maurice Sève, J. U. D., reconnut le 6 février 1493 pour lui et ses frères au chapitre de Saint-Jean à Lyon, et pour sa mère 4 septembre 1494. Il fut conseiller de la ville de Lyon 1504, et juge-mage de cette ville 1516. Son fils Maurice, poète distingué de son temps, fut le patron de Clément Marot, et ses filles Claudine et Sybille inspirèrent à celui-ci plusieurs de ses pièces.
2. Jean, qui suit.
3, 4. Michel et Barthélemi.

Ces frères étaient indivis avec Pierre Sève par moitié; il était sans doute leur cousin germain

frères ne se trouve pas sur le terrier du chapitre de Saint-Jean, conservé à la Préfecture, dont j'ai extrait le reste, ainsi que des minutes des notaires lyonnais, conservées aux Archives de la Cour royale à Lyon, où j'ai pris beaucoup de matériaux, grace à la complaisance toute aimable de MM. les archivistes de ces dépôts. Le premier, sous la direction de M. Vincent, occupe un local magnifique, et se trouve dans l'ordre le plus parfait; le second était dans l'état le plus pitoyable, dans les galetas de la Cour royale, sous les soins très-éclairés, mais inefficaces en pareilles circonstances, de M. Honoré Vieux.

et fils unique d'un frère de Léonard; il laissa un fils nommé Jean, et une fille, Ancelye, fem. de messire Claude Vendel, J. U. D. 1493, que je crois être un de nos Vandel de Genève, venus de Saint-Moncel en Lyonnais.

II. No. Jean Sève, cons^{er} à Lyon 1511, † 1517, enterré dans l'église de Saint-Paul, en la chapelle du Crucifix, qui appartenait à sa famille; ép. Gregoriette Bullioud, dont il eut :

1. No. Antoine Sève, avocat au Parlement de Paris, tige d'une branche établie dans cette capitale, alliée aux maisons de Rochechouart, de Levis, de Villars, de Saux-Tavannes, etc., marié à Marie de Campobas, veuve et tutrice de leurs enfans 1571.
2. Jean, qui suit.
3. Pierre, qui suivra.
4. Marguerite, fem. de No. Gabriel de Russy, contrôleur et armurier du roi.
5. Une fille mariée à un M. Nadal, mère de Pierre Nadal.
6. Clémence, fem. de M. Chevrot, mère de trois filles mariées dans les familles nobles de Scarron, d'Allures et du Pré.
7. Une autre fille mariée à M. Pupier.
8. Une dite mariée à M. Volvet.

III. No. Jean Sève, de Lyon, ép. Anne, f. de No. Antoine de Monceaux, de Villefranche, et de Marthe Gayan, dont il eut :

1. No. Benoit Sève, échevin de Lyon 1563, marié à Anne, fleu No. Jean Tricaud, S. de la Place, et de No. Philiberte Gayan.
2. Mathieu, qui suit.
3. Jean, qui suivra.
4. Jaques.
5. Ancely, fem. de No. Antoine de la Doy, dont elle eut deux filles : Catherine, fem. de No. Jean Sève ci-dessous, et Ancely, fem. d'un M. Perrier, mère d'Anne Perrier, fem. de No. Vincent Richard, S. de la Barolière, échevin de Lyon.

IV. No. Mathieu Sève, échevin de Lyon 1567, codicilla à Genève 22 octobre 1572, ép. Anne, f. de No. Guillaume Trie de Budé, S. de Varennes, du CC, remariée à No. Joseph du Chesne, S. de la Violette, des LX, et dont il eut :

1. No. Mathieu Sève, S. de Saint-André, cons^er du roi et trésorier général de France à Lyon, marié à une fille de No. Imbert Grollier, S. du Soleil, chevalier de l'ordre du roi, etc., etc., et de Lucrèce Albis, dont il eut : Pierre, cons^er du roi au siége prési-

dial de Bourg, marié 1) à Lea, f. de No. Michel Roset, S. de Châteauvieux, premier syndic; 2) à Marie, f. de No. Jean Durand, trésorier des bâtimens de France, et de Madelaine Couet (cont. 30 juillet 1610). Il eut du second lit : Madelaine, et Marie, fem. de No. André Pictet, syndic.

IV. No. Jean Sève, de Lyon, ép. Jeanne Bérard, dont il eut : Pierre, qui suit; Jean, qui suivra; et Louise, fem. de Gabriel Veni, † à Genève le 13 septembre 1614, à 86 ans, suivant le registre.

V. No. Pierre Sève, reçu hab. Gen. 1572, testa 28 septembre 1573, laissant de Marguerite Camus : Pierre, Claude, César, Guillaume, Benjamin, et Clémence, fem. de No. Jaques Baronat, de Lyon.

V. No. Jean Sève, S. de Fromente, testa à Genève 20 juillet 1611, et † le 10 janvier 1612, à 74 ans; ép. Catherine, f. de No. Antoine de la Doy et d'Ancely Sève, sa cousine germaine, † 9 janvier 1621, à 72 ans, dont il eut : Jean, qui suit; Catherine, fem. de No. Jean Favre, premier syndic; Marie, fem. de Jean Vignon, du CC; Jeanne, fem.

de No. Louis Magnin, S. du Martheray; et Louise, fem. 1) de No. Abraham Magnin, S. du Martheray; 2) de No. Daniel, f. de No. Uldrich Hervart, d'Augsbourg, hab. à Lyon (cont. 9 janvier 1623).

VI. No. Jean de Sève, † 4 août 1631, à 57 ans, ép. Françoise, f. de No. et Sp. Jean-Antoine Sarasin-Truchet, dont il eut :

1. No. Jean de Sève, baron de Villars 1651, marié à Marie, f. de No. Antoine de Pellissari, procureur-général.
2. Catherine, fem. de No. Jean Turrettini, S. de Turrettin 11 septembre 1625.
3. No. Jean-Antoine Sève, marié à Susanne, ffeu No. Pierre Duport, S. de Mouillepied, et de Jeanne Du Chesne, dont il eut Jeanne, fem. de No. et Sp. Alexandre de Harsy 19 décembre 1661.
4. Louis, qui suit.
5. No. Barthélemi de Sève, reçu B. G. gratis le 31 octobre 1664, ép. Elisabeth, f. de No. Antoine Pellissari, procureur-général, remariée à No. Jaques Grenus, premier syndic. Il n'en eut point d'enfans, mais laissa deux enfans naturels : Théodore et Marguerite.

VIII. No. Louis de Sève, reçu B. G. gratis 1640,

du CC 1642, † à 38 ans, 3 décembre 1651, ép. Madelaine, f. de No. Isaac Gallatin-Durand, premier syndic, laquelle se remaria 1656 à Sp. Salomon Bernard, étudiant en théologie, et dont il eut : Anne-Catherine, fem. de Didier Lagise; Sara, fem. de No. Jean de Normendie, premier syndic; Jeanne-Marie, fem. d'André Fournier, C. G.; et un fils infirme, nommé Daniel.

SIMONDE DE SISMONDI,

anciennement Symond, puis Simonde.

M. de Sismondi étant connu de toute l'Europe par des ouvrages qui lui ont acquis une grande et juste célébrité, je me borne à constater son origine genevoise, pour l'honneur de notre pays.

I. Samuel Symond, de la Coste-Saint-André en Dauphiné, oncle de Daniel Symond du même lieu, ép. Judith Rival, dont il eut trois fils : François et Pierre qui étaient

tous deux à Genève avec leur cousin 1674, et Eymard, qui suit.

II. Eymard Symond (ainsi signé), reçu B. G. le 1er avril 1692, ép. le 29 dit, Gabrielle, f. de Jérémie Monthion, C. G., et de Jeanne Jaccon, dont il eut : Isabelle, mariée 1715 à Pierre Mavit, B. G.; et François, qui suit.

III. François Simond, qui prit le nom de Simonde, né 1703, du CC 1764, ép. le 11 octobre 1739, Marianne, ffeu No. David Sartoris Perréal, premier syndic, dont il eut, entre autres enfans, Marguerite, fem. de Sp. Jean-Jaques Juventin, Mintre; et Gédéon-François, qui suit.

IV. Gédéon-François Simonde, né 1740, d'abord pasteur, puis retiré du ministère et membre du CC 1782, ép. 1770 Henriette-Esther-Gabrielle Girod, dont il a eu Sara, née 1771, † s. a. en Toscane, et

V. Jean Charles-Léonard Simonde de Sismondi, né le 9 mai 1773, auteur de l'Histoire des républiques italiennes, de celle des Français, d'un traité de la Richesse commerciale, et d'autres grands ouvrages, D. C. R., marié à une Dlle Allan, Anglaise, dont il n'a point d'enfans.

M. de Sismondi porte ce nom comme descendant d'une famille Corse ou Toscane, chose étrangère à mon ouvrage, où je ne dis rien que je n'aie vu moi-même.

Mathieu Simond, que son fils disait de la même famille, fut père de Louis Simond, reçu B. G. il y a quelques années, et maire de Versoye. Il était né à Lyon, et avait passé la meilleure partie de sa vie en Amérique, où il épousa une femme riche, avec laquelle il revint en Europe, et fit plusieurs voyages. Il publia d'abord le journal du premier, en Angleterre, qui eut un succès très-mérité, parce que l'auteur, doué de beaucoup d'esprit naturel, voyait les choses d'une manière nouvelle et les racontait avec une originalité piquante. Son Voyage en Suisse ne répondit point à l'attente qu'il avait excitée ; il est rempli d'erreurs qu'il avait prises dans de mauvais livres, ou dans les rapports de gens fort ignorans, et l'originalité qu'il avait eue tout naturellement, en arrivant d'Amérique, était devenue une affectation de voir les choses sous un jour tout différent des autres. Sa troisième publication, le Voyage en Italie, a eu encore moins de succès, parce que l'auteur a laissé refroidir

toutes ses impressions avant de les rédiger par écrit, et a voulu ensuite suppléer de mémoire à ce qu'il avait oublié. Jamais personne n'a mieux exemplifié ce vers si juste :

« L'esprit qu'on veut avoir gâte celui qu'on a. »

M. Simond avait épousé en secondes noces Marie-Antoinette Chauvet, dont il a eu un fils nommé Charles.

SPANHEIM.

Armes : parti au premier, un demi-aigle impérial ; au second, huit traits partant du centre de l'écu, comme un double gironné par moitié. Les Spanheim de la Belgiqne portent, suivant Petrasanta, échiqueté d'or et de gueules.

I. No. et Sp. Wigand Spanheim, doct. en théologie, cons^er ecclésiastique de l'électeur Palatin, résidant à Amberg, mourut en lisant une lettre de son fils qui l'avait fait pleurer de joie 1620 ; ép. Renée Tossan, filleule de Renée de France, duchesse de Ferrare, f. de Sp. Daniel Tossan, professeur en théo-

logie et Min^tre à Orléans, et de Marie Couet, f. de Philibert Couet, avocat au Parlement de Paris. Il en eut Frédéric, qui suit; et Véronique, fem. de Sp. Jérémie Wild, professeur à Lausanne, mère d'Emilie Wild, mariée à un doct.-méd. nommé Heilmann, demeurant à Paris 1645.

II. No. et Sp. Frédéric Spanheim, Min^tre et professeur de philosophie, ensuite de théologie, recteur de l'Académie de Genève, reçu B. G. le 23 octobre 1629, à l'âge de 29 ans, gratis, ensuite professeur et recteur de l'Université de Leyde, † là 1649 en très-grande réputation (v. Moréri, etc.); ép. 1627 Charlotte, f. de No. Pierre Duport, S. de Mouillepied et de Boismasson, et de Jeanne Duchesne, dame de la Violette, dont il eut :

1. Ezéchiel, qui suit.
2. No. et Sp. Frédéric Spanheim, Min^tre et professeur de théologie à Heidelberg, puis à Leyde, né 1632, † 18 mai 1701 en grande réputation, auteur de plusieurs ouvrages.
3. Jeanne, fem. de No. et Sp. Théophile Bonet, doct.-méd., du CC.
4. Marie, fem. de No. Henri de Falkenberg, gentilhomme suédois, f. aîné de feu No.

Conrad de Falkenberg, conseiller d'état de S. M. suédoise (cont. 26 avril 1658).

III. No. Ezéchiel, baron de Spanheim, né 1629, du CC 1652, gouverneur du prince Palatin, puis Min^tre de l'électeur en plusieurs cours, et aussi, avec son consentement, Min^tre de l'électeur de Brandebourg, premier roi de Prusse, en France et en Angleterre, † à Londres 1708. Le duc de Saint-Simon en parle sous cette année comme d'un personnage de célébrité européenne : « Spanheim, si connu dans la république » de lettres, et qui ne l'a pas moins été par » ses négociations et ses emplois, etc., etc. » Il avait été nommé professeur d'éloquence à Genève 1651, mais il n'en fit pas les fonctions et ne s'y arrêta guère. On le chargea d'une députation en Hollande 1656. Sa fille unique épousa à Londres le 2 mai 1710, François de la Rochefoucault, marquis de Montandre, maître général de l'artillerie en Irlande 1728, fils de Charles-Louis de la Rochefoucault de Fonsèque, marquis de Montandre.

SPON.

Quoique l'Histoire de Genève par Spon n'ait rien de bon que ce qu'il n'en a pas fait, c'est-à-dire les notes du secrétaire d'état Jean-Antoine Gautier, qui sont excellentes parce qu'il puisait aux sources authentiques, c'en est assez pour mériter une place dans mon ouvrage, et j'ai recueilli à Lyon tout ce que j'ai pu trouver sur sa famille depuis son départ de Genève.

II. No. Mathieu, f. de No. Ulrich Spon, d'Ulm, reçu B. G. le 27 mars 1552 pour 25 écus, quoique le prix ordinaire ne fut que de 6, renonça à la bourgeoisie le 11 décembre 1561, mais fut réintégré le 21 décembre 1562; ép. 11 janvier 1551, Pernette, f. de No. Jean Lullin-Pollier, syndic, veuve de Conrad Huber, dont il eut : Mathieu, qui suit; et une fille mariée à Vincent Clec, Zuricois, établi à Lyon.

III. No. Mathieu Spon, B. de Genève et de Zurich, ép. 1) Judith, f. de No. Jean-François Bernard, premier syndic (cont. 14 avril 1585); 2) Claudine Bernard. Il eut du second lit :

1. Jean, né 31 octobre 1603.
2. Anne, fem. de Jonas Marion.
3. No. Jean-Louis Spon, né 30 octobre 1605, marié 5 octobre 1636 à Anne, f. de No. Jaques Barlageau, S. de Laurais à Londun, et de Jeanne Acerit.
4. Mathieu, qui suit.
5. Marie, fem. de Jacob Aceré, banquier à Lyon, dont elle eut Anne Aceré, fem. d'Antoine Tronchin, et grand'mère du célèbre médecin.
6. Charles, qui suivra.
7. Paul, né 27 février 1611.

IV. No. Mathieu Spon, ép. 27 mars 1631, Clermonde, f. de Jean Gras, B. de Lyon, dont il eut : Henri, né 1636; Marie, née 1640, fem. de Jean Cabrier, de Montpellier, établi à Lyon; César, né 1641, † 1667; Clermonde, née 1644; et Anne, née 1646.

IV. No. et Sp. Charles Spon, doct.-méd. à Lyon, médecin du roi, savant très-distingué (v. Moréri et autres), né 24 décembre 1609, † 21 février 1684, ép. le 4 octobre 1643, Marie, ffeu Jaques Seignoret et de

Susanne Jandin, dont il eut : Jaques, qui suit; Susanne, née 6 août 1649, mariée 2 août 1671 à Claude Philibert, f. de Pierre Philibert et de Jeanne Perachon; et treize autres enfans, dont plusieurs † en bas âge.

V. No. et Sp. Jaques Spon, doct.-méd., membre de plusieurs Académies, auteur de plusieurs ouvrages scientifiques et d'un livre intitulé *Histoire de Genève*, qui fourmille d'erreurs, mais qui a donné lieu à des notes véridiques et fort instructives de M. Jean-Antoine Gautier, dont le beau travail aurait dû mettre sur la voie des bonnes et solides études historiques ceux qui lui ont succédé, et qui n'ont fait que compiler ce qu'ils trouvaient fait par d'autres, sans aucune espèce de critique ou d'examen. M. Spon était de bonne foi; on le trompa indignement, en lui donnant la chronique mensongère de Bonivard pour une véritable Histoire de Genève; étranger et de passage à Genève, il ne put puiser aux sources; mais ceux qui pouvaient les consulter, les approfondir, avant d'écrire, et qui ne l'ont pas fait, sont sans excuse. M. Spon mourut le 12 décembre 1685, à 41 ans, et

non 47 comme on le dit, à moins qu'il ne fût né d'un premier mariage dont je n'ai pas trouvé de trace.

STOER.

Armes : d'argent, au demi-taureau rampant de gueules. Cimier de même sur un casque grillé en face.

I. Gaspard Stoer, d'Oetlingen près de Strasbourg, ép. Anne Hoeve, dont il eut : Jacob, qui suit, et deux filles, l'une mère de Philippe Schmidt, de Strasbourg; l'autre mère de Jean-Philippe Sartorius, qui habitait à Genève 1610.

II. Jacob Stoer, reçu B. G. 29 août 1562, du CC 1587, † 30 octobre 1610, à 70 ans, testa le 29 dit (Et. de Monthoux, notaire), ép. 1) le 6 juin 1563, Esther, f. de Sp. Jean de Tournay, Min[tre] au canton de Berne, et de feu Claudine Levet, † de peste le 3 août 1571; 2) le 3 février 1572, Jeanne, f. de Pierre Rot, † 2 février 1576; 3) le

24 juin 1576, Marie, f. de Christophle Favon et de Françoise Colladon, † le 7 mars 1620, à 61 ans, ayant testé le 5 dit. Il eut du premier lit deux filles : Esther et Susanne, † de peste avec leur mère le 3 août 1571 ; et du troisième lit : Joseph, qui suit ; Anne, fem. de No. Samuel Crespin, cons^{er} ; Françoise, fem. de No. Jaques Humbert ; Marie, † 8 mai 1661, à 64 ans, fem. de No. et Sp. David Humbert, auditeur ; et Louise, fem. de No. et Sp. Jean Sarasin, syndic.

III. Joseph Stoer, qualifié noble dans plusieurs actes, du CC 1610, châtelain de Peney 1639, auditeur 1640, † 8 avril 1649, à 63 ans, testa le 2 mars précédent ; ép. 1) Judith, ffeu No. Guillaume Varro-Chevalier, auditeur, † à 36 ans, 6 décembre 1624 ; 2) Marie, f. de Nicolas Le Clerc et de Sara de Courcelles ; 3) 1637 Marie, f. de Jaques Chouet l'aîné et de Gabrielle Molinier. Il eut du premier lit :

1. Jean Stoer, portionné de 5 mille florins par son père, qui s'en plaint beaucoup.
2. Esther, fem. de Jean Vuarrier, mère de Joseph V.
3. Anne, fem. de Sp. Pierre Miége, juge de

Saint-Victor et chapitre. Du second lit :

4. Jeanne, fem. de Michel Richard.
5. Madelaine, fem. d'Etienne de la Fontaine.
6. Louise, fem. de Pierre de Luc.
7. Judith, fem. de No. Gédéon Guaict.
8. Marie, fem. de No. Jean-Louis Gautier.

Du troisième lit :

9. Marguerite. 10. Renée, morte s. a. 1698.
11, 12, 13, 14. Jaques, Jean-Louis, Pierre et Etienne, institués héritiers universel de leur père, au préjudice de leur frère du premier lit.

Bourcard Stoer était prévôt d'Amsoltingen en 1458.

STOPPA ou STOUPPE,

le plus souvent nommés Stouppa ou Stouppe, et à Bâle Stuppan.

Armes : coupé, au premier d'azur au lion passant d'or, accompagné de deux couronnes en chef au-dessus de la tête et de la queue ; au se-

cond palé de six pièces, argent et azur. Cimier, un lion issant, également couronné à la tête et à la queue.

I. Nicolas Stoppa, doct.-méd., de Chiavennes aux Grisons, eut deux fils : Jean-Baptiste, qui suit; et Bernardin, gentilhomme grison, demeurant à Lyon 1603, et à Paris 1627, beau-frère de No. André de Salis.

II. No. Jean-Baptiste Stoppa, † à Genève 1er mars 1647, à 77 ans, testa le 23-30 janvier de cette année; ép. Lavinia Stoppa, sœur et cohéritière de No. Jean-Pierre Stoppa, dont il eut :

1. Jeanne, qui testa s. a. 1955.
2. Catherine.
3. Nicolas, qui suit.
4. Lavinia, mariée le 3 mars 1639 à Abraham Ester, bailli pour le roi à Hagnau en basse Alsace (cont. 9 dit).
5. No. Pierre Stoppa, ordinairement nommé Stouppe, S. de Combreuil, lieutenant-général, colonel d'un régiment suisse en France, capitaine aux gardes, militaire très-distingué et grande faveur, puisqu'il fut nommé administrateur général des Suisses en France pendant la minorité du duc du Maine. Il se fit catholique, et épousa

Anne-Charlotte de Gondy, f. nat. de Jean-Baptiste de Gondy, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme de sa Chambre, introducteur des ambassadeurs, etc., avec laquelle il fut enterré à Château Thierry en Bearn, dans une chapelle qu'il y avait fait construire. Il mourut le 6 janvier 1701, à 81 ans (v. Saint-Simon, Leu, Moréri, etc.).

6. No. Jean-Baptiste Stoppa, d'abord pasteur de l'église réformée de Savoie à Londres, et employé à diverses négociations par le protecteur Cromwell, puis retiré d'Angleterre en Hollande, et de là en France, où il devint colonel d'un régiment suisse, et brigadier, † 1692 d'une blessure reçue à la bataille de Steenkerken. Il signait Stouppe (personnage tout-à-fait historique; v. *ut supra*).

7. No. et Sp. Claude Stouppe (ainsi signé), doct.-méd., demeurant à Lyon 1655, père de Jeanne, mariée 1674 à Jean Cléjat, C. G.

III. No. Nicolas Stoppa, âgé de 25 ans 1636, établi à Lyon, reçu B. G. gratis avec son fils le 22 juin 1655, ép. 8 août 1644, Marguerite, ffeu No. Alexandre Paravicini, de Sondrio en la Valteline (cont. 8 janvier

1645, expédié 1772 au comte d'Erlach pour ses preuves de noblesse du côté maternel). Il en eut :

1. No. Jean-Baptiste Stouppa, reçu B. G. avec son père 1655.
2. Marguerite, fem. 1) 18 décembre 1671 de No. Jean Calandrini, officier au service de France, tué s. c. 1672; 2) de No. Jean-Louis Fabri d'Ayrelaville, auditeur.
3. Marie-Anne, fem. 19 avril 1674 de No. Jacob Grenus, capitaine de 200 Suisses au service de France.

La famille Stouppa, originaire de Come en Milanais, établie aux Grisons dès le douzième siècle, à ce que disent plusieurs auteurs, a formé des branches en plusieurs pays et produit un grand nombre d'hommes fort distingués. La branche établie à Bâle y portait le nom de Stupanus.

TERNAULT.

I. Lambert Ternault, du Fresne en Tartenois, ép. Catherine Aubert, dont il eut :

II. Jean Ternault, reçu B. G. le 6 octobre 1564 gratis pour les services qu'il avait rendus, du CC 1574, † 1605, ép. Jaqueline, ffeu François Le Mosnier et de Perrine Rossignol, native de Vitré en Bretagne (cont. 1562), dont il eut : Madelaine, fem. d'Alexandre Mermilliod; Jaques, qui suit; et Marie, fem. de Jean Gamonet, hab.

III. No. Jaques Ternault, du CC 1603, secrét. du droit 1613, auditeur 1614, procureur-général; ép. Claudine, f. de Claude Baud et de Marie Varro, dont il eut : Jeanne, mariée 24 fevrier 1638 à No. Pierre d'Arlod; Jean et George.

THIENES.

Cette noble famille a pris son nom de la ville de Thienes, au district de Vicence, jadis grande

et peuplée, assiégée et prise 1259 par les exilés de Vicence, joints aux Padouans; d'autres prétendent qu'elle a pris son nom d'un Thienes, fondateur de son château. Pagliarino va plus loin, car il les fait remonter à un des compagnons d'Antenor, qui nomma la ville de Thienes d'après Athènes, ce qui m'empêche d'adopter la généalogie qu'il en donne, en commençant par Jean-Hector de Thienes, gouverneur de la Sicile sous le roi Charles d'Anjou, ensuite gouverneur des enfans et possessions de Galeas Visconti, premier duc de Milan, et enfin gouverneur de Hongrie. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette famille est très-noble et a produit de grands jurisconsultes, et Saint-Gaetan, fondateur de l'ordre des Théatins. Je ne mettrai ici que ce que je sais par moi-même.

Armes : de gueules fretté d'or, au chef cousu de gueules, suivant Pietra Santa; mais je crois que le chef doit être d'argent ou d'or chargé d'un aigle impérial de sable.

I. No. et illustre S. le comte Antoine de Thienes, de Vicence, ne vivait plus en 1560, et avait laissé Jules, qui suit; et Nicolas, qui suivra.

II. Illust. et génér. comte messire Julio de Thienes, du dit lien de Thienes, Vicentin,

passa une procuration en faveur de magnifique S. Bernardin Pellissari, Vicentin, B. des Grisons, demeurant à Chiavennes, pour l'emploi de deux mille écus d'or en immeubles au pays des Grisons. Il était alors conseiller aulique du duc de Wurtemberg. Il avait été reçu habitant de Genève le 8 novembre 1556, † 23 janvier 1589, à 97 ans, suivant le registre; mais son testament du 4 novembre 1588 nous apprend qu'il était entré le jour même dans sa 87e année. Il y a donc erreur de 10 ans et plus, ce qui n'est pas du tout rare dans ces registres. Je n'ai pu découvrir le nom de sa première femme; il épousa en secondes noces, le 27 septembre 1559, Jeanne, ffeu No. Aymar du Puy, S. de Montbrun, et de Catherine de Parisot, divorcée de No. Gaspard de Theys, S. de Clelles en Dauphiné; elle fut condamnée à trois jours de prison, au pain et à l'eau, pour s'être mariée avant le jour fixé par le Consistoire; mais elle subit cet emprisonnement à la Maison-de-Ville, par égard pour son mari. Elle testa 1570, et mourut 1579. Le comte Julio avait eu du premier lit :

1. Le comte Antoine de Thienes, marié à

Geneviève, f. de No. Gaspard de Theys, S. de Clelles, et de Jeanne du Puy de Montbrun, sa belle-mère. Elle lui apporta les terres de Clelles, Todenne et Saint-Martin, en Dauphiné, où il alla s'établir et fit branche. No. Philippe de Tienne (ainsi signé), S. de Todenne, écolier du Dauphiné, était à Genève 1602. Chorier n'en parle pas, mais il dit que Laurent de Thienes, S. de Clelles, autre fils d'Antoine, épousa Marguerite de Montauban, dont il eut Charles-Gaspard et Jules de Thienes, vivans 1671. Le comte Antoine eut une fille, Esther, née à Genève 1565.

2. Le comte Tiso de Thienes, âgé de 25 ans, 1569, hérita du comte Odoardo, son parent mentionné ci-dessous, la chevauchée de Donnaloye, où je crois que sa postérité subsiste encore; mais je ne connais de ses enfans que Diamante, fem. de No. Moïse de Saussure. Daniel de Thiennes (ainsi signé), de Donneloy au bailliage d'Yverdun, étudiait la théologie à Genève en 1660.

3. Vittoria, fem. de No. et magnifique Nicolas Balbani, † 21 juin 1572, âgée d'environ 60 ans, suivant le registre.

II. Le comte Nicolas de Thienes hérita les terres

de Corcelles et Sussy du comte Odoardo, et épousa une dame nommée Angela, † veuve 21 juin 1582, âgée d'environ 60 ans, suivant le registre, et dont il eut :

1. Le comte Hermes de Thienes, marié 1) à Phœbé, f. de No. Antoine de Saussure, S. de Dommartin, etc., et d'Antoinette d'Augy, dame de Sorcy; 2) 7 octobre 1596 à Marie, ffeu No. Philibert de Jauly, S. de Dracy-les-Viteaux au duché de Bourgogne, et de feu Anne de Balé (cont. 7 septembre 1596).
2. Lavinia, fem. de No. Samuel d'Aubonne, S. de Gumoens (cont. 7 septembre 1593). Il y est dit que ses sœurs mariées avaient eu quatre mille ducats chacune des possesseurs des biens de la famille, suivant l'arrangement fait par leurs aïeux, ce qui peut donner une idée de leur immense richesse.
3. Prosper de Thienes.

I. Le comte François de Thienes, sans doute frère d'Antoine I ci-dessus, fut père d'Odoardo, qui suit; de Théodore, que son frère aîné institua héritier de ses biens en Italie, d'Attilia ou Atteline, d'une autre

fille mariée et qui avait des enfans 1576, et d'une autre encore, mère de Scipion Cergat.

II. No. et illustre S. Odoardo de Thienes, comte de Ciconia, testa 17 septembre 1576 (P. de la Rue, notaire), et mourut le même jour, âgé de 43 ans, suivant le registre, qui le nomme M. le comte Odoardo, comte de Cigogne. Il laissa de grands biens en Italie à son frère Théodore, et légua à ses cousins ceux qu'il avait acquis au pays de Vaud, n'ayant point d'enfans de No. et illustre dame Diamante, fleu illustre comte Jérome de Pepoli, de Bologne, qui se remaria à No. Manfredo Balbani, et testa 13 septembre 1607. Elle était héritière universelle de son premier mari, qui paraît avoir été immensément riche. On la nommait à Genève M[me] la comtesse, sans autre désignation.

I. Le comte Marc de Thienes, sans doute autre frère des précédens, fut père de

II. Leonardo de Thienes, légataire du comte Odoardo pour 5000 florins, sous condition d'embrasser la religion réformée.

THOMAS.

Armes : d'azur à la fasce d'or chargée d'une étoile de gueules, et accompagnée de deux roses d'or en chef et d'un croissant d'argent en pointe.

I. Jean Thomas, de Lyon, y possédait une moitié de maison dans la rue du Raisin, et fut père d'Antoine, qui suit; et Arnaud, qui suivra.

II. Antoine Thomas, C. de Lyon, reçu B. G. † à 80 ans, 30 janvier 1597, ép. 1) N. N.; 2) Anne, f. de No. Antoine de Monceaux, de Villefranche, et de Marthe Gayan, † à 37 ans, 18 janvier 1588; 3) Enemonde Niquet, † 4 septembre 1590, à 52 ans; 4) Catherine Colladon (cont. 25 juin 1594). Il eut du second lit :

1. Jean Thomas, né 1574, du CC 1598, marié le 18 octobre 1597 à Sara, f. de No. Louis de la Palle-Wyss, remariée au capitaine Jonas Clément, et † à 63 ans, 25 janvier 1539, dont il eut Jeanne Thomas, née 14 septembre 1599, mariée 26 septembre 1619 à Pierre Martin, du CC.
2. Antoine Thomas, † à 37 ans, 4 juin 1617,

marié à Jeanne, ffeu No. Hugues de Roches, dont il eut Jeanne, mariée 8 juin 1637 à Sp. Jean, ffeu Pierre Cusin dit Mutilliet, † 18 novembre de la même année, à 29 ans.

3. Anne, mariée 3 juillet 1586 à No. Antoine de Harsy, de Lyon.

4. Marie, fem. de No. Daniel Thellusson.

II. Arnaud Thomas, hab. de Gen., † 20 avril 1592, à 63 ans, ép. à Lyon Jeanne Grivaud, veuve de Gindre Arpin et mère de Durand Arpin, B. G., dont il eut :

1. Abraham Thomas, hab., marié à Jeanne, f. d'Egr. Guillaume Colomb Vachat, dont il eut Marie, née 1607, et Pierre, né 1615.

2. Jeanne, fem. de Sébastien Saladin.

3. Marie, fem. 1) de Daniel Goudard, C. G.; 2) d'Abraham Jossier, hab.

4. Isaac Thomas, marié à Marie, ffeu Etienne Duchat et de Louise Sarasin, † 1649, dont il eut Isaac, vivant 1629; et Adrienne, fem. de Jaques Sicher, natif, f. de Louis (cont. 1627).

TŒPFER.

I. George-Christophe Tœpfer eut de Madelaine du Bouchet, entre autres enfans :

II. Wolfgang-Adam Tœpfer, C. G., né le 20 mai 1766, peintre très-distingué, dont les paysages surtout sont fort estimés des connaisseurs, pour une touche originale et un dessein très-spirituel. Sous ce rapport, personne ne l'a surpassé à Genève. Il a ép. le 15 septembre 1793, Jeanne-Antoinette, f. de Samuel Counis, C. G., dont il a Rodolphe, qui suit, et Ninette, fem. de Jean-François André Duval.

III. Rodolphe Tœpfer, né 31 janvier 1799, D. C. R., auteur de charmans opuscules remplis d'esprit, de raison, du patriotisme le plus pur et de la plus aimable philosophie, a ép. Anne-Françoise Moulinié, dont il a :

1. Adam-François } nés le 9 février 1826.
2. Jaques-Antoine }
3. Adèle-Françoise.
4. François, né 6 mars 1830.

VARRO.

Armes : un lion, cimier un lion issant. Métaux inconnus. Cachet de 1584.

II. No. Penin, ffeu Michel Varro, de Moncalier, reçu B. G. 13 décembre 1521, ép. Ayma, f. de No. Dominique Varemberg et de Péronette Fabri, remariée à No. Joseph Fosson, à No. Pierre Gurin, et enfin à No. et Sp. Michel Cop, Min^tre^. Il en eut Ami, qui suit; et Domaina, fem. 1) de No. Pierre Ruffi, secrétaire du Conseil; 2) de Simon de Saint-Paul, de Soissons, hab.

III. No. Ami Varro, S. de Choulex, du CC 1552, cons^er^ 1569, syndic 1573, † à 67 ans, 19 décembre 1593; ép. 1572 Blanche, ffeu No. Antoine de Monceaux, de Villefranche, et de Marthe Gayan, † 1626, à 75 ans, précédemment veuve de No. Jérome de Pellissari, et dont il eut :

1. Sara, fem. de No. Joseph Chenu.
2. Susanne, fem. de No. Jean-Conrad Linck, de Colmar.
3. Dorothée, fem. de Pierre Gros, de Cheysery.

4. Jeanne, fem. de Pierre Richard.
5. Anne, fem. de No. Jean Regis, de Morges.
6. No. Daniel Varro, S. de Choulex 1608.
7. Marie, fem. de No. Jaques, f. de Thivent Cohendo, C. G., mère de Daniel Cohendo, vivant 1625.
8. Salomé, fem. de Sp. Jean Perier, Min^tre^ à Versoye.

II. No. Louis, ffeu François Varro, de Montcalier, reçu B. G. 10 juin 1539, du CC 1546, ép. Claudine, f. de No. et Egr. Pierre Fabri-Milliet, C. G., † 1597, à 74 ans, dont il eut : Michel, qui suit; Jean-Baptiste, qui suivra ; No. Pierre Varro, du CC 1573; Jean, vivant 1566; Domaina, fem. de No. Michel Barrilliet; Marie, fem. de Claude Baud; Philiberte, fem. 1) de No. Paul Voisin ; 2) de No. Jean-Baptiste Des Plans; et Guillaume, qui suivra.

III. No. Michel Varro, S. du Brassu, du CC 1558, auditeur 1572, cons^er^ et secrétaire d'état 1573, syndic 1582, † 1586, ép. No. Françoise de Richalley, veuve et tutrice de ses enfans 1600, et dont il eut : Sophie, fem. de No. Jean de Lonnex, de Chalex;

Jeanne, fem. de Jean, ffeu Etienne Carta, de Morges; et Françoise, fem. de Jean Chicand.

III. No. Jean-Baptiste Varro, S. du Brassu, du CC 1667, auditeur 1579, † 1584, ép. Françoise, f. de No. Jean Morlot, du CC, et d'Adrienne Morelot, dont il eut : Louis, qui suit; Henri, et Sara, fem. de No. Etienne Girard, S. des Bergeries.

IV. No. Louis Varro, du CC 1613, † 1632, ép. 1613 Anne, f. de No. Pierre Lullin-de la Chana, dont il eut : Jean-Antoine, qui suit; Marc, vivant 1676; Jean-François, qui suivra; Anne, fem. de No. Abraham Chabrey; Madelaine, fem. de No. Etienne Chabrey, syndic; et Sara, fem. de No. Jaques de Livron.

V. No. Jean-Antoine Varro, ép. Marie de la Maisonneuve, dont il eut :

VI. No. Gédéon Varro, marié à Madelaine, f. de No. Samuel Humbert, cons[er] secrétaire d'état, dont il eut : Elisabeth; Judith, fem. de Tobie Wessel; et Françoise, † s. a.

V. No. Jean-François Varro, ép. N. N.,

dont il eut No. Jean-Antoine Varro, marié à Marie Jaillet; et No. Jaques Varro.

III. No. Guillaume Varro, du CC 1578, auditeur 1589, † 1603, ép. Perrette Chevalier, dont il eut : Louise, fem. de Jaques Mallet; Anne, fem. de Jacob Gradelle; Esther, fem. de Jean Argand; Marguerite, fem. de Jaques Argand; Judith, fem. de Joseph Stoer; et une autre fille mariée à André Geoffroy, hab.

I. No. Michel Varro, reçu B. G. 20 septembre 1530, du CC 1535, ép. Amblarde, f. de No. Percival d'Orsières-De la Rive, dont il eut :

1. No. Claude Varro, C. G., qui testa s. p. 1560.
2. No. Daniel Varro, sous la tutelle de Nos Ami et Jérome Varro, ses oncles, 1560; cela doit faire supposer que son père était fils de Jean-François ci-dessous.
3. Françoise.
4. Anne, fem. de No. Jean du Molard, C. G.

5. Sara, fem. 1) de Jean de l'Arche; 2) de Jean de Harsu, C. G.

II. No. Jérome, fſeu Jean-François Varro, toujours de la même famille, reçu B. G. le 3 juillet 1556, du CC 1574, † 1581, ép. 1565 Jaquemine, fſeu No. François de Willermin, du pays de Vaud, dont il eut : Jeanne, fem. de Jean Sartoris; Madelaine, † à 13 ans, 11 mai 1587, étant tombée par la fenêtre à la Tour de Boël; Marie, fem. de Sp. Jean Manessier, de Béthune en Artois, Min^tre à Divonne; et Anne, fem. de Jean de Lon, d'Anduse, hab.

VASSEROT DE VINCI.

Le nom propre est Vasserot, mais toute la famille est constamment nommée de Vinci, du nom de l'ancienne baronie qu'elle possède au pays de Vaud.

Armes : d'azur, au chevron d'argent, ac-

compagné de trois coquilles du même; au chef d'argent chargé d'un aigle issant de sable; le casque grillé de cinq barreaux en fasce, surmonté d'une couronne de baron.

Il y a eu un David, ffeu Antoine Vasserot, de la vallée de Queiras en Dauphiné, reçu B. G. le 12 septembre 1699; je crois qu'il était de la même famille que les suivans.

I. Un M. Vasserot, domicilié à Amsterdam, fut père de Jean, qui suit, et de Samuel Vasserot, qui laissa un fils nommé David.

II. No. Jean Vasserot, B. d'Amsterdam, S. de Dardagny et des Vaux, de Chateauvieux et Confignon, d'Essertine et des Baillets, conseigneur de Russin, Marval et autres lieux, baron de Vasserot, reçu B. G. avec Jean son fils et Jean son petit-fils, le 19 septembre 1722, testa à Amsterdam le 23 mars 1708; son testament fut homologué à Genève le 26 février 1724; ép. Marie Melras, qui testa à Genève 9 mai 1731, et dont il eut : David, qui suit; Jean, qui suivra; Marie-Marguerite, fem. de No. George Hamilton, mère de Marie Hamilton, fem. de No. et Sp. Jean-Louis Sales, et de Marguerite, Jacob et Edouard Hamilton; et Catherine, fem. de Jacob Huber.

III. No. David Vasserot, baron de la Bastie-Beauregard, S. de Vinci et des Vaux, communément appelé M. de Dardagny, reçu B. G. le 6 décembre 1715 gratis en considération de son beau-père, testa le 30 avril 1724, avec codicille du 11 juillet 1727, hom. le 10 octobre suivant; ép. le 14 avril 1715, Françoise, f. de No. Horace-Bénédict Turrettini-Buisson, premier syndic, remariée à haut et puissant S. messire Auguste-Maurice, baron de Donnop, S. de Schettmar, Brockmill et Sulbeck, lieutenant-général, chevalier de l'ordre des Séraphins de S. M. le roi de Suède, ministre d'état et des affaires étrangères, chambellan et président de la commission des guerres, etc., du Landgrave de Hesse-Cassel. Elle fut mère de Louise-Bénédictine et de Horace-Jean, qui suit.

IV. No. Horace-Jean Vasserot, S. de Vinci, baron de la Bastie, du CC 1758, † 1787, ép. le 16 août 1750, Elisabeth-Anne, f. de Pierre Boissier-Pictet, B. G. Elle testa le 15 janvier 1785, † 1788, et il en a eu :

1. No. Jean-François Vasserot de Vinci, baron de la Bastie, qui n'a eu de son mariage qu'une fille unique, Caroline, fem. de No.

Amédée-Charles-Joseph Le Conte, comte de Nonant, marquis de Rarey, capitaine de cavalerie et chevalier de Saint-Louis.

2. No. François-Auguste-Maurice Vasserot, baron de Vinci, marié à Mlle de Brackel, d'Yverdun, dont il a trois fils : Alfred, capitaine au service de Hollande, Albert, aux gardes suisses en France, et Arthur, au régiment suisse à Naples ; et une fille, Ida de Vinci.

3. No. Albert-Isaac-Marc Vasserot de Vinci, aide-de-camp du roi Charles X, général au service de France sous ce roi, s. a.

III. No. Jean Vasserot-Melras, reçu B. G. avec son père 1722, du CC 1728, ép. 12 mars 1721, à Pery, terre de l'évêché de Bâle, Renée, ffeu Etienne Beddevole, soit Bentivoglio, du CC, dont il eut :

1. Marie-Renée, fem. de Sp. Jean-Philippe Hornegacher, dit Horneca, Mintre, à qui elle porta la terre de Dardagny après la mort de ses frères.

2. No. Jean Vasserot de Chateauvieux, S. de Dardagny, du CC 1758, † s. e. de Renée-Charlotte, f. de No. Pierre de Jaquet-Begon, conser.

3. No. Louis Vasserot, né 1728, filleul de Louis de Pardaillan, de Gondrin, duc d'Epernon, parti pour l'Inde 1756, ne vivait plus 1763.
4. Catherine-Renée, née 1728.

VAUTIER,

anciennement VOULTIER, et VOUTIER.

Armes : un cigne essorant surmonté de deux étoiles ; cimier, un cigne, suivant le cachet de Bernard ; d'azur à l'aigle essorant d'argent, cimier un soleil, suivant les cachets plus récens du pasteur Michel.

Il m'a été impossible jusqu'ici de préciser l'auteur de la famille à Genève. Henri et *Jaques*, f. de Gonet Voultier, d'Avusy, furent tous deux reçus B. G. 1547. Ce Jaques-là était beau-fils de Thevene, veuve de Marquet Peronet en 1565. Un autres Jaques, fleu Pierre Vautier, de Confignon, fut reçu B. G. le 28 mars 1582. D'autres Vautier étaient originaires de Massongy ; d'autres encore de Céligny.

II. Egr. Bernard, fleu Jaques Vautier, notaire, C. G., du CC 1632, juge de chapitre, testa *en âge décrépit* le 23 août 1663, † 1665, ép. Jeanne, f. de No. Jean Gautier, cons[er] secrétaire d'état, dont il eut : Jaques, qui suit ; Théodore, qui suivra ; Jean-Jaques, père de Michée-Dorothée, fem. d'Etienne Prevost 1706 ; Sara, fem. d'Ami Revilliod ; Jeanne, fem. 1) de No. Urbain Fabri ; 2) de Jean Mareschal, C. G. ; et Anne, fem. de Jaques, f. de Pierre Joly, s. e.

III. Sp. Jaques Vautier, avocat, du CC 1654, auditeur 1666, châtelain de Peney, † 1695, ép. 1) 1650 Madelaine, f. de Sp. Enoch Mollet, Min[tre], et de Jeanne Girard des Bergeries ; 2) Marie, fleu No. Paul de Chapeaurouge-Gallatin ; 3) Marie, fleu No. Onésime Dumont. Il eut du premier lit : Jean-Antoine, né 1651, et Etienne, qui suit ; et du second lit : Judith et Bernard.

IV. Sp. Etienne Vautier, du CC 1684, auditeur 1693, † 1705, ép. Renée, f. de No. Jean Lullin-Calandrini, syndic, † 1721, dont il eut : Jean-Antoine Vautier, du CC 1728, † s. p. 1738 ; Théophile, † s. p. 1756 ; Jean, † 1753, à 53 ans ; Anne, fem. de No. Pierre Jaquet, syndic.

III. Sp. Théodore Vautier, Min^tre, ép. 1675 Marie, ffeu Jean-Henri Grueber, de Lyon, dont il eut : Gamaliel, qui suit, et Marianne, f. de Sp. Pierre Pinault.

IV. Sp. Gamaliel Vautier, Min^tre, né 1679, † 1747, ép. 1) Jeanne Lafont; 2) Elisabeth Voullaire, dont il n'eut point d'enfans; ceux du premier lit furent : Jean, qui suit; Antoine, établi à Gênes, marié à Susanne Rovière, dont il eut Jean-Louis et Marie-Anne, fem. de M. Custer; Marianne, fem. de Sp. Bénédict Turrettini, pasteur, s. e.; Madelaine, fem. de Jean-Henri Léger, s. e.; Sp. Michel Vautier, Min^tre à Jussy 1776; et Jeanne-Renée, fem. de Jaques Bordier, auditeur.

V. Sp. Jean Vautier, Min^tre, né 1707, † 1769, ép. Elisabeth, f. de Michel Léger, C., dont il eut :

VI. Sp. Michel Vautier, Min^tre, né 1743, † 1801, ép. Anne, f. de No. et Sp. Jean-Antoine Grenus-Bessonnet, dont il a eu : Jean-Antoine, qui suit; Marie-Antoinette, fem. d'Abraham-Jacob Fazy, cons^er d'état; Louis Vautier, né 1778, embarqué 1801 sur un vaisseau dont on n'a jamais eu de nouvelles; et Antoine-Amédée Vautier, né

1785, marié à Julie d'Heudicourt, dont il a deux fils : Louis et Charles, naturalisés Piémontais et établis à Turin.

VII. Jean-Antoine Vautier, né 1772, a ép. Rose Guilliet, de Lyon, dont il a eu Elvire, fem. d'Amédée-Salomon Massé. D. C. R.

VERNET.

Il y a eu à Genève plusieurs familles de ce nom, qui signifie un lieu planté de Vernes, ou Aulnes. Les uns étaient originaires de Saint-Jean de Mauriennes, les autres de Châtillon en Michailles, d'autres encore de l'Auvergne. Je ne m'arrêterai qu'aux deux familles existantes.

1° Vernet de Provence.

Armes : d'azur au croissant d'argent, surmonté de deux étoiles du même.

II. André, ffeu Barthélemi Vernet, de Seyne en Provence, fut reçu B. G. le 2 novembre 1659, et testa le 3 décembre 1696, ép. 1)

le 7 avril 1659, Pernette, f. d'Etienne Chenaud et de Charlotte Gallatin, veuve de Jean Mussard, † 16 mai 1687; 2) Elisabeth Dumont. Il eut du premier lit : Isaac, qui suit; Charlotte, fem. de No. et Sp. Daniel Le Clerc, cons[er]; et Olimpe, fem. de No. Jaques de Normendie, du CC, capitaine.

III. Isaac Vernet, testa 25 mai 1706, † la même année, ép. Jeanne, f. de Pierre Richard et d'Andrienne de la Maisonneuve, dont il eut : André, qui suit; Théophile, établi en Hollande, père d'une dame d'Espajard ou d'Esparjat; Marie, fem. d'André Rigaud; François, qui suivra; Louise, fem. de Nicolas Bouthillier de Beaumont; Jacob, qui suivra; Gaspard, consul de Suède, de Danemarck et de Hollande à Alicante, marié à une D[lle] Wetterle, père de Susanne, fem. du baron d'Arabet; Jaques-André, qui suivra; et Isaac Vernet, l'un des plus riches particuliers de la république, du CC 1738, † 1773 s. e. de Marie-Catherine, f. de Jean-Henri Labhard, de Steckborn, † 1770 aussi riche que lui.

IV. André Vernet, né 1685, chargé d'affaires du Valais à Lyon, † 1735, ép. Catherine,

f. de Charles Fayolle, B. G., dont il eut : Charles-Théophile, qui suit, et trois filles : Jeanne, qui fut enlevée à l'âge de 9 ans et devint religieuse en France; Elisabeth, fem. d'un M. Couderc; et Marie dite Manon, fem. d'un M. Zollicofer à Marseilles.

V. Charles-Théophile Vernet, du CC 1758, ép. le 19 septembre 1756, Louise-Marguerite, f. de No. Jean-Louis Dupan-Guainier, syndic, dont il a eu :

VI. Isaac Vernet, cons^er à la restauration, puis syndic, marié à Dorothée-Marie-Anne, f. de No. et Sp. Marc-Auguste Pictet-Turrettini, célèbre professeur, D. C. R., dont il a eu : Susanne, fem. de Sp. Alexandre-Amédée-*Edouard* Diodati, Min^tre; André-Charles, qui suit; Adélaïde-Charlotte, fem. de No. Auguste baron de Staël; Henri, qui périt malheureusement, victime de son zèle, sous les décombres d'une maison incendiée 1825; Anna et Marc.

VII. André-Charles Vernet, auditeur, D. C. R., a ép. en 1830 Mary-Anne, f. de Jean-François Menet et de Louise Cazenove, dont il a Hélène et Henri.

IV. François Vernet-Richard, ép. 1) Marie Pasteur; 2) Esther, f. d'Esaïe Mussard-Gradelle, dont il eut Jeanne-Elisabeth, fem. de Jaques, dit James, Vernet, son cousin; et un fils, Esaïe, † à Saint-Domingue s. p. légitime.

IV. Sp. Jacob Vernet, pasteur et professeur célèbre, auteur de plusieurs ouvrages théologiques et autres, auxquels il voulait ajouter une défense de Calvin, qu'il abandonna, en voyant qu'il ne pourrait le justifier ou même pallier sa conduite qu'aux dépens de la vérité (v. l'article de Servet dans ce volume). Il était né en 1698, et mourut fort riche 1789, après avoir testé le 2 février de cette année; ép. Marie, f. de No. et Sp. Pierre Butini-Guainier, Min^tre^, dont il n'eut que trois filles: Charlotte-Catherine, fem. de No. Pierre Fabri, capitaine; Madelaine, fem. de No. Jaques-André Lullin, marquis de Châteauvieux, lieutenant-général au service de France; et une autre † s. a.

IV. Jaques-André Vernet ép. une D[lle] Usgate, f. d'un ministre anglais, dont il eut deux fils : Jaques, demeurant à Oneglio 1761, marié à Jeanne-Elisabeth Vernet-Mussard, sa cousine germaine, dont il n'eut point d'enfans; et Isaac, qui suit.

V. Isaac Vernet, établi à Oneglie, où il se maria et se fit catholique, a eu deux enfans : Jean-Baptiste-Louis, vivant dans un domaine du Chablais, dont il est propriétaire; et Marthe-Marie, fem. de M. Menet, cousin germain de celui dont M. André-Charles Vernet a épousé la fille.

2° Vernet du Dauphiné.

Armes : coupé; au premier du coupé, un château de deux tours ajourées chacune d'une fenêtre; au second, deux barres. Métaux inconnus. Cimier, une plume d'autruche.

II. Jean, ffeu Jaques Vernet, de Dieulefit en Dauphiné, hab. à Berne, reçu B. de Prilly au pays de Vaud 20 novembre 1730, fut père de

III. Sp. Jean-Jaques Vernet, Min^tre à Leysin au bailliage d'Aigle, puis à Villeneuve, au pays de Vaud, marié à Genève le 15 mai 1735 à Jeanne-Louise, f. de No. Antoine Sclaffer et de Dorothée Turrettini, dont il eut :

IV. Jean-Rodolphe-Sigismond Vernet, né à Leysin, reçu B. G. 9 juillet 1770, marié le 6 mars 1769 à Julie, f. de Vincent Charton, du CC, dont il a eu : David-Alexandre, qui suit ; Julie, fem. d'Antoine-Henri, fleu David-Jean Chancel, mère de David-Alexandre-Jules Chancel, avocat, et de Virginie Chancel ; Victoire, fem. de Jean-Louis Viollier, D. C. R. ; et Aline.

V. David-Alexandre Vernet, né 1772, D. C. R., a ép. Louise, f. de No. Jean-Jaques Dunant, syndic, et d'Elisabeth De Marin, dont il a :

1. Ernest Vernet, avocat, marié à Céline Bellon-Cailliatte, de Paris.
2. Julie, fem. d'Alphonse Barde.
3. Edouard.

VEYRAS, ou **DE VEYRAS**.

II. Pierre, fleu Barthélemi Veyras, natif de Chaux au diocèse d'Usez en Languedoc, établi à Avignon, reçu hab. de Genève 25 mai 1554, et B. 31 octobre 1559, du CC 1566, † 1572, eut de Jeanne, sa femme, † 20 juin 1585, à 65 ans :

1. Hugues Veyras, B. G., du CC 1573, † 1577, à 33 ans, marié 1566 à Catherine, f. de No. Joachim De la Mer, dont il n'eut que des enfans † en bas âge, et qui se remaria à Etienne Bon, notaire.
2. François, qui suit.
3. Sp. Nicolas Veyras, doct.-méd., demeurant à Payerne 1587.
4. Jeanne, fem. de Jaques Arnaud.
5. Anne, b. 10 novembre 1556, mariée 23 mai 1574 à No. Jean Dupan, syndic.

III. François Veyras, B. G., ép. 1) 11 janvier 1568, Pernette Bonhomme; 2) le 12 décembre de la même année, Laurence, fleu Jean Flamenc, † à 31 ans, 1580; 3) 1581 Jeanne, fleu Egr. Baptiste de Croso, † à 82 ans, 1628. Il eut du second lit : Pierre,

qui suit ; Jaques, qu'on croyait † en 1604 ; François, B. de Bâle 1602 ; Etienna, fem. 1) de Jaques Demaux ; 2) de Robert Bédegey. Je ne sais si cette dernière n'était pas du troisième lit, dont il eut aussi Susanne, † à 15 ans, 1599.

IV. Pierre De Veyras (ainsi signé), du CC 1614, † 1639, à 80 ans, suivant le registre, mais il ne pouvait pas en avoir plus de 70 ; ép. 1) Marie, f. de Pierre de Rimbaucourt et de Marie Moutonnier (cont. 1596) ; 2) Marie Montbesourt, † à 44 ans, 1625 ; 3) Avoye Duval, veuve de Jean Berjon, † 1653, à 80 ans. Il eut du premier lit : Marie, fem. de Pierre Bedegey, son cousin germain, qu'elle épousa 1625. Elle mourut héritière de ses enfans 1642.

VILLIET.

Jaques Villiet était chanoine de Genève 1455.

François Villiet, de Vers au Mont de Syon, mourut âgé de 34 ans, le 10 juillet 1592, des

blessures qu'il avait reçues au combat des Tattes de Burly.

II. Jean, fleu Pierre Villiet, de Vers près du Mont de Syon, fut reçu B. G. 1477, et des L 1503. Il eut trois fils : Pierre, qui suit; Antoine et Claude.

III. Pierre Villiet, † avant son père, avait acquis une maison à Coutance 1479. Il fut père de Pierre, qui suit; Perrin, qui suivra; Jeanne, fem. de No. Jaques Symand, trésorier-général; et messire Jean, ecclésiastique.

IV. Pierre Villiet, des L 1523, ép. Pernette, f. de No. Jean Ramel et de Jaquema Milanesi, remariée à No. Nicolas Drouet, tuteur de ses enfans, qui furent : Jean, mineur 1537; François, marié à Marie Chrestien, vivant 1557; et Marguerite.

IV. No. Perrin Villiet, des L 1527, cons^er^ et syndic 1530, ép. Louise, f. de No. Pierre-Antoine De la Rive d'Orsières (quittance dotale du 21 mars 1523), dont il eut : Gaspard, qui suit; Pierre, marié à Hugonine, f. de Jean Profenat d'Abères, qui épousa 2) Antoine d'Amours, C. G.; et 3)

Louis Prost, B. G.; et No. Jean Villiet, qui de Georgea, ffeu Claude de Faigniant, eut une fille, Jeanne, † s. a. 1565, à 17 ans.

V. No. Gaspard Villiet, du CC 1648, cons^er 1563, syndic 1566, etc., premier syndic 1582, † à 70 ans, 30 novembre 1589; ép. Gabrielle, f. de No. Jean Vertier ou Vectier, remariée à No. Pierre Dansse, cons^er, et qui testa le 12-15 août 1595. Il en eut Françoise, b. 19 mars 1553, † 19 juin 1635, mariée 1) 25 novembre 1571 à No. Antoine Grifferat; 2) à No. François Ravier, de Thonon (elle testa le 7 janvier 1623); Etienna, fem. de No. Etienne Maillet, S. de Cholex; Pierre et Etienne, † s. a.

VIOLLIER.

La faveur dont l'impératrice douairière de Russie honorait M. Gabriel-François Viollier, son secrétaire, a puissamment contribué à faire

distinguer les Genevois des Français pendant tout le temps de la réunion de Genève à la France, et ensuite à assurer notre restauration à l'indépendance avec des conditions beaucoup plus favorables que nous n'aurions pu les obtenir des autres puissances.

Armes : écartelé, au 1 et 4 d'argent ; au 2 et 3 d'azur à neuf ruches d'abeilles d'or 3, 3 et 3.

Elie, f. de Pierre Viollier, de Magneron en Auvergne, fut reçu B. G. le 22 septembre 1584. Il y a tout lieu de croire que Laurent, chef de la famille aujourd'hui existante, était son frère ; mais je n'ai pu m'en assurer, la maison Viollier ayant été brûlée dans le fameux incendie du Pont en 1670, avec tous les papiers de la famille.

I. Laurent Viollier, hab. de Genève, testa le 10 janvier 1588 devant Blandin, notaire, dont les minutes et protocoles ont été perdus, avec beaucoup d'autres, par la funeste insouciance qui laisse ces dépôts de tous nos droits de propriété et de nos preuves d'existence civile à la disposition des héritiers de nos notaires ; abus contre lequel on réclame vainement depuis un siècle. Laurent Viollier avait épousé Dimanche Jasserme, dont il eut : Elisabeth, mariée

le 8 août 1585 à Pierre, ffeu Pierre Escuyer; Abraham, qui suit; Jeanne, mariée 22 novembre 1596 à Jean Falcat, C. G.; Louise, mariée à Antoine, f. d'Etienne Guillermin, de Thiers en Auvergne (cont. 15 juin 1608, Et. Bon, notaire, dans lequel le testament de son père est cité); Pierre, qui suivra.

II. Abraham Violié (ainsi signé), natif, fut reçu B. G. le 10 avril 1615, ép. 1) le 16 octobre 1592, Anne, f. de Jean de la Chaux; 2) le 10 novembre 1601, Françoise, ffeu No. Pierre Sillymand et de No. Jaquema de Lonnex [cont. 5 déc. 1601, Et. Bon, not. (1)].

(1) I. Egr. et Commendable, aussi qualifié de noble, Claude Sillymand, fut reçu B. G. le 15 septembre 1550, du CC 1555, âgé alors de 56 ans; ép. No. Louise Chamos, veuve 1565 du seigneur Claude Sillymand, dont il eut: No. Pierre Sillymand, qui suit; Daniel, du CC 1575; et Marie, fem. de George Orcet.

II. No. Pierre Sillymand, C. G., testa 27-28 mars 1596 (Claude Foex, notaire, dont les minutes sont aussi perdues; acte mentionné au contrat de mariage de sa fille Françoise), ép. Jaquema, f. de No. Aymon de Lonnex, qui testa le 25 avril 1611, † 26 mai 1617, à 80 ans, et dont il eut: Ami et Jaques Sillymand, qui continuèrent la postérité; Françoise, fem. d'Abraham Viollier ci-dessus; et une autre fille, nommée Jeanne.

Sa mère lui légua un préciput en récompense des soins que son mari et elle ne cessaient de lui donner; 3) le 24 janvier 1613, Marie, ffeu Pierre Royaume, C. G.; 4) le 1er janvier 1632, Françoise Recoux, veuve d'Abraham Vergier. Il eut du premier lit : Jeanne, fem. 1) d'Isaac Armand, de Saint-Etienne en Forest, hab. Gen.; 2) de Gabriel Jarcelat, C. G.; 3) de Jean Lossier. Du second lit : Pierre, qui suit; Jaques, qui suivra; et quatre autres enfans. Du troisième lit : six enfans, dont Jean, né 1623, ép. Louise Doctoner, et en eut Marie, fem. de Jean Roux, B. G. 1669; et Jean, né 1665.

III. Pierre Viollier, né 25 octobre 1602, ép. Jeanne Pelard, dont il eut Samuel, qui suit; et huit autres enfans, dont ceux qui se marièrent furent : Marguerite, fem. de Guy l'Hermite, dit Candor, d'Angers; et Jeanne-Pernette, fem. de Jean Argand, C. G.

IV. Sp. Samuel Viollier, Mintre, né 14 août 1635, auteur de quelques sermons imprimés; ép. le 15 avril 1664, Elisabeth, ffeu Jaques Flournois-Saladin, du CC, dont il eut douze enfans au moins, savoir :

1. Gédéon, † s. e. d'Anne Mazet.
2. Gaspard, né 1668, marié à Londres.
3. Jean-Louis, né 1669. 4. Jean-Jaques, qui suit.
5. Gabriel, né 1672. 6. Louis, né 1674.
7. Marie, fem. d'Antoine Azemar, B. G. 1709.
8. Antoine, né 1677.
9. Jean-Antoine, né 1680. 10. Daniel, né 1682.
11. Renée, fem. de Jaques Bourgoin-Villier.
12. Marianne, fem. de Sp. Augustin Cardoini, Min^tre 1711.

V. Jean-Jaques Viollier, né 29 décembre 1670, ép. Anne-Dorothée, f. de Jacob Bailly, hab., dont il eut sept enfans, et entre autres : Gédéon, qui suit; et Etienne-Salomon, † 1777, marié le 21 août 1749 à Judith, ffeu Bernard Maudry, dont il eut : Jean, Guillaume, et Pernette-Esther, fem. de Jean-Antoine Butini.

VI. Gédéon Viollier ép. 1) le 12 janvier 1740, Elisabeth, ffeu Abraham Roy et de Susanne Maudry; 2) le 23 septembre 1753, Jaqueline-Madelaine, f. de Pierre Prévost-de Carro. Il eut du premier lit : Susanne, fem. de Denis Pallard, C. G.; et du second : Jean-Pierre, qui suit.

VII. No. Jean-Pierre Viollier, né 13 mai 1755, cons[er] d'état 1814, † 1818, ép. le 2 novembre 1777, Jeanne-Catherine, f. de Jaques-François Chevrier, du CC, et de Catherine Prévost-Desprez, dont il a eu : Jean-Louis, qui suit; Anne-Jeanne, fem. de Charles-Pierre Barde, D. C. R.; et Auguste Viollier, marié en Italie.

VIII. Jean-Louis Viollier, né 1778, D. C. R. 1814, a ép. Victoire, f. de Jean-Rodolphe-Sigismond Vernet et de Julie Charton, dont il a : Auguste-Jules, établi à Livourne; Catherine, fem. de Jean-Paul Albert Hentsch, D. C. R.; et Juliette.

III. Jaques Viollier-Sillymand, né 21 janvier, 1604, ép. le 1[er] mars 1641, Susanne, f. de Pierre de la Fontaine, C. G., et de Pernette Testu, dont il eut : David, né 1644; Susanne, née 1647, Pierre, qui suit; Jeanne, née 1651; Daniel, qui a fait branche; Jeanne-Pernette; Susanne; Jean-George Viollier, né 1658, marié 1) à Madelaine, ffeu Pierre Raymond, de Clavon en Dauphiné, † s. e.; 2) 1705 à Susanne, ffeu Théophile Boucher-Martin, dont il eut un fils et une fille : Marc et Susanne, † s. a.

IV. Sp. Pierre Viollier, Min^tre^, né 6 août 1649, professeur de géographie 1713, auteur d'une Introduction à la géographie universelle en vers, publié 1701, et d'autres ouvrages qui lui acquirent une grande réputation; ép. Susanne-Catherine, f. de David Jean-André, de Heidelberg, dont il eut : Jean-Louis, qui suit; Jérémie, né 1699, marié 1727 à Rose, ffeu Pierre Crespin, de Lausanne; et Susanne-Ursule, fem. de Pierre Azemar.

V. Jean-Louis Viollier, né 9 novembre 1689, ép. 6 juin 1717, Marie, f. de François Jobert, de Chateaudouble en Dauphiné, dont il eut :

VI. Pierre Viollier, marié le 26 avril 1744 à Henriette-Eléonore, f. de No. Gabriel Métral, de Vullierens, et de Françoise Métral, dont il eut : Henriette-Françoise, fem. de Jean-Louis Gautier; Marie-Pernette, fem. de M. Arthaud; François-Henri-Gabriel, qui suit; Henri-François, aux gardes suisses à Paris, assassiné 10 août 1792; et Gabriel-François, qui suivra.

VII. No. François-Henri-Gabriel Viollier, né 1750, cons^er^ de Collége au service de Russie, † à Pétersbourg, le 15 février 1829;

ép. Hélène, f. de No. Pierre Saline, gentilhomme russe, dont il a eu :

1. No. Gabriel Viollier, né 31 octobre 1802, officier de génie au service de Russie, chevalier de l'ordre de Sainte-Anne 1832.
2. Marie, née 8 octobre 1808, fem. 1826 de M. Josias-George Barnes, de Helston dans la province de Cornwall en Angleterre.

VII. No. Gabriel-François Viollier, né à Paris 26 septembre 1763, cons^er d'état en Russie, secrétaire des commandemens de l'impératrice Marie Fedorovna, commandeur de l'ordre de Sainte-Anne, etc., etc.; ép. le 13 juin 1799, Marguerite Flaissières, d'une famille originaire des Cévennes, sœur de No. Jaques Flaissières, cons^er de cour, secrétaire des commandemens de l'impératrice douairière, chevalier de Saint-Vladimir, etc., etc. Mme Viollier jouissait de plus que de la faveur de l'impératrice; cette auguste souveraine lui témoignait une véritable affection, et lorsqu'un événement affreux, la mort de sa fille par suite de la morsure d'un chien enragé, la mit au désespoir, aucune amie ne prit plus de part à

son malheur que cette princesse, aussi bonne que grande et illustre. De ce mariage est resté un fils unique,

VIII. No. Marie-Louis Viollier, né 12 avril 1803, filleul de S. M. l'impératrice Marie-Fedorovna et du duc Louis de Wurtemberg, cons[er] de cour, chevalier des ordres de Saint-Vladimir et Sainte-Anne, commandeur de l'ordre de Saint-Stanislas, décoré de la médaille de noblesse pour 1812 et de la décoration d'honneur pour services distingués, secrétaire de la légation en Suisse. Il a épousé le 31 mars 1835, la comtesse Léocadie Draskovich, f. de George, comte Draskovich, S. de Tracostyan, Magnat de Hongrie et de Croatie, chambellan actuel (effectif) de S. M. I. et R. apostolique, et de Anne, baronne d'Orczy.

II. Pierre, f. de Laurent Viollier, né 22 février 1586, reçu B. G. le 18 février 1612, avec ses fils Pierre et Jean; ép. le 31 juillet 1603, Claudine, fleu Claude Marchand, de Colonges-la-Cluse, qui testa en 1650, et dont il eut :

1. Françoise, née 1604, fem. d'Etienne Massé, C. G. 1625.

2. Jean Viollier, né 1606. Il partit 1634 pour Tours avec la permission de sa mère, s'y maria de son consentement, et avait quatre filles en 1650.

3 et 4. Pierrot et Jaques, institués cohéritiers par leur mère.

5. Jean-Pierre, né 1618, absent 1650, institué héritier particulier par sa mère, sous condition de revenir à Genève ou dans quelque autre lieu de la chrétienté, pour y professer la religion réformée.

VOISIN.

Le sens de ce nom doit faire comprendre qu'il est celui de beaucoup de familles d'origines toutes différentes; il y en avait plusieurs à Genève, dès avant la réformation; mais je ne m'occuperai maintenant que de celle qui nous a donné un conseiller et sept autres membres du Deux-Cent, et que je crois éteinte depuis plus d'un siècle, au moins à Genève.

Armes : coupé; au premier d'azur au lion

léopardé d'or; au second d'argent au croissant de gueules.

II. Michel, ffeu Bornier Voisin, d'Escallinques, reçu B. G. le 20 septembre 1530, du CC 1536, ép. 1) Amanda, f. de No. Lucain Dupan-Bellot; 2) Marguerite, f. de No. Girardin Bergeron, cons^{er}, veuve de No. Jean Franc. Il eut du premier lit: Jean, qui suit; Paul, qui suivra; Michel, du CC 1563; Françoise, fem. d'André Corajod, B. G.; et Jeanne, fem. de Michel Binot, B. G.

III. Jean Voisin, du CC 1561, puis des LX, † 1603, ép. le 15 septembre 1560, Jaquema, ffeu No. Marin Maillet, S. de Livron, et de Léonarde de Malbuisson, † à 45 ans, 14 novembre 1586, et dont il eut: Etienne, qui suit; André, et Madelaine, fem. de No. et Egr. Philibert Blondel, syndic de la garde (cont. 16 août 1606).

IV. No. Etienne Voisin, b. 24 mai 1562, du CC 1593, châtelain de Saint-Victor 1613, cons^{er} 1620, déposé 1623; ép. 1) le 9 janvier 1586, Etienna, f. de No. Jean-François Pittard-Bonna, syndic; 2) Lea, f. de No. Jean-Gaspard Magistri, cons^{er}. Il eut du premier lit:

1. Jean, qui suit.

2. No. Louis Voisin, né 1600, † 8 janvier 1649, marié 1) à Georgea, f. d'Egr. Louis Pyu, notaire et commissaire, S. de Graysy; 2) 1643 à Gabrielle, f. de No. et Sp. Etienne Gros, Min^tre, et de Gabrielle Le Boiteux, † à 30 ans, 1er mars 1649. Il eut du second lit : Etienne, Louis et Pierre Voisin.

3. Michel, † s. e. 1634.

4. Marie, fem. de Pierre Cailliatte, C. G.

5. Jaquema, fem. 1) de Pierre Paquet; 2) de No. François Gautier.

6. Susanne, fem. d'Egr. Samuel Sales.

7. No. Etienne Voisin, demeurant à Grenoble 1644, marié 1) à Susanne, f. de No. Pierre Aubert-Goulard; 2) à Elisabeth, fleu No. Nicolas Pucrari et de Catherine Campagnola.

8. Jeanne, fem. de François David.

9. Jean-François, mineur 1613.

V. No. Jean Voisin, né 1597, du CC 1633, capitaine dans la garnison, † 28 mai 1639; ép. 1632 Jeanne, f. de No. Jaques Bitry, syndic, dont il eut Abraham, qui suit; et Ami, † s. p.

VI. No. Abraham Voisin, testa le 2 février 1702

en faveur de Jean Sales, ancien auditeur, son cousin germain.

III. No. Paul Voisin-Dupan, conseigneur du Brassu, du CC 1566, hospitalier 1594, † 1600, ép. Philiberte, f. de No. Louis Varro-Fabri, remariée à No. Jean-Baptiste Des Plans, et dont il eut :

1. No. Louis Voisin, du CC 1603, † 1604, marié à Marie, f. de Jean Cyran et de Catherine de Ville (cont. 3 septembre 1601).
2. No. Paul Voisin, du CC 1606, † 1607.
3. Philiberte, fem. de No. Jean Vandel (cont. 6 juin 1604). Elle mourut 1625, à 45 ans.

VOISINE.

Armes : d'azur au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe de trois trèfles réunis par leurs tiges. Cimier, une étoile suivant les uns, un trèfle suivant les autres.

I. François Voisine, vivant à Thorenneau, vil-

lage près de Marmande en Guyenne, fut père de

II. Egr. Jean Voisine, reçu B. G. le 24 mars 1542, du CC 1556, † 8 novembre 1573, ép. 1) Françoise . . . . † 18 mai 1551; 2) le 30 juillet 1552, Claudine, f. d'Egr. Philippe Factat, de Contamines, et d'Amblarde Navis, † 8 octobre 1562, à 26 ans; 3) le 25 mars 1566, Bastienne, f. de No. Jaques du Crest, conser, veuve d'Egr. Pierre Bergerat. Il eut du second lit : Jeanne, fem. de No. Jean Vandel; et du troisième : Judith, b. 19 janvier 1569, fem. d'Ambroise de Choudens, de Thoiry; et Michel, qui suit.

III. No. Michel Voisine, b. 22 novembre 1570, du CC 1597, auditeur 1608, conser 1612, syndic 1625, † 26 mai 1628; ép. 1) le 17 mai 1593, Susanne, f. de Joseph Bovero, du CC, et de Marguerite Sterpon, veuve de François Joubert, † de peste à 40 ans, le 29 novembre 1615; 2) Marguerite, f. de No. Jaques de la Maisonneuve-Marcet, syndic, veuve de Pierre Cottier, remariée à No. Jean de Tudert, S. de Mazières. Il eut du premier lit : Jean, qui suit; Sara, fem. 1) d'Aymé Dufour; 2) de No. Abraham

Rigot, auditeur; Pernette, fem. 1) de No. Louis d'Arlod; 2) de No. Edwin Cardoini; et No. Michel Voisine, marié 1664 à Judith, f. de Samuel Chouet, dont il fut divorcé et qui se remaria à No. Louis Sarasin. Du second lit, il n'eut qu'Elisabeth, fem. de No. Jean Gautier, auditeur.

IV. No. Jean Voisine, du CC 1616, auditeur 1626, cons^er 1630, secrétaire d'état 1636, syndic 1642, premier syndic 1650, † en cette qualité le 12 mars 1674, à 80 ans; ép. le 7 août 1625, Eve, fleu No. Pierre Dupuis-de la Palle; † 2 mai 1674, à 63 ans, et dont il eut : Michel, qui suit; Elisabeth; Anne, fem. de Sp. Daniel, f. d'Ezéchiel Barbaut, Min^tre en l'île de Rhé 1674; Marguerite, fem. de Sp. Jean du Bourdieu; Min^tre à Usez 1667; Marie, fem. de No. et Sp. Jean-Jaques Sartoris, pasteur et professeur; Judith, mariée 1653 à No. Pierre de la Maisonneuve, auditeur et contrôleur; et Madelaine, mariée 1659 à Sp. Gaspard De la Rue, auditeur.

V. No. Michel Voisine, du CC 1649, auditeur 1654, † 1698, ép. 1) 1680 Sara, fleu No. George Dupuis et de Sara Dassier, veuve de No. et Sp. Jean Mestrezat; 2) 1687 Sara,

f. d'Antoine Ravier, veuve d'Isaac Archimbaud. Il laissa Jaques et Madelaine.

WERLI.

Rien n'est plus absurde, et cependant plus ordinaire, que de juger les autres d'après nos impressions, sans vouloir nous rendre compte des leurs : nous blâmons en eux ce que nous aurions fait à leur place, et peut-être le blâmons-nous avec d'autant plus d'aigreur, que nous avons moins de raison de le faire.

Qu'un nombre de Juifs ou de Mahométans, assez considérable pour faire corps et inspirer de justes alarmes, vînt essayer de renverser notre religion, se moquer ouvertement de notre culte et parler de s'emparer de nos églises pour en faire des mosquées ou pour y établir des synagogues, celui de nous qui le verrait sans émotion serait un lâche, à moins qu'il ne fût un de leurs prosélytes; et je suis convaincu que plus d'un de nos ministres essaierait la vigueur de son bras sur ces brouillons, si l'on en venait aux

coups. Quelle est donc la différence entre notre position actuelle et celle des Genevois de 1533? Les bigots ont une réponse toute prête à cette question, c'est que leur religion est la seule bonne; mais comme il y a de trois cent-soixante à quatre cents sectes chrétiennes qui sont toutes intimément convaincues de l'exclusive divinité de leur doctrine, je ne m'arrêterai pas à raisonner avec de tels argumentateurs.

D'ailleurs, il ne suffit pas qu'une grande innovation soit bonne en elle-même pour nous obliger à l'adopter; il faut encore qu'elle nous le paraisse; car nous ne pouvons être coupables qu'en nous opposant au bien public avec connaissance de cause, et par des vues d'intérêt particulier. Il me semble même qu'il y a quelque chose de très-respectable dans le préjugé qui nous inspire tant d'indignation contre ceux qui nous parlent des erreurs de nos pères. Voilà pourquoi je ne me suis pas trop scandalisé des lettres plus furieuses que raisonnables que m'ont adressées quelques individus qui auraient pu mieux employer leur temps. Mais aussi, voilà pourquoi eux et beaucoup d'autres ne devraient pas se déchaîner avec tant de violence contre ceux qui ont fait autrefois, dans un siècle de ténèbres avouées, ce qu'ils font aujourd'hui dans

un siècle qu'ils représentent comme fort éclairé.

Pierre Werli était un cadet de bonne famille fribourgeoise, dont le père et les six frères avaient vaillamment combattu sous le même drapeau : pour lui, on en fit un ecclésiastique; il aurait mieux valu en faire un soldat, comme de tous les autres ; mais on crut travailler à son salut et à celui de tous ses proches, en le vouant à l'église. La recommandation de MM. de Fribourg lui valut une bonne prébende ; c'était une fortune, et il dut naturellement trouver fort mauvais qu'on voulût les abolir ; ceux qui ne voulaient plus de chanoines durent lui paraître de véritables brigands, qui venaient lui ôter le pain de la bouche, et qu'il fallait tuer pour leur apprendre à vivre. Il n'était ni libertin, ni ivrogne, comme une grande partie de ses confrères ; car quand il allait boire avec eux, il ne prenait jamais sur lui que six quarts ou deux sols, prix d'un quarteron de vin ; mais il était très-fort, et le clergé le regardait comme un Samson bien capable de faire écrouler toutes les nouvelles constructions de l'hérésie ; Jean Goule l'avait blessé dans une des premières escarmouches contre les Chrétiens et les Luthériens (comme on les désignait alors), mais ils avaient fait la paix pour 25 écus (un millier de francs de notre monnaie),

et il était tout disposé à recommencer une guerre aussi productive.

Il y avait eu d'autres querelles entre les deux partis; mais le Petit Conseil les avait apaisées en réunissant les combattans en sa présence, et les faisant embrasser cordialement avec quelques paroles onctueuses entremêlées des mots de *patrie*, *concitoyens*, *frères et union*. On sortait de là tout réconcilié, étonné d'avoir pu se battre; on allait boire ensemble de la meilleure amitié du monde, car les réconciliations n'auraient rien valu sans cela; on trinquait de bon cœur, on se disait mille tendresses; mais bientôt de nouvelles picoteries ramenaient l'aigreur, et les épées recommençaient à briller au soleil avec une agilité qui fait présumer que les Genevois n'aimaient guère moins l'escrime que la danse et le chant.

Le dimanche 4 mai, jour de la fête du Saint-Suaire, et par conséquent double fête, le temps fut remarquablement beau. On en profita pour se promener après la messe, jusqu'au dîner; après dîner, il y eut encore forces promenades sur le lac et ailleurs, puis des parties de quilles, de paume ou de palets à qui paierait le souper, puis des soupers en pique-nique, ou chez les amphytrions de la ville, et surtout de la rue des Chanoines. Après souper, c'est-à-dire entre six et

sept heures, on se mit à danser au Bourg-de-Four et dans les autres places; puis enfin, presque tout le monde alla se promener au Molard, car c'était le rendez-vous de toute la haute société. Tout en se promenant au milieu de la foule, un jeune homme, nommé Roseta, heurta Percival de Pesmes, écuyer de l'Evêque et chaud catholique, qui mit promptement la main sur son épée en lui demandant ce qu'il voulait, et s'il n'y avait pas assez de place. Roseta fit des excuses qui furent mal reçues; mais Ami Perrin, qui était là, apaisa le différend au moment où tout le monde commençait à s'en mêler et à prendre parti pour l'un ou pour l'autre, car toutes les mauvaises têtes de Genève se trouvaient en présence, à fort peu d'exceptions près. Enfin la paix se rétablit, et l'on convint, suivant l'usage, d'aller tous boire ensemble pour la consolider. Afin de donner plus d'éclat à la réconciliation, on envoya chercher un tambourin et un fifre; mais pendant qu'on les attendait, un jeune homme un peu niais préparait tout une autre scène. Il portait un beau nom, car il se nommait Marin de Versonay, et était arrière-petit-fils du fondateur des écoles; mais son esprit et son courage ne répondaient point à sa naissance, et dès qu'il avait vu son cousin de Pesmes en-

gagé dans une querelle, il était parti en toute hâte pour la rue des Chanoines, l'Hôtel-de-Ville et les Cloîtres de Saint-Pierre, frappant à toutes les portes en criant : « A l'aide ! à l'aide !
» on tue les Chrétiens au Molard ; s'ils n'ont
» secours, ils seront mal venus et mal logés ;
» voulez-vous les laisser périr? Au secours ! »
Enfin, arrivé devant Saint-Pierre, son imagination malade lui représenta son ami de Malbuisson et son cousin de Pesmes comme déjà morts, il n'en pouvait plus ; il s'assit sur une pierre, et un prêtre lui apporta un verre d'eau pour le ranimer. Epouvantés par ses cris et tout préparés pour un combat sérieux, les prêtres coururent sonner le tocsin. Cette cloche fatale fit un effet terrible : les Genevois qui étaient au Molard, où ils n'attendaient que le tambourin et le fifre pour aller boire et chanter ensemble, recommencèrent à se braver et tirer leurs épées ; tous les autres coururent çà et là, les uns vers le capitaine-général Jean Philippe, d'autres à Saint-Pierre, d'autres au Molard, aucun à son poste ; la confusion devint effroyable, on se battait partout où l'on se rencontrait, et un grand nombre de personnes furent blessées. fort peu cependant à mort.

Pierre Werli ne comptait pas se battre ce

soir-là; car après avoir bien soupé chez un de ses confrères, il venait de se mettre au lit pour y faire sa digestion en bon chanoine, quand un prêtre vint l'appeler, puis un autre, puis Marin de Versonay, qui lui fit de vifs reproches de sa lenteur, en lui disant que tout était déjà quasi perdu. Il s'était revêtu de chausses grises, de manches de mailles, d'un manteau, d'un col de buffle; il avait encaissé sa tête dans un de ces casques fermés, qu'on nommait bassinets; il avait pris sa grosse et lourde épée à deux mains, et il alla prendre chez le chanoine Verdet une longue hallebarde, dont il menaçait tout le monde en arrivant au Molard, criant à tue-tête : « Où sont les Chrétiens? qu'ils me suivent! » venez, venez! » Il blessa quelques Luthériens de sa hallebarde, mais elle lui fut arrachée; alors il voulut tirer sa grande épée; mais pendant cette opération, un de ses adversaires lui en porta par derrière, sur la hanche, un coup de verdon qui entra profondément (1). Il sentit

(1) La blessure qu'on jugea avoir causé sa mort, était en l'espondele « loco quem vulgariter appellamus le *curpion* ; » l'autre : « in femore tibiæ sinistræ quod transit ad utramque partem, videlicet a parte anteriore ad partem posteriorem. » On jugea qu'elle avait été faite avec une épée à deux mains.

à l'instant même qu'il était perdu, et s'enfuit en criant : « Je suis mort, je suis mort ! » Malgré cette blessure et une autre beaucoup plus large, quoique moins dangereuse, par lesquelles il perdait tout son sang, il courait si vite qu'on ne pouvait l'atteindre, et trouva encore la force de donner un soufflet à une femme qui se trouva sur son chemin. Puis il enfila une ruelle dans laquelle était le *viret* de la maison Charvet (on nommait viret ces tours rondes qui servent de cages aux escaliers tournans). Il eut le temps d'en ouvrir la porte et de la refermer, et tomba aussitôt en travers, de sorte que ceux qui le poursuivaient d'après la trace de son sang, ne purent y entrer après lui. La femme de Jean Chautemps, qui logeait là, et une de ses amies, essayèrent de lui administrer quelques secours ; mais il était déjà mort, et comme les gens de la maison n'osèrent ni le toucher, ni prévenir la justice, ce fut là qu'on le trouva, le lendemain matin, après de longues recherches.

On fut au désespoir de cet événement, parce que l'idée qu'un chanoine doit se tenir tranquille et loin des combats, est de notre siècle, et non pas du sien; personne ne songea à le blâmer d'être allé se fourrer dans la mêlée, et les Fribourgeois furent dans une telle colère de sa

mort, que sans l'intervention de MM. de Berne, leur premier mouvement aurait pu nous être fatal. Plus de quatre-vingts parens du défunt vinrent en armes à Gaillard, pour se faire justice eux-mêmes, s'ils nous trouvaient trop lents; ils écrivirent à l'Evêque pour l'engager à venir les venger, et celui-ci n'eut garde de manquer une si belle occasion de nous brouiller avec eux; mais le Conseil se conduisit avec tant de sagesse, que cet orage se dissipa comme tant d'autres. Plusieurs personnes furent arrêtées, et l'Evêque voulait absolument les faire juger par ses officiers épiscopaux, mais les syndics tinrent bon contre toutes ses menaces et contre toutes les instances de leurs confédérés; ils le forcèrent enfin à leur laisser la connaissance de cette affaire comme seuls juges des causes criminelles, lui déclarant qu'ils aimeraient mieux périr avec leurs femmes et leurs enfans, que de laisser enfreindre les libertés et franchises de Genève; tous les prisonniers furent successivement absous, excepté un nommé Pierre Comberet, dit L'hoste, qui fut exécuté pour ce meurtre. Je doute fort que les preuves eussent paru sans réplique dans des temps ordinaires; mais il fallait une victime aux Fribourgeois, et l'on choisit l'homme contre lequel on avait le plus d'indices.

Il est certain que c'était un de ceux qui l'avaient poursuivi jusqu'à la porte du viret pour l'achever; l'intention était manifeste, et il n'en fallait pas davantage dans ce temps-là.

Pendant que toute la ville était en combustion du fait de Marin de Versonay, il était allé tranquillement se coucher sans oublier de souhaiter le bonsoir à ses voisines, qui garnissaient toutes les fenêtres au bas de la Cité, près de sa maison; mais il n'en fut pas quitte pour avoir bu un verre d'eau sur une pierre : on le mit en prison et on l'y tint long-temps, quoique sa femme fût Fribourgeoise et alliée aux plus puissantes maisons de Fribourg, qui firent solliciter en sa faveur. Le marguillier de Saint-Pierre et deux autres prêtres furent aussi emprisonnés, malgré tout ce que put dire et faire notre évêque et prince, à qui l'on voulait bien laisser la connaissance de leur cause comme clercs, mais non le droit de les faire mettre en liberté sans jugement, comme il le prétendait.

ZOBI.

Giobi, Jobi, Zobbia; le vrai nom paraît Jobi, prononcé Zobi à la vénitienne, et c'est ainsi que signait le premier bourgeois.

Armes : d'azur au château de deux tours, ajouré d'un portail et de fenêtres, d'argent maçonné de sable, à la bordure crénelée d'or.

I. No. Marc Zobi, de Chiavennes aux Grisons, eut deux fils : Constantin, qui suit, et Francesco, qui suivra.

II. No. Constantin Zobi, né à Brescia au pays de Venise, B. des Grisons, reçu hab. de Genève 6 octobre 1572, demeurant 1599 à Saint-Cergue en Chablais, qualifié Crémonais dans sa réception d'habitant; ép. Susanne, f. de Sp. Pierre Bonet-Berjon dit de Provence, doct.-méd. (cont. 1575), † le 1er décembre 1647, âgée d'environ 100 ans, suivant le registre, et dont il eut : Lydie, fem. 1) de François Chioccio, de Milan, hab. Genève, nommé Chausse; 2) d'Abel Senebier; Marc, qui suit; Susanne, née 1582, trouvée noyée dans le Rhône, entre le Molard et la Fusterie, le 13 dé-

cembre 1618; Judith, née 1584, fem. d'André de Chastel, trouvée morte sous les décombres d'une maison écroulée à la rue Punaise; Etiennette, née 1593, † 2 mars 1649 d'une érésypèle qui lui avait enlevé la peau de tout le corps; Théodore, né 1599; Marie, fem. d'André Chernavel, B. G.; et Etienna, mariée le 27 février 1631 à Louis Vignier, C. G.

III. No. Marc Zobi (signé Jobi), né 1579, reçu B. G. 26 juin 1621, † 1653, ép. Anne, f. de No. Anselme de Bons, du dit lieu de Bons en Chablais, et de feu No. Claudine Dunant de Saint-Cergue (cont. 7 novembre 1603), † 13 janvier 1648, à 66 ans, et dont il eut : Marie, fem. de Gaspard Bigot, hab., ffeu sieur Gabriel Bigot, lieutenant et châtelain au bailliage de Maringue et Baronie de Montgascon en Auvergne (cont. 1638); André Zobi, C. G., † s. e., marié 1645 à Hortence, ffeu Jaques Marcet-Payari; Marguerite, fem. de Mathieu Gardelle; Elisabeth, vivant s. a. 1651; et Lydie, fem. de Gabriel, ffeu Bernard Penet, de Colombier, B. de Vevey.

II. No. Francesco Zobi (nommé Zobbia sur les registres de l'église italienne, où il est dit de Bergame), B. de Chiavennes, hab. de Genève, ép. le 11 octobre 1579, Silvia, f. de No. Jean-Baptiste Santini, de la Spezzia, terre de Gênes, et de Dominica Zonella, dite de Ville, déjà veuve, et remariée en troisièmes noces 1599 à Louis Seicher, B. G., fleu Sp. Guillaume Seicher, nommé à Genève Sicher, pasteur à Céligny. Zobi eut d'elle :

1. Marie, née 1581, fem. de Claude Dumont, fleu Jean Dumont, de Paris, et de Marie Valois.
2. Lydie, b. 21 octobre 1582, mariée 10 décembre 1609 à Pierre Janvier, du CC (cont. du 12 dit, Jean Dupont, notaire).
3. Susanne, b. 9 janvier 1592, mariée 1) 27 janvier 1628 à Pierre Naville, C. G.; 2) le 31 janvier 1658 à No. Joseph Gautier. Elle testa s. e. 13 mars 1673.

Thomas Zobi ép. Anne Bé, dont il eut Samuel, né 1706.

APPENDICE A L'ARTICLE DE CALVIN.

Comme on pourrait m'objecter qu'il ne suffit pas de dire et qu'il faut prouver, je prends au hasard les premières notes sur Calvin qui me tombent sous la main, extraites ou copiées sur les actes authentiques de nos Archives.

Déposition de Benoit Tixier, l'un des espions de Calvin, du 11 *mars* 1546.

Maistre Henri (de la Mar) un jour vint me trouver en mon étude et me parla incontinent de l'emprisonnement de Pierre Ameaux, de quoi je n'avais encore rien entendu. « Aucuns, » disait-il, après qu'il les eut bien traités, et » qu'il leur eut fait grande chère en sa maison, » en un souper, pour toute récompense, l'ont » accusé vers Messieurs et fait mettre en prison » pour quelques paroles qu'il a dites. » — Alors je répondis : « J'en suis marri ; je voudrais, ou

» qu'il se fût tu, ou qu'il eût bien parlé. » — Puis je lui demandai ce que c'était qu'il avait dit, et s'il avait parlé directement contre Dieu, ou seulement contre les hommes. « Je pense, di-
» sait-il, qu'il a dit quelque chose contre Calvin ;
» toutefois, s'il y a autre chose, et qu'il ait tort,
» c'était après boire. Je l'ai toujours connu
» *homme de bien, vertueux et de grand esprit.*
» *Calvin est un peu bien sujet à ses affections*,
» HOMME IMPATIENT, HAINEUX ET VINDICATIF ;
» QUAND IL A LA DENT CONTRE QUELQU'UN, CE
» N'EST JAMAIS FAIT. Déjà quand il demeurait
» à Strasbourg, il en fut repris. Même, quand
» il vint demeurer en cette ville, aucuns de ses
» amis le prièrent de se déporter de telles affec-
» tions, et lui dirent que, s'il voulait continuer
» en cela, il ne lui en prendrait pas comme à
» Strasbourg, VU LA NATURE DU PEUPLE AVEC
» QUI IL AVAIT A DEMEURER. » — Puis il dit
» conséquemment :

« Il a eu naguère une si grande noise et ini-
» mitié avec un des principaux de la ville, que
» Messieurs furent contraints de s'en mêler. Ils
» furent bien empêchés et eurent fort à faire à
» le faire réconcilier avec l'autre. La haine a été
» si grande, qu'il ne prit pas la Cène, de quoi a
» été gros bruit, et estime que ce fut la cause

» des propos que le dit Pierre Ameaux a tenus.
» J'ai entendu qu'il poursuit contre le dit pri-
» sonnier. » — Je répondis : « Je ne le crois
» pas, si la chose ne touche l'honneur de Dieu. »
— « S'il est ainsi, disait-il, je voudrais bien
» qu'il s'en déportât pour son profit; car Pierre
» Ameaux est un homme de grand crédit, qui a
» beaucoup d'amis et qui peuvent beaucoup. Il
» se bruit déjà quelque chose, et il en adviendra
» du mal. Ils en feront vengeance en temps et
» lieu, ensorte que Calvin se trouvera mal. Il
» pense que je sois cause de ceci, mais je vous
» promets que je n'en puis mais ; je n'en savais
» rien. » Finalement, il dit : « Je vous prie, ne
» lui dites rien de tout ceci. » — Je lui promis que aussi ne ferais-je. Et de vrai, j'ai longtemps attendu sans en sonner mot, et n'avais pas délibéré de jamais en rien dire. Mais quand j'ai vu que la chose était de si grande conséquence, et qu'on est ainsi ému de cette affaire, j'ai voulu avoir plus d'égard à un bien public et au profit de la ville où je demeure, que au bien d'un seul homme, quand ce serait le plus grand ami que j'aie en ce monde.

(*signé*) Benoit Tixier.

Sur cette délation, Calvin accusa Henri de la Mar, et soutint qu'il était *incapable* de demeu-

rer au ministère. En conséquence, il fut cassé de sa place de ministre à Jussy et Fansonex, et condamné à passer encore trois jours en prison, POUR AVOIR blâmé M. Calvin, le 15 avril 1546.

Louis Bandières, fils du capitaine-général Ami, et petit-fils de ce Jean Bandières qui avait protesté si noblement, à la tête de tous les indépendans, contre le duc et son parti en 1526, fut accusé le 4 mars 1550 par No. Charles de Sainte-Marie, serviteur de No. Charles de Brichanteau, S. de Saint-Laurent, d'avoir dit au sortir du Catéchisme, le dimanche 2 dit : « A » tous les diables soient tant de prédicans, et » malgré Dieu, de tant de Français, et qu'ils ne » se trouvent en leur pays. Après qu'ils ont » mangé leur Dieu, ils nous viennent ici con» trôler. » — Le déposant lui ayant voulu répondre, il lui donna un grand coup de poing sur le nez, et ensuite un soufflet qui lui fit jaillir le sang du nez.

Sur ce, M. le lieutenant prit des informations sur les paroles prononcées par Bandières *contre l'honneur de Dieu;* car c'est ainsi que Calvin faisait traduire le moindre propos contre les prédicans et les Français. Du coup de poing et du

soufflet, pas le plus petit mot; et comme le pauvre battu affirma d'abord sur serment, en voyant Hugues Bandières, frère de Louis, que c'était lui qui l'avait frappé, et qu'il fut menacé d'une action en calomnie, l'affaire tomba; mais elle peut donner une idée de l'amour et de la vénération des vrais Genevois pour Calvin et toute sa sequelle. Il y a d'énormes liasses de dénonciations pareilles.

On cherchait tellement à anéantir toute espèce de liberté, qu'on défendit d'aller boire de l'eau d'une fontaine à la montagne, qui avait la réputation de guérir la fièvre, prétendant que c'était un fait d'idolatrie. Il y a des masses de dénonciations et d'interrogatoires de gens punis pour s'être guéris de cette manière. 1556.

---

18 *octobre* 1548. *Les réponses de Sp. S. Jean Calvin sur le contenu de la lettre par lui écrite, sur quoi sont été faits articles en Conseil étroit par Messieurs.*

1° A cause du livre de Farel qui doit être en brief imprimé, répond qu'il ne l'a pas fait à la

mauvaise part; d'autant que la chose ne attouchait point à la Seigneurie, et que, voyant que c'est l'office de l'empereur qui doit cela faire, toutefois que s'il eût été averti, il ne l'eût pas fait, et que il a eu plusieurs livres devant lui, mais il ne les a voulu voir sans le congé de la Seigneurie, ni s'en veut mêler.

2° A cause de la décélation faite par Amblard Corne, auquel il a donné conseil et a prêché publiquement et autrement comme au dit article, répond que après qu'il eut entendu par la voix du Conseil général, le tout du déportement du dit Corna, qu'il en écrivit au dit Me Pierre Viret. Et même, en ce qui est écrit après, que pour autant que l'on le suspicionnait de lui avoir donné conseil, que il lui écrivait en cette manière, et toutefois il ne lui donna jamais aide ni conseil en la sorte que l'on entend.

3° A cause de ce qu'il a écrit qu'il en a aucuns nommés en la lettre qui voulaient, sous le protest de Christ, régner sans Christ, lesquels avaient été de nouveaux syndics et conseillers, et qu'*il lui faut cheminer en hypocrisie;* répond que ce qu'il en écrivit a été pour remontrer au dit Me Pierre Viret comme il était contraint, pour non montrer la dite hypocrisie et qu'il lui semblait que l'on ne cheminait lors que en hypocrisie.

4° Sur ce qu'il a dit que les Seigneurs J.-A. Curtet, D. d'Arlod, A. Perrin, Jaq. Des Arts avaient été élus syndics, Louis Bernard et Pierre Verna de nouveau élus conseillers, qu'il voulait espérer quelque chose d'eux, mais sous ce ombre de Jésus-Christ voulaient vivre sans Christ; répond que, *combien que l'ait ainsi écrit*, *il ne l'a pas écrit en intention de les blâmer*, *ni jamais n'y pensa pour les diffamer*, ainsi que l'on le prend, et serait bien marri de l'avoir fait, et en voudrait bien répondre et souffrir punition, requérant prendre les choses à la bonne part.

Vrai style de jésuite! Il n'a pas prétendu diffamer ceux dont il a dit qu'ils voulaient se servir du nom de Christ, pour régner sans Christ.

Minute de réponse, de la main de Calvin, pour le Consistoire. 6 septembre 1548.

Très-honorés, etc., etc., nous avons reçu vos lettres, etc. Pour réponse nous sommes bien d'accord avec vous, qu'un mariage contracté par un homme avec la cousine remuée de germaine de sa femme trépassée, est selon Dieu,

ne contrevenant point à sa parole, mais permis et approuvé de lui. Aussi nous tenons la permission qu'en ont fait les magnifiques Seigneurs de Berne en leurs pays être bonne et licite, et conforme à la réformation chrétienne. Quant à ce que nos Seigneurs et supérieurs les syndics et Conseil ne l'ont voulu permettre en cette ville, nous n'y attouchons point; car, comme ce n'est pas à nous de faire statuts et édits sur le fait des mariages, aussi nous leur en laissons la disposition.

Je donne ceci pour la biographie de Calvin, parce qu'on y voit qu'il n'avait point encore subjugué le Conseil, et qu'il ne le faisait pas encore agir à son gré, même en affaires spirituelles.

---

3 *septembre* 1547. *Procès verbal du Consistoire.*

Me Raimond (probablement Raimond Chauvet) passant sur le pont un des derniers jours, entendit quelqu'un, femme ou fille, qui disait : « Je donne au diable. » Il demanda aussitôt qui avait parlé ainsi; Dominique Clément lui répondit : « C'est une fille qui donne au diable » l'ame *du Renard.* » Me Raimond ne doutant

pas que ce mot de Renard ne lui fut adressé, répliqua : « Renard, toi-même. » Alors Dominique lui dit « qu'il était aussi homme de bien » que lui ; car il n'était point banni de son pays, » et pouvait bien aller partout à son plaisir, » avec autres paroles fières et prolixes. Sur quoi il fut appelé en Consistoire, où l'on convint qu'il fallait les réconcilier, en recommandant à Me Raimond de n'être ainsi colère, une autre fois, en faisant les remontrances, et en faisant au dit Dominique amples remontrances *et bien apres*. Celui-ci voulant se justifier, M. Calvin lui dit « que non-seulement il avait injurié Me » Raimond, mais qu'il AVAIT BLASPHÊMÉ CON-» TRE DIEU EN DISANT JE NE SUIS PAS BANNI ; » CAR TELS REPROCHES FAITS A CHRÉTIENS SONT » OPPROBRES CONTRE JÉSUS-CHRIST. Seconde-» ment, qu'il était *un calomniateur*, ayant im-» posé un faux blâme au dit Me Raimond, *en* » *l'accusant de l'avoir appelé méchant.* » Arrogamment le dit Dominique répondit, ne prenant les remontrances à la bonne part : « que » l'on n'avait examiné sinon les témoins que » l'on avait voulu, et que le Seigneur Calvin lui » amenait trop de cavillations ; » et sur ce, le dit Seigneur Calvin voyant l'arrogance et se sentant blâmer, absenta derechef, et depuis que

le dit Seigneur Calvin fut sorti, dit contre les autres ministres, qu'il se voulait tenir à ce que M. le syndic son prince et les Seigneurs assistans *qui sont de la ville*, en ont arrêté, et que les dits ministres ne le voulaient laisser parler et dire sa raison. Autre avis les dits Seigneurs ministres n'en ont voulu opinioner, mais sont sortis, se sentant être gravés de soutenir telle fierté. Et sur ce, le dit Dominique dit par affection que les ministres ne sont pas ses princes, oui bien M. le syndic et les Seigneurs assistans. A ce lui répondit l'un des dits Seigneurs que ici, en Consistoire, n'a point de principauté.

(Par la suite, ce Dominique Clément fut faussement accusé d'avoir battu son père et eu un enfant de sa belle-mère. On le fit accuser par son propre père, qui était fou, et par son frère, sans aucun témoin que des femmes qui déposaient par *oui-dire à ces deux personnages*, et qui se contredisaient en tout sens. L'on voulut le mettre à la torture. Le docteur Jean-Louis Loys, S. de Marnant, s'y opposa fortement, disant qu'il n'y avait pas un seul indice raisonnable contre lui, et qu'on n'avait observé aucune des formalités prescrites par les lois et franchises. Mais c'est ainsi qu'on agissait toujours contre les malheureux que Calvin avait pris en

haine, parce qu'ils ne s'humiliaient pas devant lui quand il les apostrophait des noms de *méchant hypocrite*, de *calomniateur*, de *menteur*, de *blasphémateur*, etc., etc.)

Procès verbal du Consistoire, 27 *décembre* 1546.

Guillaume Dubois, imprimeur-libraire, avait entendu dire, pendant le séjour de Calvin à Strasbourg, qu'il avait rétracté un de ses écrits, et l'avait répété à Genève. Calvin convint qu'il lui en voulait pour cela, «parce que ce rapport troublait et scandalisait les consciences infirmes, et aussi parce qu'il vendait ses livres trop cher aux réfugiés.»

On le fit appeler en Consistoire sous quelque prétexte, et là «M. Calvin commença de parler
» à lui plus asprement, lui desclairant que tous-
» jours il avoit été un *faux hypocrite* et qu'il
» estoit temps qu'il s'amendasse, avec autres
» tels propos. Sur quoy le dit Guillaume Dubois
» respondit au dit Seigneur Calvin :

» Ce n'est pas de maintenant que vous avez la
» rage contre moy, et je vous ay bien dict aussi
» que vous estiez un hypocrite de m'avoir haï

» long-temps, et cependant avoir receu la Cène
» de N. S. Sur cela, le dit Calvin respondit que
» *c'est un mensonge*, que jamais il eût usé de ces
» propos envers luy, et combien qu'il soit *assez*
» *effronté*, touteffois que jamais n'eut la har-
» diesse de parler à luy *tant impudemment*, etc.
» Après cela, fut demandé au dit Dubois que
» c'estoit qu'il entendoit par ce mot de rage :
» sur quoy il respondit qu'il entendoit fureur.
» En la fin le dit Calvin se leva demandant au
» Consistoire que la chose fust remise devant
» Messieurs, pour luy faire raison de tels oul-
» trages. »

Tel est le procès verbal du Consistoire, qui prétendit devant le Conseil que M. Calvin n'avait fait à Dubois que de *bonnes et honnêtes remontrances* quand celui-ci commença à l'injurier. Il se plaignit amèrement de ce que le prévenu lançait des brocards, appelant l'un Seigneur Le Calvin, l'autre Timothée, et lui faisant surtout un crime énorme d'avoir accusé Calvin d'être *injuriateur*, parce que alors il serait incapable d'être ministre, un ministre devant être *modeste*.

Le Consistoire prétendit aussi que Calvin n'était point sorti, ce qui est formellement démenti par son propre procès verbal de la séance et par

plusieurs témoins. L'un d'eux, appelé à charge, déclara que Calvin avait dit à Dubois, en plein Consistoire : « *Ne te soucie! tu as affaire à* » *moy; ne te soucie! je te manierai bien;* » et il avait dit qu'*il la lui gardait bonne*, à M. Saul, à M. d'Augnion et à Jean Girard, qui étaient allés lui parler pour Dubois.

Calvin, sur cela, avoua qu'il en voulait à ses vices, parce qu'il vendait ses livres trop cher aux réfugiés.

Ce Guillaume Dubois fut tenu long-temps dans une étroite prison pour le forcer *à dire la vérité*, c'est-à-dire à la rétracter.

On fit aussi un crime à Dubois d'avoir fait formuler sa pétition par M. Morand, ministre, lui demandant s'il ne savait pas que M. Calvin et lui étaient ennemis ; sur quoi il répondit qu'il ne croyait pas qu'il y eût des inimitiés entre les ministres.

Extrait des accusations contre François Favre, jadis-conseiller et beau-père d'Ami Perrin.

1. Il a dit qu'il n'accepterait pas la place de capitaine des Arquebusiers, s'il devait y avoir

des Français dans la compagnie, parce qu'il ne voulait que de bons Genevois et point de rapport avec *l'Evêque de Genève, M. Calvin.*

2. Il a dit que M. Calvin et Me Abel ont changé de nom.

3. Item, qu'il ne croit pas ce qu'ils prêchent.

4. Il a dit à un homme qui le saluait : « Pour-» quoi salues-tu un chien ? » C'était pour dresser haine contre les prédicans (qui l'avaient appelé chien en chaire).

5. Il a dit : « Ces Français, ces mâtins sont » cause que nous sommes esclaves, et ce Calvin » a trouvé moyen qu'il lui faut aller dire ses pé-» chés et faire la révérence. »

6. Item, « Au diable soient les prédicans et » ceux qui les maintiennent. »

7. Item, qu'il voudrait bien que les Français fussent en France.

8. Item, qu'il désire quitter Genève, où l'on rend sa vieillesse malheureuse, tandis qu'il est honoré partout ailleurs.

9. Item, que Calvin l'a tourmenté plus que quatre évêques qu'il a vu enterrer, et qu'il ne veut point le reconnaître pour son prince.

10. Quand on le menait en prison, il a crié : « Liberté ! liberté ! je donnerai mille écus pour » avoir un Conseil Général ! »

On le tint en prison pendant plus de trois semaines, pour le forcer de demander pardon à Calvin en Consistoire, ce qu'il ne voulut pas absolument faire.

Honneur à la mémoire de François Favre, l'un des principaux fondateurs de notre liberté civile. Honte à ceux qui liront ses interrogatoires sans la plus vive indignation contre le prêtre tyran qui soumit Genève à la plus infâme servitude.

Mars 1546.

Il y eut une revue des gens de Saint-Gervais, à Plainpalais, un dimanche matin, après quoi ils allèrent au sermon, suivant l'ordonnance. Calvin, outré contre eux, dit dans son sermon, que les habitans de Saint-Gervais étaient *des bêtes*, et qu'il y avait parmi eux trois cents *de ces batteurs de pavé*, *de ces pendarts*.

L'indignation fut grande à Saint-Gervais, et tous les hommes résolurent d'aller en corps à la Maison-de-Ville pour demander au Conseil s'il trouvait bon qu'on leur dît ces injures du haut de la chaire. Les espions des cafards allèrent promptement les dénoncer, et on en arrêta

plusieurs en chemin, que l'on mit en prison en les accusant d'avoir conspiré pour faire une émeute.

Quand on apprenait qu'un paysan ne mangeait pas de viande un vendredi ou samedi, on allait le prendre et on l'amenait en prison, sous prétexte qu'il donnait un mauvais exemple à sa famille, ou qu'il n'employait pas son autorité conjugale pour forcer sa femme à manger gras les jours maigres.

Une femme que Calvin appelait sa commère, eut le malheur de témoigner de la compassion pour Bolsec, et de dire qu'il n'avait rien enseigné qui ne fût dans l'Ecriture. On la fit paraître en Consistoire; en sortant de là, elle dit que *Jean de Noyon* l'y avait fait appeler, mais qu'elle s'en était tirée malgré lui. Il lui fit intenter un procès pour bygamie, dans lequel elle fut acquittée comme innocente, mais après une longue prison, et ayant perdu l'affection de son mari.

Le ministre Philippe d'Ecclesia ayant dit qu'il y avait des erreurs dans le Catéchisme de Genève, et ayant parlé de la prédestination dans un sens qui déplaisait à Calvin, fut persécuté avec acharnement, accusé de faire mauvais ménage et de prêter de l'argent à 80 pour 100. On ne put rien trouver contre lui, sinon qu'il était brouillé avec ses beaux-frères, seuls témoins contre lui.

---

8 et 12 avril 1546, examiné par le Conseil les personnes suivantes accusées d'avoir dansé, ou VU DANSER à Bellerive, à une noce.

No. André Maillard, No. Jean Bergeron, le syndic Corne, le capitaine Perrin, No. Jean-Baptiste Sept, Claude Philippe, No. Denis Hugues, Jaques Gruet, Pierre Moise.

La femme du sieur Perrin, la femme du Seigneur Antoine Lect, la fille de feu Jean Philippe, la femme de No. Guido Maillet, la femme de No. François-Philibert Donzel, la fille d'Antoine Lect (c'était l'épouse), et deux autres dames.

« Donne Françoise, femme de M. le capitaine » Amyed Perrin, a respondu qu'elle estoit bien » ayse de aller devant Messieurs, et marrie de » venir en Consistoire ; et par deux ou troys foys

» a dit ansi qu'elle aymeroy plus aller par de-
» vant Messieurs de toutes justices, » *et autres paroles rebelles en faveur de son père et frère.* (Elle était fille de François et sœur de Gaspard Favre, mortellement haïs de Calvin). Ce fut pour cela qu'elle fut emprisonnée, ainsi que plusieurs de ceux que l'on accusait d'avoir dansé, *ou vu danser.*

Le 21 février 1559, Catherine, femme de Jacob Copa, du duché de Ferrare, venue en cette ville « pour faire plaisir à son fils unique, qui ne voulait pas aller à la messe, fut accusée par un réfugié d'avoir dit :

1. Que Servetus est mort martyr de Jésus-Christ, et que M. Calvin est cause de sa mort, d'autant qu'il y avait piques entre eux, et pour tant les Seigneurs ont mal fait de le faire mourir.

2. Que Gribaldus a bonne doctrine, et aussi Jean-Paul (Alciat), et M. George (Blandrate), et qu'ils sont persécutés à tort et par malveillance.

3. Que c'est mal fait que Messieurs contraignent le peuple à faire prières en un certain jour, et aussi longues, et aussi faire payer la peine (l'amende) à ceux qui n'y vont point.

4. Que notre église italienne lui déplaît, et ne veut point demeurer ici.

5. Que les Anabaptistes sont bons chrétiens.

6. Que le magistrat fait mal de punir aucune sorte des hérétiques, mais qu'il devrait laisser liberté à tous de parler ce que bon leur semble.

7. Que tant de sermons ne lui plaisent point.

8. Qu'elle se veut départir de cette ville, pour ce que la procédure de Messieurs lui déplaît, en ce qu'ils condamnent ceux qui parlent à l'encontre d'eux, et plusieurs *autres blasphèmes* dont il ne se souvient pas.

Un autre réfugié ajoute qu'elle a dit :

9. Que M. Calvin n'est point d'accord avec Gribaldus, d'autant que (parce que) Gribaldus est plus savant que lui et qu'ils sont concurrens.

10. Que ç'a été mal fait de faire mourir Servet.

11. Qu'on ne doit point prêcher, mais tant seulement lire l'Ecriture ainsi qu'elle est.

12. Que nous sommes de ceux qui disent : Domine ! domine !

13. Qu'elle n'a que faire d'autre chose outre ce que dit Jésus Christ.

14. Que si elle endure et qu'elle meure d'autant que (parce que) elle est venue à Genève, elle sera martyre du diable, et que M. Jules de Milan lui a dit le même.

15. Item, elle tient une lettre de Gribaldus, contenant sa confession, souscrite de M. Jean-Paul et de M. Valentin (Gentilis).

Elle fut condamnée le 3 mars à crier merci à Dieu et à la justice, et bannie avec ordre de partir dans les 24 heures, sous peine d'avoir la tête tranchée.

Le 18 août 1558, Nos Bezanson Dadaz, François Chenelat et Claude de Chasteauneuf, furent condamnés à trois jours de prison au pain et à l'eau, à crier merci et aller en Consistoire, pour avoir ri pendant le sermon de M. Calvin à Saint-Pierre, le dimanche 24 juillet, en voyant un homme qui se laissa tomber.

30 septembre 1558. Banni un Normand qui a dit, sur ce qu'on lui demandait s'il voulait quitter l'église parce qu'il allait étudier à Montpellier : « Il ne faut pas croire que l'église soit si » étroitement bornée et qu'elle soit pendue à la » ceinture de M. Calvin. »

Comme il y a 205 procès de cette année et 209 de la suivante, je pourrais multiplier ces citations à l'infini ; mais je ne veux ni perdre

mon temps, ni abuser de la patience de mes lecteurs; cette seule circonstance que deux années du règne de Calvin virent éclore 414 procès criminels, doit suffire à tout homme capable de penser.

Voilà le genre de bonheur que Calvin nous procura, et le degré de liberté dont on jouit sous son règne! Voilà à quel effroyable et infâme esclavage ses sectateurs voudraient nous ramener aujourd'hui, en 1835! — Il y a des CENTAINES de procès de ce genre, pour CHAQUE année de cette époque que l'on a osé appeler les plus belles pages de notre histoire, tellement l'on compte sur notre ignorance et sur le prestige d'un nom criminellement fameux. Je voudrais croire que ceux qui trompent la nation sont trompés eux-mêmes; mais alors comment qualifier les injures qu'ils disent à l'historien qui leur apprend la vérité? Que penser de ceux qui font semblant d'avoir étudié notre histoire, pour répandre le venin du mensonge dans les villes et les campagnes par des journaux, qui sont presque la seule lecture d'un si grand nombre de nos concitoyens?

Assassinat juridique de François-Daniel Bertellier, fils du martyr de la liberté.

L'année 1555 fut cruelle pour les anciens Genevois, amis de leur patrie et de la liberté. Calvin avait atteint le plus haut degré de pouvoir, en faisant confirmer l'autorité du Consistoire par le CC et le Conseil général, et il travaillait maintenant avec plus de sécurité et de chaleur à se venger de tous ceux qu'il avait pris en haine. Il faisait soigneusement enregistrer, depuis des années, les moindres propos tenus contre lui ou contre sa doctrine de la prédestination, avec laquelle il s'était tellement identifié, qu'il était aussi dangereux de parler contre ce dogme que contre lui. Les pauvres étaient traînés dans les cachots, fouettés, bannis, promenés par la ville en chemise et nu-pieds, une torche à la main, pour expier ce qu'il lui plaisait d'appeler des blasphèmes; mais il y avait encore des noms trop chers au peuple pour qu'il osât les attaquer ouvertement avant d'avoir augmenté ses forces matérielles. Le moment de le faire était venu, car il avait gagné une majorité dans le Petit Conseil, et comme il pouvait la

perdre d'un moment à l'autre, il se hâta d'en profiter, en faisant admettre un nombre immense de nouveaux bourgeois, presque tous Français, POUR LA GARDE ET PROTECTION DU GOUVERNEMENT, car on ne cacha pas même le but de cette aggrégation. Le premier syndic Jean Lambert était fort pauvre et trouvait son compte à cet accroissement énorme de son casuel; d'autres y voyaient avec joie un moyen de changer la constitution et d'établir une olygarchie dont ils devaient être les chefs. Aussi commencèrent-ils d'abord à ne plus vouloir du Conseil général que pour les élections, et à proclamer en maxime que ceux qui en demanderaient la convocation seraient considérés et traités comme des conspirateurs qui cherchaient à ameuter le peuple contre ses magistrats et contre la réformation.

Ces manœuvres faisaient sentir amèrement aux premiers protestans, vrais amis de la liberté, le tort qu'ils avaient eu de confier la direction de leurs affaires ecclésiastiques à des étrangers sans affection pour le pays, tout imbus de l'esprit monacal dans lequel ils avaient été élevés, et des maximes d'absolutisme qui en découlent. « Ah! pauvre Genève! disait Fran-
» çois Bertellier, comment te défendre mainte-

» nant, s'il plaît au roi de France de se servir » contre nous de cette garnison de ses sujets? Il » ne reste plus qu'à le faire bourgeois lui-même, » et à nous laisser chasser de nos foyers par ces » instrus. » Son chagrin était d'autant plus vif que son frère Philibert, qu'il aimait tendrement, était depuis long-temps l'objet de la haine la plus envenimée de Calvin, probablement à cause de quelques mauvais rapports contre lui, qu'il avait recueillis à Noyon et qu'il avait eu l'imprudence de communiquer à des amis peu discrets (1). Le Conseil avait d'abord

(1) Cet article était déjà composé quand j'ai lu la vie de Calvin par Bolsec, qui m'était inconnue : car, comme je l'ai dit et répété, ce n'est pas dans les mémoires des contemporains que je cherche la vérité. Je dirai cependant que Bolsec, calomnié d'une manière infâme pendant sa vie par Calvin et Théodore de Besze, l'a été tout aussi scandaleusement de nos jours. Ses biographies contiennent beaucoup d'inexactitudes de détails; mais la plupart des faits sont parfaitement vrais; je ne crois point qu'il ait sciemment menti, comme les panégyristes de Calvin l'ont fait sur presque tous les points. Quant à ce qu'il avance de ses aventures à Noyon, je n'en sais rien du tout, et je ne veux, par conséquent, ni les admettre ni les nier. Ce qu'il y a de certain, c'est l'horrible acharnement de Calvin contre les Bertellièr, et surtout contre Philibert, qui était un homme doux et modéré. M. Picot a très-mal à propos

pris le parti de Philibert contre Calvin ; mais celui-ci, comme je l'ai dit ailleurs, jouant le tout pour le tout, avait remporté une victoire funeste pour notre honneur. Elle ne lui suffit pas : il voulait du sang; celui de Servet ne fumait plus, et il en fallait de plus frais et de plus pur à cette ame de bourreau. Philibert Bertellier lui ayant échappé par la fuite et n'étant condamné à mort que par contumace, toute la fureur du tyran tomba sur son malheureux frère, tous les séides de cette horrible époque furent ameutés contre lui, tous les espions à gage furent attachés à ses pas. Voici ce dont il fut convaincu :

1. Il avait formé le vœu de retirer le droit d'excommunication au Consistoire, pour le remettre au Conseil des Deux-Cent, parce qu'il disait que ce droit, laissé à la disposition de

adopté les mensonges dont Bonivard l'a noirci, et qui n'ont aucun fondement. Philibert Bertellier se conduisit constamment avec désintéressement et sagesse, et l'emportement de Calvin contre lui et contre son frère en est d'autant plus inexplicable, autrement que par le fait d'une rage concentrée et d'un besoin extrême de vengeance. Les habitans de Noyon crurent peut-être faire un acte de bons catholiques en calomniant Calvin, et Bertellier, qui n'en parla jamais en public, fut peut-être assez imprudent pour laisser entrevoir à un des espions ou des amis secrets du tyran, ce qu'il avait entendu dire.

Calvin, en faisait un véritable évêque et prince de Genève, et même plus puissant que les précédens, puisqu'il pouvait par ce moyen exclure du Conseil tous ceux qui lui déplaisaient, et le remplir peu à peu presque uniquement de ses créatures. On lui reprocha surtout d'avoir espéré que Calvin, dépité de cet échec, quitterait Genève et irait ailleurs.

2. Il voulut arrêter le flot de ces recrues illimitées de nouveaux habitans et de nouveaux bourgeois, enrôlés *pour la garde et protection* du Petit Conseil contre les murmures prévus de la masse des citoyens, que l'on mettait ainsi en évidente minorité dans les Conseils généraux. Ce vœu fut nommé crime de lèse-majesté, parce qu'il était contraire à l'ancienne coutume qui autorisait le Conseil à créer de nouveaux bourgeois. On se garda bien de rappeler que cette autorité avait été suspendue, pendant la guerre de l'indépendance, parce que le duc en avait profité pour faire acquérir la bourgeoisie par plusieurs des traîtres qui nous firent le plus de mal.

3. Il avait dit : « Je ne crois point à la pré-» destination, quoi qu'en dise votre Calvin ; » et sur ce qu'on l'exhortait à ne pas parler si haut dans un lieu où il pouvait être entendu,

il avait ajouté : « Je ne me soucie nullement des » emplois » (il était maître de la monnaie et mem- » bre des Deux-Cent), » et je crierai de manière » à ce qu'on puisse m'entendre de la rue ; il n'y » a rien là dont on doive se cacher. »

4. Pour venir à bout des réformes que lui et ses amis désiraient, le lieutenant de police, Hudriol du Molard, qui pensait comme eux, devait aller solennellement présenter au Petit Conseil des remontrances contre cette fabrication de bourgeois. Si en y allant seul il n'obtenait rien, il devait y retourner accompagné de quarante ou cinquante citoyens qui demanderaient une assemblée des Deux-Cent ; et si les Deux-Cent refusaient aussi, ils devaient demander la convocation du Conseil général.

Tous ces prétendus conspirateurs, *des premiers et des vrais protestans de Genève*, avaient fait en commun le serment solennel de ne rien entreprendre contre la religion réformée et contre l'ancienne constitution de Genève ; ils avaient agi ouvertement, sans recommander le secret à personne, affectant même de donner de la publicité à leurs démarches, qui n'avaient rien que de parfaitement légal, d'autant plus qu'ils étaient tous membres du Petit Conseil ou de celui des Deux-Cent.

Sur ces entrefaites, on apprit que deux chars remplis d'armes étaient arrivés chez un des principaux calvinistes; deux ivrognes qui passaient devant sa maison après souper, se prirent de querelle avec le syndic Henri Aubert et Jean de la Maisonneuve, qui en sortaient; ils furent arrêtés, et l'affaire assurément n'était pas sérieuse; mais peu après qu'elle eût été terminée par cette arrestation, François-Daniel Bertellier ayant rencontré un étranger qui le heurta et tira aussitôt l'épée pour le combattre, ne pouvant tirer la sienne à l'instant, prit une pierre et la lança à cet homme. On prétendit que ce coup de pierre (événement entièrement isolé et postérieur) avait été le commencement et le signal d'une dangereuse sédition; on en donna une preuve concluante, c'est que Bertellier avait fait donner de l'argent à ces deux prisonniers, dont les enfans mouraient de faim pendant que leurs pères étaient au cachot.

François-Daniel Bertellier fut condamné le mercredi 11 septembre, à être décapité et son corps pendu, et sa tête clouée au gibet. Sa mère (la veuve de Bertellier, grand Dieu!) et ses deux beaux-frères, Hugues et Etienne Bandières, implorèrent vainement la miséricorde des juges de cette inquisition, plus infernale que

l'autre; l'ancien évêque pardonnait souvent mal à propos; le nouveau ne pardonnait jamais à personne.

Voici la requête de la pauvre mère :

« Magnifiques, puissans et très-redoutés Sei-
» gneurs, très-humblement à vous expose noble
» Amblarde du Crest relaissée de feu Philibert
» Bertellier, comme ayant entendu que tenez
» François-Daniel Bertellier en vos prisons,
» toute désolée pour se recourir à Vos Excel-
» lences et vous supplie qu'il vous plaise envers
» son dit fils user de miséricorde plutôt que de
» rigueur de justice, et considérant que le père
» de son dit fils est mort pour le soustiennement
» de votre liberté, qu'il vous plaise peser cela
» contre les méfaits que son dit fils pourrait
» avoir commis, et lui faisant grace et miséri-
» corde, le vouloir remettre à elle sa mère, sa
» femme et ses petits enfans. »

Voilà encore une de ces horreurs qu'on a osé appeler les plus belles pages de notre histoire. Et moi, je conclus en maudissant du fond de mon ame la mémoire de ce buveur de sang qui fit périr sur l'échafaud le fils de Philibert Bertellier.

ARTICLES HISTORIQUES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

INDEX

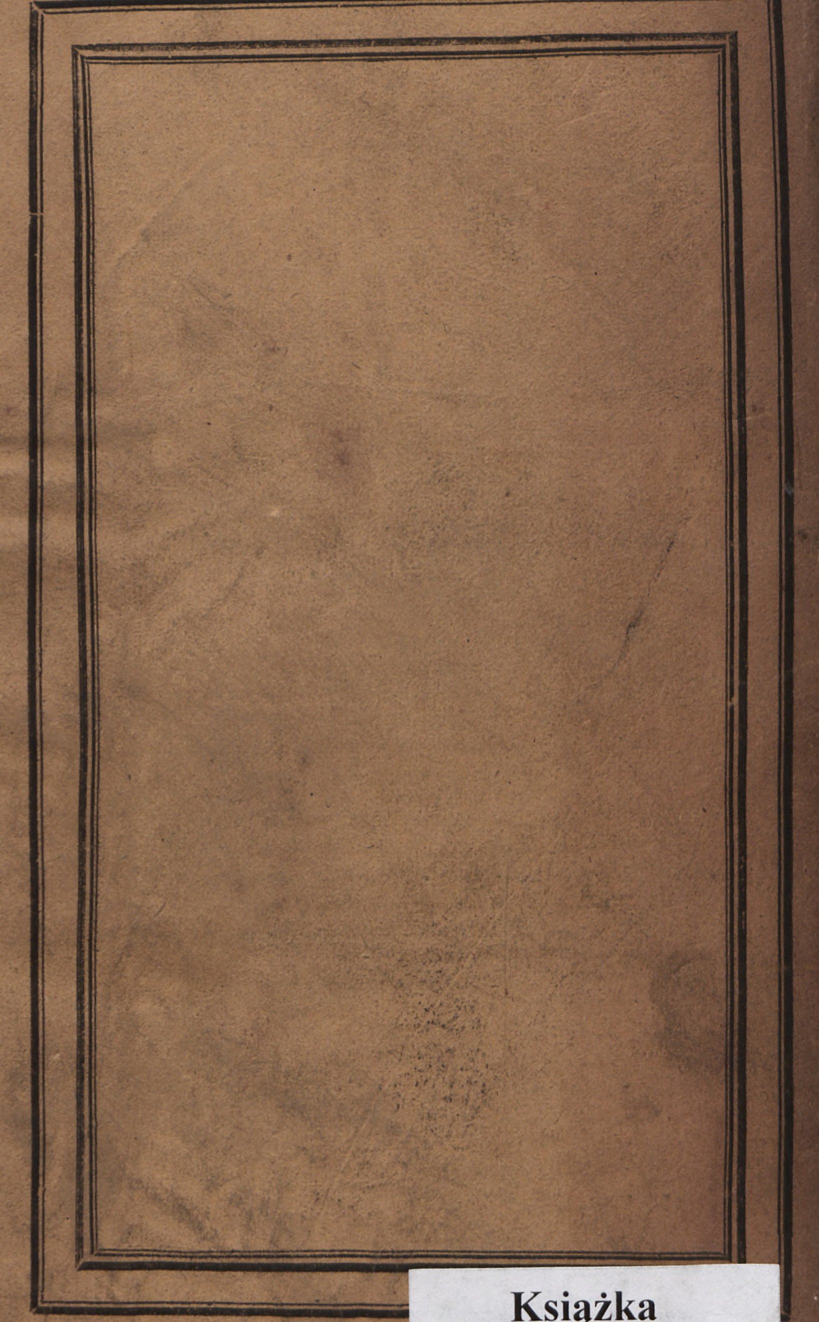
DES NOMS DE FAMILLE QUI SE TROUVENT DANS CE VOLUME.

NB. Le premier chiffre qui suit les noms en petites capitales, indique la page de la généalogie d'une famille; les suivans, celles où il en est question dans les autres généalogies.

ERRATA.

Page 87, Dodati, lisez Diodati.
121, Humber, lisez Humbert.
155, Bordier, de Montorsier, effacez la virgule.
165, à l'article Dassier (Auguste), notez qu'il a deux filles, pas de fils.
182, Bergeoin, lisez Bergevin.
196, Laon, lisez de Laon.
— Rose, lisez Bosc.
223, Gallerand, lisez Gallerard.
271, Compangie, lisez Compagnie.
423, Jeanthial, lisez Janthial.
504, ligne 12, à *légation* ajoutez *de Russie*. M. Marie-Louis Viollier est aussi chevalier de SS. Maurice et Lazare.




Książka